L'IRLANDE

SES GRIEFS ET SA NATIONALITÉ.

L'Angleterre a, durant tant de siècles, opprimé et maltraité l'Irlande, qu'on ne saurait la plaindre d'être aujourd'hui quelque peu calomniée. La calomnie n'est ici que de la justice rétrospective, et l'on a mieux à faire que de défendre un pays prospère, libre et tranquille, qui ne s'inquiète pas toujours du repos, de la liberté et du bonheur des autres. Quand résonne le mot de nationalité, il semble que l'union de deux peuples devienne une violence. Le préjugé veut que l'Irlande soit un pays courbé sous l'oppression, dégradé par la misère, appelant un libérateur. La politique anglaise, depuis quelques années, a blessé tout le monde en Europe, ceux-ci d'un côté, ceux-là d'un autre, beaucoup des deux côtés à la fois; qu'elle agisse ou qu'elle n'agisse pas, on aime à lui opposer le nom de l'Irlande. Je suis partisan des droits des nations comme de ceux des individus, partisan de l'indépendance comme de la liberté; mais l'idée de nationalité cache des sentimens divers et peut servir des desseins opposés. Elle s'allie au despotisme, à l'aristocratie, à l'esclavage, aussi bien qu'à la liberté et à l'égalité. Elle est l'ennemie de la civilisation moderne, de la civilisation française en particulier, lorsqu'elle divise, comme au moyen âge, les races qui habitent le même territoire. Elle tombe dans l'insignifiance quand elle couvre des passions locales ou provinciales. C'est par la liberté qu'il faut juger la nationalité. Le monde change, les vieilles vérités deviennent des mensonges : l'oppression de l'Irlande, peut-être même la nationalité irlandaise, sont des vérités de cette sorte. Je vais essayer de le démontrer, car sur ce point les idées fausses peuvent conduire à de folles actions.

L'Irlande est libre, libre de droit et libre de fait. Elle possède toutes les libertés anglaises, libertés individuelles, libertés locales, libertés générales. Ceux qui parlent de l'oppression actuelle de l'Irlande seraient bien étonnés, peut-être effrayés, si on leur donnait la liberté dont jouit l'Irlande. Non-seulement l'Irlande est libre, mais, en ce qui concerne le gouvernement, l'égalité est complète entre l'Anglais et l'Irlandais, entre le catholique et le protestant. En matière d'impôts, l'Irlande est ménagée et même privilégiée; elle ne paie de taxes foncières que pour les dépenses locales, et elle n'est pas soumise à toutes les taxes indirectes qui pèsent sur l'Angleterre. L'instruction primaire est gratuite, répandue dans toutes les paroisses, donnée sans distinction de croyances. Chaque baronnie (1) possède une maison de pauvres dans laquelle sont reçus et nourris tous les habitans de la baronnie qui le demandent. Aux maisons de pauvres sont adjoints des hôpitaux et des hospices. Un médecin, nommé par le conseil paroissial, donne à domicile des secours et des remèdes gratuits. Dans aucun pays, la société ne s'impose des charges plus fortes en faveur des classes pauvres et souffrantes.

On n'a pu exagérer les souffrances de la misère irlandaise : cette misère du midi sous le ciel du nord, ce dénûment battu du vent et de la pluie, occupent une place distincte parmi les douleurs de l'humanité; mais les famines du moyen âge qui frappent l'Irlande du XIXe siècle ne sévissent point partout et toujours. Les progrès matériels ont été grands en Irlande ces dernières années, plus grands, relativement au point de départ, qu'en Angleterre ou en France. Depuis la famine, les terres se vendaient à 6, 7 ou 8 pour 100; aujourd'hui elles se vendent à 5 et à 4 pour 100. Le revenu se relève après avoir presque disparu. Malgré l'établissement de deux impôts nouveaux (la taxe des pauvres et la taxe du revenu), le produit net des terres est devenu plus certain et d'ordinaire plus considérable. Pendant que les propriétaires rétablissent leurs affaires, les fermiers s'enrichissent et le capital apparaît dans la campagne. L'année 1859 a été très productive pour les grands fermiers; l'année 1860 ne l'a pas été moins. Dans un pays où la plus grande partie des terres peut être mise en pâturages, le prix croissant de la viande et du beurre doit, à moins de circonstances bien défavorables, amener la prospérité agricole. Sauf une exception dont j'indiquerai plus tard la cause, la situation des paysans irlandais s'est également améliorée. Le prix de la main-d'œuvre a doublé et triplé; il est le même que dans la

(1) La *baronnie* correspond à ce qu'on appelle en Angleterre les *hundreds*, et à ce qu'on appelait en France les *centaines* sous les Mérovingiens. C'est une division administrative du comté, plus grande que n'est généralement la commune en France, plus petite que le canton.

plupart des comtés de l'ouest de l'Angleterre. On s'en aperçoit à première vue. Si la hutte du paysan est toujours misérable, sans meubles et quelquefois sans lit, les vêtemens ne sont plus ces haillons de toute forme et de toute couleur, défroque du monde entier, dont l'Irlande achetait pour 15 millions à la France seule. Aujourd'hui le paysan irlandais se fait faire des habits, et son vêtement est d'une étoffe appropriée au climat.

C'est presque un axiome que la construction de bâtimens nouveaux, commodes, élégans, est un signe incontestable du progrès de la richesse. Il y a quelques années à peine, vous n'aperceviez dans la campagne d'Irlande que des masures en ruines ou abandonnées; à cette heure vous voyez s'élever, à côté des huttes de boue, des fermes bâties en pierre et des habitations que ne dédaigneraient pas les pays heureux. Parcourez les environs de Dublin; vous trouverez que la banlieue de la capitale de l'Irlande ne le cède pas en élégance et en luxe d'habitations à la banlieue de Londres. Au sud de la baie, dans le triangle que forment la pointe de Dalkey, celle de Bray et Dublin même, s'étend un pays de plaisance parcouru par deux chemins de fer, dont l'un est le plus productif de l'Europe. D'un côté est la mer, que retient une ceinture de rochers noirs sur laquelle pendent des gazons toujours verts; de l'autre, les montagnes de Wicklow, couvertes de bruyères roses. Là s'élèvent des milliers de châteaux, de villas et de maisons de plaisance; pas une seule habitation n'est inoccupée, pas un seul appartement n'est à louer. Partout des routes et des constructions nouvelles. Chaque commerçant, chaque boutiquier de Dublin vient, après les travaux de la journée, se reposer près de sa famille à la campagne, si l'on peut appeler campagne une succession de parcs, de jardins et de terrasses. Assurément on se tromperait fort sur l'Irlande, si on la jugeait par cette partie privilégiée. La détresse a été commune; la misère des pauvres a fait la ruine des riches, et la ruine des riches la misère des pauvres : tous les signes de renaissance ont un intérêt général.

A ces vérités qui frappent les yeux, on oppose la statistique et l'on démontre l'accroissement de la misère par le chiffre des émigrations. Il est vrai, à l'apparition de la maladie des pommes de terre, l'Irlandais perdit l'espoir de vivre sur la terre qui l'avait vu naître; il n'eut plus qu'un désir, celui de la quitter, plus qu'une pensée, celle de chercher une terre qui pût le nourrir. L'épouvante produisit une révolution complète dans les sentimens. On se mit à fuir avec la passion du naufragé qui quitte le vaisseau sur le point de s'abîmer : tous voulaient partir. J'ai vu l'Irlande à l'époque de cette désolation; sur les chemins de fer et sur les quais des ports de mer, j'ai rencon-

tré les bandes d'émigrans; j'ai entendu les cris de ceux qui partaient et les cris de ceux qui restaient. Quiconque a entendu retentir ces *yells* sauvages sait ce qu'est la douleur, et ne peut être insensible aux malheurs de l'Irlande; mais la cause première de l'émigration a disparu : le prix des subsistances n'est pas à cette heure en Irlande plus grand qu'ailleurs, et le prix de la main-d'œuvre n'y est pas moindre. L'Irlandais peut vivre sur le sol natal. Loin de favoriser l'émigration, les propriétaires et les fermiers s'effraient de la réduction du nombre des bras. Si l'émigration continue, c'est à des causes nouvelles qu'il faut l'attribuer. L'Irlandais a maintenant deux patries : au-delà des mers, il trouve des compatriotes, des parens, des amis; il porte en Amérique et en Australie ses espérances d'un meilleur sort; son imagination l'y appelle. On doit cette justice à la nation irlandaise : de toutes les nations de l'Europe, elle est la plus sensible aux affections de famille; l'Irlandais qui fait fortune au dehors n'est heureux que si ses parens partagent son sort; il envoie des secours, paie le passage, attire à lui. Dublin est, relativement à l'émigration, dans la même condition que New-York ou Boston; on va d'Irlande en Amérique comme on va de la Nouvelle-Angleterre dans le *Far-West*. Ce ne sont pas maintenant les plus pauvres qui s'embarquent; ce sont les ouvriers d'état et les domestiques, ceux qui ont une industrie ou un pécule, ceux dont le sort est assuré et qui cherchent un sort meilleur. Je l'ai déjà dit dans la *Revue* (1) : ce n'est plus la misère de l'Irlande, c'est la richesse du Canada, des États-Unis et de l'Australie qui provoque l'émigration irlandaise.

Ainsi l'Irlande est libre, et elle secoue quelque peu l'étreinte de la misère. Est-elle apaisée, satisfaite, *loyale* dans le sens anglais du mot, c'est-à-dire attachée à son gouvernement? Apaisée, oui; satisfaite, non; loyale, en actes peut-être, pas en paroles. Les dernières élections se sont passées tranquillement; à peine s'il y a eu une émeute, ou, comme on dit dans ce pays, un *outrage*. On voit (chose remarquable en Irlande) se former dans un grand nombre de lieux des sociétés agricoles où s'assoient, à côté les uns des autres, des propriétaires, des régisseurs et des fermiers, des protestans et des catholiques; mais le ton des Anglais à l'égard de l'Irlande est toujours détestable, et les Irlandais répondent au dédain par la menace. A peine a-t-on débarqué, on entend bourdonner le mécontentement. J'étais en Irlande cet été. Je pris un bateau sur la Lifey le lendemain de mon arrivée. Aussitôt que le batelier eut reconnu que j'étais étranger, il me dit : « Vous venez, monsieur, dans un pays tourmenté par le despotisme. La police exige que chaque barque ait

(1) Du 1er août 1853.

un numéro, pour saisir en cas de contravention. » Le cocher de place qui m'avait conduit m'avait dit : « L'Irlande a un gouvernement infâme; il veut que les pauvres meurent de faim: il empêche de mendier dans les rues! » Si les argumens sont faux, le sentiment est vrai. Dans quelque partie du Munster ou du Connaught que vous alliez, votre cocher de louage vous racontera une foule d'anecdotes relatives, ici à un homme de vieille famille irlandaise dépossédé par un négociant anglais, là à de pauvres cultivateurs chassés de la terre qu'ils exploitaient par un fermier écossais. En questionnant davantage, vous apprendrez que l'ancien propriétaire irlandais s'était ruiné par de folles dépenses, et que les cultivateurs expulsés avaient pris l'habitude de ne pas payer leurs fermages. Là encore les argumens sont faux, et le sentiment vrai. Un des hommes les plus populaires de l'Irlande, et du plus vieux sang irlandais, disait dernièrement dans une réunion agricole en parlant de l'élève des bestiaux: « Voici l'opinion de deux hommes compétens, l'un Anglais, l'autre Irlandais. » L'assemblée s'écria tout d'une voix : « Nous n'avons pas besoin de savoir l'opinion d'un Anglais; dites-nous celle de l'Irlandais. » Causez avec les enfans, vous les trouverez aussi animés que les hommes; demandez-leur ce qu'ils veulent être, ils vous répondront : « Des rebelles! » Durant la révolte des Indes, on a souvent placardé sur les murs des affiches en faveur de Nana-Saïb et des cipayes. Évidemment trente années de justice n'ont pas effacé le souvenir de sept siècles d'injustice. On sent bien qu'on s'éloigne des temps de la famine; on sent que les plus ardens ont émigré; on sent que les souvenirs, plus que la réalité, excitent les imaginations. C'est le même langage avec un autre accent; l'amertume est moins profonde. Sur un point, le changement est frappant : l'Irlandais pauvre plaisante moins, et surtout se laisse moins plaisanter. S'il est toujours joyeux et de belle humeur, c'est pour son propre compte; il ne cherche plus à *amuser le monsieur*, il ne passe plus de la colère à la plaisanterie, comme un esclave prêt à frapper son maître ou à lui sourire. La liberté lui a enseigné la dignité.

Si le crime particulier à l'Irlande, l'assassinat terrien, a diminué, il n'a pas disparu, et le cœur des populations est toujours pour le criminel. L'assassinat serait-il commis en plein jour, dans une ville, au milieu d'un marché, comme à Nenagh, célèbre en ce genre, aucune main ne se lèvera pour arrêter l'exécution du crime, aucune bouche ne déposera en justice contre le criminel. Que des paysans irlandais, égarés par l'ignorance et par la misère, s'attribuent le droit de tuer celui qu'ils accusent de les avoir privés de leurs moyens d'existence, c'est un grand désordre moral; mais que des écrivains français assis tranquillement dans leur cabinet se plaisent à faire

l'apologie du crime, c'est un désordre moral plus grand encore. Ne sait-on pas que les assassinats terriens sont la malédiction de l'Irlande? Ne sait-on pas qu'ils ont achevé l'œuvre commencée par l'oppression, obligé les propriétaires à quitter leurs terres, justifié les duretés, chassé les capitaux et décuplé la misère? Ne sait-on pas que le plus souvent la victime n'est ni le propriétaire, ni l'intendant, ni l'Anglais, ni le protestant? Elle est le malheureux qui prend la ferme ou la place d'où un autre a été chassé; elle est le camarade, l'ami, le compatriote. J'ai été presque témoin, il y a quelques années, d'un crime de ce genre. Un vacher avait été renvoyé, un autre l'avait remplacé; le premier tua le second. Les assistans refusèrent de porter témoignage, et la femme de la victime dit que c'était assez d'un malheur, qu'il ne fallait pas en faire deux. Non loin du même lieu, sur une autre terre, un crime analogue a été commis l'année dernière. Un fermier à qui son bail interdisait la sous-location avait sous-loué quelques acres. On lui intima l'ordre d'observer les conditions de son contrat; il obéit, donna congé au sous-locataire, et fut assassiné. Le propriétaire menaça aussitôt d'expulser de sa terre tous ceux qu'il soupçonnait d'avoir été complices du crime, et n'exécuta pas sa menace. Dans un article publié ce printemps par un ecclésiastique français (1), on justifie cet assassinat; on accuse le propriétaire d'avoir été, par sa dureté, l'instigateur du crime, et on recommande son nom à l'indignation de l'Europe civilisée. De tels articles sont traduits et colportés dans les chaumières d'Irlande. Des malheureux qui ne savent pas qu'il y a des passions de plus d'un genre y voient le témoignage d'étrangers impartiaux! Je ne dirai qu'une chose : c'est que le clergé catholique d'Irlande n'a pas de ces complaisances pour le crime.

Deux faits sont caractéristiques. On signe à cette heure en Irlande une pétition pour demander le rappel de l'union avec l'Angleterre, et une épée a été offerte, *au nom de l'Irlande opprimée, au maréchal Mac-Mahon, descendant des rois d'Irlande*, par un comité dont le président est, si je ne me trompe, quelque peu roi d'Irlande lui-même. L'Angleterre ayant proclamé que les peuples avaient le droit de s'unir ou de se séparer suivant que le décide le suffrage universel, il était d'assez bonne guerre de la mettre en demeure d'appliquer chez elle ses principes. Si l'affaire avait été sérieusement conduite, elle aurait placé l'Angleterre dans une situation embarrassante; mais en Irlande on ne poursuit pas un but, on ne veut qu'exhaler ses sentimens. Les passions s'amoncellent comme les nuages du ciel; il semble qu'elles vont tout emporter : elles tom-

(1) *Le Correspondant.*

bent en pluie innocente. L'Irlande excite le dévouement de ses patriotes par l'ardeur de ses manifestations, elle les pleure avec un attachement inaltérable; au moment suprême, elle trahit ceux qui donnent leur vie pour elle.

L'épée offerte *par l'Irlande opprimée au maréchal Mac-Mahon, descendant des rois d'Irlande*, est une démonstration du même genre; c'est une menace jetée au vent. On aime beaucoup la France en Irlande, et l'on y a suivi avec un vif intérêt la carrière glorieuse d'un militaire français de race irlandaise, aussi modeste qu'il est vaillant, aimé de ses supérieurs avant de l'être de ses inférieurs. En ce sens, l'épée offerte au maréchal Mac-Mahon a été un véritable don national, et il a pu accepter avec fierté l'hommage rendu à sa valeur; mais l'inscription et le discours tenu au maréchal Mac-Mahon n'ont d'irlandais que l'exagération. L'expression de l'*Irlande opprimée* est une fausse monnaie politique qui n'a plus cours parmi les gens sérieux en Irlande. Des opprimés qui parlent, écrivent et agissent selon leur humeur sont les citoyens d'un pays libre. Lorsqu'on n'est pas protestant en Irlande, on est catholique, et c'est trop que de prétendre faire accorder les souvenirs jacobites avec les passions jacobines, la haine de la bataille de la Boyne avec l'enthousiasme pour Magenta et Solferino, Jacques II et la destruction du pouvoir temporel du pape.

Quant à l'expression de *descendant des rois d'Irlande*, qui a causé quelque étonnement en France et excité la raillerie en Angleterre, elle est naturelle et, qui plus est, vraie dans le langage celtique. Si les Mac-Mahon, comme je le crois, et comme donne lieu de le penser l'appel fait au souvenir des batailles de Clontarf et de Fontenoy, sont une des branches des O'Brien, ils appartiennent à l'une des familles irlandaises les plus distinguées, à une famille dont la branche aînée a donné des rois à l'Irlande, des lords à l'Angleterre et des maréchaux à la France. Cela ne veut pas dire, comme l'a cru M. l'évêque d'Orléans, trop amoureux de la belle latinité pour se connaître en confusion celtique, que *l'Irlande réclame son roi Mac-Mahon*, ni qu'un Mac-Mahon ait jamais été roi d'Irlande, ou roi de Munster, ou roi de Thomond, ou than des Dalgais. Cela veut dire qu'en leur qualité de descendans de Brien Boroimhe, les Mac-Mahon sont des *cinq-sangs* (*fire bloods*), comme les O'Neil, les O'Connor du Connaught, les Mac-Morrogh et les O'Melaghlin. Être des cinq-sangs, c'est être descendant des rois d'Irlande, même dans le sens restreint du mot, car on appelle aussi descendans des rois d'Irlande tous les descendans d'un chef de clan, les Mac-Carthy, les O'Donnell, les O'Toole, les O'Callaghan, etc. En Angleterre, où l'esprit aristocratique a tué le sentiment nobiliaire, on ne comprend pas ce que signifient ces ombres du passé qui peuplent l'Irlande, ce que

signifient des souvenirs de race qui ne reposent ni sur un titre ancien ni sur une puissance ancienne, mais sur l'aptitude qu'ont eue jadis les membres de certaines familles à conquérir un titre ou une puissance. En Irlande même, les idées sont à cet égard assez confuses : le préjugé n'existe que d'une façon générale; individuellement, un lord est un personnage plus populaire qu'un descendant des rois d'Irlande. Cela vient de ce que, — tous les hommes d'un clan portant le même nom, — si la famille n'a pas reçu un titre anglais, il est assez difficile de savoir qui est fils de chef, qui de simple guerrier. Les Mac-Mahon ne sont pas dans ce cas. On sait la date de la concession primitive faite par la couronne d'Angleterre à leur ancêtre, et une anecdote douloureuse apprend dans quelles circonstances le dernier chef du Corcovasin de l'ouest quitta l'Irlande. Le maréchal Mac-Mahon est donc le petit-fils d'un homme qui abandonna ses terres et son pays pour rester fidèle à sa religion et à son roi. Qu'il s'agisse de réfugiés de l'édit de Nantes ou de jacobites d'Irlande, toutes les fois qu'on voit prospérer ceux dont les pères ont sacrifié leur fortune à leurs principes, on se réjouit, et l'on remercie la Providence de ne pas toujours donner le spectacle du succès de la bassesse.

Il est difficile d'expliquer l'état de l'Irlande. On est libre, on se relève de la détresse, on est presque calme, et l'on ne parle que d'oppression, de misère et de rébellion. Ce qu'on entend est-il l'écho de la douleur passée ou le cri de la douleur présente? La déclamation joue un grand rôle, elle est la forme du langage; cependant tout n'est pas déclamation. Si l'oppression a disparu, il reste les conséquences de l'oppression, il reste les sentimens créés par l'oppression. L'Irlande n'est libre que depuis hier; il lui faut faire en quelques années les progrès que l'Europe a mis des siècles à réaliser. Cette révolution soudaine trouble les habitudes du malheur et de la souffrance, elle heurte les sentimens. Il y a des choses que le temps seul peut achever. La justice n'a pas réparé tous les maux causés par l'injustice, et une société ancienne par le cœur souffre à devenir une société moderne.

La race irlandaise a tous les charmes : la grâce, l'éloquence, la beauté, le malheur; elle succombe sans se résigner, et garde les souvenirs à défaut des espérances. C'était trop pour elle d'avoir à vaincre la nature sous un climat énervant, dans une atmosphère chargée de tempêtes, tels que sont le climat et l'atmosphère de l'Irlande. Le destin a voulu qu'elle fût associée à une race rude et forte, inférieure par l'imagination, supérieure par les qualités positives, moins prompte à courir au combat, mieux faite pour la victoire. Si l'oppression a cessé, si l'Angleterre, après des siècles, a donné à l'Irlande la liberté et l'égalité nationales, l'Anglais con-

quiert toujours l'Irlandais; il le conquiert comme ailleurs la classe moyenne conquiert l'aristocratie. Le gentilhomme se ruine, l'homme d'affaires s'enrichit. Le progrès en Irlande n'est pas un fruit naturel du sol; il s'appelle Anglais, se dit protestant, insulte à ses victimes. C'est chose touchante l'attachement invincible au passé de la part d'hommes qui n'ont connu que le malheur; en face des peuples oublieux de leur gloire et de leur liberté, on se sent ému au spectacle d'une nation qui se repaît de souvenirs amers. La vérité historique et la vérité pratique ont cependant des droits. Jamais il n'y eut de nation irlandaise. A l'époque où les Anglais débarquèrent, l'Irlande était divisée en *septs* ou clans, ennemis héréditaires les uns des autres, entremêlés d'occupans danois. Les rois irlandais étaient des chefs de clan parvenus à faire reconnaître leur supériorité, et n'ayant aucune juridiction en dehors de leur clan. A peine était-on descendu de la colline de Tara, après s'y être fait couronner, un autre la gravissait et se faisait couronner à son tour. Le titre royal passait rapidement de l'un à l'autre, ou disparaissait complétement. Le clan seul avait de la vie; il se maintenait dans sa faiblesse et dans son isolement. Sous l'autorité nominale de la couronne d'Angleterre, les guerriers normands firent avec plus de bonheur et de suite ce qu'avaient fait avant eux les Danois. Ils s'établirent au milieu des clans irlandais, fondèrent chacun une domination et devinrent en quelque sorte chefs de *septs*. La confusion était si grande et les haines particulières si fortes, que continuellement les chefs de race irlandaise défendaient les droits de la couronne d'Angleterre contre les chefs de race anglo-normande. Également, dans les insurrections qui ont marqué la fin du dernier siècle et le commencement de celui-ci, les principaux insurgés étaient de naissance anglo-normande et de religion protestante. Si l'on a vu, au XIX[e] siècle, les membres de la chambre des communes et de la chambre des lords d'Irlande se faire acheter un à un, et à prix débattu, pour voter l'acte d'union, le spectacle n'était pas nouveau. A l'approche de Henri II, tous les chefs du sud étaient venus volontairement faire hommage au roi d'Angleterre, et avaient échangé le titre de than contre celui de vassal, le titre de roi contre celui de lord. Bien que le sentiment national ait sans cesse protesté, les guerres qui ont créé l'état actuel de l'Irlande ont été surtout des guerres civiles ou religieuses, et l'oppression dont les conséquences se font si cruellement sentir a été la tyrannie d'un parti indigène plutôt qu'une tyrannie étrangère. Il suffit, pour s'en convaincre, de lire le code odieux appelé les *lois pénales*. Depuis l'union, depuis que le gouvernement anglais n'est plus obligé de s'appuyer sur un parti anglais en Irlande, — s'il rencontre une opposition haineuse, elle vient surtout de la fraction protestante qui s'intitule orangiste en mé-

moire de Guillaume d'Orange, et qui cette année même, au Canada, a voulu associer malgré lui le prince de Galles au souvenir des guerres civiles irlandaises.

Il y a une étrange force et une étrange faiblesse dans cette nationalité, née du sentiment et de l'imagination, fortifiée par la souffrance, exaltée par le souvenir de l'oppression. L'Irlande est trop faible pour être indépendante, trop forte pour être assimilée, trop divisée pour former un tout. Avec un gouvernement séparé, l'Irlande est condamnée à l'oppression, avec un gouvernement uni à l'opposition. Ce qui rend la haine irlandaise invincible et impuissante, c'est que l'Irlande a été occupée plutôt que conquise; l'antagonisme l'a toujours jetée dans un parti opposé à celui qui triomphait en Angleterre. Aux inimitiés politiques se sont jointes les inimitiés religieuses; les unes et les autres ont produit une guerre sociale qui procède par assassinats individuels et frappe sans distinction l'Anglais, l'Irlandais, le catholique, le protestant, le maître et l'ouvrier.

Entre un caractère original, un génie particulier et une nationalité qui rend les habitans d'un même territoire aptes à se gouverner et incapables de supporter un gouvernement étranger, la différence est grande. Si l'Irlande n'était pas une île, la nationalité irlandaise serait ce qu'est la nationalité galloise ou la nationalité bretonne. Encore parle-t-on gallois dans le pays de Galles et breton en Bretagne, tandis qu'on ne parle pas irlandais en Irlande, si ce n'est dans les districts les plus reculés. Les membres du comité qui ont offert une épée au maréchal Mac-Mahon lui ont lu un discours dont l'original était écrit, dit-on, en vieil irlandais. J'ignore s'ils ont pu le traduire; je suis sûr que peu de leurs compatriotes pouvaient le comprendre. Tout ce qu'on sait de la langue nationale, c'est : *Erin go bragh!* (vive l'Irlande!) — Plaignez l'Irlande, respectez ses sentimens, demandez qu'on lui rende justice; ne fondez pas une politique, ni même une entreprise, sur une nationalité dont la seule force est de ne pas mourir.

C'est une tâche difficile pour un gouvernement de réparer les maux causés par une oppression de plusieurs siècles, succédant à des désordres dont les commencemens sont plus anciens que l'histoire. Le matériel de la civilisation, les mœurs mêmes font défaut. Ce n'est pas en un jour que se forment des propriétaires, des fermiers, des ouvriers, que s'accumule le capital, que s'apprend la prévoyance, que s'établit l'accord entre le capital et le travail. La difficulté s'aggrave quand la révolution économique et sociale doit s'accomplir au milieu des troubles causés par des divisions de race et de religion, lorsque chacun a par devers soi le ressentiment d'injures et de crimes passés. Encore existe-t-il dans le caractère irlan-

dais une disposition qui fait obstacle au progrès : l'Irlande est le pays des souvenirs, comme la France est le pays des espérances; on y tourne les regards vers le passé, comme chez nous vers l'avenir. Quel est ce passé dont l'ombre efface toute autre image? Est-ce un passé constitutionnel, — l'ordre dans la liberté? — Un passé démocratique, — le gouvernement direct du peuple? — Un passé d'ancien régime, — la civilisation s'élevant à l'ombre de la tradition? — Les souvenirs de l'Irlande sont des souvenirs de vengeance : la misère, la famine, les assassinats, l'oppression des lois pénales, les confiscations, les guerres intestines des chefs de race irlandaise et des chefs de race anglo-normande, les combats incessans des divers clans et une occupation danoise de deux siècles. Aussi les Irlandais, dans leur patriotisme, portent-ils leurs regards au-delà du IXe siècle, aux temps où, la barbarie ayant envahi l'Occident, l'Irlande conserva seule le dépôt des traditions romaines et même des traditions grecques. Il est certain qu'elle donna à la Gaule des maîtres, à la Germanie des apôtres. Les *Scotts*, comme on appelait alors les Irlandais, furent la lumière du moyen âge jusqu'à l'avénement de la scolastique (1); mais ces Irlandais de naissance étaient, par l'éducation, des Latins et même des Alexandrins, comme l'a démontré M. Hauréau. A côté des refuges de la science et de la religion, dont il ne reste que le nom et quelques pierres, tout était barbarie, grossièreté, violence. Nous connaissons les difficultés que fait naître l'amour des nouveautés, nous ignorons celles que produit le culte du passé. Si les premières troublent la société, elles l'animent, l'excitent, la font marcher en avant et devancer le temps; les secondes frappent d'inertie : elles sont en politique ce qu'est le mysticisme en religion, un idéal qui tue le sentiment de la réalité et distrait des devoirs. L'Irlande n'est pas seulement rebelle à l'Angleterre, elle est rebelle à la vie moderne; ses sentimens résistent aux nécessités du siècle : c'est malgré elle qu'elle est entraînée vers le progrès. Gouverner l'Irlande avec les sentimens irlandais ne serait pas seulement une impossibilité; ce serait perpétuer la misère, favoriser le crime et s'abandonner à l'agitation.

Je suis de ceux qui pensent que les institutions d'un peuple doivent s'accorder avec son génie et son histoire. Français et libéral, mes sympathies sont pour des Celtes, fils d'opprimés, qui n'ont pas changé de religion sur l'ordre d'un roi d'Angleterre. Il faut pourtant le reconnaître : par une étrange interversion des rôles, — pas plus étrange cependant que celle qui a transformé des jacobites en jacobins et des défenseurs de la liberté religieuse en fauteurs d'in-

(1) On peut lire leur histoire dans un écrit de M. Hauréau plein de science et d'intérêt.

tolérance, — en Irlande l'esprit anglais représente le progrès, et l'esprit irlandais la routine. Ce n'est pas que les Irlandais ne soient vifs, spirituels, prompts à la réplique, amoureux d'aventures. Ils excellent dans les sciences, les arts et la littérature. L'université de Dublin égale Oxford et Cambridge. Le barreau de Dublin surpasse celui de Londres. Les médecins de Dublin ne le cèdent en science à ceux d'aucun pays. Il y a de bons agriculteurs et d'habiles industriels. D'un autre côté, les Anglais qui viennent chercher fortune en Irlande n'apportent pas tous des connaissances ou des capitaux; ces gens croient qu'on est né cultivateur et industriel quand on est né Anglais, comme il suffit d'être né Français pour se faire, en pays étranger, maître de danse, cuisinier ou professeur d'art militaire. Néanmoins, en dépit des exceptions, l'esprit anglais représente en Irlande le progrès, et l'esprit irlandais la routine. Tout libéral, tout homme qui aime l'Irlande par amour de la justice et non par haine contre l'Angleterre, qui souhaite voir la terre poétique du malheur sortir de son linceul de misère, doit être pour les Irlandais et pour l'esprit anglais en Irlande. En face d'une confusion et de divisions égales à celles qui, sur les pentes du Liban, mettent les armes aux mains des Druses et des Maronites, il faut jeter un voile sur le passé, saisir le présent et songer à l'avenir. C'est une chose triste à penser et presque dure à dire : l'oubli est le salut de l'Irlande; qu'elle consente à oublier, et elle est sauvée. Considérons donc les choses en elles-mêmes, et demandons à la liberté l'usage qu'elle a fait de l'héritage légué par l'oppression.

Je sens tout ce qu'il y a de douloureux dans les souvenirs de la partie catholique de l'Irlande, qui est pour nous l'Irlande tout entière; je comprends la révolte des cœurs. Il est insupportable d'entendre des Anglais accuser une race et une religion des maux que l'oppression anglaise a causés, et l'on ne saurait nier qu'il existe dans une portion du protestantisme anglais et irlandais la pensée impie de déraciner le catholicisme en Irlande à la faveur de la misère et au moyen de la corruption; mais quels reproches l'Irlande peut-elle adresser au gouvernement anglais? Où sont les griefs actuels? Je n'en connais qu'un seul : les terres et les dîmes du clergé catholique entre les mains du clergé anglican. Ce grief est grave; il rappelle le souvenir de tous les griefs disparus. Lorsque l'on confisqua les biens du clergé en France, on les vendit au profit de l'état, au profit de tous; ensuite l'état s'est chargé de subvenir aux frais du culte. Lorsque les biens du clergé catholique furent en Angleterre distribués, partie au clergé anglican, partie à des laïques, la nation presque entière changea de religion. En Irlande, la majorité est restée ou est redevenue catholique, et les biens du clergé ont été donnés au culte anglican. Ce n'est pas là une de ces injustices que le temps efface et

qui disparaissent au milieu de cette vaste catégorie de crimes qu'on appelle les faits accomplis. Le catholique irlandais, qui paie au ministre anglican sa contribution forcée et au prêtre catholique sa contribution volontaire, est sans cesse rappelé au souvenir de l'injustice dont il est victime; il se sent fils de vaincu et se croit opprimé. Le clergé catholique, vivant de l'aumône des misérables, ne peut rester étranger aux passions populaires; il lui faut exciter les haines catholiques pour résister aux haines protestantes. Je crois fort exagérées, souvent calomnieuses, les accusations portées contre la conduite politique du clergé catholique d'Irlande : je n'ai, pour mon compte, été témoin que de sa résistance aux actes coupables, et je l'ai vu faire un noble usage de son autorité morale; mais la situation du clergé catholique provoque d'elle-même l'agitation, et l'agitation en Irlande conduit à la misère, quelquefois au crime. Rendue à la liberté civile par le retrait des lois pénales, à l'égalité politique par le bill d'émancipation, l'Irlande ne sera sincèrement unie à l'Angleterre que le jour où une transaction aura fait disparaître l'inégalité des clergés. Le second Pitt et sir Robert Peel le pensaient; tous les hommes d'état anglais dignes de ce nom en sont convaincus. Sans doute la difficulté est grande; elle n'est pas de celles qui s'accomplissent dans les temps ordinaires, et qu'affrontent des hommes ordinaires. D'un côté, le clergé catholique d'Irlande craint de tomber dans la dépendance, et s'oppose à toute transaction; d'un autre côté, le protestantisme anglais fait cause commune avec le protestantisme irlandais, et n'admet pas que l'Irlande ait, comme l'Écosse, une religion nationale. On est entre une difficulté, presque une impossibilité, et une nécessité. Justice ne sera donc rendue sur ce point à l'Irlande que le jour où l'Angleterre sera menacée d'un danger extérieur, pour tout dire, quand elle aura à craindre une guerre de la France. Les Irlandais le savent, toutes leurs libertés ont été conquises par des menaces d'insurrection ou d'agitation. Les Anglais le savent aussi; ils sont un peuple qui obéit à la nécessité. Mieux vaudrait assurément donner à la justice ce que l'on accordera plus tard à la crainte; mais les gouvernemens et les peuples sont ainsi faits : ils ne deviennent justes que quand l'injustice les met en péril.

La question des biens du clergé écartée, tous les griefs de l'Irlande sont des griefs sociaux, des maux que l'injustice et le temps ont faits, et que la justice ne peut réparer qu'avec le temps : l'état de la propriété, l'état du fermage, la misère.

Il est à peine besoin de le dire, le socialisme en arrière est le plus absurde de tous les socialismes. C'est d'hier qu'ont été, en France, confisqués et vendus les biens d'émigrés. Personne n'oserait demander que les fils des nouveaux possesseurs soient dépouillés au

profit des fils des anciens propriétaires. On sent que la prétendue justice serait une souveraine injustice. Comme les confiscations irlandaises remontent à Guillaume d'Orange, à Cromwell, à Élisabeth et aux temps antérieurs, les prétentions qui seraient insensées en France le sont encore plus en Irlande. Aussi personne n'y soutient qu'il faille pousser le culte de la nationalité jusqu'à exécuter une spoliation nouvelle par fantaisie d'imagination. La propriété est en Irlande aussi légitime, aussi assurée qu'ailleurs; elle y excite un respect particulier. L'héritier d'un grand domaine est considéré avec une complaisance et un amour qui rappellent le culte des anciens clans pour le sang de leurs chefs. Toutefois l'absence de beaucoup de propriétaires, l'origine anglaise récente de plusieurs autres et le protestantisme de la plupart créent un malaise moral qui excite des haines nationales et religieuses plutôt que des haines contre la propriété elle-même. A d'autres égards, l'état de la propriété n'est pas satisfaisant. Les lois civiles anglaises, ou, pour mieux dire, les mœurs civiles, car les lois sont les mêmes en Angleterre et aux États-Unis, ont produit, sous le rapport de la richesse, des effets très différens en Irlande et en Angleterre, là où la propriété est uniquement immobilière, et là où, à côté de la propriété immobilière, s'élève une propriété mobilière égale ou supérieure. La conséquence pour l'Irlande, conséquence accrue par l'influence des lois pénales, a été l'hypothèque de la propriété substituée, la ruine des aînés, la misère des cadets et le retard qu'éprouve la formation de la classe moyenne. Au milieu de la famine, en présence de la ruine des riches et de la misère des pauvres, un ministre anglais dont on rencontre toujours le nom quand il s'agit de mesures qui décident de l'avenir, sir Robert Peel, prit un parti hardi : il accomplit une grande révolution économique et politique dont l'influence en Irlande n'est pas moindre que celle du *free trade* en Angleterre.

L'hypothèque, dans la loi anglaise, est réelle et non personnelle; elle ne frappe que la terre. Tous les biens substitués grevés d'hypothèques, pour lesquels les arrérages de la dette n'auraient pas été payés dans l'année (le nombre en était grand dans un temps où la famine avait anéanti le revenu), durent être vendus au profit des créanciers par l'entremise d'une cour spéciale de justice appelée des *incumbered estates*. Cette cour n'eut pas pour unique mission d'amener la liquidation forcée des propriétés grevées. Elle divise les terres qui tombent sous sa juridiction, les vend par parties plus ou moins grandes, suivant qu'elle le juge convenable, et délivre des titres nouveaux de propriété qui effacent les titres anciens. Le quart de la propriété irlandaise a déjà passé par la cour des *incumbered estates* et a été partagé entre des acquéreurs la plupart irlandais. On comprend l'importance économique de l'acte de sir Robert Peel :

c'est la propriété mise à la disposition du capital, fruit du travail; c'est la propriété liquide et divisée; c'est la carrière ouverte à tous les progrès agricoles. L'importance sociale est plus grande encore : c'est la propriété moyenne qui se constitue, la classe moyenne qui se fonde, les souvenirs de la conquête qui s'effacent. Sir Robert Peel est un économiste comme le second Pitt est un financier; il se saisit des choses pour atteindre les hommes. En anéantissant l'impôt féodal qu'un petit nombre de propriétaires anglais prélevaient sur la nourriture de la masse de la nation, il a restauré en Angleterre l'harmonie entre les classes et arrêté une révolution prête à éclater; en rendant accessible la propriété aux classes commerçantes et laborieuses, il a fondé en Irlande la paix de l'avenir. Un Français pourrait souhaiter qu'on allât plus loin, et que la réforme atteignît les lois civiles; mais les préjugés irlandais sont à cet égard aussi violens que les préjugés anglais. On aime les anciennes familles, on déteste les nouvelles; on aime les joyeux compagnons qui se ruinent, on se défie des propriétaires qui veulent des comptes en règle. L'Irlande se croirait ruinée et déshonorée si on lui imposait notre code civil, et un parlement irlandais n'aurait pas été aussi loin que sir Robert Peel et le parlement des trois royaumes. Là ne sont pas les passions populaires, elles se portent tout entières vers le fermage. La douloureuse histoire de ces trente dernières années se résume dans l'histoire du fermage. Le socialisme irlandais, ce socialisme qui domine les sentimens nationaux, les sentimens religieux, et ne s'arrête pas devant le crime, a pour cri de ralliement : « Le droit au fermage! » Toutes les difficultés nationales et politiques sont des jeux d'enfant en face de cette question terrible, que soulèvent à chaque instant la misère et le crime, et qui est celle de savoir si l'Irlande peut nourrir ses habitans.

Quiconque voit l'Irlande et considère sans préoccupation politique la nature du sol et celle du climat reconnaît que cette terre est faite pour être un pays de pâturages. Les étés sont humides, les hivers doux. Le sol est naturellement drainé. Presque partout l'herbe pousse avec abondance, et dans beaucoup de lieux elle a la propriété d'engraisser les bestiaux. Si les pluies rendent difficile la récolte des foins, les racines croissent avec une extrême vigueur et peuvent suppléer les fourrages. L'élève des bestiaux est donc l'industrie naturelle de l'Irlande; elle y est l'industrie profitable. Avec une végétation de printemps sous un ciel d'automne et leur inépuisable fécondité, les terres d'Irlande devraient être (elles sont presque) parmi les plus productives de l'Europe. Puis, comme partout ailleurs, excepté dans les lieux où l'on cultive le lin et les plantes de ce genre, le travail à la main est en Irlande moins productif que le travail à la charrue; pour les cultures grossières, il ne peut don-

ner à celui qui s'y livre ni le moyen de payer un fermage, ni même de se nourrir. Par suite de l'extraordinaire rendement des pommes de terre et de l'accroissement extrême de la population, la culture s'est divisée et subdivisée au point de créer quatre cent mille fermes au-dessous d'un hectare. La plus grande partie des bras étaient employés à cultiver à la main des denrées alimentaires. A mesure que la population s'accroissait, la division de la culture s'augmentait, et la compétition pour le loyer des terres devenait effrayante. Avec larmes et avec supplications, on venait demander la location par parcelles; il n'y avait plus de prix : le pauvre se croyait sauvé, pour une année au moins, s'il pouvait obtenir un fragment de terre à cultiver; il se croyait condamné à la mort, lui et les siens, si sa demande était refusée. Les propriétaires ne résistèrent pas à ces sollicitations, et il s'introduisit trois pratiques détestables : l'établissement des *middle-men* ou fermiers généraux, qui sous-louaient ensuite aux pauvres pour leur propre compte; l'habitude prise par les pauvres d'offrir des prix exorbitans et de ne pas tenir leurs engagemens; par suite, l'usage de louer sans bail, comme on dit en Irlande : *at will*, à volonté. La subdivision des cultures suivant l'accroissement des familles, il devint impossible au cultivateur de payer le fermage. Les expulsions se répétèrent. Des sociétés secrètes couvrirent l'Irlande, elle eurent des tribunaux et des bourreaux; à l'arbitraire des propriétaires elles opposèrent l'assassinat.

J'ai peut-être l'esprit timide, mais je trouve bien hardis ceux qui n'hésitent pas en face d'une situation impossible et disent qu'il fallait s'engourdir à côté du crime, ou fouler sans pitié la souffrance. D'un côté, c'était pour le propriétaire la ruine et l'impossibilité de faire face aux engagemens vis-à-vis des créanciers, pour le pauvre une misère sans fond, non-seulement la misère, mais la faim; d'un autre côté, c'était la violence inhumaine, des gens qui vivaient à peine auxquels on infligeait la mort. L'avenir eût été meilleur, le présent plus horrible. Que ceux qui ont le bonheur de n'avoir pas à choisir entre de telles alternatives remercient la Providence et n'accusent ni l'homme énergique qui veut sauver son bien et celui de ses enfans, ni l'homme doux qui ne veut pas accabler la misère. La famine produite par la maladie des pommes de terre a décidé : un million d'Irlandais est mort, deux millions ont émigré.

Sans doute il y a eu en Irlande des propriétaires plus agriculteurs que philanthropes, meilleurs économistes que citoyens, de même qu'il y a eu des paysans assassins : si l'on aime la haine et la vengeance, le champ est fécond; mais la question n'est pas le passé, elle est le présent et l'avenir. Doit-on, dans la situation faite par la famine, par l'émigration et par la mort, profiter des vides pour remplacer le travail à la main par le travail à la charrue, la pomme de

terre par les herbages, et mettre l'Irlande dans une condition telle que la terre puisse donner un revenu au propriétaire, un profit au fermier, un salaire à l'ouvrier? On marche de ce côté. Beaucoup de petites fermes ont été réunies pour en former de grandes, beaucoup d'habitations de fermiers ont été construites; la classe des *middlemen* disparaît et fait place à des agens ou régisseurs pris parmi les cadets des meilleures familles irlandaises et anglaises, qui administrent directement la terre pour le compte du propriétaire. Ce changement partiel explique le phénomène que j'ai déjà signalé : un pays qui s'enrichit en même temps qu'il se dépeuple, l'accroissement de la production et de la consommation suivant la décroissance de la population. Les motifs qui devaient autrefois retenir n'existent plus, ou du moins sont affaiblis; ce qui était impossible est devenu possible, ce qui était inhumain est devenu raisonnable. Le pauvre peut trouver un salaire; l'émigration entraîne le surplus de la population. Il serait insensé de persévérer dans un système qui a causé la ruine universelle et fait ennemis les enfans d'une même terre. Toutefois les passions populaires résistent. L'Irlandais, qui se transforme en débarquant en Amérique ou en Australie, garde chez lui ses vieux préjugés. Il lui répugne étrangement d'échanger la culture de ses pommes de terre contre un salaire dont le maintien ne lui paraît pas assuré. Ses instincts sont pour le régime de la famine tempéré par l'assassinat; on doit s'attendre à des luttes et à des crimes. N'importe; il n'y a que les sauvages qui tuent leurs pères parce qu'ils le demandent.

Le parlement a fait pendant la famine et les années qui l'ont suivie tout ce qu'un gouvernement pouvait faire. Il a prêté, avancé et donné de l'argent pour l'entretien d'ateliers nationaux qui ont compté jusqu'à trois millions d'individus; il a institué la loi des pauvres; il a organisé les dispensaires paroissiaux; il a, sous des formes diverses, donné des fonds à l'agriculture et stimulé les améliorations agricoles. Devait-il violer le droit de propriété? Devait-il s'opposer à ce que les propriétaires tirassent un bon parti des terres dans leur propre intérêt et dans l'intérêt public? Il ne le devait pas, il ne le pouvait pas. Les accusations adressées sur ce point à l'Angleterre sont souverainement injustes. Cependant c'est chose dure, l'inertie en face du malheur. Le droit des fermiers était devenu le cri de ralliement, comme autrefois le rappel de l'union. Il fallait calmer les passions, et l'on pouvait tourner deux obstacles : ceux qu'opposaient les substitutions, qui font d'un grand nombre d'entre les propriétaires de simples usufruitiers et leur inspirent des sentimens d'usufruitiers, et l'absence de bail ou de conditions dans les baux. M. Cardwell, secrétaire d'état pour l'Irlande, a proposé au

parlement et fait adopter cette année un bill dont le principe est un droit d'hypothèque attribué soit au propriétaire usufruitier, soit au fermier, pour la plus-value qu'ils donneraient à la terre. En stricte économie politique, le bill de M. Cardwell est attaquable. Peut-être aurait-il mieux valu pour toutes les parties que la loi ne se superposât point aux contrats privés, et qu'on eût laissé les mœurs les modifier. L'appel du fermier au magistrat, en cas de refus du propriétaire, et la décision souveraine donnée au magistrat en matière d'amélioration agricole, sont peut-être aussi ce qu'on appellerait en France du socialisme. Les constatations exigées à différentes périodes rendront la mesure plus féconde pour les tribunaux que pour l'agriculture. Les avantages politiques effacent ces inconvéniens, et M. Cardwell s'est montré digne élève de sir Robert Peel en considérant les hommes à travers les choses. Il s'agissait de donner à l'Irlande un témoignage de sollicitude, et c'est ce qu'il a fait; mais un argument enlevé à une passion ne saurait la détruire, et la question renaîtra sous une forme ou sous une autre. Au fond, le mal qui travaille l'Irlande, c'est la situation économique du moyen âge en lutte contre les nécessités modernes.

Cette terre n'est pas de celles qui se courbent tranquillement sous le malheur. Quand l'Irlande souffre, elle se retourne contre l'Angleterre, elle l'attaque ou l'accuse. Toutes les questions sociales, économiques ou religieuses deviennent des passions nationales. Comme l'Irlande est unie à l'Angleterre, et comme elle souffre tandis que l'Angleterre prospère, il est impossible de ne pas se demander si la liberté anglaise convient à l'Irlande, et s'il est bon pour l'Irlande d'être unie à l'Angleterre. On n'y voit d'ordinaire qu'une question de force: qu'on me permette d'y trouver l'intérêt, le repos et le bonheur futur de l'Irlande.

La liberté anglaise, c'est l'indépendance de l'individu vis-à-vis de l'état et sa soumission à la loi seule. L'indépendance de l'individu crée l'indépendance des paroisses, l'indépendance des comtés et les libertés politiques. Il n'existe pas d'administration générale. Chaque homme et chaque portion de territoire se gouvernent à leur gré sous la domination de la loi. Aucune autre nature de liberté ne laisse une égale indépendance, aucune n'est par conséquent mieux appropriée à la situation de l'Irlande. Si l'on doute, c'est que l'on juge les effets de la liberté anglaise par ceux de l'oppression anglaise. Tandis que l'oppression d'une société qui se gouverne elle-même est la plus dure de toutes les oppressions, sa liberté est la plus grande de toutes les libertés. Pas plus que l'Anglais, l'Irlandais ne supporterait d'être gouverné et administré. On ne se figure pas les *wild Irish* attelés serré au char de l'état, contraints à mesurer

leurs paroles et leurs actions, ne pouvant épancher leur bonne humeur ou leur rage. Je parlais tout à l'heure de l'éloignement de l'Irlande pour les lois civiles françaises; notre ordre y serait plus insupportable que notre égalité. Le clergé irlandais lui-même, ce clergé dont l'existence est ignorée par la loi, ne changerait pas son sort contre celui du clergé français; il n'abdiquerait pas l'indépendance pour la protection. Sur un seul point, l'état de l'Irlande créait des inconvéniens particuliers. Dans l'ordre que nous appelons la liberté anglaise, la propriété et toutes les distinctions de l'esprit ou du caractère confèrent la magistrature sociale, et le malheur veut qu'en Irlande la majorité des propriétaires soit de religion protestante, et la majorité du peuple de religion catholique. On a remédié à ce danger en instituant des magistrats payés qui veillent à l'application impartiale de la loi. Ce système marche merveilleusement. Si la sécurité particulière est faible en Irlande, la sécurité générale est absolue. Il y eut, durant la famine, trois millions d'individus, sur huit millions, employés aux ateliers nationaux, et l'ordre ne fut pas un instant menacé. Nous nous demandons comment on peut vivre en Irlande au milieu des assassinats; on s'y demande comment on peut vivre en France avec les révolutions et les gouvernemens. On étonnerait beaucoup l'Irlande, on la blesserait profondément, si on lui disait qu'elle n'est pas capable de supporter la liberté anglaise. Elle n'en veut pas d'autre, elle n'en connaît pas d'autre; à cet égard elle est unanime.

Deux peuples peuvent aimer chacun la liberté et ne pas vouloir mener une vie commune, le plus faible surtout, celui auquel sa misère rappelle sans cesse l'ancienne oppression. C'est l'instinct de toutes les jeunes libertés de se retourner contre le passé avant de marcher en avant. Je crois que si l'on posait à l'Irlande cette question : « Voulez-vous, oui ou non, rester unie à l'Angleterre? » et qu'on appelât le suffrage universel à décider, la majorité répondrait : NON. L'Angleterre n'a pas d'illusions à se faire; la passion populaire est contre elle, et cette passion dominerait toutes les autres considérations; mais le peuple irlandais aurait-il raison, raison dans l'intérêt de l'Irlande, raison dans l'intérêt de son honneur et de sa liberté? Presque tous les hommes éclairés d'Irlande les plus libéraux, les catholiques comme les protestans, verraient avec une grande crainte le rappel de l'union, et les sentimens de la veille pourraient bien n'être pas ceux du lendemain. Ce malheureux pays est divisé sur toutes les questions, même sur les questions de nationalité. — Je me trompe; je réponds aux déclamations, j'oublie la réalité. Personne ne souhaite en Irlande former un peuple à part, dégagé de tout lien avec l'Angleterre; si l'on est trop Irlandais pour aimer à vivre avec elle, on est trop Anglais pour vivre sans elle.

L'union est odieuse et le divorce impossible. Le public européen se laisse prendre à une équivoque : pour la France et pour l'Europe, le rappel de l'union signifie l'Irlande rendue à elle-même et à sa nationalité; pour l'Irlande, le rappel de l'union signifie un parlement séparé sous l'autorité de la couronne d'Angleterre. Les Irlandais ne veulent pas quitter l'armée et les fonctions civiles anglaises, ils ne veulent pas que l'armée anglaise et le gouvernement anglais quittent l'Irlande : ils veulent rester sujets anglais avec un pouvoir législatif irlandais; ils veulent en un mot un parlement à Dublin, Dublin une capitale. Cette question n'est donc pas une de ces questions de nationalité qui touchent aux droits de l'humanité même, soulèvent toutes les questions de liberté et les emportent toutes. C'est une question de localité, intéressante par l'émotion qu'elle excite. La nationalité, la liberté surtout ne sont pas engagées d'un seul côté; on peut discuter, et dès qu'elle est précisée, la question est résolue.

Il s'agit de savoir s'il est bon d'avoir deux parlemens au lieu d'un seul, l'un siégeant à Dublin, l'autre à Londres. On ne prétend pas que les deux parlemens puissent être complétement égaux ; l'un serait purement irlandais, et l'autre, pour toutes les questions générales, serait *impérial*, comme on dit en Angleterre. L'Irlande, qui vient de conquérir la liberté civile et la liberté religieuse, qui fait aujourd'hui partie d'un grand pays libre, deviendrait alors un pays subordonné et reculerait d'un siècle en arrière. Quelques intérêts, quelques ambitions, les haines, pourraient s'en réjouir; le patriotisme aurait à souffrir. Ce n'est pas par un simple effet du hasard que l'oppression en Irlande est contemporaine de la séparation, et la liberté de l'union. L'Angleterre peut traiter l'Irlande unie avec une complète égalité : les passions irlandaises ne mettent pas en péril le gouvernement britannique quand elles s'amortissent et se perdent au milieu de passions et de préjugés contraires; mais l'Angleterre ne peut admettre que les passions irlandaises soient réunies en faisceau, constituées en corps et viennent lui faire échec. Si l'Irlande avait un parlement séparé, ce parlement ne serait pas seulement subordonné, il serait opprimé et corrompu.

Le grand obstacle n'est pas la volonté de l'Angleterre, la faiblesse de l'Irlande, l'anomalie de deux gouvernemens dans un même empire. L'obstacle est la situation intérieure de l'Irlande elle-même; ses divisions sont profondes et cruelles. Il y a l'Irlande du nord et l'Irlande de l'ouest, l'Irlande protestante et l'Irlande catholique, l'Irlande des riches et l'Irlande des pauvres. Il y a lutte de races, de religions et de classes. Il y a la guerre sociale qui ne cesse de faire des victimes. Les difficultés sont tout irlandaises; l'union ne les a pas créées, et la séparation ne les ferait pas cesser. Au fond

du cœur, malgré les paroles, les haines sont des haines d'Irlandais à Irlandais. Le service anglais est populaire en Irlande, l'armée anglaise casernée en Irlande y est populaire. Dans le temps où les assassinats étaient le plus fréquens, les officiers anglais pouvaient sans danger parcourir toutes les routes, tandis que les propriétaires irlandais étaient traqués à chaque coin et poursuivis dans leurs maisons. Quand le paysan irlandais a une affaire, c'est au magistrat payé qu'il s'adresse; quand il exprime un vœu, c'est celui de voir le gouvernement devenir arbitre entre lui et le propriétaire. Telle que les guerres civiles, les guerres religieuses et l'oppression ont fait l'Irlande, le gouvernement anglais y est devenu un modérateur. Les difficultés sont diminuées, adoucies, et peuvent être successivement résolues par un parlement-uni; elles seraient exaltées et deviendraient invincibles avec un parlement séparé. Un parlement dans *College-Green*, c'est la guerre civile, c'est la guerre sociale. La masse des propriétaires est protestante, la masse du peuple est catholique. Si le parlement devient local, la majorité voudra opprimer la minorité, comme jadis la minorité a opprimé la majorité. Qu'on ne dise pas que l'Irlande a eu autrefois un parlement, et que, libre, elle peut être indépendante comme elle le fut opprimée. L'émancipation des catholiques n'existait pas alors. La représentation sincère de l'Irlande date du bill d'émancipation, sa liberté de l'union. Si le voisinage de l'Angleterre a été fatal, s'il a donné l'oppression, il permet aujourd'hui qu'une nation tourmentée par la discorde soit appelée à jouir de la plénitude de la liberté. Doit-on repousser le bien parce qu'on a subi le mal? et rejeter la liberté par haine contre l'oppression, par un fol amour de nationalité?

Tout est compliqué en Irlande, tout est mystérieux, comme les lois Bréon, dont chacun invoque le souvenir, et que personne n'a lues. Vous voyez l'Irlande agitée et mécontente, vous croyez qu'elle est opprimée. Vous l'entendez jeter à l'Angleterre la menace et le défi, vous croyez qu'elle est prête à courir aux armes, et bien des gens se demandent si ce mécontentement et cette rébellion ne seraient pas d'un grand secours dans le cas d'une guerre contre l'Angleterre. La pensée est peu aimable, et l'illusion serait grande. Ce ne sont pas seulement les quinze cent mille protestans d'Irlande qu'on aurait contre soi, ce sont les propriétaires, les fermiers, tous ceux qui possèdent, et jusqu'au clergé catholique lui-même. Peut-être, si une armée étrangère, catholique et dévouée au saint-siége, parvenait à débarquer au sud ou à l'ouest, et était assez nombreuse pour faire croire à un succès durable, le peuple des villes et des campagnes l'accueillerait-il avec joie, et peut-être l'accompagnerait-il en poussant des *hurras;* mais il ne prêterait aucun secours à

la guerre politique et étrangère : il s'en irait faire la guerre sociale pour son propre compte, tuant et massacrant les propriétaires et les fermiers, sans distinction de race ni de croyances. On marcherait précédé, suivi, accompagné par le meurtre. Le désordre serait plus funeste que la résistance, et l'on reculerait d'horreur. En même temps l'Irlande du nord resterait ferme, et dans toutes les parties du pays il y aurait des gens qui se défendraient, non pas comme on se défend dans une guerre étrangère, où on laisse au gouvernement le soin d'organiser la résistance, mais comme on se défend dans une guerre sociale. Une partie de l'Irlande occupée, la force de l'Angleterre ne serait pas atteinte, et il suffit de jeter les yeux sur une carte pour savoir qu'on ne peut rester en Irlande sans être maître de la mer. Aucun champ de bataille ne serait plus mal choisi. Laissons de côté les idées d'agression comme les idées de rébellion, les unes et les autres ne sont pas destinées à devenir des faits, et gardons notre haine contre l'oppression pour les pays où l'oppression existe.

Qu'on veuille bien ne pas opposer aux idées que je viens d'émettre le remarquable ouvrage de M. de Beaumont et le livre touchant qui a fait connaître à la France Robert Emmet. L'ouvrage de M. de Beaumont n'a rien perdu de son mérite; on doit l'étudier pour connaître le passé de l'Irlande et pour comprendre son présent. Je pense tout ce qu'a écrit M. de Beaumont sur l'Irlande, et je crois que, s'il revoyait aujourd'hui l'Irlande, il penserait ce que je viens d'écrire. L'auteur de *Robert Emmet* est, si je ne me trompe, plus sensible aux souvenirs des combats livrés pour la liberté qu'à ceux de la bataille de Clontarf. Son cœur déteste toutes les oppressions, il aime toutes les libertés. Il ne voudrait en aucun cas que la liberté fût sacrifiée aux réminiscences d'un désordre ou d'une tyrannie indigène. J'irai plus loin, j'oserai dire que, si les grands patriotes d'Irlande vivaient aujourd'hui, ils mépriseraient un mysticisme équivoque qui perpétue la misère et propage le crime. Ils n'avaient pas l'esprit incertain ni le cœur timide, ces hommes généreux qui ont donné leur vie à leurs principes et à leur patrie. De même qu'ils se sont révoltés contre l'oppression, ils se rallieraient à la liberté; ayant voulu faire une révolution, ils accepteraient la révolution faite; ils ne porteraient pas dans la paix les sentimens de la guerre. L'Irlande était esclave et elle est libre; elle succombait sous la misère et elle se relève de la détresse. Si le présent est encore douloureux, elle n'a pas connu de passé égal à l'avenir qui se prépare. Le temps est venu de mettre bas les haines et de renoncer à l'espérance d'exterminer quiconque n'est pas de sa race ou de sa foi.

JULES DE LASTEYRIE.

HISTOIRE NATURELLE

DE L'HOMME

UNITÉ DE L'ESPÈCE HUMAINE.

Les particularités physiques, intellectuelles, morales, qui distinguent les groupes humains disséminés à la surface du globe, accusent-elles entre ces groupes des différences radicales, ou bien, malgré les apparences contraires, l'homme est-il partout le même au fond? En d'autres termes, existe-t-il une seule espèce ou bien plusieurs espèces d'hommes (1)?

Cette question est toute moderne. Faute de connaissances suffisantes en zoologie et en botanique, les philosophes, les géographes de l'antiquité, les savans du moyen âge et de la renaissance n'avaient même pu songer à la poser, et pourtant on peut dire que les uns et les autres y avaient répondu d'avance à peu près dans le même sens. Du peu que les premiers ont écrit sur cette matière, on doit conclure qu'à leurs yeux la nature de l'homme est partout la même, et que des conditions extérieures, le froid et la chaleur particulière-

(1) Le but de la série commencée pour répondre à cette question est de résumer un cours fait au Muséum dans le courant de l'année 1860. Dès 1856, et en montant pour la première fois dans la chaire d'anthropologie, j'avais professé les mêmes idées, appuyées à peu près des mêmes raisons. J'avais tardé jusqu'ici, malgré diverses sollicitations, à produire ces idées sous une autre forme que celle de l'enseignement oral : je me demandais en effet si l'ouvrage destiné à les exposer ne pouvait pas gagner à cet ajournement; mais aujourd'hui je crois utile d'indiquer ce que les sciences naturelles nous apprennent sur ces graves questions si vivement débattues, et je me borne à rappeler l'origine et la nature de ce travail.

ment, font seules varier ses caractères physiques; toutefois ils paraissent leur accorder des lieux d'origine divers. Quant aux seconds, leur opinion sur ce sujet découlait de croyances religieuses communes à toutes les nations qui s'occupaient alors de science. Juifs, chrétiens, mahométans, voyaient également dans Adam le père de tous les hommes. En fait, l'unité de l'espèce humaine était donc pour eux un dogme admis au même titre que tous ceux qu'ils avaient puisés dans un livre également sacré pour tous, dans la Bible.

Un jour vint cependant où l'autorité séculaire de ce livre fut attaquée et niée avec une violence souvent aussi aveugle que la foi qu'il avait si longtemps inspirée. Si une partie des classes intelligentes continua de chercher dans la Bible la solution absolue de toutes les questions, même de celles qui sont le plus en dehors des doctrines religieuses bien comprises, une autre partie de ces mêmes classes se mit à rejeter sans examen tout ce qu'elle y voyait ou croyait y voir. Ce défaut de critique éclairée, commun aux deux camps, devait entraîner des résultats semblables. La négation et l'affirmation, également dépourvues de base, conduisirent souvent les deux partis à l'absurde dès qu'il s'agissait de questions scientifiques. Si, pour demeurer d'accord avec le texte de Josué, les docteurs bibliques soutinrent l'immobilité de la terre et le mouvement du soleil, les philosophes anti-bibliques, pour pouvoir nier le déluge, ne voulurent voir dans les amas de fossiles qui constituent des montagnes entières que la trace du passage de quelques pèlerins qui avaient perdu leurs coquilles. — Sur le terrain de l'exégèse scientifique, les libres penseurs n'ont pas grand'chose à reprocher aux dévots.

Ces faits et bien d'autres que je pourrais rappeler sont fertiles en enseignemens. D'une part, ils montrent le danger que l'on court à vouloir souder trop intimement le dogme à la science. Le premier relève avant tout de la foi, et par conséquent du sentiment; il est de sa nature absolu et affiche la prétention d'être immuable. La science est fille de l'expérience et du raisonnement; elle a ses doutes et ses réserves, elle est surtout essentiellement progressive, c'est-à-dire changeante et sujette à des transformations. Toute union entre elle et le dogme ne peut donc que préparer des déchiremens inévitables et douloureux. Les textes sacrés ne se prêtent pas toujours aux interprétations, parfois spirituelles, parfois aussi puériles, qu'on accueille aujourd'hui avec tant de faveur. Ces interprétations ellesmêmes, acceptables un jour, sont souvent démenties le lendemain par quelque nouveau progrès, et l'opposition qu'on a voulu dissimuler n'en ressort que plus clairement. Laissons donc à chacun son domaine, — au savant la science, au théologien la théologie.

Certes, en m'exprimant ainsi, je suis loin de vouloir dire qu'il y

a antagonisme entre la science et la religion. J'ai souvent dans la *Revue* exprimé la conviction contraire. Oui, la foi n'a pas d'appui plus sûr qu'une connaissance aussi complète que possible de cet univers, de ses phénomènes, de ses lois. Au besoin, d'illustres exemples justifieraient mes paroles; mais ces exemples, nous les rencontrerions dans des communions très diverses. La religion et la science, qui, chacune dans sa sphère, répondent à nos besoins les plus nobles, à nos instincts les plus élevés, ne convergent et ne s'unissent que par ce qu'elles ont de plus général, de plus grand. Dans ces hautes régions de l'intelligence et du cœur, les points de discussion disparaissent devant les vérités éternelles. Voilà pourquoi le protestant et le catholique, le Juif et le mahométan, ont pu trouver dans la science de quoi fortifier chacun ses diverses croyances, semblables au moins en cela qu'elles rapportent au Créateur l'hommage de la créature.

D'autre part, on voit combien les hommes qui ont la prétention de parler uniquement au nom de la philosophie et de la raison, combien les *libres penseurs* doivent se méfier de la répugnance instinctive que leur inspirent tout fait, tout témoignage, toute doctrine qui se présentent à eux associés à quelque idée dogmatique. En cédant trop facilement à ce sentiment irréfléchi, ils ont trop souvent mérité les mêmes reproches que leurs adversaires. Eux aussi se sont montrés absolus et intolérans; ils ont pour ainsi dire érigé en dogmes leurs négations les plus hasardées, et compromis la cause qu'ils défendent. A eux aussi la science, seul juge irrécusable et compétent, a donné de sévères leçons dont ils n'ont pas toujours su profiter.

Ces réflexions s'appliquent d'une manière toute spéciale aux débats relatifs à l'origine une ou multiple des groupes humains. Après avoir régné si longtemps sans conteste, l'antique dogme d'Adam a rencontré de nombreux adversaires. Chose assez remarquable, c'est au nom même de la Bible que ce dogme a été d'abord attaqué, et il ne sera pas inutile de résumer ici les argumens que dès le XVII[e] siècle on faisait valoir contre lui. En 1655, La Peyrère, gentilhomme protestant attaché au prince de Condé, publia un traité de théologie fondé tout entier sur l'existence d'une population humaine antérieure à Adam (1). Dans ce livre fort curieux et remarquable pour l'époque, La Peyrère s'efforce de démontrer que l'histoire d'Adam et de ses descendans n'est autre chose que le commencement de l'histoire des Juifs seuls, et non de celle des hommes en général. Partant des deux récits de la création qui se trouvent

(1) *Systema theologicum ex preadamitarum hypothesi. Pars prima.* — La seconde partie ne parut pas sans doute par suite des persécutions que ce premier ouvrage valut à l'auteur.

dans la Genèse et se fondant sur les différences qu'on a de tout temps signalées entre eux, il regarde le premier comme se rapportant à la création des *gentils*, le second à l'origine du peuple que Dieu avait choisi entre tous les autres. Les gentils, créés les premiers, au sixième jour de la grande semaine, en même temps que les animaux, appartiendraient en quelque sorte à la création générale. Ils auraient été formés comme tous les autres êtres et tirés comme eux de la matière du chaos. Ils auraient apparu en même temps sur la terre entière, et aucun d'eux n'aurait jamais pénétré dans le paradis terrestre. Adam, le premier Juif tiré du limon de la terre, Ève formée avec une côte d'Adam, n'auraient vu le jour qu'après le repos du septième jour. Seuls ils auraient habité le jardin d'Éden, seuls par conséquent ils se seraient rendus coupables du péché *contre la loi* en violant la défense qui leur avait été faite. Les autres hommes, innocens à cet égard, n'en étaient d'ailleurs pas moins coupables de *péchés naturels*. L'auteur trouve cette distinction confirmée par un passage de saint Paul (1).

A l'appui de son hypothèse fondamentale, La Peyrère n'invoque pas seulement le texte même relatif aux premiers jours du monde; ses argumens les plus précis sont tirés surtout de l'histoire d'Adam et de sa famille. Jusqu'à l'âge de cent trente ans, la Genèse ne donne à celui qu'on est habitué à regarder comme le premier homme pas plus de trois fils, et les paroles qu'il prononce lors de la naissance de Seth ne peuvent laisser de doute à cet égard. Plus tard seulement il a des fils et des *filles*. Or, après le meurtre d'Abel, Seth n'étant pas encore venu au monde, la famille d'Adam ne comptait que trois personnes. Cependant Caïn, chassé par Dieu et condamné à errer sur la terre, témoigne la crainte d'être tué par quiconque le trouvera. Dieu met en conséquence un signe sur Caïn, et déclare que celui qui le tuera sera puni au septuple. Caïn pouvait donc rencontrer en effet des ennemis? — Caïn, en s'éloignant, emmène sa femme. D'où venait cette femme? Jusqu'à cette époque, Adam n'avait eu d'autres enfans que celui qui fuyait après un crime et celui qui en avait été la victime... Il fallait bien qu'il y eût d'autres familles à côté de celle d'Adam. — Enfin à peine Caïn a-t-il eu un fils qu'il bâtit une ville. Il fallait donc qu'il eût trouvé des compagnons pour la construire, pour la peupler. — De tous ces faits, l'auteur conclut qu'il existait des hommes en dehors de la famille adamique ou juive, et que ces hommes, répandus dès lors sur toute la terre, n'étaient autre chose que les *gentils*, ces premiers venus de la grande création, et toujours si nettement distingués du peuple de Dieu, des Juifs.

(1) Épître aux Romains, chapitre v, versets 12, 13 et 14.

La Peyrère interprète au même point de vue un grand nombre d'expressions générales employées dans la Bible. La *terre*, dont il est si souvent question, n'est pas pour lui la surface entière de notre globe, mais seulement la *terre sainte*, celle que Dieu avait destinée à son peuple. Il en précise les limites et en donne une carte peu détaillée, mais assez juste pour le temps. C'est à elle seule qu'il applique les récits relatifs au déluge biblique, déluge qu'il compare aux autres grandes inondations partielles dont diverses nations ont conservé le souvenir. L'histoire de Noé devient ainsi le pendant de celle d'Adam. Ce patriarche est resté le seul représentant, non pas de l'humanité entière, mais des Juifs seulement. C'est contre ces derniers que s'était allumée la colère céleste. Dieu n'a jamais eu l'intention de détruire les gentils.

Il est bien difficile de ne pas être frappé de la ressemblance et souvent de l'identité des doctrines de La Peyrère avec des opinions souvent et encore tout récemment émises; mais qu'on ne s'y trompe pas : La Peyrère n'est nullement un libre penseur, un esprit fort; c'est un théologien, un croyant, qui admet comme vrai tout ce qui est dans la Bible, et les miracles en particulier. Seulement il leur applique son système comme à tout le reste. Pour lui, ces miracles ont toujours été en quelque sorte personnels, et lors même que le texte semble le plus positivement affirmer que les lois générales de la nature ont été bouleversées, il admet que ces lois n'ont été suspendues que localement. Toujours il trouve dans le livre qui lui sert de guide quelque raison à l'appui de son interprétation (1). En un mot, on trouve partout chez La Peyrère un mélange de foi complète et de libre critique. Ce livre du reste ne convainquit personne, et la doctrine de l'auteur retomba bientôt dans l'oubli jusqu'à ces dernières années, époque où on l'a reproduite et accueillie avec une faveur assez inattendue, principalement en Amérique.

La tentative de La Peyrère était isolée; elle avait eu lieu à peu près exclusivement sur le terrain de la théologie, et le dogme adamique remporta la victoire sans presque avoir eu à combattre. La guerre que lui déclarèrent les philosophes du XVIIIe siècle devait avoir un tout autre résultat. Ceux-ci étaient nombreux et puissans: ils s'appuyaient sur la science de leur époque; ils en appelaient à

(1) Par exemple, si, pour rassurer le roi Ézéchias, l'ombre a rétrogradé de dix degrés sur le cadran d'Achas, le prodige a été tout local, et le soleil n'est pas pour cela revenu sur ses pas. La preuve en est que le roi de Babylone envoya des ambassadeurs tout exprès pour se renseigner sur ce fait, qu'ils n'auraient pu ignorer, si le cours de l'astre avait été réellement interverti pour la terre entière. « L'étoile des mages, dit encore La Peyrère, n'était qu'une lueur, une espèce de lampe visible pour les pieux pèlerins seulement, » et il en donne pour preuve qu'elle put s'arrêter au-dessus de la maison où était le petit enfant, de manière à l'indiquer nettement, ce qui n'eût pas été possible, s'il s'était agi d'un astre véritable ayant sa place dans le ciel.

quelques faits d'observation facile, et propres à frapper les esprits. Aussi tout ce qui se piquait de philosophie admit-il bientôt que le nègre et le blanc, le Lapon et le Hottentot, constituaient autant d'espèces différentes. La doctrine de l'unité ne manqua pourtant pas de défenseurs. D'un côté, les champions de la religion, attaquée par les encyclopédistes, ne pouvaient abandonner une croyance regardée par eux comme fondamentale; de l'autre, la plupart des naturalistes, Linné et Buffon à leur tête, se prononcèrent nettement dans le sens de l'unité. Le dernier surtout n'hésita pas à voir dans les caractères différentiels qui distinguent les groupes humains de simples modifications d'un type spécifique unique. Ce témoignage doit avoir ici d'autant plus de valeur, que Buffon avait étudié avec une remarquable supériorité les questions relatives à l'espèce en général, et qu'on ne saurait regarder son jugement sur ce cas spécial comme influencé par des préjugés dogmatiques.

A vrai dire, c'est de cette époque que datent les deux écoles anthropologiques qu'on a distinguées par les épithètes récentes de *monogéniste* et de *polygéniste*. Les circonstances au milieu desquelles ces deux écoles prirent naissance expliquent en grande partie le caractère qu'elles revêtirent au début, et qu'elles ont trop longtemps conservé. De nos jours encore, défendre ou attaquer l'unité de l'espèce humaine est pour un certain nombre d'écrivains, pour la majorité des lecteurs, faire une sorte de profession de foi; c'est défendre ou attaquer la Bible et la religion. Et comme si ce n'était pas assez des préoccupations théologiques d'un côté, philosophiques de l'autre, pour compliquer une question déjà si difficile par elle-même, des considérations politiques et sociales sont venues introduire dans le débat des passions bien peu d'accord avec l'absence de parti-pris qu'exigent avant tout les recherches scientifiques. C'est aux États-Unis surtout que la lutte a pris cette nouvelle forme. Nous devons à M. Nott (1) le récit d'un incident dont il convient de dire quelques mots, parce qu'il caractérise la position particulière des anthropologistes américains.

On sait comment l'esclavage, après avoir été accepté par toutes les nations chrétiennes comme une institution régulière, a été justement proscrit par la plupart d'entre elles. On sait comment l'Angleterre, poussée par des motifs très divers, se mit à la tête de la croisade anti-slaviste, et comment presque toutes les puissances adhérèrent successivement aux traités qu'elle proposa en vue de mettre fin à la traite et d'émanciper la race nègre. On sait aussi comment ses propositions à ce sujet furent toujours repoussées par les États-Unis, où la question de l'esclavage touche à d'immenses

(1) *Types of Mankind* : — *introduction.*

intérêts. Or en 1844 l'Angleterre, appuyée cette fois par la France, revenait encore à la charge, et M. Calhoun, alors ministre des affaires étrangères, ne savait trop que répondre aux notes que lui adressaient les puissances négrophiles, lorsqu'il entendit parler des travaux de M. Gliddon sur les races africaines. Il manda sur-le-champ cet auteur, qui à son tour l'engagea à se mettre en rapport avec M. Morton, le chef reconnu des anthropologistes américains. Une correspondance s'engagea entre le ministre et l'auteur des *Crania americana*. Le résultat de cette association fut une note dans laquelle M. Calhoun repoussait toute modification à l'ordre de choses établi dans l'Union américaine, en se fondant sur les différences radicales qui séparent les groupes humains. Cette manière d'argumenter déconcerta le ministre anglais, qui se hâta de répondre qu'il n'entendait intervenir en rien dans les institutions domestiques des autres nations. Après avoir raconté cette anecdote, M. Nott se félicite hautement des ennuis que la *véritable ethnologie*, franchement introduite par M. Calhoun dans les relations internationales, a causés à la diplomatie philanthropique!

Ainsi en Amérique la question anthropologique se complique de celle de l'esclavage, et à lire la plupart des écrits qui nous viennent d'outre-mer, il paraît qu'on y est avant tout anti-slaviste ou slaviste; mais aux États-Unis il faut toujours être *biblique*, et de là viennent les nuances particulières qui distinguent certains ouvrages anthropologiques américains. Les anti-slavistes sont d'ordinaire franchement monogénistes et acceptent le dogme d'Adam tel qu'il est généralement entendu. Telle est aussi la profession de foi d'un certain nombre de slavistes. Ceux-ci, pour justifier leur conduite envers *leurs frères noirs*, recourent à l'histoire de Noé et de ses fils. Cham, disent-ils, a été maudit par son père, il a été condamné à être le serviteur de ses frères; les nègres descendent de Cham : donc, en les réduisant à l'esclavage, on ne fait qu'obéir au livre saint. Mais l'Amérique compte en outre des slavistes polygénistes. Ceux-ci ont remis en honneur, sous des formes diverses et en l'étayant du savoir moderne, la doctrine de La Peyrère. Tout en proclamant hautement l'inspiration divine de l'Ancien et du Nouveau-Testament, ils se sont efforcés de démontrer, par des recherches linguistiques, géographiques ou historiques, que les récits bibliques relatifs à l'origine et à la filiation des hommes s'appliquaient exclusivement aux populations blanches. Ainsi mis à l'aise, ils ont regardé les divers groupes comme autant d'espèces distinctes; ils ont rapproché le plus possible le nègre des singes, et conclu comme l'avait fait M. Calhoun.

On le voit, des préoccupations fort peu scientifiques sont trop souvent intervenues dans l'examen de la question que nous voulons traiter. C'est là un fait regrettable, et qu'il importait de faire res-

sortir dès le début. Seul, il peut expliquer certaines exagérations, certaines assertions, certains oublis trop frappans pour ne pas être quelque peu volontaires; seul aussi, il explique le ton qui a régné, qui règne trop souvent encore dans les écrits d'un grand nombre d'anthropologistes des deux écoles. De part et d'autre on s'est anathématisé, et si de nos jours les mœurs littéraires un peu adoucies ne permettent plus guère l'emploi des gros mots que s'adressaient nos devanciers, on n'en trouve pas moins, jusque dans quelques-uns des ouvrages les plus récens et les plus sérieux, certains passages qui sentent trop le livre de controverse ou le pamphlet politique. A quoi bon toutes ces colères? Les arrêts de l'inquisition n'ont ni arrêté la terre dans sa marche ni fait tourner le soleil autour de notre globe; les plaisanteries de Voltaire n'ont pas anéanti les fossiles. Les violences de langage, les insinuations malveillantes, les railleries ne changeront pas davantage les relations existantes entre les groupes humains.

Déterminer ces relations, c'est précisément répondre à la question posée au début de cette étude. On sait que chaque jour les naturalistes, et les naturalistes seuls, résolvent des problèmes de ce genre. A eux donc revient de droit celui qui nous occupe. Or, si l'on se place exclusivement sur le terrain des sciences naturelles, il nous paraît impossible de ne pas conclure en faveur de la doctrine monogéniste. Sans doute cette doctrine ne répond pas à tous les *pourquoi*, à tous les *comment*, que soulèvent les mille problèmes de l'anthropologie. Bien plus, au premier abord, et surtout pour les esprits même les plus cultivés, mais qui sont restés étrangers à certaines études, elle semble aggraver et multiplier les difficultés. Il se passe ici quelque chose de semblable à ce que produit en zoologie, en botanique, l'application des *systèmes* opposée à l'emploi de la *méthode*. Les premiers sont infiniment plus faciles à saisir, plus commodes dans la pratique. Par cela même, ils ont eu leur temps d'utilité réelle et ont compté d'ardens défenseurs; mais les vrais savans, les inventeurs eux-mêmes, en avaient senti de bonne heure les graves défauts. Ils avaient compris que le système le plus parfait dissimule souvent les difficultés existantes au lieu de les résoudre, et parfois en soulève qui n'ont aucun fondement, que par suite il conduit fatalement à l'erreur. La méthode naturelle au contraire met le botaniste, le zoologiste, en face de chaque problème, et les force à l'envisager sous toutes ses faces. Par là, elle leur démontre parfois leur insuffisance, mais du moins elle ne permet jamais à un esprit sévère de se repaître d'illusions, de croire expliqué ce qui ne l'est pas.

Il en est ainsi de la doctrine monogéniste comparée à la théorie contraire. En présence de la diversité que présentent les groupes

humains, rien de plus simple en apparence que de faire de ces groupes autant d'espèces différentes et de leur assigner des origines distinctes. Cette solution est séduisante, elle est bien simple et semble répondre à tout; mais qu'on aille quelque peu au fond des choses, et les conséquences qu'elle entraîne en feront vite ressortir l'inexactitude pour tout esprit non prévenu. En effet elle conduirait à regarder les lois qui régissent l'organisme humain comme étant en contradiction, sur plusieurs points d'une importance capitale, avec les lois auxquelles obéissent tous les autres organismes vivans. En regardant au contraire ces groupes comme dérivés d'un type primitif unique, la diversité apparaît d'abord comme un problème des plus ardus; mais la comparaison avec les plantes, avec les animaux, nous enseigne bientôt que ce fait n'est pas isolé, qu'on le retrouve dans les deux règnes organiques universellement admis, et que les lois de la physiologie ordinaire l'expliquent sans trop de peine, au moins dans ce qu'il a de général. Ces mêmes lois concordent sur tous les autres points avec la doctrine monogéniste, autant qu'elles sont en opposition avec la théorie polygéniste. En présence d'un pareil résultat, il ne paraît pas possible d'hésiter.

Les polygénistes ont bien senti tout ce qu'avait de menaçant pour leurs idées l'application des sciences naturelles à l'étude de l'homme. Aussi quelques-uns d'entre eux ont-ils opposé d'avance une fin de non-recevoir à toutes les conséquences qu'on pourrait en tirer. Ils ont présenté l'homme comme un être exceptionnel et déclaré qu'il était à tous égards en dehors des lois générales. D'autres, comprenant ce qu'une semblable assertion avait d'insoutenable, se sont efforcés de dissimuler l'antagonisme réel qui existe entre ces lois et le polygénisme. Ceux-ci sont nos plus sérieux adversaires. Comme nous, ils invoquent la science, et c'est en son nom qu'ils proclament la multiplicité des espèces d'hommes. Combien cette affirmation est peu fondée, c'est ce qu'il importe de démontrer; mais avant tout, pour que le débat soit sérieux, pour qu'il ne dégénère pas en une simple lutte d'assertions contradictoires, il faut rappeler au moins les principales règles physiologiques, les faits les plus essentiels qui trouvent ici leur application; il faut résumer à ce point de vue l'histoire des animaux et des végétaux eux-mêmes. On n'arrive ainsi à l'homme que par une voie un peu détournée en apparence, mais cette voie est la seule sûre, et ceux qui auront bien voulu la parcourir avec nous reconnaîtront que l'unité de l'espèce humaine n'est pas seulement un point de doctrine philanthropique inspiré par les sentimens les plus honorables, une conception philosophique élevée, un dogme respectable par cela seul qu'il se rattache aux croyances religieuses de la plus noble portion de l'humanité, mais que cette unité est surtout une grande et sérieuse vérité scientifique.

I. — EMPIRES ET RÈGNES DE LA NATURE. — RÈGNE HUMAIN.

Qu'est-ce que l'homme? — Cette question à laquelle il a été répondu si souvent et de tant de manières ne peut être envisagée ici qu'au point de vue de l'histoire naturelle. C'est celle que s'adresse tout naturaliste qui, placé en présence d'un être ou d'un ensemble d'êtres, veut les étudier pour lui-même ou les faire connaître à autrui. En pareil cas, il recherche d'abord à quel groupe de premier ordre appartient l'objet de son examen, et ce n'est qu'après avoir résolu ce premier problème qu'il arrive à des détails plus circonstanciés, et assigne au minéral, à la plante, à l'animal, sa place définitive. Voilà comment la question précédente peut se traduire par cette autre : — quelle est la place qui revient à l'homme dans une classification naturelle des êtres? — Quelque simple qu'elle puisse paraître au premier abord, elle n'en a pas moins divisé des hommes d'un égal mérite. Pour motiver la solution que nous avons cru devoir adopter, il faut rappeler ce que sont tous ces groupes primordiaux qui se partagent la nature entière.

Depuis Aristote jusqu'à nos jours, tous les naturalistes ont reconnu qu'il existe dans la nature deux grandes classes de corps : les uns composés de parties inertes, simplement juxtaposées et sans autres relations entre elles qu'une adhérence mécanique ou des rapports moléculaires; les autres composés de parties actives, concourant chacune par quelque action diverse à l'entretien de l'ensemble, par conséquent plus ou moins solidaires les unes des autres et constituant ce que nous appelons des individus. Par suite, sous une forme ou sous une autre, avec un bonheur plus ou moins grand d'expression, tous les naturalistes ont admis la distinction fondamentale des corps inorganiques et des corps organisés. Il va sans dire que nous suivrons en ceci nos prédécesseurs. De plus, acceptant la dénomination proposée en premier lieu par Pallas, nous désignerons sous le nom d'*empire* chacune de ces grandes divisions et admettrons en conséquence l'empire organique et l'empire inorganique (1). Seulement, dans chacun de ces groupes premiers, nous rencontrons des corps, des êtres se distinguant des autres corps, des autres êtres, par des propriétés générales semblables; nous sommes ainsi conduit à partager les empires en royaumes ou *règnes*, car il faut conserver à ces divisions le nom consacré par l'autorité de Linné et l'as-

(1) Jusqu'à présent, j'avais employé les expressions de *monde organique* et de *monde inorganique*. Avec la plupart de nos contemporains, j'avais oublié que Pallas avait donné déjà un nom à ces deux grandes divisions de l'univers. M. Isidore Geoffroy Saint-Hilaire a le premier rappelé ce fait historique dans un ouvrage des plus remarquables qu'il publie en ce moment (*Histoire naturelle générale des règnes organiques*).

sentiment universel. Mais sur quels faits repose l'établissement de ces règnes? Quelles différences les séparent et quels rapports les unissent?

Constatons d'abord qu'il faut grouper à part les *corps célestes*. Pour qui considère dans son ensemble l'univers, ou mieux le peu que nous en connaissons, on sait ce que deviennent les mondes. Qu'ils s'appellent étoiles, soleils ou planètes, comètes ou satellites, ils ne nous apparaissent plus que comme les molécules d'un grand tout dont les plus subtils calculs, l'imagination la plus ardente, ne sauraient sonder l'étendue. Entre ces myriades d'astres, il existe certains rapports, et ces rapports sont plus multipliés qu'on ne le supposait naguère. Si dans notre tout petit système solaire les satellites tournent autour de leurs planètes, et les planètes autour de notre soleil, celui-ci est de même emporté dans l'espace vers la constellation d'Hercule avec une vitesse que la science espère bientôt déterminer. Sans doute il tourne autour d'un centre que connaîtront les générations futures. Dans notre ciel, les deux soleils de la même étoile double tournent l'un autour de l'autre, et peut-être notre nébuleuse tout entière, avec tous les soleils de notre firmament, gravite-t-elle aussi vers quelque centre inconnu caché dans les profondeurs de l'infini. Pour être déterminés par des lois mathématiques, les orbes de tous ces mondes n'en présentent pas moins des irrégularités. En vertu même de la force qui les meut, les astres réagissent les uns sur les autres, et le calcul des perturbations a enseigné aux astronomes que, pour être séparés par des millions de lieues, ces astres n'en sont pas moins, dans certaines limites, solidaires les uns des autres.

Pour déterminer et régler tous ces mouvemens, pour établir cette solidarité, qu'a-t-il fallu? Une force unique venant contre-balancer l'inertie de la matière. L'attraction seule suffit à mettre en jeu le merveilleux ensemble des mondes répandus dans l'immensité. Tous ces mondes sont d'ailleurs autant de corps bruts. Identiques par leur nature, soumis à une seule force partout la même, et ne présentant par conséquent que des phénomènes du même ordre, ils constituent évidemment, par rapport à nous, un groupe des plus naturels, bien distinct de celui que forment les autres corps bruts, simples matériaux de notre globe terrestre. Aussi quelques naturalistes, et en particulier l'illustre de Candolle, les ont-ils mis à part dans un règne spécial, — le *règne sidéral*, — et nous adopterons cette division, qui nous paraît pleinement justifiée.

Quittons maintenant les espaces célestes et redescendons à la surface de notre globe. Là aussi on retrouvera l'attraction. Elle a seulement changé de nom, et on la connaît sous le nom de pesan-

teur. Là encore elle exerce une action universelle. Tous les corps, qu'ils soient bruts ou vivans, sont soumis à cette action. Parties du tout, ils sont soumis à la loi, à la force qui régit le tout. Qu'on se figure pourtant ce que serait notre globe s'il avait pris naissance sous l'empire unique de la pesanteur. En admettant que la matière pût encore posséder les trois états que nous lui connaissons, les élémens solides eussent formé un noyau compaote et homogène, d'une forme mathématiquement déterminée, autour duquel se seraient superposées, selon des lois non moins invariables, une couche liquide et une couche gazeuse. A partir de ce moment, tout eût été réglé pour l'éternité. Sur ce globe hypothétique, le seul phénomène variable aurait été l'inégalité des marées aériennes ou marines que l'attraction du soleil et de la lune aurait promenées à la surface d'un océan sans rivages, d'une atmosphère qui n'aurait jamais connu ni les brises ni les tempêtes.

Pour susciter d'autres phénomènes, il fallait quelque chose de plus que la pesanteur, c'est-à-dire que l'attraction. Ce quelque chose est représenté par les forces physico-chimiques. Grâce à ces forces, des réactions tumultueuses, des mouvemens puissans ont bouleversé et accidenté le noyau solide de notre planète. Combinant leur action avec celle de la pesanteur, elles ont produit la terre ferme avec ses montagnes et ses vallées, ses hauts plateaux et ses plaines basses, limité le bassin des océans et des lacs, engendré ces courans qui sillonnent les plus vastes océans comme autant de fleuves aux berges liquides, et ces autres courans qui, sous le nom de vents, agitent sans cesse l'atmosphère, réglé cette alternative d'évaporation et de condensation des eaux d'où naissent les ruisseaux et les fleuves, enfanté en un mot cette multitude de phénomènes connus de tous, et qu'il suffit d'indiquer.

Ici il est impossible de ne pas s'arrêter, de ne pas poser une question qui se présente involontairement à l'esprit de quiconque pense. — Une seule force, l'attraction, suffit pour régir tous les mondes. Est-il probable qu'une dizaine de forces soient nécessaires pour mettre en jeu les corps bruts, élémens de l'un des plus petits de ces mondes? Ce contraste répugne à la raison, et les progrès de la science permettent d'espérer que sous peu il disparaîtra. L'homme, frappé par les dissemblances apparentes de certains phénomènes, n'a pu d'abord que rapprocher ceux qui se ressemblaient, former ainsi un certain nombre de groupes, et rattacher ceux-ci à autant de causes distinctes. Il a ainsi multiplié de plus en plus le nombre des forces physico-chimiques, à mesure qu'il découvrait quelque phénomène nouveau, nettement séparé de ceux qu'il connaissait déjà; mais chaque jour vient démontrer ce que cette doctrine avait de temporaire.

Des faits intermédiaires sont reconnus, et relient l'un à l'autre ceux qu'on croyait les plus éloignés. On fait produire à la même force des phénomènes considérés jusqu'à ce jour comme étant d'ordres différens. Entre les mains de nos habiles physiciens, la même cause mise en jeu engendre à la fois de la chaleur, un courant électrique, des combinaisons chimiques et du mouvement. Déjà l'on en est à transformer pour ainsi dire une force en une autre, et à reconnaître que cette transformation a lieu en vertu de lois aussi fixes que celles de la substitution d'un équivalent chimique à un autre. Aussi bien quelques esprits ne s'arrêtent-ils plus à reconnaître entre toutes ces forces des analogies plus ou moins intimes. Il en est, et des plus éminens, qui ne les regardent que comme autant de manifestations particulières d'une force plus générale, et tout autorise à penser que ceux-là sont dans le vrai.

La pesanteur et les forces, — ou mieux sans doute la force physico-chimique, — déterminent à elles seules tous les phénomènes que présentent un certain nombre de corps terrestres, et ce sont eux qu'avec tous les naturalistes nous appelons les *corps bruts*. Depuis Linné, on en a désigné l'ensemble sous le nom de *règne minéral*. C'est ce règne qui forme la seconde division de l'empire inorganique.

On peut se faire aisément une idée de ce que serait devenu notre globe, abandonné à la seule action de la pesanteur et des forces physico-chimiques. Le ciel serait resté à peu de chose près ce qu'il est. La mer aurait eu aussi les mêmes limites; mais dans son sein, comme sur la terre, aurait régné une stérilité absolue. Point d'algues ni de fucus, pas plus que de forêts ou de prairies. Les matériaux meubles du sol, exposés sans défense à l'action des forces atmosphériques, n'auraient pu rester aux flancs des montagnes, et des roches nues comme celles que nous trouvons au-dessus des limites de la végétation s'élèveraient à peu près partout, à l'heure qu'il est, au-dessus des alluvions désertes. Pas un oiseau, pas un insecte ne romprait cette solitude absolue qu'on ne retrouve peut-être sur aucun point du globe réel, et le bruit des corps bruts, agités, remués par les forces physiques, troublerait seul le silence de désolation étendu sur la terre entière. Pour transformer ce triste tableau, pour animer et parer la surface de notre globe, il fallait quelque chose de plus que les deux forces nommées plus haut, il fallait une force nouvelle qui engendrât des phénomènes nouveaux. Ce *quelque chose*, cette force, c'est *la vie*.

J'ai bien souvent expliqué, dans ce recueil même, le sens que j'attache à ce mot, et pourtant il n'est pas inutile peut-être de le redire encore. La vie n'est pour moi rien qui ressemble à l'*arché* su-

prême de Van Helmont, espèce de souverain paraissant avoir son individualité propre, qui siége dans le centre phrénique, et gouverne tant bien que mal une foule d'*archè* inférieurs domiciliés dans les diverses parties du corps, et à chaque instant en révolte contre leur chef. A mes yeux, la vie n'a pas davantage d'analogie avec le *principe vital* de Barthès, ou mieux de ses disciples, autre entité passablement confuse, sans demeure bien déterminée, mais qui veille avec anxiété au bon état du corps qui lui est confié, et fait souvent plus de mal que de bien en voulant réparer quelque léger dommage. Non, elle est tout simplement la cause inconnue d'un ensemble de phénomènes spéciaux et particuliers aux êtres vivans, de même que l'électricité est pour le physicien la cause inconnue des phénomènes que présentent les corps électrisés, de même que la chaleur est la cause également inconnue des phénomènes qui se produisent dans les corps chauffés, de même enfin que la force physico-chimique générale, quel que soit le nom qu'on lui donnera, sera pour tout esprit sérieux la cause sans doute à jamais inconnue des phénomènes propres aux corps bruts. La vie n'est pas non plus une force tellement spéciale qu'elle soit de sa nature en opposition avec les forces qu'on vient de nommer. Sans doute, dans une foule de circonstances, elle modifie et contre-balance leur action; mais les forces physico-chimiques, mises simultanément en jeu, agissent bien souvent de même les unes sur les autres. La chaleur modifie l'action de l'électricité, et toutes deux l'emportent, dans certains cas, sur la pesanteur, c'est-à-dire sur l'attraction, sur cette force, la plus universelle de toutes, et qu'on retrouve dans les corps bruts et les êtres vivans tout comme dans les soleils et les mondes (1). Ainsi entendue, l'idée de la vie ne saurait rien avoir qui répugne à l'esprit le plus rigoureusement scientifique. C'est tout simplement une force qui vient s'ajouter à d'autres forces déjà reconnues et universellement acceptées, et qui, comme elles, se constate par ses effets. C'est elle qui, à côté et au-dessus des corps bruts, fait surgir les êtres organisés. L'*organisation* et par suite l'*individualisation* d'une certaine quantité de matière, voilà les deux immenses phénomènes que la vie introduit à la surface du globe.

La vie, l'organisation, qui est le résultat et non la cause de la vie, séparent profondément les êtres vivans des corps bruts. Des uns aux autres il y a un abîme. Est-ce à dire pourtant qu'ils n'aient rien de commun, et que cet abîme soit sans fond? Telle n'est pas notre

(1) Les pensées que je viens de résumer ont été développées dans la plupart des travaux que j'ai publiés dans la *Revue* depuis près de vingt ans, et plus particulièrement dans les *Tendances modernes de la chimie*, les *Souvenirs d'un naturaliste, la Métamorphose et la Généagenèse.*

pensée. Pour être vivans, la plante et l'animal s'en sont pas moins soumis à l'influence de la pesanteur, de la chaleur, de l'électricité. Les affinités chimiques s'exercent dans leur sein comme dans un laboratoire. La distinction entre les empires inorganique et organique consiste donc, non point en ce que le second échappe aux forces qui régissent le premier, mais seulement en ce qu'il ajoute à ces forces déjà connues une force nouvelle, ayant son mode d'action propre, capable par conséquent de produire des phénomènes spéciaux, et aussi de modifier dans une certaine mesure les résultats dus à l'action des autres forces. Dans nos instrumens, dans nos creusets, les forces physico-chimiques se manifestent en elles-mêmes, et par des phénomènes simples. Dans l'être organisé, elles fonctionnent sous la domination de la vie, et en vue d'un résultat d'ensemble. Par suite, ces phénomènes seront presque toujours plus ou moins complexes; mais ils n'auront pas pour cela changé de nature, et voilà pourquoi il est permis bien souvent de conclure du corps brut à l'être organisé; voilà pourquoi le mécanicien, le chimiste, le physicien, peuvent jeter un jour si grand sur le jeu multiple de nos organes, à la seule condition de ne jamais oublier la vie, comme ils n'ont que trop de tendance à le faire; voilà pourquoi la physiologie, la science des êtres vivans, ne saurait se passer de l'aide des autres sciences, dont le but est essentiellement l'étude de la nature brute.

Autant la vie et l'organisation isolent les êtres vivans des corps bruts, autant elles les rapprochent entre eux. Ce second fait n'est pas moins important à constater que le premier. Est-il besoin de le démontrer? Tous les êtres organisés ont un commencement et une fin, tous naissent, croissent et meurent; aucun d'eux, au moment de sa première apparition, ne ressemble à ce qu'il sera plus tard : tous par conséquent subissent des métamorphoses, tous ont besoin de se nourrir, et la nutrition est essentiellement la même pour tous. Ces phénomènes généraux s'accomplissant sous l'empire de la même force, semblables au fond par les procédés mis en œuvre, identiques par le but, établissent entre tous les êtres vivans des relations étroites, et voilà pourquoi en physiologie il est si souvent permis de conclure du végétal à l'animal et de l'animal à l'homme.

L'empire organique comprend, on le sait, deux groupes, deux règnes bien distincts et universellement admis. Le premier, le règne végétal, renferme des êtres presque tous adhérens au sol, n'ayant d'autres mouvemens que ceux qui résultent soit de leur organisation propre, soit d'impulsions venues du dehors, n'ayant aucune conscience ni d'eux-mêmes, ni de ce qui leur est extérieur. Le fait de l'organisation, les conséquences qu'il entraîne, distinguent seuls

les végétaux des corps bruts. La vie seule en eux est venue s'ajouter aux forces physico-chimiques.

Il n'en est pas de même dans l'autre groupe de l'empire organique. Ici apparaissent des phénomènes entièrement nouveaux. L'animal *sent*, c'est-à-dire qu'il perçoit des impressions dont la cause est en lui-même ou qui lui viennent du dehors; il se meut en totalité ou partiellement, indépendamment de toute action produite par les forces physico-chimiques ou résultant du jeu de l'organisation; il jouit du *mouvement spontané*, *volontaire*, ou mieux *autonomique*, comme l'a appelé M. I. Geoffroy (1), et par conséquent il possède la *volonté* qui détermine ce mouvement. Sur ces deux points, toute discussion est impossible, et nous renverrions à La Fontaine quiconque essaierait de ressusciter l'étrange doctrine des machines animales. Malgré l'autorité de Descartes, il suffit pour la réfuter de l'unanimité des naturalistes. Tous, depuis Aristote, ont admis et considéré comme les caractères essentiels de l'animalité la *sensibilité* et la *locomotion*. Plusieurs sont allés bien plus loin : ils ont attribué aux animaux des facultés plus relevées, et il me paraît impossible de ne pas partager leur manière de voir, même à ce moment où nous avons probablement atteint les limites de ce monde des animaux inférieurs à peu près inconnu à nos devanciers. Quiconque observera suffisamment les annélides, les mollusques, les zoophytes eux-mêmes, quiconque les soumettra à ces faciles expériences que j'ai maintes fois répétées, en viendra certainement à reconnaître que, pour être fort loin des mammifères et des oiseaux, ces êtres à organisation simplifiée n'en possèdent pas moins jusqu'à un certain point la conscience de leur individu, la connaissance du monde extérieur, qu'ils saisissent certains rapports entre ces deux termes, qu'ils modifient leur volonté et coordonnent leurs mouvemens en vertu de ces rapports. Or saisir des rapports, en tirer une conséquence qui se traduit par des actes, c'est évidemment *raisonner*.— Il serait facile de citer bien d'autres phénomènes de même nature, tous étrangers aux végétaux, tous propres au règne qui nous occupe; mais ce n'est pas le moment d'aborder la grande question de l'intelligence des animaux : il suffit d'avoir rappelé que jusque chez les plus dégradés, aussi longtemps que par leur taille et leur nature ils se prêtent à l'observation, à l'expérience, on retrouve la trace des facultés fondamentales dont l'ensemble constitue l'intelligence humaine elle-même.

Ces facultés fondamentales sont bien distinctes, et c'est avec raison qu'elles portent des noms différens. Suit-il de là que dans

(1) Αὐτονόμος, *qui se gouverne par ses propres lois.*

tout animal chacune d'elles se rattache à une cause distincte? Il nous répugnerait de le croire. Lorsqu'il s'agit des manifestations de l'un de ces petits mondes que nous appelons *un individu*, bien plus encore que quand il s'agissait des forces physico-chimiques générales, l'esprit éprouve le besoin de remonter à quelque chose qui soit en harmonie avec cette unité. Il aime à reporter à une cause unique tous ces actes spontanés qui se prêtent un appui mutuel et concourent presque constamment au même but; mais quelle sera cette cause, et quel nom lui donnerons-nous? D'autres ont essayé de répondre à ces questions. On a beaucoup écrit sur l'*âme des bêtes*, on a cherché à en expliquer la nature et le mode d'action. Nous ne serons pas si hardi. Là où l'expérience et l'observation font défaut, nous croyons toujours devoir nous arrêter. Il suffit d'avoir montré que si l'on a séparé l'animal du végétal, c'est que chez lui se manifeste un ensemble de faits dont rien n'avait pu donner une idée ni chez les plantes, ni dans les groupes précédens, qu'il y a chez eux *quelque chose* de fondamentalement caractéristique.

De ce qui précède, il résulte que les naturalistes n'ont pas fondé les premières divisions de la nature sur la composition chimique, car le règne minéral comprend tous les corps simples connus et toutes leurs combinaisons inorganiques, — qu'ils n'ont pas tenu compte davantage de l'état moléculaire, car ce même règne minéral renferme des corps solides, liquides et gazeux. Entraînés par la force des choses, sciemment ou sans bien s'en rendre compte, ils se sont adressés à ce que les corps, les êtres, ont de plus général, de plus absolu dans leur nature, dans leurs rapports avec la création. Or, en procédant du simple au composé, en s'élevant des corps bruts à l'animal, on voit apparaître à chaque empire, à chaque règne, tout un ensemble de faits, tout un ordre de phénomènes complétement étranger aux groupes inférieurs, mais qui se retrouve dans les groupes supérieurs. Là est évidemment le caractère essentiel de ces grandes divisions primordiales. Ce résultat, indépendant de toutes les hypothèses qui ont pu guider ceux qui l'ont proclamé, reçoit chaque jour la sanction de l'observation et de l'expérience. Voilà pourquoi les siècles l'ont respecté et pourquoi la science moderne, avec toutes ses ressources nouvelles, n'a en définitive qu'à le confirmer (1).

(1) Les trois règnes minéral, végétal et animal sont à peu près universellement admis par les naturalistes. Le règne sidéral est moins généralement accepté. Le *règne humain*, dont nous allons nous occuper, a compté dans le passé et compte encore aujourd'hui plusieurs partisans. Indépendamment de ces cinq groupes plus ou moins universellement admis, quelques naturalistes ont proposé d'autres divisions du même ordre, en se fondant sur des considérations de nature très diverse; mais la plupart de ces conceptions n'ont guère été admises que par les auteurs mêmes, qui parfois les ont abandonnées plus

Maintenant nous pouvons aborder le problème qui motive ces premiers développemens; maintenant que nous savons ce que sont un minéral, un végétal, un animal, et à quel caractère on reconnaît un règne, nous pouvons nous demander si l'homme a réellement une place dans l'un des trois que nous connaissons, ou, pour parler plus simplement, dans le dernier. L'homme est-il un animal, et, s'il en est ainsi, quelle place lui revient dans nos cadres zoologiques? Les réponses à cette double question ont été nombreuses et bien diverses. « Le tableau des contradictions de l'esprit humain est ici complet, a dit M. Isidore Geoffroy; pas une case n'y reste vide. » Et ce jugement sévère n'est que trop justifié par le tableau même de ces contradictions. Tour à tour on a fait de l'homme un *règne* spécial, un *embranchement* du règne animal, une *classe*, un *ordre*, un *sous-ordre*, une *famille*, une *sous-famille*, un *genre*, une *simple espèce* d'un genre dans lequel il se trouvait accolé à un singe. Je n'ai pas à discuter toutes ces opinions, parmi lesquelles il en est de si étranges. Il suffira de justifier celle que j'ai embrassée depuis bien des années, et que chaque jour davantage je regarde comme la seule vraie (1). Pour moi, l'homme diffère de l'animal tout autant et au même titre que celui-ci diffère du végétal; à lui seul, il doit former un règne, le *règne humminal* ou *règne humain*, et ce règne est caractérisé tout aussi nettement et par des caractères de même ordre que ceux qui séparent les uns des autres les groupes primordiaux qu'on vient d'énumérer.

Pour justifier ces propositions, il nous faut montrer qu'il existe dans l'homme un ensemble de faits ou de phénomènes complétement étrangers à l'animal. Où chercherons-nous ces phénomènes? Sera-ce dans l'organisation, dans la structure et le jeu des appareils? L'anatomie, la physiologie comparées ont depuis longtemps répondu négativement. La première a retrouvé jusque dans les types inférieurs les organes essentiels de l'homme, et, chez les mammifères, chez les singes surtout, elle a démontré une identité absolue de composition anatomique, os par os, muscle par muscle, vaisseau par vaisseau, nerf par nerf. Quelques variations de volume, de dimension, de disposition, en harmonie avec les formes extérieures, constituent presque les seules différences. A mesure que les moyens

tard. On trouvera dans le tome second de l'ouvrage déjà cité de M. Isidore Geoffroy Saint-Hilaire un excellent résumé historique de cette partie de la science et une discussion approfondie de la plupart des questions qu'elle soulève.

(1) J'ai nettement exprimé mon opinion relative à l'existence d'un règne formé par la seule espèce humaine dans une note placée au début d'un ouvrage publié d'abord dans la *Revue* (*Souvenirs d'un naturaliste*, 1854). Dès 1838, j'avais motivé cette manière de voir dans un cours public fait à Toulouse.

d'investigation sont devenus plus nombreux et plus puissans, le rapprochement est devenu plus intime. La micrographie a démontré entre les élémens de l'organisme animal et ceux de l'organisme humain des ressemblances tout aussi frappantes que l'avait fait l'anatomie; la chimie a conduit au même résultat. Comme il était facile de le prévoir, des organes presque identiques remplissent les mêmes fonctions, et de la même manière. Après s'être assurée de ce fait général, la physiologie l'a mis à profit, et voilà pourquoi tous les jours les physiologistes éclairent l'histoire de l'homme par des expériences qu'ils pratiquent sur les chiens, sur les lapins, et même sur les grenouilles.

Quelques naturalistes, et parmi eux des hommes éminens, ont adopté et cherché à justifier par des considérations scientifiques l'opinion si poétiquement exprimée par Ovide. La station verticale sur deux pieds et le *os sublime* ont été regardés comme les attributs extérieurs du règne humain. Il est difficile de partager cette manière de voir. Déjà M. Isidore Geoffroy, faisant pour la première fois une objection qui, par une singulière inadvertance, avait échappé à tous ses prédécesseurs, a fait observer que plusieurs oiseaux se tiennent naturellement tout droits. Les pingouins et même une simple race de nos canards domestiques présentent cette particularité. Là cependant n'est pas l'objection la plus grave à l'opinion dont il s'agit. Sous le rapport du mode de station, il n'y a de l'animal à l'homme qu'une différence du plus au moins. Si la station de la plupart des mammifères est horizontale, celle des singes anthropomorphes est naturellement oblique. Les singes prennent assez souvent et tout à fait spontanément une attitude qui rappelle celle de l'homme. A ce point de vue, ils sont en réalité de véritables intermédiaires. Il n'y a donc chez l'homme qu'un pas de plus fait dans une direction déjà nettement indiquée; il n'y a qu'un progrès, mais rien d'essentiellement nouveau.

Trouverons-nous les caractères du règne humain dans les facultés de l'esprit? Certes il ne peut entrer dans ma pensée d'identifier le développement intellectuel de l'homme avec l'intelligence rudimentaire des animaux, même les mieux doués. Entre eux et lui, la distance est tellement grande qu'on a pu croire à une dissemblance complète; mais il n'est plus permis de penser ainsi. L'animal a sa part d'intelligence, et ses facultés fondamentales, pour être moins développées que chez nous, n'en sont pas moins les mêmes au fond. L'animal sent, veut, se souvient, raisonne, et l'exactitude, la sûreté de ses jugemens, ont parfois quelque chose de merveilleux, en même temps que les erreurs qu'on lui voit commettre démontrent que ces jugemens ne sont pas le résultat d'une force

aveugle et fatale. Parmi ces animaux d'ailleurs, et d'un groupe à l'autre, on constate des inégalités très grandes. A ne prendre que les vertébrés, nous voyons que les oiseaux, bien supérieurs aux poissons et aux reptiles, le cèdent de beaucoup à certains mammifères. Trouver au-dessus de ces derniers un autre animal d'une intelligence très supérieure n'aurait en réalité rien d'étrange. Il n'y aurait là qu'une différence du moins au plus; il n'y aurait pas de phénomène radicalement nouveau.

Ce que nous venons de dire de l'intelligence en général s'applique également à sa manifestation la plus haute, au langage. L'homme seul, il est vrai, possède la parole, c'est-à-dire la voix *articulée*; mais deux classes d'animaux ont la voix. Ici comme chez nous, il y a production de sons traduisant des impressions, des idées, et compris non-seulement par les individus de même espèce, mais encore par l'homme lui-même. Le chasseur apprend bien vite ce qu'on a appelé d'une manière figurée le *langage* des oiseaux et des mammifères. Sans être bien expérimenté, il distingue sûrement les accens de la colère, de l'amour, du plaisir, de la douleur, le cri d'appel, le signal d'alarme. Ce langage est bien rudimentaire sans doute; on pourrait dire qu'il se compose uniquement d'interjections. Soit, mais il suffit aux besoins des êtres qui l'emploient et à leurs rapports réciproques. Au fond, diffère-t-il des langages humains soit par le mécanisme de la production, soit par le but, soit par les résultats? Non. Encore ici il y a donc un progrès, un perfectionnement immense, mais il n'y a rien d'essentiellement nouveau (1).

Enfin ce que nous appelons les facultés du cœur, facultés qui tiennent à la fois de l'instinct et de l'intelligence, se manifeste chez les animaux tout aussi bien que chez l'homme. L'animal aime et hait. On sait jusqu'où quelques espèces poussent le dévouement à leurs petits; on sait comment entre certaines autres il existe une répulsion instinctive qui se traduit, à chaque occasion favorable, par des luttes acharnées et mortelles; on sait comment l'éducation développe ces germes et nous fait découvrir dans nos animaux domestiques des différences individuelles vraiment comparables à celles qui nous frappent dans l'humanité. Tous, nous connaissons des

(1) En m'exprimant comme je viens de le faire, je n'ai pas à craindre, je pense, que l'on rapproche mes opinions de celles qu'ont émises récemment quelques naturalistes et anthropologistes américains, en particulier M. Agassiz. Ce savant naturaliste a assimilé les cris des animaux aux langues humaines au point d'affirmer qu'il serait facile de faire dériver les grognemens des diverses espèces d'ours les uns des autres de la même manière et par les mêmes procédés que les linguistes emploient pour démontrer les rapports du grec avec le sanscrit. A peine est-il nécessaire de protester contre ces idées, qui me semblent avoir bien peu de chances d'être adoptées. L'homme, ayant seul *la parole*, peut seul avoir une *langue* dans le sens propre du mot.

chiens affectueux, caressans, aimans, peut-on dire; tous nous en avons rencontré qui étaient colères, hargneux, jaloux, haineux... C'est peut-être par le *caractère* que l'homme et l'animal se rapprochent le plus.

Où trouverons-nous donc ces faits jusqu'ici sans précédens, ce *quelque chose* complétement étranger à l'animal, appartenant exclusivement à l'homme, et motivant ainsi pour lui seul l'établissement d'un règne à part? Pour résoudre cette difficulté, faisons comme les naturalistes : rendons-nous compte de tous les caractères de l'être qu'il s'agit de déterminer. Nous ne nous sommes encore occupé que des caractères organiques et intellectuels; il nous reste à parler des caractères moraux. Ici apparaissent tout de suite deux faits fondamentaux dont rien encore n'avait pu nous donner une idée.

Dans toute société où il existe un langage assez parfait pour exprimer les idées générales et abstraites, nous trouvons des mots destinés à rendre les idées de vertu et de vice, d'homme de bien et de scélérat. Là où la langue fait défaut, nous rencontrons des croyances, des usages prouvant clairement que, pour ne pas être rendues par le vocabulaire, ces idées n'en existent pas moins. Chez les nations les plus sauvages, jusque dans ces peuplades que d'un commun accord on place aux derniers rangs de l'humanité, des actes publics ou privés nous forcent à reconnaître que partout l'homme a su voir à côté et au-dessus du bien et du mal physiques quelque chose de plus élevé; chez les nations les plus avancées, des institutions entières reposent sur ce fondement. La notion abstraite du bien et du mal moral se retrouve ainsi dans tous les groupes d'hommes. Rien ne peut faire supposer qu'elle existe chez les animaux. Elle constitue donc un premier caractère du règne humain. Pour éviter le mot de conscience, pris souvent dans un sens trop précis et trop restreint, j'appellerai *moralité* la faculté qui donne à l'homme cette notion, comme on a nommé *sensibilité* la propriété de percevoir des sensations.

Il est quelques autres notions se rattachant généralement les unes aux autres, et que l'on retrouve dans les sociétés humaines même les plus restreintes. Partout on croit à un monde autre que celui qui nous entoure, à certains êtres mystérieux d'une nature supérieure qu'on doit redouter ou vénérer, à une existence future qui attend une partie de notre être après la destruction du corps. En d'autres termes, la notion de la Divinité et celle d'une autre vie sont tout aussi généralement répandues que celle du bien et du mal. Quelque vagues qu'elles soient parfois, elles n'en enfantent pas moins partout un certain nombre de faits significatifs. C'est à elles que se rattachent une foule de coutumes, de pratiques signa-

lées par les voyageurs, et qui, chez les tribus les plus barbares, sont les équivalens bien modestes des grandes manifestations de même nature dues aux peuples civilisés. Jamais chez un animal quelconque on n'a rien constaté ni de semblable, ni même d'analogue. Nous trouverons donc dans l'existence de ces notions générales un second caractère du règne humain, et nous désignerons par le mot de *religiosité* la faculté ou l'ensemble de facultés auxquelles il les doit.

La moralité, la religiosité sont-elles aussi universellement départies à tous les groupes humains que je viens de l'admettre? Ce fait a été nié. On s'est appuyé sur les dires d'un certain nombre de voyageurs pour affirmer que quelques peuplades et parfois des races entières étaient totalement dépourvues de l'un ou de l'autre de ces caractères. Toutefois on a peu insisté sur l'absence de moralité. La nécessité de liens moraux dans toute société d'êtres humains, quelque minime qu'on la suppose, est trop évidente pour que l'existence même de ces sociétés ne démontrât pas le fait général. Ici d'ailleurs les difficultés ont généralement été bien vite levées, soit par des informations plus précises, soit par des observations fort simples. Par exemple, les langues australiennes n'ont aucun mot qui traduise ceux d'*honnêteté*, *justice*, *péché*, *crime;* mais conclure de là que les tribus qui les parlent sont étrangères aux notions exprimées par ces termes du vocabulaire serait une grave erreur. Les actes prouvent le contraire. Il n'y a là qu'une pauvreté de langage qui s'applique aux faits physiques tout aussi bien qu'aux faits de l'ordre moral. Dans ces mêmes langues, il n'existe pas non plus de mots génériques tels que *arbre, oiseau, poisson,* et certes personne n'en conclura que l'Australien confond tous ces êtres (1).

On a beaucoup plus insisté sur l'absence de religiosité. A en croire bon nombre de voyageurs et d'anthropologistes, cette faculté manquerait non-seulement à certaines peuplades isolées, mais encore à des nations nombreuses répandues sur de vastes espaces. Les faits démontrent chaque jour avec quelle légèreté ont été souvent émises et accueillies ces assertions si graves. Il n'est rien moins qu'aisé à l'Européen, alors même qu'il séjourne au milieu de peuples sauvages et qu'il en possède plus ou moins parfaitement la langue, d'obtenir des révélations sur les croyances qui touchent à ce que l'homme a de plus intime et de plus secret. Sans sortir de France,

(1) J'emprunte ces détails, ainsi que ceux de même nature que je donnerai plus tard sur les mêmes peuples, à une note manuscrite qu'a bien voulu me remettre M. Pruner-Bey, qui a profité de son long séjour en Égypte comme médecin du vice-roi pour se livrer aux études de linguistique comparée les plus approfondies.

on peut se faire une idée des difficultés qui entourent les investigations de cette nature en essayant de faire dire à un paysan de nos montagnes, à un Basque, à un Bas-Breton, ce qu'il pense des revenans ou du sabbat. J'ai, pour mon compte, bien souvent échoué auprès de gens avec qui je vivais dans les termes de la familiarité la plus grande; qu'on juge des obstacles que doivent rencontrer le voyageur qui apparaît au milieu de populations barbares comme un être supérieur, souvent comme un ennemi redouté, et le missionnaire dont la bouche ne s'ouvre que pour bafouer ou flétrir ce que son interlocuteur a respecté ou craint depuis l'enfance. Le zèle religieux même qui anime ces derniers informateurs nuit souvent à l'exactitude des renseignemens qu'ils nous transmettent. Ils dédaignent ou méprisent trop les croyances placées en dehors de leur propre foi pour s'en informer sérieusement, et ainsi s'expliquent les contradictions étranges, les affirmations manifestement inexactes, qu'on rencontre trop souvent dans les écrits des plus pieux, des plus dévoués propagateurs des diverses doctrines chrétiennes. Heureusement d'autres savent joindre aux mêmes vertus un désir réel de s'éclairer eux-mêmes et d'éclairer les autres sur l'histoire morale des populations qu'ils s'efforcent de rapprocher de nous, et les résultats de leurs investigations rectifient chaque jour nos idées sur bien des points importans.

Deux races entre toutes ont eu le triste privilége d'être l'objet d'attaques de toute sorte, et l'absence chez elles de toute religiosité est une des plus douces imputations qu'on leur ait adressées. Ce sont les races hottentote et australienne. Je reviendrai plus tard avec détail sur cette dernière. Ici je me bornerai à dire que ces populations prétendues athées ont toutes une mythologie rudimentaire. Quant aux Hottentots et aux Cafres, qu'on leur assimile à cet égard, on a dit, on répète encore aujourd'hui sur tous les tons dans quelques écrits que la notion de Dieu et de la vie future leur manque absolument. On oublie ainsi tous les renseignemens recueillis à diverses époques, et qui prouvent si manifestement le contraire. Pour ne rappeler que les plus récens, on oublie que, dès son premier voyage (1), Campbell avait découvert jusque chez les Boschismen ce qu'il appelle la notion confuse d'un être supérieur, qu'à son second voyage (2) il obtint, non sans peine, de Makoun, chef des Boschismen du Malalarin, des détails précis sur Goha, le dieu mâle placé au-dessus des hommes, sur Ko, le dieu femelle qui est placé au-dessous. Si la réponse du même Makoun, évidemment dictée

(1) 1812.
(2) 1820.

par sa répugnance à s'entretenir de pareils sujets, semble indiquer que pour son compte il ne croyait à rien au-delà de cette vie, on sait que ses compatriotes enterrent le mort avec son arc et ses flèches pour qu'il puisse chasser, et que pour eux le paradis est un lieu où ils trouveront sans cesse du gibier en abondance. Chez les Hottentots proprement dits, on a reconnu la croyance à un bon et à un mauvais principe, tous deux personnifiés et portant des noms particuliers; on a recueilli des traditions sur l'origine de l'homme; on a constaté maintes fois la croyance à une autre vie, démontrée par les prières adressées aux grands hommes, par la crainte qu'inspirent les esprits des morts, etc. Soutenir la thèse que je combats est donc en réalité impossible. Et si quelque auteur, s'appuyant sur des négations hasardées, refusait encore la religiosité aux races de l'Afrique méridionale, il suffirait de répondre par les paroles si explicites du plus intrépide explorateur moderne de ces régions. Voici ce que dit à ce sujet le docteur Livingstone : « Quelque dégradées que soient ces populations, il n'est pas besoin de les entretenir de l'existence de Dieu, ni de leur parler de la vie future; ces deux vérités sont universellement reconnues en Afrique. » Le voyageur entre à cet égard dans quelques détails précis, puis il ajoute : « L'absence d'idoles, de culte public, de sacrifice quelconque chez les Cafres et chez les Béchuanas fait croire tout d'abord que ces peuplades professent l'athéisme le plus absolu (1). »

On le voit, après avoir rectifié l'erreur, Livingstone l'explique, et cette explication s'appliquerait bien probablement aux quelques cas analogues signalés chez les peuplades de l'Amérique méridionale. Ici encore, aux assertions parfois contradictoires de certains voyageurs, on peut opposer le témoignage de celui qui s'est le plus occupé de l'*homme américain*, et a publié sous ce titre même un ouvrage à bon droit devenu classique. « Quoique plusieurs auteurs, dit A. d'Orbigny, aient refusé toute religion aux Américains, il est évident pour nous que toutes les nations, même les plus sauvages, en avaient une quelconque. » Ces paroles se justifient chaque jour, et jusqu'au sein des forêts cent fois séculaires de l'Amazone, chez ces tribus dont les mœurs atroces nous révoltent le plus, la notion d'un monde et d'êtres supérieurs, celle de la persistance après la mort physique d'une partie de notre être, se constatent davantage à mesure que nous parvenons à pénétrer quelque peu le secret de ces solitudes (2). Quant aux populations de l'Asie, on leur a toujours

(1) Un peu plus loin, Livingstone ajoute : « Plus on avance vers le nord, plus les idées religieuses des naturels sont développées. »

(2) Voyez en particulier l'*Histoire abrégée du Brésil*, par M. Ferdinand Denis, qui a résumé les documens recueillis sur les peuples originaires de ces contrées.

reconnu des tendances religieuses. Ici on trouve partout au moins le *chaman* et son tambourin magique; c'est de superstition, et non d'athéisme, que l'on a accusé les barbares asiatiques. Les navigateurs ont vu des idoles et des moraïs chez tous les insulaires de la Polynésie. L'idée religieuse se retrouve donc sur tout le globe, chez tous les êtres humains. Pour être parfois mal définie, elle n'en existe pas moins. Ce vague même peut laisser quelque incertitude relativement à quelque groupe toujours excessivement restreint, constituant toujours un simple fragment d'une race plus nombreuse où l'existence de la religiosité est certaine. Comment dès lors mettre ces doutes, motivés seulement par notre ignorance, en balance avec le fait général, si grand, si frappant?

La moralité, la religiosité, sont universelles chez l'homme, et manquent chez tous les animaux : toutes deux, agissant comme causes premières, donnent naissance à des phénomènes secondaires que nous appelons les croyances religieuses ou morales; à leur tour, celles-ci jouent dans la vie sociale et politique des nations un rôle dont il est superflu de rappeler l'importance : toutes deux par conséquent agissent sur l'homme à la manière de ces forces, de ces propriétés, de ces facultés fondamentales que l'on a vues caractériser successivement les différens empires, les différens règnes naturels. Méritent-elles pour cela le titre de *caractère* ou mieux d'*attribut* dans le sens scientifique du mot? Non, disent ceux qui veulent qu'un caractère repose toujours sur une particularité organique pouvant s'exprimer par la parole ou se reproduire par des figures. Oui, répondront avec nous tous ceux qui, en dehors de toute préoccupation systématique, s'en tiendront purement et simplement à la méthode, aux procédés suivis par la grande majorité des naturalistes. Pour ne citer qu'un des plus illustres, celui dont le nom a le plus d'autorité quand il s'agit des bases de la nomenclature, et dont nous sommes tous les disciples à ce point de vue, qu'a fait Linné quand il a voulu *caractériser* les végétaux, les animaux? Il a défini les premiers des *corps organisés vivans non sentans;* la vie est donc pour lui un caractère, un attribut. Eh bien! décrit-on, représente-t-on la vie? Passant aux animaux, Linné les appelle des corps organisés vivans, *sentant et se mouvant spontanément*. Voilà la sensibilité, la spontanéité devenues à leur tour des caractères, des attributs. Tombent-elles pour cela sous nos sens? A vouloir suivre Linné pas à pas, la définition de l'homme, sa *caractéristique*, dirait-on en zoologie, serait celle-ci : *l'homme est un corps*, ou mieux *un être organisé*, *vivant*, *sentant*, *se mouvant spontanément*, *doué de moralité et de religiosité*.

Qu'on me permette d'insister sur ces considérations, ce sera ré-

pondre d'ailleurs à la plupart des objections faites à la manière dont je viens d'envisager l'homme et ses relations naturelles avec le reste de la création. La principale, celle qui a été présentée sous bien des formes, peut se formuler ainsi : « La moralité, la religiosité ne sont pas des facultés spéciales; elles relèvent de l'intelligence et ne sont que les conséquences d'un raisonnement juste. » On a dit encore : « Ces facultés sont bien distinctes des facultés intellectuelles, mais elles n'en forment, à proprement parler, qu'une seule; on ne comprend pas de religion sans morale ou de morale sans religion. » A toutes ces objections j'aurais bien des choses à répondre, mais ce serait sortir du champ dont je tiens à ne pas franchir les limites. Je ne veux être ici ni métaphysicien ni philosophe; je veux et dois rester naturaliste. Or, en se plaçant à ce point de vue, j'ai le droit de dire à mes contradicteurs : « En cherchant à rattacher les faits exceptionnels que présente l'étude de l'homme aux faits constatés chez les animaux et aux causes qui les produisent, vous agissez comme les physiciens et les chimistes qui, sans nier l'existence des êtres vivans et des phénomènes spéciaux dont ils sont le siége, veulent expliquer la vie par le jeu des forces physico-chimiques; vous agissez comme Descartes, qui ne voyait dans tous les actes de l'animal qu'une application des lois de la mécanique. Moi, j'agis à la manière de Linné. Celui-ci, rencontrant chez l'animal deux faits généraux, fondamentaux, étrangers au végétal, les proclama caractères, attributs de règne, en dehors de toute explication, de toute théorie. Par-là il assit sa division sur une base inattaquable tout en réservant les droits de l'avenir et des progrès scientifiques. Je me suis efforcé de faire comme lui; puissé-je avoir atteint le même résultat (1)! »

Quiconque restera fidèle à la méthode, aux procédés des sciences naturelles, nous suivra forcément jusqu'au point où nous sommes parvenu. Sans dépasser les bornes du raisonnement, des inductions scientifiques, à propos de l'homme comme à propos des animaux, il est permis de faire un pas de plus. En voyant la moralité, la religiosité se prêter un concours à peu près constant dans leurs mani-

(1) Parmi les objections qui m'ont été faites au sujet de la manière dont j'envisage le règne humain, je dois mentionner celle qui repose sur la prétendue existence, chez les animaux qui vivent en société, de manifestations accusant au moins une moralité rudimentaire. Sans entrer dans une discussion détaillée de ces faits que ne comporte pas le cadre de mon travail, il suffira de dire qu'on peut rendre compte de ces exceptions apparentes plus facilement qu'on ne rend compte en botanique des mouvemens de la sensitive ou de la dionée attrape-mouches. La spontanéité apparente encore inexpliquée de ces mouvemens n'a jamais empêché les naturalistes d'accepter la caractéristique du règne animal donnée par Linné, pas plus qu'elle n'a fait considérer ces plantes comme des animaux. Il me serait en tout cas permis d'invoquer ce précédent en ma faveur.

festations, en songeant aux rapports étroits qui les unissent et qui ont pu faire croire à des relations de cause à effet, il me paraît impossible de ne pas les rattacher à une cause unique. En reportant notre attention sur notre for intérieur, en constatant les faits de conscience que chacun de nous trouve en lui-même, il est également impossible de ne pas admettre que cette cause est en harmonie avec l'être entier, qu'elle a son individualité propre, comme le corps dont elle règle les actes. Voilà comment les sciences naturelles, la zoologie conduisent à reconnaître l'existence de ce principe, de ce *quelque chose* qu'on a désigné sous le nom d'*âme humaine*; mais elles ne sauraient nous mener plus loin. Au-delà, l'expérience et l'observation nous feraient défaut. Nous devons donc laisser à qui de droit le soin de rechercher quelles peuvent être la nature de cette âme, son origine ou sa destinée, et à chacun la liberté de choisir, parmi les nombreuses solutions proposées pour ces difficiles questions, celle qui s'accorde le mieux avec son cœur ou sa raison.

En résumé, l'homme est pesant et soumis aux forces physico-chimiques comme les corps bruts; il est organisé comme les végétaux et les animaux; comme ces derniers, il sent et se meut volontairement. Dans son être matériel, il n'est donc autre chose qu'un animal perfectionné à certains égards, moins parfait sous d'autres rapports que beaucoup d'espèces animales. Son intelligence, bien plus complète et incomparablement plus développée, l'élève infiniment au-dessus de tous les animaux, mais ne suffit pas à l'en séparer. S'il est un être à part, s'il doit former un règne, c'est que des facultés d'un ordre tout nouveau se manifestent en lui. Cette conclusion ressort de l'examen de tous les autres règnes, examen fait exclusivement au point de vue scientifique, et sans qu'on ait abandonné un seul instant la méthode et les procédés des naturalistes. Si je ne me trompe, il y a dans les résultats de cette étude, indépendamment des conséquences scientifiques qui en découlent, quelque chose qui répond à nos plus nobles aspirations. L'homme s'attribue volontiers la domination; il aime à se proclamer souverain légitime de toutes choses à la surface de ce globe. Et de fait aucune créature ne saurait lui disputer un empire qui chaque jour s'étend et grandit. Eh bien! il est satisfaisant de voir les *caractères anthropologiques* sanctionner, ennoblir cet empire en plaçant à côté de la notion de *droit*, qui ressort de la supériorité intellectuelle, la notion de *devoir*, qui découle de la moralité et de la religiosité.

A. DE QUATREFAGES.

(*La seconde partie au prochain n°.*)

L'ITALIE

DEPUIS VILLAFRANCA

I.

LA RÉVOLUTION ITALIENNE ET LA PAPAUTÉ.

I. *La Souveraineté pontificale*, par Mgr l'évêque d'Orléans, 1 vol. in-8°, 1860. — II. *L'Église romaine en face de la révolution*, par M. Crétineau-Joly, 2 vol. in-8°. — III. *De la Liberté de l'Italie et de l'église*, par le R. P. Lacordaire, in-8°. — IV. *Antécédens et Conséquences de la situation actuelle*, par M. de Falloux, in-8°. — V. *Circulaires diplomatiques et notes*, etc.

La guerre d'Italie, en finissant par un de ces coups de foudre de diplomatie personnelle entre souverains qui déconcertent toutes les conjectures et que les événemens eux-mêmes ne font pas prévoir, cette guerre, on l'a vu assez depuis, laissait une œuvre immense à l'Europe, à la péninsule, à la diplomatie, aux gouvernemens, à l'imprévu, à l'opinion, cette grande, cette mobile et éternelle complice de tout ce qui se prépare, se tente ou s'accomplit. Le jour où, non loin d'un champ de bataille encore chaud de tant de sang généreux, deux empereurs émus de ces hécatombes humaines se rencontraient dans une petite ville du Mincio et improvisaient la paix, on crut un moment que tout allait finir, et il est certain que la face des choses changeait singulièrement en apparence par cette subite réconciliation de la France et de l'Autriche. Rien n'était fini cependant : on faisait tout au plus une halte entre le violent conflit de la veille et les combinaisons inconnues du lendemain. Cette trêve de

Villafranca trouvait l'Europe indécise, mécontente de tout le monde et d'elle-même pour le rôle qu'elle avait joué, la France presque aussi étonnée de la paix qu'elle l'avait été de la guerre et mêlant à sa vaillante confiance une légère incrédulité, l'Italie déçue, amèrement déçue et comme arrêtée un moment dans le vol de ses espérances. Au fond, la question italienne restait entière avec ses complications et ses énigmes, si ce n'est qu'elle était transportée du Tessin sur le Mincio, partout même où l'esprit d'indépendance si puissamment excité se trouvait aux prises avec des souverainetés compromises ou déjà passées à l'état d'ombres errantes, de telle sorte que la paix de Villafranca, qui était une fin à quelques égards, était aussi un commencement sous d'autres rapports, — le commencement confus et mystérieux d'une situation dont nul ne pouvait préciser le caractère, la portée et les suites. C'était un appel à l'avenir; l'avenir a répondu plus vite et d'une façon plus foudroyante qu'on ne l'eût pensé peut-être.

Qu'on ne s'y méprenne pas en effet : ce qui se passe sous nos yeux au-delà des Alpes, depuis plus d'une année déjà, est un des plus grands et des plus rares spectacles de l'histoire, spectacle surprenant non-seulement par cette succession de péripéties aux couleurs éclatantes et bizarres, mais encore par la nature singulière et émouvante des événemens, par le caractère des problèmes qui s'agitent, par la lutte d'idées, d'intérêts, de principes, qui est au fond de ce drame si méthodiquement désordonné. Vu du haut de l'intérêt général et européen, c'est la chute de tout un côté de cet édifice branlant de 1815, construit bien évidemment, il y a près d'un demi-siècle, dans un esprit d'hostilité envers la France, souvent ébréché par les uns ou les autres, plus souvent mal réparé ou violemment étayé et définitivement démantelé dans sa partie la plus vulnérable : si bien que ce qu'on nomme encore le droit public n'est plus réellement aujourd'hui qu'un certain état de possession couvert du bénéfice du temps, un certain équilibre de défiances ou de forces qui se respectent par respect pour la paix plutôt que pour les traités. Au point de vue italien, c'est la résurrection d'une nationalité qui se fait jour à travers les fissures de ce droit public disjoint. C'est l'effort d'un peuple qui n'a même pas un nom dans les œuvres de la diplomatie, et qui veut cesser de s'appeler le Lombard-Vénitien, le Modenais, le royaume de Sardaigne ou la Toscane, pour conquérir son vrai nom d'Italie; d'un peuple qui poursuit imperturbablement la plus étrange des entreprises avec un mélange d'audace et d'habileté, jouant sa fortune avec un emportement de passion qui n'exclut pas le calcul, téméraire si le succès est à ce prix, souple et fin s'il le faut, grand politique en même temps que grand agitateur,

passant à travers les obstacles ou saisissant l'occasion aux cheveux sans s'arrêter un instant, prenant alertement son rôle de trouble-fête des vieilles combinaisons, et faisant payer cher aujourd'hui à l'Europe tout un passé de dominations et d'interventions.

D'où viennent ces événemens que nul n'eût osé prévoir il y a deux ans à peine? Du plus profond de l'histoire assurément; ils sont le résultat d'une multitude d'élémens traditionnels qui viennent se résoudre dans une mêlée définitive. Par les conditions dans lesquelles ils s'accomplissent, par les mobiles qui les dirigent, ils ont cependant un caractère essentiellement moderne qui les relie à tout ce qui s'agite en Europe. Où vont-ils aujourd'hui? Le but semble marqué, la route est ouverte; c'est le dernier pas, le plus difficile peut-être, qui reste à franchir. C'est entre ce passé et cet avenir encore inconnu que le mouvement des choses a jeté la dernière guerre et la paix qui l'a suivie comme le nœud de l'histoire contemporaine de l'Italie. Tout ne part pas de là, mais dès ce moment tout prend une allure nouvelle et plus décisive. La guerre des grandes puissances finit, la France s'arrête d'elle-même, la diplomatie européenne attend son heure qui ne vient pas, et l'Italie met la main à sa destinée.

Le monde change si vite de face, les choses contemporaines se précipitent avec une telle fureur que cette paix de Villafranca, qui venait si soudainement marquer la limite de l'action armée de la France, disparaît aujourd'hui derrière un amas d'événemens ou de commentaires passionnés et contradictoires. En réalité, cet acte à demi énigmatique sorti de l'entrevue de deux souverains avait un double sens : il contenait un arrangement direct, précis entre la France et l'Autriche au prix de la cession d'une province conquise, et en même temps il traçait en traits généraux le programme d'une organisation nouvelle de la péninsule sous la sauvegarde d'un principe qui était l'esprit même de la paix, qui en résumait la vraie signification morale : c'était le principe de non-intervention reconnu en présence des insurrections déjà victorieuses et organisées à Florence, à Modène, à Parme, à Bologne. L'importance de cette paix était assurément bien moins dans la cession de la Lombardie, si riche que fût ce premier fruit de la guerre, moins encore dans les combinaisons qu'elle consacrait ou qu'elle proposait que dans cette condition mystérieuse qui bannissait désormais l'intervention de la force des affaires italiennes. Si les préliminaires de Villafranca restaient muets sur ce grave supplément de la paix, ce n'était point par oubli : on l'a su depuis, c'était uniquement par une nécessité momentanée de situation, pour faire honneur à une convenance de l'empereur François-Joseph, qui voulait réserver toutes les chances

possibles à la restauration des ducs, et qui observait qu'une déclaration aussi solennelle équivaudrait à un encouragement de résistance donné aux Italiens. Le principe n'en était pas moins admis; il avait pour lui la force des choses, l'acceptation à peu près résignée de l'Autriche, l'attitude expectante et passive de l'Europe, les démonstrations diplomatiques de l'Angleterre, la volonté nette et résolue de la France, manifestée, à partir de Villafranca, à toutes les heures, sous toutes les formes et partout, à Rome comme à Vienne et à Paris, à tel point que selon le témoignage de lord Cowley, dans une dépêche du 18 novembre 1859, l'empereur Napoléon déclarait au prince de Metternich, à Compiègne, que si les Autrichiens passaient le Pô pour aller à Florence ou à Modène, c'était la guerre avec la France.

Or ce principe de non-intervention, ainsi affirmé à la face du monde, c'était la liberté laissée aux Italiens, c'était la péninsule maîtresse de sa destinée. A la lumière de cette stipulation, dégagée par degrés de ses obscurités, et dont nul ne pouvait prévoir encore l'élastique et redoutable puissance, les préliminaires de Villafranca prennent un sens entièrement nouveau. Interrogé dans son esprit, dans son essence, dans son rapport avec le principe qui le complétait et le pénétrait en quelque sorte, ce traité, à vrai dire, n'était synallagmatique que sur un point, en ce sens que les concessions de gouvernement libéral et national promises par l'Autriche à la Vénétie se liaient étroitement à la restauration des princes dépossédés et à l'organisation de la fédération italienne ébauchée à Villafranca. Quant à la cession de la Lombardie, par la forme que le cabinet de Vienne lui-même avait tenu à lui donner, elle restait irrévocable, indépendante de toute éventualité, et placée désormais sous la garantie de la France, unique cessionnaire vis-à-vis de l'Autriche. C'était le prix de la guerre demeurant au bout de notre épée, et certainement couvert par elle si l'on y touche.

Ainsi la Lombardie placée sous le séquestre tutélaire de la France, la Vénétie restant à la couronne d'Autriche et pouvant se rattacher éventuellement à une confédération, l'Italie conviée à cette organisation fédérative, à la restauration des anciens pouvoirs, mais libre aussi de se prononcer et garantie contre toute pression de la force, c'était là vraiment la situation au lendemain de Villafranca : situation étrange, merveilleuse, où les Italiens, assurés dans tous les cas du minimum de leurs espérances, se trouvaient en quelque sorte sommés par leur fortune de choisir entre une réalisation incomplète, peut-être précaire, de leur rêve immortel et l'entraînement du patriotisme, enflammé à l'idée de marcher au but par un autre chemin. C'est alors que l'Italie, revenue d'un moment de surprise, se lève avec

une fermeté nouvelle et se jette dans cette carrière qui commence par l'annexion des duchés, de la Toscane, de la Romagne, pour finir par la réunion de la Sicile, de Naples, des Marches et de l'Ombrie. C'est en un mot l'unité de l'Italie, — moins Venise, où est l'Autriche, moins Rome, où est provisoirement la France, — s'accomplissant à l'abri du principe de non-intervention. Il y a trente ans, des révolutions éclataient à la fois à Modène, à Bologne, à Pérouse; elles n'eurent qu'une vie éphémère. D'où vient la différence entre ces événemens d'autrefois et les événemens d'aujourd'hui? M. de Metternich le dit en quelques paroles de ses instructions à un de ses agens : « Ces révolutions se seraient infailliblement consolidées, et en auraient entraîné d'autres, si l'empereur s'était laissé arrêter par le principe absurde de la non-intervention. Notre action prompte et énergique les a pulvérisées. Mais on s'abuserait étrangement, si l'on se rassurait sur une tranquillité apparente de l'Italie qui n'est due qu'aux forces imposantes que l'Autriche y a portées. » C'était dire franchement sous quel régime on tenait l'Italie, et c'était en même temps annoncer d'avance ce qui arriverait le jour où le principe de non-intervention prévaudrait.

Une des plus graves sources d'erreurs et de jugemens légers, c'est d'observer souvent les affaires d'Italie à tous les points de vue, hormis au point de vue italien : vieille habitude des politiques accoutumées à voir dans la péninsule l'arène privilégiée d'une multitude d'intérêts étrangers. Il nous faut à tout prix ce système parcellaire de petits états, un équilibre de maisons régnantes, de succursales de nos dynasties et de notre influence. La tradition le veut! C'est ce régime qui disparaît aujourd'hui pour faire place à un peuple qui veut vivre, avec qui nous avons noué l'amitié des armes, que nous pouvons suivre avec une confiance inégale, mais dont nous ne pouvons au fond désavouer les aspirations sans nous désavouer nous-mêmes dans notre sang et dans tout ce que nous sommes. Que ce qui s'accomplit au-delà des Alpes soit en effet une révolution, une des plus grandes et des plus étranges révolutions, c'est ce qui n'est point douteux. Ce qui la caractérise seulement, c'est que, loin d'être, comme on le dit quelquefois, l'œuvre d'une passion essentiellement perturbatrice, elle est l'expression du travail continu, progressif et tout-puissant du sentiment qui fait les émancipations légitimes, le sentiment de l'indépendance nationale. Il y a longtemps déjà que cette révolution est en marche. On n'a pas assez vu que depuis un demi-siècle tout procède du sentiment national au-delà des Alpes, que c'est là réellement la clé des mouvemens, des violences mystérieuses, des évolutions en apparence contradictoires des Italiens. Lorsque Rossi, qui avait quitté l'Italie

comme exilé en 1815, revenait à Rome en 1845 comme ambassadeur de la France, il n'hésitait point à le dire, avec un étonnement mêlé d'une vieille joie patriotique, au gouvernement qui l'envoyait. « Le sentiment national, écrivait-il, a pris depuis trente ans un tel essor en Italie, que moi-même, qui croyais connaître ce pays, j'en ai éprouvé de la surprise... Dans dix ans, dans vingt ans, il n'y aura pas dans les états italiens un homme, une femme, un fonctionnaire, un magistrat, un moine, un soldat, qui ne soit avant tout national. »

Ces dix ans de trêve que Rossi laissait entrevoir dans le secret de ses hardis et vifs entretiens diplomatiques, ces dix ans sont passés, et la lumière de ces paroles prophétiques rejaillit sur les événemens actuels. L'unité italienne elle-même, qu'on ne s'y trompe pas, l'unité telle qu'on la voit sortir aujourd'hui tout armée du sein de la péninsule, n'est que le dernier mot de ce travail toujours actif, quoique parfois invisible, et rigoureusement on pourrait dire que la première, la plus énergique et la plus efficace promotrice de cette idée, depuis dix ans surtout, a été l'Autriche par la nature et l'étendue de sa domination. Des Alpes au Phare, à Florence ou à Bologne, à Modène ou à Parme, qui rencontraient les Italiens au détour de toutes leurs espérances, au bout de chacun de leurs vœux les plus simples? L'Autriche toujours mettant le sceau de son omnipotence sur de petites et craintives souverainetés sans cesse en guerre avec leurs populations. Ainsi s'est développé et a grandi l'instinct de solidarité entre Italiens de tous les états, Toscans ou Romagnols, Napolitains ou Lombards; les uns et les autres ont senti qu'à travers des démarcations factices de territoires tout était commun entre eux, que leur faiblesse et leur asservissement venaient d'un morcellement arbitraire, qu'il n'y avait pour eux à espérer de réformes intérieures vraies, sûres et durables, que par la solution de la première de toutes les questions, celle de l'indépendance, que la souveraine nécessité en un mot était dans l'union pour opposer le faisceau de toutes les forces et de toutes les résistances à un même danger : de sorte que, par le fait, c'est l'Autriche qui a contribué bien plus que M. Mazzini à répandre, à populariser cette idée de fusion, et à préparer les esprits en les accoutumant à mettre au-dessus d'une petite nationalité locale sans garantie la grande et commune nationalité. Je ne veux point revenir sur une vieille histoire qui plus que jamais, je l'espère, est de l'histoire; je ne veux que la montrer dans son rapport avec l'explosion de ce sentiment unitaire qu'on a cru l'œuvre d'un artifice soudain et violent, et qui n'est que l'irrésistible conséquence de tout un ordre de faits. En réalité, l'unité de la domination étrangère, présente partout à la fois, a provoqué l'unité du sentiment national. On ne l'a pas caché : « L'idée de l'union, a dit

M. Ricasoli, est une manifestation contre l'Autriche. » Et voilà comment ce qui n'était qu'une utopie, ce qui serait resté peut-être une utopie sans l'excès de la domination autrichienne, est devenu une conception réfléchie, une passion disciplinée, qui a éclaté justement à l'heure où l'on offrait au sentiment national italien une combinaison qu'il avait déjà dépassée dans ces dix ans d'épreuves! C'est la raison générale et supérieure de ce qui est arrivé après Villafranca.

L'unité n'était point sans doute la forme nécessaire de l'idée nationale italienne. Il y a des momens où une fédération a été possible et a pu être la combinaison la plus réalisable, la plus pratique en même temps que la plus conforme aux traditions de la péninsule. Elle eût été possible il y a dix ans, elle l'était peut-être encore avant la guerre, lorsqu'on n'avait pas touché au droit public, lorsqu'aucune rupture trop ostensible et irréparable n'avait éclaté. Au moment de la paix de Villafranca, tout avait changé de face; l'irréparable avait déjà commencé à Florence, à Modène, à Parme et à Bologne. Il faut se mettre au point de vue de l'Italie pour comprendre comment de cette paix qui était assurément un sérieux progrès, et qui offrait le cadre d'une nationalité renaissante, les Italiens ont décliné avec autant de déférence apparente que de fermeté réelle les dispositions organiques pour se saisir uniquement du principe qui leur laissait la liberté de tenter une plus grande aventure.

Quelle était en effet cette paix pour eux? Elle laissait l'Italie fortifiée, il est vrai, d'une province reconquise, mais avec une frontière béante et sans défense sur le Mincio; l'Autriche diminuée sans nul doute, mais opposant toujours le front redoutable de ses forteresses, et dominant, par les postes avancés qu'elle retenait avec calcul sur la rive droite du Pô, le centre de l'Italie. Qu'on le remarque bien, dans ces conditions le problème était moins résolu que déplacé, et la liberté laissée aux Italiens, c'était la certitude de l'annexion, parce que là était la force. L'Autriche disait qu'elle pouvait renoncer à une province qu'elle avait perdue, mais qu'elle ne pouvait livrer les droits de ses alliés au-delà des Alpes; elle n'avait qu'un seul moyen de servir la cause des princes déchus ses alliés : c'eût été, sinon de se retirer entièrement de l'Italie, du moins de placer un archiduc à peu près indépendant à Venise, comme le proposait ce *petit papier* qui circula un jour dans le parlement de Londres, et qui venait, non de l'Angleterre ou de la Prusse, mais de la France. Par là, les restaurations retrouvaient encore des chances, la fédération elle-même redevenait possible. J'ajouterai que, par ce sacrifice intelligent et opportun, l'Autriche n'eût pas seulement sauvé les intérêts des ducs ses alliés, elle eût épargné à la papauté la plus dangereuse épreuve, et ceux des catholiques qui, après avoir été le plus opposés à la guerre, se ré-

jouissaient si fort de la paix de Villafranca pour le saint-siége, parce que cette paix, disaient-ils, laissait une puissance conservatrice en Italie, ceux-là jugeaient les événemens avec plus de passion entêtée que de clairvoyance. De toutes les fractions de l'opinion, la plus intéressée à la libération complète de l'Italie, c'est-à-dire à l'exclusion définitive de l'Autriche, était assurément l'opinion catholique, car cette libération simplifiait singulièrement la situation du saint-siége au-delà des Alpes; elle mettait fin surtout à cette solidarité d'esprit et de politique qui rend la papauté toujours suspecte comme pouvoir national. On ne l'a pas vu, et on s'est réjoui trop vite après Villafranca.

La présence de l'Autriche dans la Vénétie, en laissant debout la question de l'indépendance, était pour les Italiens la démonstration saisissante de la nécessité de l'union, de l'impossibilité des restaurations, et, s'il faut le dire, elle tuait dans le germe cette fédération à laquelle elle semblait se lier. La nature des choses était ici plus forte que la bonne volonté des négociateurs et même que le désir de la France. Que pouvait être effectivement une fédération sous ces auspices? Sans Venise, elle n'était qu'une mutilation de la nationalité italienne; elle était impossible, à moins d'être une combinaison de guerre pour recommencer bientôt le combat de l'indépendance, ce que n'admettait pas la politique déclarée du saint-siége. Avec Venise, c'était la possibilité d'une domination nouvelle et en quelque sorte légale de l'Autriche pesant sur l'Italie du poids direct de sa puissance, de sa situation en Europe, et du poids indirect de son influence sur des principautés feudataires, sur des souverainetés inquiètes, jalouses, d'autant plus portées à se serrer autour de leur protecteur impérial qu'elles venaient d'échapper avec lui à une plus imminente catastrophe. En un mot, c'était toujours la terrible alternative : l'Italie autrichienne ou l'Italie italienne jusqu'à l'Adriatique.

Lorsque les Italiens, ne prenant conseil que d'eux-mêmes et sous l'inspiration de leur responsabilité, s'engageaient dans un mouvement si contraire en apparence à la paix de Villafranca, ils n'obéissaient donc pas à un futile caprice ou à l'enivrement d'une passion de secte; ils cédaient à un sentiment profond et calculé de leur situation, outre qu'ils saisissaient une occasion telle qu'il n'en fut jamais, telle que jamais la fortune n'en pourrait accorder dans l'avenir. La question n'était pas pour eux de se lier à une fédération où d'inévitables incompatibilités n'engendreraient que faiblesse; il s'agissait avant tout de rassembler le plus de forces possible en présence de l'Autriche retranchée derrière ses lignes du Mincio et du Pô, de constituer ce *royaume fort* qui a été le mot d'ordre des pre-

mières annexions, en attendant que le royaume *unique* devînt le mot d'ordre d'une étape nouvelle. Ce n'est pas même l'enthousiasme, si l'on veut, qui a scellé l'alliance avec le Piémont : c'est l'esprit politique, c'est la réflexion. De là le caractère de cette politique italienne que rien n'a pu décourager dès que la liberté lui était laissée, et qui a marché pas à pas à son but tantôt par l'intrépide sang-froid de quelques hommes, tantôt par la foudroyante audace de Garibaldi. Par une combinaison mystérieuse et imprévue, cette unité vers laquelle l'Italie s'est précipitée, c'est l'Autriche, je le montrais tout à l'heure, qui l'a lentement, obscurément préparée; c'est la paix de Villafranca qui en provoquait l'explosion méthodique, non plus par la voie des perturbations démagogiques, mais par la voie d'agrégations successives à une monarchie qui avait l'avantage de lui offrir un cadre d'organisation, un drapeau, en même temps qu'elle avait pour elle le prestige des traditions, le lustre de l'esprit militaire, l'attrait des institutions libérales, la loyauté de son roi, l'habileté de ses hommes d'état.

Et maintenant, dans cette carrière où le nord et le midi de l'Italie se rejoignent subitement, que la révolution italienne passe pardessus des souverainetés reconnues et des frontières visibles à l'œil des congrès; que le Piémont surtout, dans les extrémités récentes de sa politique, ait fait souffrir le droit public, le sentiment des procédés et des convenances diplomatiques, ni M. de Cavour, qui est la tête délibérante et inventive de cette révolution, ni Garibaldi, qui en est le feu incompressible, ni le roi Victor-Emmanuel, qui en est le représentant couronné, ne songeront à le nier, je pense. Que des puissances régulières dégagent leur responsabilité par des protestations ou par le rappel de leurs ambassadeurs, rien n'est plus simple; c'est ce que la France elle-même a fait lorsqu'elle a voulu marquer son dissentiment avec la politique piémontaise en donnant à son armée l'ordre de se replier de la Lombardie au moment où l'annexion de la Toscane s'accomplissait, de même que plus récemment elle a rappelé son ministre de Turin, lorsque l'invasion des Marches et de l'Ombrie s'est accomplie. Dans une situation irrégulière, tout est irrégulier, je le veux. Il y a dans ces événemens étranges toutefois un caractère exceptionnel et supérieur qu'on ne peut méconnaître à travers la brusquerie des actes que l'esprit diplomatique désavoue par respect pour les règles établies. N'est-ce point une vraie puérilité d'appeler sans cesse le Piémont un étranger pour l'Italie, d'assimiler ses interventions aux interventions de l'Autriche, de les représenter comme le déchaînement violent d'une ambition de conquête allant à l'assaut des indépendances légitimes? Il y a dans ce qui se passe au-delà des Alpes une révolution de nationalité

rapprochant des hommes qui parlent une même langue, qui vivent d'une même vie, sont doués du même génie et aspirent à une indépendance commune; il peut y avoir tout au plus une guerre civile : il n'y a entre Italiens ni étrangers, ni guerre étrangère, ni conquête. Ce qu'on nomme l'agression usurpatrice du Piémont n'est point l'irruption conquérante dans le domaine d'un autre peuple; c'est, selon le mot expressif du roi Charles-Albert dans une émouvante proclamation de 1848, « le secours que le frère doit au frère. » Et s'il est des droits particuliers de souveraineté pour leur malheur atteints dans la mêlée, ils sont du moins limités, on en conviendra, par cet autre droit supérieur d'un peuple agité de la passion de vivre. Ce n'est pas la première fois que des événemens ont pu être contraires au droit public sans être essentiellement contraires à la justice.

Un des caractères de cette terrible question italienne, c'est d'avoir été partout à la fois et de s'être concentrée, surtout au dernier moment, sous une plus saisissante forme à Rome et à Naples. A Naples, c'est un royaume qui disparaît; dans les états pontificaux, c'est plus qu'un royaume, c'est l'existence temporelle d'une autorité enracinée dans la conscience du monde catholique qui s'affaisse, et je n'ignore pas que Rome, malheureusement plus que Venise peut-être encore, c'est la difficulté de l'Italie. S'il n'y avait dans cette crise qu'une série de faits accomplis par la force et par la violence, ce serait assurément un déshonneur de l'opinion de s'asservir à cette brutale puissance. Comment se fait-il cependant que devant un mouvement qui bouleverse en apparence tous les droits et toutes les conditions de l'ordre politique existant, qui supprime des souverainetés, où le destin temporel de la papauté elle-même est en jeu, comment se fait-il, dis-je, que devant ce mouvement l'Europe s'arrête étonnée et inerte, se bornant à de vaines protestations, que l'opinion se laisse entraîner, que beaucoup de catholiques eux-mêmes refusent de mettre les intérêts de leur foi dans une lutte à outrance contre la logique des choses, et qu'enfin il fût au moins très difficile, sinon impossible, de ressusciter un congrès de Laybach pour signifier à l'Italie qu'elle a tort de vouloir être l'Italie? C'est qu'il faut évidemment que cette révolution ait une autre puissance, une autre légitimité que celle du fait accompli, que de si étranges événemens aient une bien autre cause que le hasard d'une commotion soudaine provoquée par une ambition intéressée, et que dans cette crise il n'y ait d'imprévu que l'heure où elle a éclaté et la manière dont elle marche au dénoûment.

Je parle avant tout de Rome. Et d'abord ne dirait-on pas quelquefois que c'est la dernière guerre, œuvre de la France et du Piémont, qui a créé pour le saint-siége la situation compromise où il

se débat, que jusqu'à ce moment la papauté vivait dans la plénitude et l'intégrité de son indépendance politique? Il n'en était point ainsi malheureusement. S'il était au contraire un fait accrédité dans l'opinion universelle, devenu presque banal, c'est que le domaine temporel du saint-siége n'avait d'autre garantie que la présence d'une force étrangère, et que si nous quittions Rome, le pape n'avait pas un jour de pouvoir assuré devant lui. La cour romaine en était elle-même pleinement pénétrée. Lorqu'à la veille de la guerre Pie IX, dans l'espoir touchant et vain de détourner un conflit dont il redoutait les perspectives, demandait à la France et à l'Autriche de retirer leurs soldats et disait avec une sincérité émue : « Je ne puis, moi, le représentant de Dieu sur la terre, l'apôtre de la paix, je ne puis être une cause de désordre. Mieux vaut courir tous les dangers, toutes les incertitudes que d'être un prétexte de désaccord entre les puissances européennes; » lorsque Pie IX parlait ainsi et prenait cette résolution désespérée, il n'ignorait pas que c'était renoncer à toute chance humaine et s'abandonner à la Providence. La sécurité pontificale, c'était la présence des Français à Rome et des Autrichiens à Bologne, et cette double occupation, en même temps qu'elle révélait le désordre invétéré des états de l'église, était aussi l'attestation toujours visible d'une indépendance plus nominale que réelle, subordonnée, fort ménagée par la France à Rome, il est vrai, mais durement effacée par l'Autriche dans les Légations. Quelle était cette indépendance du saint-siége là où les autorités autrichiennes concentraient en leurs mains tous les pouvoirs civils et militaires, jugeaient, condamnaient, s'attribuaient même le droit le plus inhérent à la souveraineté, le droit de grâce, transporté de Rome au camp de Vérone?

Il y a un autre fait à préciser et à dégager de toute équivoque. Par quelle circonstance immédiate cette situation, difficile sans doute, soutenue à grand'peine, mais enfin matériellement préservée, s'effondrait-elle tout à coup à un moment donné et dégénérait-elle en rupture ouverte entre le saint-siége et les populations? Il n'y a qu'une cause, c'est le départ des Autrichiens de Bologne le 12 juin 1859, entre Magenta et Solferino. Dès le commencement de la guerre, — c'est un point à noter, — la France et l'Autriche s'étaient interdit d'augmenter ou de réduire leurs forces d'occupation, de rallier aux armées actives leurs soldats laissés dans les états pontificaux et de faire de leurs positions le point de départ de toute action offensive, c'est-à-dire que sur ce territoire neutralisé les deux puissances neutralisaient en quelque sorte leurs forces dans l'intérêt supérieur du saint-siége. Des engagemens de cette nature étaient assurément de ceux qui garantissaient les Autrichiens contre toute surprise et li-

mitaient d'avance les opérations d'un corps d'armée engagé en Toscane. Que serait-il arrivé si les impériaux n'avaient pas quitté subitement Ancône et Bologne? Je ne veux pas dire que la question des États-Romains eût été plus facile à résoudre, elle serait du moins restée intacte, on n'aurait pas vu cette irréparable éclipse de l'autorité pontificale dans le vide laissé par l'armée autrichienne, et il eût été plus aisé à l'Europe d'exercer son intervention pour maintenir un pouvoir existant que pour réduire des populations désespérément hostiles. La vérité est que l'Autriche agissait avec le pape comme elle agissait en ce moment avec le duc de Modène, qui demandait vainement protection au nom de ses traités; elle se disait que l'essentiel pour elle était de rassembler toutes ses forces sur le Mincio pour frapper un grand coup, que si elle était victorieuse, elle refaisait les affaires des souverainetés liées à sa fortune, et si elle était battue, elle n'était pas tenue de s'inquiéter des autres, fût-ce du saint-père, plus que d'elle-même. C'était là la vraie raison de sa retraite des Légations, bien plus que la crainte de démonstrations militaires contre lesquelles son corps d'occupation était garanti par la parole de la France. « Nous reconquerrons tout,... tout cela s'arrangera plus tard, » disait M. de Rechberg aux ministres des ducs de Modène et de Parme, qui murmuraient tristement tout bas que « c'était bien la peine de se lier par des traités. » Pour ce qui est des États-Romains, on n'a songé que plus tard à se couvrir de l'interprétation rétrospective d'une phrase d'un rapport militaire. Au fond, le pape n'a pas hésité à reconnaître plusieurs fois ce que le départ des Autrichiens de Bologne avait de peu conforme aux engagemens pris avec lui, et dès le premier moment il en exprimait sa surprise. Ces faits absolvent la France de toute provocation immédiate et laissent apparaître dans ce qu'elle a d'essentiel et de permanent une situation que la guerre n'a point créée, bien qu'elle ait été aggravée par la guerre, qui tient avant tout aux conditions d'un régime intérieur assez compromis pour être à la merci du hasard et des circonstances. Si la condition des États-Romains n'avait point ce caractère de désastreuse insécurité, pourquoi l'avoir tant dit? pourquoi l'avoir prouvé par tant d'interventions de la force? Si elle ne reposait réellement que sur l'artifice et sur l'appui étranger, pourquoi s'étonner de ce qui n'est que la plus simple conséquence d'une accumulation d'impossibilités?

Là est la question : elle est tout entière dans cette fatale alternative où vit depuis longtemps la papauté temporelle, placée entre la nécessité d'une transformation qu'elle redoute et le danger de devenir inévitablement un obstacle, d'engager la plus périlleuse des luttes avec l'esprit de progrès civil et l'esprit de nationalité gran-

dissant à la fois en Europe et en Italie. Ce n'est pas d'hier que ce problème pèse sur le monde; il a sa racine dans tous les événemens de ce siècle, dans l'histoire même de la papauté. Quand on considère de près cette histoire, que voit-on? La papauté dans son existence temporelle n'a point été toujours réellement ce que nous l'avons vue. Il y eut des temps où ces possessions, ces villes qui ont formé le domaine du saint-siége, où ces possessions, dis-je, reçues en don, perdues, regagnées et soumises à toutes les variations de la politique, étaient des états à peu près libres, à demi indépendans sous la suzeraineté du pontife de Rome. Bologne, Ferrare, Ravenne, Pérouse, avaient leurs capitulations, leur organisation politique et civile, leurs magistrats, leurs priviléges, leurs franchises. Lorsqu'on dit que la papauté temporelle est ancienne, rien n'est plus certain; ce qui est relativement nouveau, c'est le gouvernement ecclésiastique, s'étendant directement à tous les États-Romains et s'infiltrant dans toute la vie intérieure du pays. Ce gouvernement a une date précise et des constitutions qui l'ont fondé, en attendant que la pratique le perfectionnât. En apparence, c'était une réforme constitutionnelle, puisque par la bulle d'Eugène IV, qui lie encore le souverain pontife, le pape ne pouvait plus rien faire politiquement sans le consentement du sacré-collége, devenu le sénat conservateur de l'organisation nouvelle. Par le fait, c'était une transformation totale de la papauté temporelle par la subordination de tous les intérêts civils à la puissance sacerdotale. Un des caractères de ce gouvernement, c'est que le pape, absolu extérieurement, vis-à-vis des peuples, ne l'était point du tout vis-à-vis de l'église, à laquelle il livrait la souveraineté, qu'il associait à son pouvoir politique, et qui envahissait tout désormais, les dignités, les fonctions, l'administration publique.

C'est alors que se forme ce vaste système où tout se mêle, les intérêts spirituels et les intérêts temporels, qui est concentré à Rome, mais qui n'a que son centre à Rome, qui embrasse le monde catholique tout entier. Qu'est-il arrivé? L'esprit de progrès a grandi de toutes parts, la vie civile d'une partie de l'Europe s'est sécularisée, les souverainetés ecclésiastiques ont disparu partout, une multitude d'intérêts ont cessé d'affluer à Rome, et cette puissante hiérarchie, organisée pour gouverner le monde, est restée immobile, confuse, retombant de tout son poids sur les États-Romains, sur ces états trop petits pour être une garantie réelle d'indépendance politique, trop grands pour être administrés comme un couvent, même libre, comme un patrimoine d'église. Je ne veux pas dire que ce gouvernement fût dur et insupportable aux populations; il avait la douceur des pouvoirs qui trouvent dans l'habitude de l'infaillibilité le

moyen de tempérer les ennuis d'une loi fixe par un accommodant arbitraire; il n'était qu'insuffisant. A la lumière de la révolution française, après le passage de tant de nouveautés terrestres qui remuaient le monde, l'Italie, les états mêmes de l'église, il était plus insuffisant encore lorsqu'il renaissait tout entier, et de plus il devenait oppressif par le simple contraste de la résurrection d'un pouvoir vieilli en présence d'une multitude d'instincts ou d'intérêts nouveaux. M. l'abbé Lacordaire a dit le mot : c'était « un gouvernement d'ancien régime, » compliqué seulement de centralisation moderne et d'infaillibilité spirituelle, vivant d'un reste d'impulsion épuisée, et étranger en quelque sorte à un monde si prodigieusement transformé. « Que voulez-vous, disait en souriant un prélat de notre temps à quelqu'un qui lui proposait des mesures d'économie administrative et financière dictées par la plus simple science, que voulez-vous, tous vos économistes sont à l'index? »

Ce n'était pas seulement un pouvoir d'ancien régime; c'était un gouvernement réunissant tous ces abus d'origine, tous ces inconvéniens auxquels on a cherché mille remèdes qui ont fini par se résumer dans un seul mot : sécularisation. — « Est-ce la guerre à l'habit? » a dit quelquefois le cardinal Antonelli, quand on le pressait trop vivement et qu'on plaidait devant lui la cause laïque. Ce n'est point la guerre à l'habit, ce qui serait aussi puéril qu'odieux; la question n'est pas même dans la proportion des ecclésiastiques et des laïques appelés à conduire les affaires des États-Romains : elle est dans l'esprit qui règne et gouverne, dans cette confusion du spirituel et du temporel qui est devenue l'essence du gouvernement pontifical, et qui a été également désastreuse pour la religion et pour l'ordre civil. De là cette situation où les armes spirituelles deviennent des instrumens politiques et où les moyens administratifs à leur tour vont au secours de la puissance disciplinaire de l'église, où, pour être électeur municipal, il faut une attestation de bonne conduite religieuse, et où les devoirs de piété sont une affaire de police, — où l'infidélité d'un serviteur, en éveillant l'attention du saint-office, peut attirer un châtiment au maître pour quelque infraction aux lois du jeûne, et où il est arrivé qu'on allait faire quelques jours de pénitence dans un couvent pour l'émission d'une pensée douteuse sur un point d'histoire. Cette autorité pontificale, avec sa double nature, peut être livrée à de singulières luttes intérieures. Le prince peut être conduit à une pensée de réforme économique, mais il est arrêté au premier pas par une multitude de priviléges dont le pontife est le gardien, ou par cette tradition d'immobilité que le pape n'est pas libre de secouer. Ce n'est même, dit-on, que par une fiction subtile, par une sorte de transaction pé-

riodiquement renouvelée entre le chef spirituel et le prince, que les biens ecclésiastiques sont imposés, par exception, sans que le principe soit engagé. Le souverain politique, dans son intérêt temporel, peut reconnaître la nécessité de coordonner l'administration de la justice, de composer les tribunaux de plusieurs juges, de créer des cours d'appel dans les provinces; mais aussitôt cette organisation est neutralisée et amoindrie par les tribunaux des diocèses, dont la juridiction s'étend à toutes les questions de propriété ecclésiastiques, de bienfaisance, de legs pieux, de conscience, de discipline des mœurs, — que les évêques composent comme ils veulent, d'un ou de plusieurs juges, et qui ne reconnaissent de tribunaux d'appel qu'à Rome, parce qu'ils ne relèvent que du pontife, de sorte que les essais timides ne font qu'ajouter à l'incohérence et la mettre en lumière.

Ce qu'il y a de dangereux dans cette confusion est venu, à un moment suprême et à la veille des plus solennelles épreuves, éclater dans un fait qui eût passé peut-être inaperçu en d'autres temps, et auquel la marche des choses donnait le caractère d'une révélation : c'est cette triste aventure de ce petit Juif de Bologne, enlevé par le saint-office sur la déclaration d'un baptême clandestin donné par une servante qui était elle-même un enfant, envoyé à Rome et désormais soustrait à la puissance paternelle. Il y a vingt ans, un cas semblable se présenta, où l'enfant toutefois était sous la protection de la France; on se sauva par une subtilité, en remettant le petit Juif au chargé d'affaires français, qui prenait l'engagement de le faire élever dans la religion catholique, bien que le cardinal-secrétaire d'état ne pût ignorer que rien n'était plus incompatible avec notre législation. Il y a deux ans, il semblait que tout concourût à rendre plus sensible le choc entre l'inflexibilité de la loi ecclésiastique et les droits les plus simples, les plus naturels de la famille.

J'ai entendu raconter en Italie qu'à cette époque, le représentant d'une des premières puissances de l'Europe s'était rendu au Vatican pour supplier le pape d'arrêter cette affaire, lui montrant le danger du retentissement pour la religion diffamée et calomniée, défendant le droit paternel. Pie IX écoutait ému, les larmes dans les yeux. Il sentait la vérité de tout ce qu'on lui disait, il sentait ce qu'il y avait de douloureux pour la famille, il ne méconnaissait pas le danger du bruit et des commentaires ennemis; mais en même temps il était lié par le devoir du prêtre. L'enfant devenu chrétien ne pouvait être rendu au Juif, et, montrant un crucifix, le saint-père ajoutait avec un accent de sincérité qui désarmait : « Celui-là me le défend ! » C'était le résumé saisissant et malheureux de cette confusion venant aboutir aux perplexités touchantes du plus pieux des

pontifes, qui trouvait en quelque sorte un piége de plus dans les scrupules d'une conscience pure. C'est à cette situation que répondait le mot de sécularisation; c'était un urgent appel à une distinction salutaire entre les nécessités d'ordre civil et la sphère de l'action religieuse. Rossi, qu'on fait parler quelquefois, disait en effet un mot où passait son âme, justement frappée du rôle éclatant du pontificat : « La papauté est la dernière grandeur vivante de l'Italie! » Il parlait ainsi; mais ce qu'on n'ajoute pas, c'est qu'il y avait un complément à sa pensée : « Le gouvernement temporel des états pontificaux, reprenait-il, ne peut pas ne pas devenir un gouvernement moderne. » Et lorsque d'un œil hardi et sûr il voyait ces juridictions qui confondaient tout, qui brouillaient tout, cette législation incohérente, composée de droit romain, de droit canon, de *motu proprio* des papes, de décisions des secrétaires d'état, la justice lente et embarrassée des tribunaux les plus renommés eux-mêmes et les plus dignes de leur renommée, tels que la Rote; lorsqu'il voyait tout cela, il écrivait, avec une conviction aussi ferme qu'attristée : « Hélas! il faudrait un livre pour indiquer seulement à votre excellence tous les vices de la justice romaine. Qu'elle daigne en croire la connaissance particulière que je dois avoir de ces matières par les études de toute ma vie. Il faut la hache dans ce bois! sans cela, jamais un rayon de vérité et de justice (il n'est pas question ici de politique) ne pourra y pénétrer. » C'est ainsi que la papauté temporelle, en restant un pouvoir d'ancien régime imbu de l'esprit d'église, s'est fait une situation usée, minée de toutes parts, vivant uniquement par la force étrangère, de plus en plus isolée au sein de populations ambitieuses de vie civile et tenues à l'écart de leurs propres affaires, progressivement désaffectionnées.

Un autre malheur du gouvernement pontifical, c'est qu'en étant déjà en guerre avec l'esprit de progrès civil, et peut-être par la logique d'une invincible solidarité, il s'est trouvé aussi en hostilité avec le sentiment national grandissant en Italie. L'appui de l'ennemi commun a été sa ressource, son piége et sa fatalité : non pas que la papauté, placée au centre du monde catholique et considérant d'un œil égal toutes les puissances, ait eu de parti-pris la pensée de se lier exceptionnellement aux maîtres du nord de l'Italie; la cour de Rome ne se livre à personne, elle n'agit que par des considérations qui lui sont propres, et même, comme elle est d'avis au fond que lorsque des gouvernemens étrangers la soutiennent, ils ne font que leur devoir ou n'agissent que dans leurs intérêts, elle se dispense facilement de toute reconnaissance. Avec une foi en ses destinées qui est son honneur, mais qui ressemble presque à du fatalisme, elle n'accepte les secours humains, de quelque côté qu'ils

viennent, que comme des moyens indifférens dont se sert la Providence pour la garantir dans la tempête. C'est l'attitude naturelle de la papauté : elle se sert de la France et de l'Autriche, et ne les sert pas. Il n'est pas moins certain que le poids d'une politique embarrassée a fait pencher la cour de Rome vers l'Autriche à mesure que les élémens d'incandescence se sont développés en Italie au souffle de l'esprit de nationalité et de l'esprit de progrès intérieur. Les armées impériales sont devenues une ressource permanente que l'Autriche, en habile tacticienne, ne pouvait refuser, et qu'elle a quelquefois imposée. Le pape s'est alors effacé sous l'empereur dans les provinces occupées; les chefs impériaux ont été les maîtres omnipotens servilement obéis : situation périlleuse qui a fini par énerver chez les populations le respect des autorités pontificales, et chez ces autorités elles-mêmes le sentiment de la dignité, de la responsabilité et de l'indépendance de leur gouvernement, au point qu'on a vu des légats négocier comme chose naturelle l'incorporation dans l'armée autrichienne de tous les suspects de Bologne, et ils se lamentaient des refus hautains du maréchal Radetzky.

La nécessité pour l'Autriche de faire face aux manifestations croissantes de l'esprit national et la nécessité pour le saint-siége de se prémunir contre les mouvemens intérieurs ont créé cette solidarité, qui, en se dégageant des détails vulgaires, a trouvé son expression dans le concordat de 1855. Jusque-là ce n'étaient que des occupations, des interventions, des anomalies transitoires après tout. Le concordat était la manifestation d'une politique. Le saint-siége ne voyait pas qu'il cédait à l'occasion perfide d'un trop facile succès, qu'il était vraiment trop victorieux dans tout ce qu'il obtenait pour l'église de l'empereur François-Joseph. On sait aujourd'hui ce que le concordat a été en Italie : l'empereur l'a signé, les autorités autrichiennes ne l'ont pas exécuté; on n'en a tenu compte, et lorsque les évêques de la Vénétie demandaient au saint-siége ce qu'ils devaient faire, la cour de Rome était réduite à leur répondre : « Fermez les yeux en considération des avantages qu'il y a lieu d'espérer. » Les résultats n'ont pas été plus heureux en Allemagne, et qui sait même si l'empereur François-Joseph ne sera pas prochainement conduit à demander à Rome la réforme de l'œuvre de 1855? Religieusement, voilà ce qu'a produit le concordat; politiquement, les Italiens y ont vu un acte de complicité avec la domination impériale, une provocation pour le sentiment national, une déclaration d'incompatibilité entre la papauté temporelle et l'existence de l'Italie indépendante. Il n'est pas même jusqu'à ce caractère cosmopolite revendiqué avec trop d'affectation peut-être dans ces derniers temps pour la papauté, qui n'ait été une occasion de guerre, un danger

de plus; car si c'est le droit et le devoir du père des fidèles d'être le père pour tous les pays, de proclamer sa neutralité dans les luttes humaines, c'est assurément une chimère de prétendre persuader à trois millions d'Italiens qu'ils doivent rester neutres dans une guerre de nationalité et d'indépendance. En un mot, ce n'est qu'une autre face de cette situation périlleuse et extrême que s'est faite le saint-siége par une politique au moins malheureuse, en multipliant les froissemens pour l'esprit national aussi bien que pour l'esprit de progrès civil.

Ce n'est pas que plus d'une fois la nécessité d'échapper à la fatalité de ces luttes mortelles n'ait été entrevue et démontrée à Rome comme en Europe. L'histoire de ces quarante années est une longue tradition d'efforts, de conseils, d'avertissemens et en quelque sorte de sommations des événemens ou de trèves successives. Il y a eu, j'ose le dire, en Europe, un désir ardent de sauver la royauté temporelle de Rome : il s'est formé tout un parti fait pour rallier les esprits prévoyans et généreux et s'offrant à une papauté rajeunie, — le parti des réformes; mais c'est ici surtout qu'on voit comment, à côté des influences salutaires et quelquefois des velléités des pontifes eux-mêmes, il y a une politique insaisissable, mystérieuse, qui oppose à tout le poids de son immobilité, neutralise tout et survit à tout. C'est au lendemain même de 1815 que cette lutte commence. La cour de Rome se personnifiait alors en deux hommes, le pape Pie VII et le cardinal Consalvi, qui avaient vu face à face trop d'événemens et avaient eu trop à traiter avec les révolutions de ce monde pour ne point sentir la nécessité d'adapter un peu l'administration romaine à un temps nouveau. Les souffrances avaient moins aigri qu'éclairé Pie VII. Consalvi, l'illustre ami de la duchesse de Devonshire et du prince-régent d'Angleterre, était un esprit ferme, actif, libre de préjugés vulgaires. L'un et l'autre se mirent à l'œuvre, et ils firent le *motu proprio* du 6 juillet 1816, qui renouvelait l'administration, les municipalités, les impôts, la justice criminelle, qui promettait un code civil, mettait des conseils locaux à côté des délégats des provinces, et réduisait les prélats à être moins de petits souverains irresponsables que des fonctionnaires. C'est peut-être l'heure la plus favorable qu'il y ait eu pour le saint-siége dans ce siècle, car alors les concessions étaient libres, spontanées; l'inquiétude dans les populations n'était pas la révolte. Qu'arriva-t-il cependant? Pie VII était à peine mort que l'œuvre à peine essayée disparaissait; Consalvi tombait en disgrâce; la politique romaine devenait une réaction aveugle avec Léon XII, tenace ennemi de toute nouveauté civile, partisan absolu du vieux régime pontifical, et c'est là réellement que la question se noue, dans cette résurrection de tous les abus, dans les obscures et inflexibles compressions du cardinal Ri-

varola à Bologne. A dater de ce moment, le trouble envahit les Légations.

La révolution de 1830 survient, imprimant au monde un ébranlement qui se fait sentir en Italie. La Romagne se soulève, et n'est domptée que par l'intervention autrichienne. C'est l'Europe alors qui arrive, qui prend le droit de conseil, et qui trace le plan d'une pacification des États-Romains par le *memorandum* du 10 mai 1831, résumé des conditions éternellement reproduites : admissibilité des laïques aux fonctions publiques, réorganisation de la justice, conseils locaux électifs, consulte administrative. Le nouveau pape, Grégoire XVI, n'a garde de heurter de front la diplomatie européenne; il la laisse s'agiter, délibérer, rédiger un programme dont le secrétaire d'état, le cardinal Bernetti, se moque parfaitement au fond. La cour de Rome publie même un semblant d'édit. Et puis, — et puis, ce n'est pas moi qui parle, c'est un apologiste de la papauté, l'auteur de *l'Eglise romaine en face de la Révolution*, qui le dit, « le pape consentit, les garanties furent acquises au peuple... Le peuple restait juge de l'exécution; il l'attend encore très patiemment... » En 1845, nouvelle insurrection dans la Romagne, insurrection éphémère, il est vrai, mais significative, dont il n'est resté qu'un manifeste d'une modération qu'on trouverait étrange aujourd'hui, qui ne mettait nullement en doute la souveraineté temporelle du saint-siége, et un livre de M. d'Azéglio, — les *Casi di Romagna*, — qui a été une des flammes où s'est allumé le mouvement de 1846. Le règne de Pie IX s'ouvre, on le sait, comme une éclatante aurore. Cette fois du moins, la réconciliation de la papauté temporelle et des populations semble scellée. Bientôt cependant l'indécision d'un gouvernement tiraillé par toutes les influences laisse une issue à la révolution; le progrès de l'esprit révolutionnaire, accéléré par une conflagration universelle, jette le pape hors de Rome, ensanglantée par le meurtre de Rossi, et quand la tempête s'apaise, quand le souverain pontife revient de Gaëte, ramené par une intervention nouvelle de la force étrangère, que reste-t-il? Pas même les réformes librement consenties en 1847; il reste le *motu proprio* de 1850, mutilé ou restreint dans son application. Le principe de l'élection dans les conseils locaux, si mitigé qu'il soit, est éludé et ajourné indéfiniment. La consulte des finances est réduite à une si étrange nullité, qu'il y a un an à peine le président, le cardinal Savelli, ayant voulu rappeler, sous la forme la plus inoffensive, ce qui manquait au contrôle des comptes et le dangereux développement de certaines dépenses, il était soudainement révoqué, et recevait l'ordre de ne plus se présenter devant le pape. Une fois encore dans cette période nouvelle l'Europe intervient diplomatiquement comme en 1831; elle signale ce qu'il y a d'irrégulier et d'inquiétant dans

une situation où tout est contrainte, qui ne repose que sur une double occupation permanente. Un peu pénibles peut-être pour la susceptilité de la cour de Rome, les discussions du congrès de Paris en 1856 n'étaient pas moins un suprême appel au saint-siége, à sa libre initiative, et comme une attestation nouvelle d'un péril que le temps ne fait par malheur qu'envenimer. Je ne parle pas même d'une dernière tentative dont le gouvernement français eut l'idée en 1857, parce que les propositions conçues par lui et communiquées à l'Autriche revinrent de Vienne dans un tel état que les accepter ainsi modifiées, c'était mettre la main à une œuvre inutile, et que transmettre seul les propositions premières à Rome, c'était aller sans doute au-devant d'une défaite.

Ainsi manifestations européennes et agitations intérieures sont suivies du même résultat, et ne font qu'attester une situation progressivement aggravée. Et si M. l'évêque d'Orléans dans son livre sur *la Souveraineté pontificale* demande aujourd'hui avec étonnement : « Pourquoi y a-t-il donc encore une question romaine? » c'est son étonnement qui est fait pour inspirer la surprise. Il y a une question romaine, parce qu'elle n'a jamais été résolue, parce que le problème d'une souveraineté politique ne se résout pas par l'appui d'une force étrangère, parce que la restauration de 1849 n'était pas une solution; c'était une trêve. Il y a une question romaine parce que dans les états de l'église il y a toujours une population qui aspire à s'émanciper dans sa vie civile, à se rattacher au faisceau de la nationalité commune. — C'est l'artifice du Piémont révolutionnaire, dit-on; ce n'est pas cependant le Piémont qui soufflait la révolution dans la Romagne en 1831 et en 1845, et le Piémont était en pleine efflorescence d'absolutisme lorsque Rossi écrivait à M. Guizot en 1832 : « J'espère qu'on est bien convaincu que la révolution dans le sens d'une profonde incompatibilité entre le système actuel du gouvernement romain et la population a pénétré jusque dans les entrailles du pays... Qu'on évacue demain, en laissant les choses à peu près comme elles sont, et on le verra après-demain. » Le cardinal Antonelli a pu dire sans doute par nécessité de situation, par représaille d'interprétation diplomatique, que le vrai peuple n'avait eu aucune part dans les derniers mouvemens de la Romagne, que tout était l'œuvre d'une minorité violente forte de l'appui étranger. Au fond, les membres du gouvernement romain parlent bien autrement dans leurs confidences, et il n'y a que peu d'années qu'un légat de Ravenne écrivait, traçant la situation politique et morale du pays : « S'il ne s'agissait de faits permanens défiant toute espèce de doute, on pourrait être taxé d'exagération; mais les intelligences infinies qui s'étendent du patriciat au garçon de la plus obscure boutique, unis, au mépris du gouvernement, par leurs relations, leurs intérêts

et leur bourse, la contrebande organisée en vraie puissance armée, les assassinats journaliers du petit nombre de fonctionnaires fidèles, l'esprit croissant de transaction avec les novateurs chez beaucoup d'employés municipaux, et même chez bon nombre de membres du sacerdoce, tout concourt à prouver une corruption politique générale. Ajoutez à ceci l'orgueil des habitans de cette province, qui, s'estimant eux et leur pays plus qu'ils ne sont, ne peuvent supporter d'obéir à ce qu'ils appellent le gouvernement des prêtres, et vous verrez combien il est nécessaire d'aviser promptement à des remèdes efficaces. » Ce qu'il y a de curieux, c'est que, de remèdes, le légat n'en voyait pas; la génération présente était à ses yeux une *génération perdue.* Et voilà comment il y a toujours une question romaine, que l'expédient temporaire des occupations a pu tenir en suspens sans la résoudre.

Un des faits remarquables de ce travail de séparation croissante entre le gouvernement pontifical et l'Italie, c'est sans nul doute cette guerre semi-religieuse, semi-politique, qui a malheureusement divisé depuis dix ans le Piémont et le saint-siége. Est-il vrai cependant, comme le dit M. l'évêque d'Orléans, qu'il y ait eu de la part du Piémont une combinaison suivie d'ambition astucieuse, une préméditation intéressée d'hostilité, — que le cabinet de Turin, en un mot, ait voulu à dessein entretenir ces querelles religieuses pour monter plus aisément à l'assaut des droits temporels du pape? En réalité, ces différends étaient en germe dans la position même que prenait le Piémont en 1848, en se faisant le soldat des instincts nationaux, en restant, même après Novare, le représentant de l'esprit libéral de l'Italie. Il n'y avait point évidemment d'hostilité systématique contre la souveraineté temporelle du saint-siége, ni même contre les autres souverainetés indépendantes de l'Italie, lorsque Gioberti, alors premier ministre de Charles-Albert et mû par un instinct politique qui ne fut pas compris, offrait de détourner momentanément l'armée piémontaise de l'Autriche pour l'employer au rétablissement des princes dépossédés au centre de la péninsule. « Partez promptement de Rome et allez à Gaëte, écrivait-il à un de ses agens; si vous voyez le saint-père, assurez-le que le gouvernement piémontais est fermement résolu à maintenir et à défendre par tous ses efforts la cause de l'ordre et de la monarchie constitutionnelle. Assurez-le que le pape et ses légitimes droits constitutionnels ne peuvent avoir un défenseur plus énergique et plus loyal que nous. Une intervention étrangère quelconque pourrait nuire à la dignité du saint-siége et de la religion en entraînant de grands maux pour l'Italie. L'intervention du Piémont au contraire n'aurait aucun de ces inconvéniens. Offrez donc au saint-père toutes les forces piémontaises... » M. de Falloux a levé récemment un coin du voile en

révélant la part qu'il avait eue dans l'éviction du Piémont des affaires de Rome à cette époque. Je ne puis dire qu'un mot, c'est que si la pensée de Gioberti se fût réalisée, bien des difficultés eussent été évitées, même pour la France, qui sait bien comment on entre à Rome, mais qui ne sait pas encore comment on en sort; d'un autre côté, restaurateur du pape, réorganisateur de l'Italie, contenu par l'instinct d'autonomie qui vivait encore, peut-être le Piémont eût-il été conduit à un rôle très différent.

Quant aux difficultés d'un ordre religieux nées bientôt du mouvement même des choses, je ne voudrais pas me perdre dans les détails. Qu'on se représente seulement le Piémont au moment où il se transformait en état libéral; le Piémont arrivait à une nouvelle vie politique, hérissé en quelque sorte de juridictions exceptionnelles. Dans l'île de Sardaigne, tous les intérêts étaient paralysés par un système de dîmes ecclésiastiques inégales, confuses, et d'autant plus onéreuses qu'elles étaient livrées souvent à des fermiers. L'organisation religieuse ne laissait pas elle-même d'avoir des côtés par lesquels elle touchait à l'organisation civile, et qui étaient faits pour frapper l'attention. Le Piémont, état de cinq millions d'âmes, sept fois moins grand que la France, avait quarante et un diocèses; la petite île de Sardaigne seule en comptait douze, et de ces diocèses, un avait six paroisses, un certain nombre ne dépassaient pas trente. Quelques évêques avaient plus de 100,000 francs de revenu, d'autres avaient moins de 10,000 francs. Une partie du clergé était largement dotée, l'autre vivait dans le dénûment; plus de six cents communautés religieuses existaient en outre avec des propriétés considérables, et quelquefois on ne comptait dans les maisons d'un même ordre que deux ou trois religieux. Il y avait, au dire des autorités les plus respectées, des ordres « d'où l'esprit de vie s'était retiré. » Évidemment le Piémont, en élevant ses institutions par la liberté et en faisant pénétrer l'esprit moderne dans son organisation, ne pouvait éluder la pensée d'accomplir quelques réformes utiles à l'église elle-même. Qu'a-t-il fait cependant? A quoi a-t-il touché? Il n'y a eu rellement que deux mesures législatives sérieuses : l'une abolissant la juridiction ecclésiastique, comme toutes les autres juridictions spéciales qui étaient tombées par la promulgation du *statut*, — l'autre supprimant un certain nombre de communautés religieuses, affectant leurs propriétés au bien commun de l'église, sous une administration entièrement distincte de l'état, et assurant le sort des religieux appartenant aux ordres supprimés : c'est ce qu'on a nommé la loi des couvens. C'était, dit-on, le devoir du Piémont de s'entendre avec Rome, de ne rien faire sans le concours du saint-siége. J'admettrai bien que, dans ces négociations difficiles, transmises de main en main, le Piémont a pu montrer quelquefois une certaine

pétulance; qu'on observe cependant qu'il se trouvait dès l'origine en présence d'une proposition de concordat qui, au prix de certaines réformes à demi acceptées à Rome, lui imposait un affranchissement à peu près complet de l'église vis-à-vis de l'état, et que d'un autre côté, quelque désir qu'il eût de s'accorder avec le saint-siége, il ne pouvait abandonner le droit souverain qu'a la puissance civile de réformer ce qui est du domaine civil.

Il faut être juste, même en étant sévère. M. l'évêque d'Orléans fait peser sur le gouvernement piémontais ces accusations de spoliation de l'église, d'*incamération* des biens ecclésiastiques, et cependant M. de Cavour s'est prononcé avec une netteté presque imprévue contre des mesures de ce genre et en faveur du principe des propriétés religieuses. « L'*incamération* des biens ecclésiastiques, disait-il un jour dans le parlement, nous ferait un clergé ou entièrement hostile ou entièrement servile, ce qui serait également funeste à la liberté et à la religion. Je désire que la question soit discutée; alors je pourrai exposer nettement les motifs pour lesquels, tant que je vivrai, et comme ministre et comme député, je resterai fidèle à cette opinion... Je le répète, quelles que soient les conséquences de mes paroles, je combattrai cette mesure aujourd'hui et toujours... » Et de fait la loi des couvens n'a nullement le caractère d'une atteinte au principe de la propriété religieuse. M. l'évêque d'Orléans fait un texte de récriminations d'une loi sur le mariage civil, et cette loi, présentée en effet, n'avait qu'un malheur : elle n'organisait pas sérieusement le mariage civil, elle était retirée, comme l'avoue M. Dupanloup lui-même, et peu avant les derniers événemens M. de Cavour déclarait encore qu'il quitterait le pouvoir plutôt que de présenter de nouveau une loi semblable, car M. de Cavour, s'il faut le dire, n'était nullement persuadé que le Piémont sentît le besoin d'une loi sur le mariage civil. L'auteur de *la Souveraineté pontificale* parle « d'ordres charitables supprimés, » et ces ordres, aussi bien que ceux qui se consacrent à la prédication, à l'enseignement, et bien d'autres ont précisément été maintenus. Je n'ignore pas que dans le feu de ces luttes religieuses quelques prélats ont été victimes d'un excès d'ardeur, et de ce nombre est l'archevêque de Turin, M[gr] Fransoni. Malheureusement on ne peut oublier à Turin ce qui rendit inévitable l'exil de M[gr] Fransoni, le refus des sacremens et de la sépulture religieuse fait au comte Santa-Rosa, qui avait coopéré comme ministre à l'abolition des juridictions ecclésiastiques. Il ne suffisait pas que le comte Santa-Rosa déclarât qu'il n'avait pas cru manquer aux lois de la religion, et qu'il désirait mourir, comme il avait vécu, dans la communion catholique, soumettant son jugement à celui de l'église; il fallait qu'il fît publiquement abdication de sa conscience. Pour moi, j'ai entendu d'une

bouche aujourd'hui close, elle aussi, le navrant récit des derniers momens de cet homme connu de tous comme un homme de bien, comme un homme religieux, et qui demandait avec angoisse le secours du prêtre. Je ne souhaite pas à M. l'évêque d'Orléans d'avoir jamais à contrister un mourant qui lui demanderait son secours, à le placer entre sa conscience et la forme impérieuse d'une rétractation qui jetterait le déshonneur sur sa vie publique, ou plutôt je sais ce qu'il ferait, et si Mgr Fransoni l'eût fait, il serait à Turin.

On raconte que le roi Victor-Emmanuel revenant de Paris, en 1856, s'arrêta en Savoie, et fut reçu par l'archevêque de Chambéry qui ne put s'abstenir de lui parler des affaires religieuses, et lui dit : « Votre majesté a vu en France le bel exemple de l'union intime des autorités et du clergé, et nous espérons qu'elle saura doter son royaume de ce grand bienfait en mettant un terme aux persécutions dont l'église est l'objet de la part du gouvernement. » M. l'archevêque de Chambéry ne peut qu'être satisfait aujourd'hui, puisqu'il est appelé à jouir de ces bienfaits dont il parlait. Quant au roi Victor-Emmanuel, il a fait en Piémont assurément beaucoup moins que ce qui existe en France, et de tous les princes qui peuvent se laisser aller à persécuter l'église, il est sans contredit le moins fait pour ce rôle. Ce n'est pas un persécuteur violent, ce roi qui, voyant un jour un de ses généraux partir pour la Crimée, en 1855, lui disait avec une bonne humeur mêlée de tristesse : « Vous êtes heureux, vous, général, vous allez combattre des soldats; moi je reste ici aux prises avec quelques moines. » Non, ce n'est pas un nuage d'impiété systématique et d'hostilité savamment calculée qui s'est interposé depuis dix ans entre le Piémont et le saint-siége. Ce qui est plus vrai, c'est que si le Piémont a manqué parfois à quelques procédés, la cour de Rome, à son tour, a ajourné, a élevé des difficultés de négociation; elle n'a pas cru assez à une transformation définitive, à la durée du régime constitutionnel à Turin; elle avait de la peine à se résigner et a trop attendu un retour possible. Ce qui s'est élevé enfin entre le saint-siége et le Piémont, c'est le concordat autrichien, qui liait le souverain pontife relativement à l'Italie, et rendait désormais à peu près impossible toute transaction avec le gouvernement piémontais.

C'est ainsi que le saint-siége arrivait au moment de la guerre, surpris par les événemens dans des conditions trop visiblement compromises, placé aux yeux de l'Europe dans cette position diminuée que crée toujours une protection indéfinie, en mauvaise intelligence avec le Piémont et l'Italie. Le malheur de cette situation, c'est que la cour de Rome, au fond, ne pouvait qu'incliner de ses vœux vers l'Autriche, et si on le lui eût demandé, le pape, dans sa sincérité, n'eût pas craint peut-être d'avouer ce que bien d'autres autour de

lui ne cachaient pas. La victoire de l'Autriche, c'était la prolongation de ce qui existait; la victoire de la France et du Piémont, c'était le commencement de l'inconnu. Aussi suivait-on à Rome les événemens avec une singulière anxiété, sans se dissimuler ce qu'il y avait de périlleux dans une neutralité bientôt laissée à découvert par l'Autriche elle-même, — et lorsque la paix de Villafranca retentissait en Europe, la première impression était celle d'un grand soulagement. Seulement quelle serait cette paix, qui avait à concilier le principe de non-intervention et l'intégrité des états de l'église, déjà entamée par la séparation de la Romagne accomplie le 12 juin, la nature universelle du pouvoir pontifical et une fédération inspirée de l'idée de nationalité, les traditions politiques du saint-siége et les réformes intérieures dont la nécessité était proclamée? Ici commence une phase diplomatique où les événemens se précipitent à travers les délibérations impuissantes, et qui est comme le résumé précipité de toutes les impossibilités, de toutes les contradictions accumulées dans les États-Romains.

Prendre hardiment conseil des circonstances nouvelles, entrer sans hésitation dans la confédération nationale de l'Italie, accepter résolûment cette pensée de réforme intérieure qu'on ne pouvait éluder, c'était là peut-être l'unique condition possible d'une pacification ou d'une transaction, et c'était l'esprit des premières ouvertures faites par la France sous l'impression même de Villafranca. — La France, on le sait, proposait la présidence honoraire de l'Italie confédérée pour le souverain pontife, une administration séparée pour la Romagne, un ensemble de réformes pour tous les états de l'église. C'était au mois d'août 1859. Dès le premier instant, la cour de Rome ne dissimulait nullement l'insurmontable répugnance que lui inspiraient quelques-unes de ces propositions. Elle repoussait d'une manière absolue la pensée d'une administration séparée dans les Romagnes, et le pape ne cachait pas qu'il aimait mieux perdre une partie de ses états par la force des choses, en protestant et en réservant l'avenir, qu'être complice de ce qu'il considérait comme un démembrement déguisé. La confédération italienne n'inspirait pas moins de craintes à la cour de Rome, et la présidence honoraire qui lui était offerte la troublait plus qu'elle ne la flattait. Il faut bien se dire que l'idée d'une fédération n'a jamais été sérieusement admise à Rome que dans le sens très restreint d'une certaine union d'intérêts de commerce et d'industrie. Pie IX et le cardinal Antonelli ne faisaient au reste que répéter ce qu'ils ont dit plus d'une fois en allant droit au point délicat : « Si la confédération réclamait un jour notre concours pour repousser les Autrichiens, nous ne pourrions le donner. Le pape ne peut faire la guerre que pour défendre sa personne ou le territoire de l'église. » La cour de Rome acceptait plus aisément les

réformes intérieures qui lui étaient proposées. Ces réformes elles-mêmes pourtant, elle les acceptait avec une visible méfiance, sans y voir une nécessité réelle, sans croire à un résultat, et au moment décisif, lorsque le *motu proprio* était déjà préparé, elle s'arrêtait tout à coup et se rejetait dans cette politique d'évasion qui a peut-être été quelquefois la force défensive, mais qui a été plus souvent le piége du gouvernement pontifical.

On a dit, et lord Cowley lui-même a écrit dans une dépêche, que le souverain pontife, en se montrant prêt à accomplir les réformes, avait demandé une garantie de l'intégrité de ses états que la France n'avait pas cru pouvoir lui donner, et qu'alors les négociations avaient été suspendues. En réalité, la France n'avait pu refuser ce qu'on ne lui avait pas demandé; la cour de Rome n'avait accepté les réformes qu'en se réservant le choix du moment où elle les promulguerait, et ce moment était subordonné à ses yeux à la récupération de la Romagne, qui ne pouvait s'accomplir manifestement que par les armes, c'est-à-dire par l'abandon du principe de non-intervention, au lendemain d'une guerre entreprise pour faire prévaloir ce principe, de sorte qu'on tournait vraiment dans un cercle vicieux. Dans l'esprit de la France, les réformes étaient un moyen puissant de pacification; dans l'esprit du saint-siége, elles étaient le prix de la soumission d'une province rebelle, et dès lors il est clair qu'une négociation n'avait plus d'issue.

A quoi tenait cette politique évasive dans laquelle se réfugiait de plus en plus le gouvernement pontifical? Je ne veux pas dire qu'il n'y eût un certain sentiment de dignité. D'autres raisons aussi malheureusement contribuaient à encourager la cour de Rome à la résistance, en entretenant ses illusions. D'abord le concours de l'Autriche manquait absolument à la France, malgré l'accord que les préliminaires de Villafranca semblaient avoir prévu entre les deux puissances dans les négociations qui devaient s'ouvrir avec le saint-siége. Nul n'ignorait à Rome que le ministre autrichien, M. Bach, restait à peu près indifférent, ou ne sortait de sa réserve que pour pousser le cabinet du Vatican à la résistance. Pas plus que le cardinal Antonelli, il ne croyait à la vertu des réformes, et peut-être même inclinait-il vers cette politique qui consiste à attendre le bien de l'excès du mal. C'était en outre un moment où tout s'agitait à Rome. Pressée entre la France, qui lui demandait des réformes, et l'Autriche, qui l'en dissuadait sans pouvoir lui offrir un secours effectif, la cour romaine cherchait un appui dans d'autres états catholiques; elle attachait de très près à sa cause la Bavière, l'Espagne; elle nouait des intelligences avec les autres princes italiens dépossédés, ou encore en possession du pouvoir. De Naples à Rome, on s'excitait à résister; les rapports étaient si intimes que plus d'une

démarche du saint-siége était connue d'avance à Naples. Enfin l'émotion même qu'une crise de cette nature était faite pour éveiller dans le monde catholique, dans l'épiscopat français, prenait une expression qui, en arrivant à Rome, devenait un signe peut-être exagéré des dispositions réelles de l'opinion publique en France.

Et voyant cela, croyant trop aisément que tout conspirait pour lui, le saint-siége attendait. Que résultait-il de ce système de temporisation qui durait depuis plus de trois mois? Le souverain pontife faisait comme les autres princes dépossédés de l'Italie, qui, au lieu d'aller dès le premier instant au-devant de l'opinion, de la désarmer par leurs concessions opportunes, semblaient tergiverser, et pendant ce temps les manifestations se succédaient et prenaient un caractère plus éclatant; l'Italie s'engageait de plus en plus dans son mouvement d'unité, et la scission devenait irréparable pour le pontife comme pour les ducs. Ce qui n'était au mois d'août 1859 qu'une révolution encore incertaine et mal organisée devenait au mois de décembre un gouvernement appuyé sur des assemblées, défendu par une armée, et dès que le principe de non-intervention était maintenu, la diplomatie était assurément impuissante à ramener la Romagne soumise sous l'autorité du saint-siége.

On ne voyait pas à Rome que rien ne répondait mieux peut-être aux vœux secrets du Piémont, que dans une situation comme celle de l'Italie les impossibilités croissaient d'heure en heure, et que c'était tout perdre que de prétendre ne rien céder, en se réfugiant dans une politique d'ajournement, en laissant s'accomplir, s'organiser et durer une séparation bien autrement grave que n'eût été une administration distincte spontanément accordée à la Romagne. On ne voyait pas de plus que c'était accepter une part de responsabilité dans l'inexécution des plans de Villafranca, uniquement fondés sur la réconciliation des pouvoirs et des populations. Aussi, lorsqu'il devenait trop visible que ces engagemens tombaient d'eux-mêmes, par l'attitude des princes aussi bien que par les manifestations des assemblées de l'Italie centrale en faveur de la réunion au Piémont, ce n'était plus seulement une administation séparée de la Romagne qui répondait à cette phase nouvelle, c'était une semi-indépendance sous la forme d'un vicariat exercé par le Piémont. Ce fut, on le sait, la combinaison indiquée par la France, proposée directement au saint-père par le roi Victor-Emmanuel. Quelle était la valeur de cette idée? C'était simplement un moyen de sauver le principe de l'intégrité des droits temporels du saint-siége, en le conciliant avec le vœu des populations, avec une Italie indépendante et pacifiée, et en détournant de nouveaux déchiremens par la garantie du reste des états pontificaux. Et ici je ferai remarquer que cette idée, quelque forme qu'elle affecte, de quelque nom qu'on la nomme, admi-

nistration séparée ou vicariat, n'avait rien de nouveau. Elle se mêle à l'histoire, elle exprime la nature des rapports qui ont existé longtemps entre la Romagne et le saint-siége; Rossi la reproduisait il y a trente ans, et même lorsqu'il était ambassadeur à Rome en 1846, il n'entrevoyait d'autre solution des embarras du gouvernement pontifical que quelque arrangement qui ferait de la Romagne ce qu'était sous l'empire le royaume d'Italie, dépendant de l'empereur, mais ayant une organisation, des lois, une armée, des administrateurs italiens.

Ce n'était donc pas absolument une nouveauté; le vicariat cependant, on ne peut le nier, était plus que l'administration séparée du mois de juillet, parce que tout avait changé, et ce vicariat tempéré d'annexion ou cette annexion déguisée sous un vicariat affectait d'autant plus péniblement la cour de Rome, que c'était le moment où on avait retrouvé quelque espoir, où on croyait à une certaine possibilité ou à une certaine efficacité d'appui de la part de quelques états, Naples, l'Espagne, la Bavière. Rien ne le prouve mieux qu'une pensée du cardinal Antonelli fort connue à Rome à cette époque. Il ne demandait plus à la France et à l'Autriche une intervention qu'elles ne voulaient ou ne pouvaient accorder; il demandait que tout ce qui était étranger se retirât de la Romagne, que le pape fût laissé seul en face des populations, et qu'il eût le droit de faire appel aux autres puissances catholiques. Le cardinal Antonelli ne remarquait pas qu'il ne changeait guère la question, que la difficulté était d'abord d'expulser de la Romagne tout ce qu'il appelait étranger, et que si, par des raisons diverses, la France et l'Autriche s'abstenaient d'intervenir, ce n'était pas pour livrer les provinces italiennes aux Napolitains, aux Bavarois ou aux Espagnols. En un mot, pour la cour de Rome, tout se résumait dans ce programme : soumission de la province rebelle, rétablissement de l'autorité pontificale; puis on verrait quelles réformes pourraient être réalisées. C'est l'annexion pure et simple de la Romagne au Piémont qui s'accomplissait peu après par une manifestation plus décisive du suffrage populaire, comme pour répondre à l'encyclique du 19 janvier 1860, promulgation de la politique pontificale.

C'est, on le voit, la seconde tentative qui échouait; ce n'est pas la dernière qui devait se briser contre les mêmes obstacles. Lorsque le congrès qui devait se réunir il y a un an n'était plus qu'un souvenir avant d'avoir été une réalité, lorsque les annexions étaient accomplies, en présence d'une situation dont la gravité ne pouvait que s'accroître par l'incertitude, il y eut, dit-on, un effort nouveau. On proposait à Rome la réunion d'une conférence où un protocole eût été signé. La Romagne eût été passée sous silence, mais la garantie offerte déjà au souverain pontife pour le reste de ses états eût pris

une valeur efficace; les puissances catholiques se seraient engagées à fournir des troupes au saint-siége et lui auraient assuré un tribut inscrit sur les grands-livres de la dette publique. La fortune de ces propositions ne fut pas plus heureuse que celle des précédentes. On objectait à Rome, d'après ce qu'ont dit les amis mêmes du saint-siége, que si l'omission du nom de la Romagne impliquait une adhésion quelconque aux événemens accomplis, il n'y avait point lieu à une conférence, et que si ces événemens étaient réprouvés, les puissances devaient constater leur volonté de rendre au souverain pontife les provinces qu'il n'avait plus. A l'offre de contingens militaires on substituait la demande du droit direct d'enrôlement dans les états catholiques, et quant au tribut, la cour de Rome le refusait sous la forme d'une rente inscrite, elle n'acceptait qu'une compensation des anciens droits canoniques perçus sur les bénéfices vacans. Ceci se passait au mois d'avril 1860. On ne pouvait être plus loin de s'entendre, et ces négociations obstinément infructueuses ont laissé aux événemens une liberté dont ils ont largement usé.

D'où procède cette résistance opposée sans cesse par la cour de Rome dans ces phases successives de la crise qu'elle traverse? Elle n'est que l'expression d'une pensée fixe, invariable et traditionnelle, si bien que ce qu'on dit aujourd'hui, le cardinal Bernetti le disait il y a trente ans, et toutes les fois que l'Europe éclairée, voyant le péril grandir dans les États-Romains, a voulu aider au moins à chercher un remède, elle a rencontré les mêmes réponses. Cette pensée, c'est que le saint-siége est ce qu'il est, et que dans son gouvernement intérieur comme dans son existence territoriale il ne peut renoncer à une parcelle quelconque de son intégrité. Une réforme civile est un démembrement comme la séparation de la Romagne; une limite est une atteinte à son droit. Il y a mieux, il ne peut y avoir sérieusement une loi dans les États-Romains; c'est le pontife qui est la loi vivante, le pontife nécessairement complété par beaucoup d'autres autorités, et c'est ce qui explique comment ce que le saint-siége a paru quelquefois accorder en principe est si souvent annulé dans la pratique. Je n'ajouterai qu'un mot : c'est que de cette politique, qui n'est qu'une fidélité exagérée et désastreuse à des traditions qui n'ont rien d'obligatoire religieusement, il résulte cette situation étrange où les deux opinions les plus extrêmes se rencontrent merveilleusement. — La puissance pontificale est absolue et indivisible dans sa double essence, disent les uns; ce que vous nous demandez quand vous nous parlez de réformes est une diminution de cette puissance; nous n'avons pas le droit d'y consentir. Nous pouvons essayer, si vous nous pressez trop; mais il n'en résultera rien de bon. Ce que nous pouvons accorder à l'esprit moderne ne lui suffira pas, et ce qu'il nous demande est incompatible avec les

droits sacrés du pontificat. — En effet, disent les autres, le pape ne peut accorder ce qu'on lui demande sans abdiquer; la papauté temporelle est incompatible avec toutes les conditions de la civilisation moderne, et voilà pourquoi il faut la supprimer. — C'est entre ces deux opinions que se trouvent serrés ceux qui croient à la possibilité, à l'efficacité d'un système de réformes, qui pensent que dans la civilisation moderne il n'y a rien d'incompatible avec la papauté. Et pendant ce temps ce qui n'était la veille qu'une affaire de réformes devient un démembrement partiel le lendemain; ce qui n'était qu'un démembrement partiel devient une dépossession presque totale, — qui ne laisse intact que le vieux patrimoine de saint Pierre, grâce encore à la protection de nos armes. N'est-ce point l'histoire de la papauté contemporaine?

Lutte étrange et émouvante, que le caractère même du pontife en qui elle se personnifie rend peut-être plus émouvante encore. On a cru quelquefois tout expliquer en attribuant au cardinal Antonelli la politique suivie par la cour de Rome depuis quelques années. Souple, intelligent et habile, le cardinal Antonelli représente certainement cette politique et la soutient avec sang-froid; mais c'est une illusion de croire qu'il est tout et qu'il fait tout. Il eût disparu quand on l'a demandé peut-être, rien n'eût été changé. Au fond, la résistance vient de toute une politique et du pape lui-même, de Pie IX, — non par une obstination vulgaire, mais par ce qu'il considère comme le devoir du pontife. Ce n'est pas manquer de respect au caractère sacré du saint-père de dire qu'il représente merveilleusement un de ces princes sur la tête desquels viennent se résoudre ces luttes qu'ils n'ont pas provoquées, dont ils sont innocens, et qu'ils aggravent peut-être quelquefois par la consciencieuse ingénuité qu'ils portent dans des situations exceptionnelles. Ami du bien, désireux d'améliorations sans nul doute, mais lié par le devoir du prêtre, tel qu'il l'a reçu et tel qu'il se croit tenu de le transmettre, il porte en lui toutes les agitations, toutes les anxiétés, tous les combats qui naissent de cette double condition : prompt au découragement comme à la confiance, facilement accessible à l'émotion, et prêt à accepter toutes les épreuves. Ce n'est pas avec son esprit qu'il voit ce qu'il doit faire, c'est avec son âme pieuse et pure, et les crises mêmes de sa vie ont développé en lui une ardeur religieuse qui va aisément jusqu'au mysticisme, une susceptibilité intérieure toujours portée à s'alarmer. C'est par une obligation de pontificat qu'il s'est engagé dans la lutte, et il la soutient avec l'honnête ardeur d'une nature faite pour la méditation et la prière plus que pour l'action, — d'une nature qui se repent de la popularité qu'elle a aimée par une résistance dont elle souffre elle-même. — Mais 1846! direz-vous; Pie IX n'arrivait-il pas au trône les

mains pleines de réformes et de promesses? — Tout souriait en effet à ce règne; seulement il y eut à cette époque, au sein de l'illusion universelle, un singulier malentendu qui ne s'est dissipé que dans les désastres. Ce que l'opinion voyait, c'était un pape libéral, réformateur, régénérateur de la nationalité italienne, et Pie IX lui-même ne croyait-il pas naïvement être ce pape? Au fond, c'était un prêtre religieux et sincère, qui voulait le bien, mais dans la limite de son caractère de prêtre, sans songer à aller au-delà de ce que la tradition du pontificat lui permettait, et c'est peut-être parce qu'il a été sans le savoir le promoteur de ce mouvement d'autrefois qu'il se croit aujourd'hui dans une obligation plus étroite d'opposer à tout les scrupules d'une âme sévère avec elle-même, — représentant aux deux bouts de sa vie les complications, les impossibilités d'une situation dont il est à la fois l'image vivante et la victime.

Le tout est de savoir aujourd'hui ce qu'il y a dans cette situation qui domine Pie IX plus que Pie IX ne la domine, et qui est réellement la crise de la papauté. Quand je vois toutes ces interprétations des événemens qui se succèdent, ces luttes, ces polémiques ardentes suscitées autour des périls du saint-siége, je me demande où est le moyen, le palliatif, l'expédient découvert par ceux qui accusent l'Italie, la France, l'Europe des malheurs de la politique romaine, ce qu'on aurait pu faire pour détourner ces malheurs, et ce qu'on pourrait faire pour les réparer. Rien n'est plus simple, diront ceux qui tranchent souverainement; il n'y a qu'un moyen : avant les démembremens, il fallait les empêcher; après qu'ils sont accomplis, il faut les réparer. C'est le devoir de l'Europe d'aller au secours du droit qu'elle laisse opprimer; c'est le devoir du monde catholique de défendre, de rétablir le saint-siége dans l'intégrité de sa puissance temporelle. Soit, rien n'est plus facile en effet! Les armées européennes reprendront le chemin de Bologne et iront camper à Ancône; elles l'ont fait il y a trente ans, elles l'ont fait en 1849, elles le feront encore. Et puis il ne suffira pas de restaurer l'autorité pontificale dans ces provinces; il faudra l'y soutenir, renouer cette série ininterrompue d'interventions et d'occupations permanentes, contenir des populations dont on a reconnu les griefs en leur imposant un gouvernement dont on est loin d'approuver la politique. Et puis enfin on sera arrivé à cette conséquence étrange et assez imprévue de créer au sein de l'Europe un pouvoir exceptionnel, pour qui la loi des choses humaines semble suspendue en quelque sorte, libre de décliner les conseils, de suivre le système qu'il voudra, irresponsable parce qu'il sera soutenu contre les dangers de sa politique! Ne voit-on pas ce qu'il y a de périlleux à mettre un intérêt catholique dans l'existence d'un état de trois millions d'hommes mécontens, froissés dans leur vie civile et comprimés

par raison d'état religieuse et européenne? C'est justement la situation que Machiavel peignait de son temps avec ironie quand il disait : « Les principats ecclésiastiques sont les plus sûrs et les plus heureux; ceux-ci ont des états et ne les défendent pas, ils ont des sujets et ne les gouvernent pas, et les états, pour n'être pas défendus, ne leur sont pas enlevés, et les sujets, pour n'être pas gouvernés, ne s'en soucient et n'y pensent et ne peuvent être aliénés... » Qu'on me permette de le dire, ce n'est point ici une question religieuse. Dans l'ordre des croyances catholiques, Dieu a fait la puissance religieuse du souverain pontife, la politique a fait le pouvoir temporel des papes; mais ni la religion, régulatrice des âmes et des croyances, ni la politique, régulatrice des destinées humaines, n'ont assuré un privilége d'inviolabilité et d'immutabilité à une forme de gouvernement, à un système. Et là est cependant la question : elle est dans cette confusion d'idées sur laquelle repose depuis si longtemps l'existence des États-Romains, et qui a mis en péril l'indépendance temporelle du saint-siége pour faire vivre une politique.

La vérité est que la cour de Rome s'est trompée et a peut-être été trompée sur le temps où elle vivait, sur les conditions mêmes dans lesquelles elle peut gouverner les âmes, sur le degré d'appui qu'elle pouvait rencontrer. Elle a cru trop aisément qu'elle pouvait opposer à tout cette politique de patience, d'immobilité et d'évasion par laquelle d'autres fois elle a triomphé de tant d'obstacles et survécu à tant d'épreuves. Elle aurait eu raison d'une violence d'ambition, d'une irruption révolutionnaire qui l'eût un moment submergée : elle n'a pas vu qu'il y avait un bien autre danger à opposer sans cesse l'invariable impassibilité du *non possumus* à des désirs d'émancipation civile et nationale qui, eux aussi, étaient légitimes après tout. Lorsque le pape Pie VII était brusquement assailli à Rome, enlevé, emprisonné, traîné de Savone à Fontainebleau, il n'était pas seulement le pape violenté : il était dans ses humiliations comme l'image visible et touchante de beaucoup d'autres droits qui souffraient en Europe, et cette épreuve fortifiait la papauté même plus qu'elle ne l'affaiblissait. Il n'en est plus ainsi lorsque, devant le pontife et autour de lui, c'est une nationalité qui se relève, qui cherche à s'organiser. Alors le droit historique, traditionnel, régulier du prince des États-Romains est balancé par cet autre droit vivant et tout-puissant de l'Italie. La cour de Rome ne s'est pas moins trompée sur la nature de l'appui qu'elle devait trouver en France. L'émotion, la sympathie, l'intérêt ardent et profond sont pour le chef de la religion, pour la situation douloureuse de Pie IX, non pour la politique romaine. La raison en est bien simple, c'est que ce qui se passe à Rome n'est que le dernier mot d'un

mouvement qui a envahi la France depuis plus d'un demi-siècle, et qui l'a transformée. Cette séparation de la puissance spirituelle et de la puissance temporelle, qui est le caractère des événemens actuels, elle existe pour nous, elle est notre loi, et de plus c'est par cette séparation même que la paix s'est rétablie entre la société civile et l'église; c'est sous l'influence de cette séparation que les idées religieuses ont retrouvé par degrés, depuis le commencement de ce siècle, un ascendant croissant, et elle n'est même peut-être pas étrangère à la spontanéité, à la vivacité des manifestations qui ont pu se produire en faveur de la papauté. Et voilà pourquoi les interventions de la France sont nécessairement limitées à ce qui intéresse l'indépendance réelle du saint-siége, le prestige moral de sa situation, sans pouvoir devenir une arme contre les aspirations civiles et nationales de l'Italie.

Certes rien n'est plus saisissant et plus instructif que le spectacle de ce mouvement où toutes les politiques, toutes les puissances morales, toutes les passions sont aux prises, dont l'Italie est le centre enflammé, et qui reste encore une énigme tenant l'Europe dans une attente inquiète... Qu'arrivera-t-il de cette situation faite à la papauté et à l'Italie? Dans cette multitude de péripéties qui remplissent ces deux années et qui se déroulent à travers la péninsule, il y a un fait supérieur et distinct : c'est qu'à plus d'un moment le saint-siége aurait pu échapper aux extrémités qui sont venues successivement l'assaillir. Je ne parle plus même du temps où la papauté, en accomplissant spontanément des réformes, aurait pu conserver l'intégrité de ses possessions et vivre en paix avec l'Italie marchant vers un affranchissement légitime; mais, lorsque la Romagne était déjà à demi détachée, la cour de Rome aurait pu sauver son existence temporelle en acceptant cette combinaison d'une administration séparée qui n'avait rien d'inconciliable avec l'autorité pontificale, et qui engageait moralement la France dans une expérience proposée par elle. Le vicariat des Légations conféré au Piémont avait un caractère plus grave sans doute; mais c'était un moyen d'arrêter les événemens, de lier le Piémont lui-même, qui contractait l'obligation de reconnaître la souveraineté politique du saint-siége, de défendre son indépendance, même par les armes, et de payer un tribut à la cour de Rome. Enfin, lorsque l'annexion de la Romagne au Piémont était définitivement et absolument accomplie, les propositions du mois d'avril dernier, sans impliquer une sanction des faits réalisés, préservaient du moins le reste des états pontificaux, et assuraient au saint-siége l'appui régulier, permanent, des puissances catholiques. Ce n'était pas une solution, observera-t-on. Ce n'était pas une solution en effet, pas plus que la double

occupation de Rome et de Bologne par la France et par l'Autriche n'était une solution; mais c'était une combinaison préservatrice, destinée à détourner le péril ou à le limiter, et qu'on le remarque, à l'insuccès de chacune de ces tentatives correspond un pas nouveau vers la catastrophe.

C'est là qu'on en est venu. Aujourd'hui il y a évidemment en Italie des choses qui sont tombées lorsqu'elles auraient pu vivre, et qui, une fois tombées ne se relèveront pas; il y a ce qui est du domaine de l'irréparable. L'Autriche reprendrait son ascendant par la puissance des armes, retrouverait sa domination tout entière et relèverait les souverainetés d'hier, que rien ne serait changé au fond. Tous ces membres palpitans de l'Italie chercheraient encore à se rejoindre; l'ère des conspirations et des agitations mystérieuses recommencerait, jusqu'à l'heure où se réveillerait plus invincible le mouvement qui depuis trente ans, à chaque explosion, est allé en croissant. Mais en même temps, au moment où nous sommes, les Italiens ne peuvent méconnaître qu'ils sont en face d'un problème d'où dépend peut-être l'issue de cette révolution à travers laquelle surgit une nationalité; ils ne peuvent oublier qu'il y a un point où ce qu'il y a de national dans le mouvement qui s'accomplit vient se heurter contre un intérêt puissant de religion, contre une juste inquiétude des consciences, — qu'il y a une question dont ils ne disposent pas seuls, qui appartient à l'univers catholique : c'est cette question que la France garde à Rome et dont elle sauvegarde le caractère universel. Les Italiens ne peuvent oublier que la papauté, elle aussi, est une grandeur pour l'Italie, et s'ils veulent voir cesser l'occupation de Rome, ils n'ont qu'un moyen : c'est de faire que la France n'ait plus rien à garder, de mettre hors de péril ce qu'il y a d'universel dans ce redoutable problème en assurant l'indépendance réelle du saint-siége vis-à-vis du monde catholique. Je n'ignore pas que les transactions ne sont point devenues faciles, surtout dans ces derniers temps, et cependant, s'il y a une solution, elle n'est que là, dans un effort suprême pour faire vivre ensemble deux choses qui répondent à des sympathies ou à des intérêts divers de l'Europe et du monde; car la papauté temporelle reviendrait aujourd'hui à Bologne et à Ancône, elle n'y régnerait plus que par la force jusqu'à une explosion prochaine, et d'un autre côté, par une rupture définitive avec la papauté, la cause italienne ne gagnerait rien : elle imposerait une souffrance de plus aux consciences religieuses, et elle perdrait un prestige en gardant peut-être une garantie d'avenir de moins.

CHARLES DE MAZADE.

DE L'ESCLAVAGE

AUX ÉTATS-UNIS

I.

LE CODE NOIR ET LES ESCLAVES.

I. *The Barbarism of Slavery,* by Charles Sumner, Boston 1860. — II. *Maryland Slavery and Maryland Chivalry,* by R. G. S. Lame, Philadelphia 1860. — III. *Slavery doomed,* by Frederick Milner Edge, London 1860. — IV. *The Impending Crisis*, by Hinton Rowan Helper, New-York 1858. — V. *Sociology for the South,* by George Fitzhugh, Richmond 1854. — VI. *The Negro-law of South-Carolina,* collected and digested by John Belton O'Neall, Columbia 1848. — VII. *Code Noir de la Louisiane,* etc.

Il y a vingt-cinq ans, le parti abolitioniste n'existait pas en Amérique. Les whigs et les démocrates recrutaient également leurs partisans dans les états libres et dans les états à esclaves. Lors des élections générales, ce n'était point la question du travail libre qui passionnait les masses : des intérêts d'un ordre secondaire, tels que le tarif douanier, les banques, le droit de visite, avaient seuls le privilége d'entraîner les esprits. Çà et là s'élevaient quelques discussions théoriques sur la légitimité de l'esclavage, les citoyens éclairés envisageaient l'avenir avec un certain effroi; mais nul ne protestait au nom des droits de l'homme, au nom de la conscience outragée, contre l'asservissement des noirs. Sans comprendre que les meilleures causes ne peuvent triompher seules, et qu'il leur faut aussi d'héroïques défenseurs, les meilleurs esprits se contentaient d'attendre des progrès du siècle une heureuse solution du formidable problème.

Les commencemens du parti qui vient de l'emporter dans l'élection présidentielle de 1860 furent plus que modestes. Un imprimeur

pauvre et sans instruction, mais doué d'une indomptable énergie, William Lloyd Garrison, eut le courage d'entreprendre seul la croisade contre l'esclavage. Réfugié dans un bouge de Boston, il fonda en 1835 le journal le *Liberator*, il réclama la liberté des noirs; il osa dire que les descendans de Cham et ceux de Japhet étaient frères et pouvaient prétendre aux mêmes droits. Le scandale fut immense. Garrison fut saisi, traîné, la corde au cou, dans les rues de Boston, poursuivi par les huées de la populace, et jeté en prison comme un vil malfaiteur. Il en sortit plus résolu que jamais, et bientôt se groupèrent autour de lui quelques sociétés d'abolitionistes. Dispersées par la force, ces sociétés se reformèrent plus nombreuses. Le parti commençait à poindre çà et là dans les grandes villes; il osa présenter ses candidats aux élections locales, il réussit à faire nommer un représentant au congrès, puis un sénateur. En 1850, quinze ans après la fondation du *Liberator*, la question de l'esclavage dominait déjà toutes les autres, et le congrès était transformé en un club où on la discutait sans cesse. En 1856 enfin, les anciens partis se brisaient pour laisser le champ libre à la grande lutte des abolitionistes et des républicains unis contre les esclavagistes; les états du nord adoptaient solennellement une politique différente de celle des états du sud. Vaincus dans l'élection présidentielle de 1856, ils ont été vainqueurs dans celle de 1860. Ce que Washington, à son lit de mort, prévoyait avec un instinct divinatoire semble près d'arriver. Déjà la république est scindée en deux grandes fractions séparées par une frontière géographique; pour maintenir l'union entre ces deux moitiés hostiles, il ne reste plus que les traditions d'une gloire et d'une prospérité communes, des intérêts commerciaux, et les conseils presque oubliés du *père de la patrie*.

Les événemens qui se préparent en Amérique, et qui ouvriront une nouvelle période, la dernière peut-être, du débat sur l'esclavage, sont de la plus haute importance. Les faits les plus considérables de l'histoire contemporaine de l'ancien monde sont d'un intérêt presque secondaire, comparés à la lutte qui doit précéder sur la terre américaine la réconciliation finale des blancs et des noirs. Là sont deux races d'hommes, deux humanités, dirai-je, qui se trouvent enfermées dans la même arène pour résoudre pacifiquement ou les armes à la main la plus grande question qui ait jamais été posée devant les siècles. D'un côté, ce sont les propriétaires du sol, les fils des conquérans, fiers de leur intelligence, de leur âpre volonté, de leurs richesses, issus de cette noble race blanche qui, par la force des armes, du commerce et de l'industrie, s'empare graduellement du monde entier; de l'autre, ce sont de pauvres esclaves livrés sans défense à leurs maîtres, ne possédant rien, ni le champ qu'ils labourent, ni le vêtement qu'ils portent, réputés in-

fâmes à cause de la couleur de la peau, condamnés au fouet, à la corde ou au bûcher s'ils osent penser à la liberté. Et cependant, si ces êtres ne parviennent pas à conquérir cette liberté sans laquelle on n'a pas même titre au nom d'homme, l'histoire du progrès s'arrête fatalement, les peuples restent voués aux luttes et aux discordes; les enfans de la même terre continuent à se dévorer les uns les autres, et cette union des hommes entre eux, qui est l'idéal où tend l'humanité, trompera toujours nos espérances.

Le continent de l'Amérique septentrionale forme un imposant théâtre pour ce grand combat. Au centre s'étale le bassin fluvial du Mississipi, le plus beau sans doute du monde entier par la fertilité de son territoire, la douceur de son climat, le vaste développement de ses voies navigables, la rapidité sans exemple de son peuplement et de sa mise en culture. C'est dans ce beau pays, dont une moitié est cultivée par des esclaves, l'autre par des hommes libres, qu'aura lieu, selon toute apparence, la grande mêlée entre les fils de l'Europe et ceux de l'Afrique; mais les rivages du Pacifique et de l'Atlantique, les deux Canadas, les plateaux et les montagnes des Rocheuses, le Mexique et cette belle traînée d'îles merveilleuses, Cuba, Haïti, la Jamaïque, Porto-Rico, les Antilles du vent et les Antilles sous le vent, sont aussi comme autant de laboratoires sociaux où la question brûlante de l'union des races et de la liberté se représente sous diverses formes. Semblable à un vaste cratère environné de nombreux cônes volcaniques, la république américaine, où peut monter comme une lave le flot de l'insurrection servile, est entourée de diverses régions, les unes où des scories brûlantes sont déjà sorties du sein de la terre, les autres où des tremblemens précurseurs annoncent une éruption prochaine. L'histoire contemporaine du continent tout entier se confond avec celle de l'esclavage, et tous les peuples de la terre qui regardent par-delà les océans sont également intéressés à l'issue de la grande lutte, car les hommes sont solidaires les uns des autres : l'avilissement des esclaves noirs est celui de tous les prolétaires, et leur affranchissement sera la plus belle des victoires pour tous les opprimés des deux mondes. Ainsi le problème de l'esclavage offre en lui-même un intérêt bien plus général que ne semble le révéler au premier abord la récente élection présidentielle.

I.

La condition vraie de l'esclave américain se révèle clairement dans le texte même des codes noirs tels qu'ils ont été promulgués, avec diverses variantes peu essentielles, par les législatures de la Louisiane, des deux Carolines et des autres états du sud. « L'es-

clave, disent tous ces codes, est la propriété absolue de son maître. » C'est un immeuble que celui-ci peut échanger, vendre, louer, hypothéquer, emmagasiner, inventorier, jouer sur le tapis vert, transmettre en pur don ou par héritage... « La condition de l'esclave étant simplement celle d'un être passif, il doit à son possesseur et à tous les membres de la famille du maître un respect sans limites et une obéissance sans bornes (1). » Il ne peut rien posséder en son propre nom, rien vendre ou acheter sans l'aveu de son maître; il ne peut travailler pour son propre compte; il n'a pas d'existence légale; il ne saurait plaider en justice ni servir de témoin, si ce n'est contre ses frères accusés de conspiration, et, dans quelques états, contre les *économes* ou gardiens blancs, toujours soupçonnés par les maîtres et presque rangés avec mépris dans la catégorie des esclaves (2). Le droit de défense personnelle, qui appartient à tout être humain, n'appartient pas au nègre asservi (3). Il ne peut monter à cheval ou porter des armes sans une permission expresse. Il n'a pas le droit d'aller et de venir, et ne peut sortir de la plantation ou du quartier qu'il habite sans être muni d'un permis en règle; même ce permis devient inutile si plus de sept noirs se trouvent ensemble sur la voie publique : ceux-ci sont alors en contravention, et le premier blanc qui les rencontre peut les faire saisir et leur infliger vingt coups de fouet. L'esclave est une chose et non pas un homme, et ceux qui le transportent d'un endroit à un autre sont responsables de sa perte ou des accidens qui peuvent lui arriver, comme ils le seraient de la perte ou des avaries d'un colis ou de toute autre marchandise (4). La loi a décrété que les esclaves n'ont pas d'âme; elle a condamné à mort leur intelligence et leur volonté, elle ne laisse vivre que leurs bras. Les esclaves n'ont pas d'âme! Tel est le principe qui donne naissance à tant de crimes : c'est la source impure de laquelle un torrent d'iniquités déborde à grands flots sur l'Amérique.

Les droits des esclaves, si cet auguste mot peut être profané pour des hommes qui n'ont pas la liberté, se rapportent exclusivement à leur vie animale. Tout planteur est tenu de donner chaque mois à son esclave une pinte de sel et un baril de maïs, ou bien l'équivalent en riz, haricots ou autres grains; au commencement de l'été, il doit en outre faire cadeau à chaque nègre de la plantation d'une chemise de toile et d'une paire de pantalons; au commencement de l'hiver, il donne des vêtemens de rechange et une couverture de laine. Il lui est interdit de faire travailler les esclaves plus de quinze heures par

(1) *Code noir de la Louisiane.*
(2) *Negro-law of South-Carolina*, page 44.
(3) *Ibid.*, pages 28 et suivantes.
(4) *Ibid.*, pages 43 et suivantes.

jour en été, de quatorze heures en hiver (1). Le repos du dimanche ne peut être ravi aux nègres, à moins que les planteurs ne leur donnent 50 cents pour le travail de cette journée. Il va sans dire que les maîtres n'ont à rendre aucun compte des coups de fouet qu'ils distribuent; cependant un article du code noir de la Caroline du sud renferme la clause suivante : « Toute personne qui, de propos délibéré, coupera la langue à un esclave ou lui arrachera l'œil, le châtrera, l'échaudera cruellement, lui brûlera un membre, le privera de l'usage d'une partie de son corps, ou lui infligera quelque punition féroce autre que la peine du fouet, du nerf de bœuf, du bâton, des fers, de la prison et du cachot, sera passible d'une amende pour chacun de ces délits. » Dans la Caroline du sud, cette amende est fixée à 61 dollars 25 cents (2); en Louisiane, elle peut s'élever à 200 et même 500 dollars. Cet article offrirait au moins une garantie à l'esclave, si le blanc pouvait être accusé par ses victimes; mais les noirs n'existent pas devant la loi, et si, par impossible, un autre propriétaire de nègres accusait le planteur criminel, celui-ci pourrait toujours se disculper en affirmant par serment son innocence: une prime est ainsi offerte à son parjure. Outre la pinte de sel, le baril de maïs, les vêtemens d'hiver et d'été, la somme de 50 cents pour le travail du dimanche, la loi ne garantit rien à la personne de l'esclave. Dans l'esprit des législateurs, ces avantages suffisent pour assurer son bonheur matériel. Quant au reste, intelligence, cœur, volonté, tout appartient au maître : qu'il en fasse ce que bon lui semble, la loi n'admet pas ces choses dans l'Africain.

Si la liberté du nègre asservi est nulle, en revanche, par un monstrueux manque de logique, sa responsabilité est grande : pour les droits il est une chose, mais pour les devoirs il redevient homme; il est censé moralement libre lorsque sa liberté peut le faire condamner au fouet ou à la mort. La loi et la volonté du maître lui imposent un grand nombre d'obligations et le punissent sévèrement en cas de désobéissance. Ce qui est un crime chez le blanc l'est également chez le nègre; celui-ci même peut commettre, d'après la loi, toute une série de crimes et de délits au-dessus desquels le blanc se trouve placé par le privilége de sa couleur; il s'ensuit que les punitions diffèrent complétement, selon qu'elles s'appliquent à un condamné de l'une ou de l'autre race. Les blancs sont en général punis de l'amende ou de la prison; les nègres ne sauraient payer l'amende, puisqu'ils ne possèdent rien en propre, et leurs maîtres, dont ils sont la chose, le capital vivant, se refusent à les faire incarcérer, à laisser ainsi dormir leur capital sans en recueillir les intérêts. Il ne

(1) *Negro-law of South-Carolina*, page 21.
(2) *Ibid.*, page 20.

reste donc plus pour les esclaves, ces gens réputés infâmes, que deux peines infamantes : le fouet et la pendaison. Cette dernière peine est rarement appliquée, excepté dans les époques d'insurrection, où le danger des blancs exige de rigoureuses mesures de salut public; d'ordinaire les propriétaires d'esclaves font tous leurs efforts pour empêcher la condamnation de leurs nègres à la peine capitale, car le gouvernement ne leur paie que 300 dollars par tête de condamné, c'est-à-dire au plus le cinquième de ce que cet esclave leur a coûté. Le fouet, cet instrument si commode, les dispense le plus souvent de la triste nécessité de se ruiner en laissant prendre leur propre nègre. On bat, on fouette, on enlève des lanières de chair sans que pour cela l'esclave soit en danger de mort, et après quelques jours de souffrances et de gémissemens le torturé recommence son travail dans le champ de cannes ou de cotonniers. Il est vrai que pendant les jours de surexcitation populaire les nègres insurgés ou coupables de meurtre ne peuvent compter sur l'avidité de leurs maîtres; réclamés à grands cris par la populace ou par les planteurs ameutés, ils sont livrés à la foule et aussitôt pendus à un arbre, déchirés en morceaux ou même brûlés vifs. Dans les derniers temps, ces scènes d'épouvante se sont renouvelées fréquemment au sud des États-Unis, et la terrible loi de Lynch menace de remplacer toutes les autres.

Le texte de la loi ordinaire condamne à mort le nègre qui frappe et blesse son maître, sa maîtresse, leurs enfans ou l'économe blanc qui le dirige, à mort celui qui mutile volontairement un blanc, à mort celui qui pour la troisième fois frappe un blanc, à mort celui qui poignarde ou tire un coup de fusil avec intention de tuer, à mort l'empoisonneur, l'incendiaire, le voleur, le rebelle, au fouet celui qui se promène sans permis, celui qui ose monter à cheval sans autorisation spéciale, celui qui travaille peu au gré de l'économe, celui qui pour une cause ou pour une autre a le tort de déplaire à son maître. L'esclave doit toujours, sans exception, exécuter les ordres du blanc, et pourtant s'il obéit à la parole du maître qui lui ordonne d'incendier le gerbier ou de détruire la maison d'un planteur, il sera fouetté ou souffrira toute autre punition corporelle; quant au maître, il est condamné seulement à payer des dommages-intérêts. Ainsi l'esclave est également coupable dans les deux cas, qu'il obéisse ou qu'il se permette de désobéir; l'instrument est toujours puni, qu'il soit rebelle ou docile. Quand un esclave a été condamné à une punition quelconque, il ne peut être mis en liberté avant que son maître n'ait payé les frais de poursuite; si le propriétaire se refuse à payer, le nègre reste indéfiniment prisonnier, coupable de l'insolvabilité du planteur. Tous les jugemens portés contre les noirs sont rendus par des tribunaux qui se composent, selon les

états, de trois, six ou neuf propriétaires d'esclaves, présidés par un juge de paix et choisis dans la localité même où le crime vrai ou prétendu a été commis; c'est dire que les accusés sont livrés à la merci de la haine et de la vengeance. Afin de compléter cet aperçu des dispositions du code pénal, ajoutons que, d'après le texte de la loi, le blanc meurtrier d'un nègre est passible de la peine capitale; mais on comprend que les circonstances atténuantes ne manquent pas pour amoindrir le crime du planteur, accusé et jugé par ses pairs dans une cause qui est en même temps la leur. D'ailleurs cette loi, véritable *réclame* à l'adresse des abolitionistes du nord, se hâte d'ajouter que le blanc coupable seulement d'avoir assassiné un nègre dans un mouvement de colère est passible d'une amende de 500 dollars au plus, et d'un emprisonnement n'excédant pas six mois. Quoiqu'il n'ait jamais été exécuté, cet article du code a soulevé bien des récriminations parmi les hommes du sud, et nombre de jurisconsultes se demandent si le meurtre d'un nègre est vraiment un meurtre.

Dans les états du sud où les prétendus nègres libres n'ont pas été déjà frappés d'un décret de proscription en masse, les affranchis, n'étant protégés par aucun propriétaire, ont encore bien plus que les esclaves à redouter la terrible action des lois qui pèsent sur eux. Ils sont censés libres, mais ils n'ont pas les priviléges des hommes libres; ils ne peuvent voter dans les comices ni s'occuper aucunement des intérêts politiques ou sociaux de la république; ils ne siégent pas comme jurés dans les tribunaux, ils ne peuvent même servir de témoins, si ce n'est contre des esclaves ou des hommes de leur caste, et encore sans la formalité d'un serment, trop noble pour être souillé en passant par leurs lèvres (1); il leur est défendu de porter des armes sous peine du fouet. D'après le texte de la loi, ils ne peuvent même se couvrir que de vêtemens d'étoffes grossières, et, comme des galériens, doivent ainsi se signaler de loin par leur costume; on s'occupe aujourd'hui de remettre en vigueur ce règlement du code noir, qui était tombé en désuétude. Le nègre libre qui insulte ou frappe un blanc est puni d'emprisonnement ou d'amende, à la discrétion de la cour, suivant l'énormité du crime. S'il est d'abord frappé par le blanc, et qu'il ait l'audace de se défendre et de tuer l'agresseur pour protéger sa propre vie, il est coupable de meurtre et jugé en conséquence (2). Il ne peut épouser qu'une femme de sa caste; il lui est défendu de se marier même avec une esclave : toute union ainsi contractée est qualifiée par la loi de vil concubinage, les enfans qui en proviennent sont illégitimes et ne peuvent hériter de leurs parens. Pas plus que les esclaves, les nègres et les

(1) *Negro-law of South-Carolina*, pages 13 et suivantes.
(2) *Ibid.*, page 28.

hommes de couleur libres n'ont l'autorisation d'assister en grand nombre à une réunion de prières avant le lever ou après le coucher du soleil. Passé neuf heures du soir, même lorsqu'ils ne forment qu'une faible partie de l'assemblée, ils n'ont plus le droit d'adorer leur Dieu, et les hommes de patrouille, pénétrant violemment dans leur chapelle, peuvent infliger à chacun d'eux vingt coups de fouet pour avoir osé prier à l'heure où les étoiles brillent au ciel (1).

Ce n'est pas tout : la liberté de circulation, cette liberté si précieuse, surtout en Amérique, est virtuellement interdite aux affranchis. Ils n'ont pas le droit de réclamer de passe-ports, car ils ne sont pas citoyens des États-Unis, et tout récemment encore une dame de sang-mêlé à laquelle on avait par méprise accordé un passeport américain ne put le faire viser à Londres par le ministre de sa patrie. Suspects à cause de leur couleur, qui les fait prendre pour des esclaves, les affranchis ne peuvent voyager hors de leur commune sans s'exposer à la prison, ou bien aux insolences des blancs qu'ils rencontrent. Dans le Tennessee, on ne leur permet pas de voyager en wagon de chemin de fer à moins qu'un planteur ne fournisse pour eux une caution de 1,000 dollars. S'ils ne consentent à s'exiler complétement du territoire de la république américaine, ils sont de fait internés dans le lieu de leur résidence, et ne peuvent élire domicile dans un autre état à esclaves, sous peine d'être fouettés une première fois et d'être vendus aux enchères en cas de récidive. Hors du lieu de leur résidence, le premier venu peut les voler et les vendre, car, en vertu d'une décision récente de la cour suprême des États-Unis dans l'affaire de l'esclave Dred Scott (2), « les nègres libres n'ont aucune espèce de droits que les blancs soient tenus de respecter. Ils peuvent justement et légalement être réduits en esclavage pour le profit du blanc. » Tout homme de couleur ou nègre libre, arrivant dans un port du sud à bord d'un navire quelconque, en qualité de cuisinier, de maître d'hôtel ou de matelot, est immédiatement transféré dans la prison de ville, et le capitaine doit promettre de le reprendre à son bord en fournissant une caution de 1,000 dollars pour répondre du paiement des frais occasionnés par l'emprisonnement. S'il ne remplit pas toutes ces obligations, il peut être condamné à 1,000 dollars d'amende et à six mois de prison (3). Telles sont les lois sévères que les législateurs des états du sud ont décrétées depuis quarante ans déjà, afin d'éviter les dangers dont la liberté des affranchis menace la sécurité des blancs.

Récemment encore, plusieurs sociétés composées d'esclavagistes

(1) *Negro-law of South-Carolina*, page 24.

(2) Voyez à ce sujet l'étude de M. C. Clarigny sur *l'Élection présidentielle aux États-Unis* dans la *Revue* du 1er décembre 1860.

(3) *Negro-law of South-Carolina*, page 15.

bienveillans, désirant arriver au même but en se débarrassant des esclaves libres, proposaient de leur faire un pont d'or pour les attirer hors du territoire de la république; elles frétaient des navires afin de les envoyer à Saint-Domingue, à Liberia, au cap Palmas; elles ne cessaient de proclamer avec emphase la prospérité des républiques nègres de la côté de Guinée; elles prêchaient les avantages de la liberté sur la terre d'Afrique avec autant de ferveur que ceux de l'esclavage sur la terre d'Amérique. Toutefois les nègres libres qui ont prêté l'oreille à ces conseils doucereux sont au nombre de quelques milliers à peine, et, sous le souffle de ce vent de haine qui passe sur la république, les aristocraties des états à esclaves se croient obligées de prendre des mesures effrayantes de salut public afin d'exterminer le crime irrémissible de la liberté. Le mal s'aggrave nécessairement par le mal : chaque crime des blancs contre les noirs ne peut être pallié que par un autre crime. Il n'est pas dans la langue humaine de mots pour exprimer l'atrocité des nouveaux décrets portés contre les nègres libres. D'atroces mesures que des énergumènes seuls osaient proposer il y a quelques années sont maintenant votées avec un formidable ensemble par la caste entière des planteurs : exil, esclavage et mort sont les seuls mots qu'on prononce aujourd'hui dans ces terribles assemblées législatives. Laissons parler le texte même des décrets dans sa hideuse éloquence.

Dans le courant de l'année 1859, la législature de l'Arkansas a voté une loi bannissant tous les nègres libres du territoire de l'état. Tous les proscrits qui n'avaient pu se résoudre à quitter leurs foyers avant le 1er janvier 1860 ont été mis aux enchères et vendus comme esclaves. Les deux chambres de la législature du Missouri ont adopté une loi de même nature, condamnant à la servitude tous les nègres libres trouvés sur le territoire de l'état à partir du 1er septembre 1861. En outre, tout nègre libre d'un autre état qui s'introduira dans le Missouri et y séjournera plus de douze heures sera immédiatement vendu comme esclave. La législature de la Louisiane a tenu à honneur de voter une loi semblable. Les planteurs du Mississipi, beaucoup plus pressés que ceux de la Louisiane et du Missouri, n'ont donné aux nègres libres que six mois de répit, du 1er janvier au 1er juillet 1860; mais, se souvenant à temps de leurs devoirs de *républicains,* ils ont décidé que le produit de la vente des hommes libres serait employé à fonder des écoles pour les enfans pauvres. Les législateurs de la Georgie se sont hypocritement contentés de condamner tous les nègres libres convaincus de paresse ou d'immoralité à un an d'esclavage, et, en cas de récidive, à la servitude pour la vie. Ils ont en outre décidé que les affranchis condamnés, pour un délit vrai ou prétendu, à payer une amende qu'ils ne pourraient acquitter seraient vendus aux enchères pour le compte du

trésor. Les chambres législatives d'autres états ont eu également à délibérer sur des projets de loi de cette nature, et tout fait présager qu'avant peu de temps le droit public aura consacré l'esclavage de tout homme ayant la peau noire ou foncée. Encore plus francs dans leur férocité que les planteurs de l'Arkansas et du Missouri, les habitans du Maryland ont couvert de signatures une pétition demandant que les soixante-quinze mille nègres libres de l'état soient immédiatement réduits en esclavage et distribués entre les citoyens blancs. Cette proposition est fondée « sur les intérêts sociaux et industriels de l'état, la destinée manifeste de la race nègre et les droits inaliénables des blancs. » Quant aux raisons invoquées, elles se réduisent aux deux affirmations suivantes, qui semblent contradictoires, mais que la haine et l'avarice cherchent à mettre habilement d'accord : « 1° le nègre libre ne travaille pas, se corrompt dans l'oisiveté, et notre devoir est de le moraliser par l'esclavage; 2° par son travail, le nègre fait concurrence au travailleur blanc. La conservation de nos justes prérogatives exige que cette concurrence immorale cesse au plus tôt. » La législature du Maryland n'a pas accédé aux vœux des pétitionnaires; mais elle a autorisé les blancs à faire travailler les enfans noirs, sans demander le consentement de leurs parens; en outre, elle a voté une loi qui permet aux personnes de couleur de renoncer à leur liberté. Cette effrayante permission ressemble à un ordre.

Par suite de la haine inflexible des esclavagistes contre les affranchis, l'émancipation d'un noir est présentement à peu près impossible. Autrefois la volonté du propriétaire suffisait, et le plus souvent les planteurs, en mourant, donnaient la liberté à un ou plusieurs nègres favoris; mais depuis que l'agitation abolitioniste a fait tant de progrès, on a pris des mesures dans tous les états à esclaves pour empêcher les affranchissemens. Bien longtemps avant qu'on eût proposé les lois récemment votées contre les nègres libres, la législature de la Louisiane avait défendu à tout propriétaire d'émanciper un nègre âgé de moins de trente ans; dans le cas où il accordait la liberté à l'un de ses noirs, le propriétaire devait obtenir l'assentiment de tous les planteurs ses voisins et s'engager à nourrir l'affranchi. Dès 1820, les chambres de la Caroline du sud décidèrent qu'aucun nègre ne serait émancipé sans un acte spécial de la législature. En 1841, ces mêmes chambres déclarèrent nuls et sans effet tous actes ou testamens par lesquels un planteur enverrait un ou plusieurs esclaves dans un autre état, afin de les y faire émanciper. Des mesures semblables ont été décrétées par les autres législatures du sud, et aujourd'hui, dans la plupart des états, un blanc ne peut affranchir son esclave, à moins d'exiler en même temps du territoire de la république le nègre qu'il affectionne. Was-

hington mourant ne pourrait plus donner la liberté à ses esclaves. Seul entre tous, le noir qui révèle une conspiration est émancipé par ordre des chambres; le traître à sa cause est le seul qui mérite la liberté.

Si les lois déjà promulguées et celles que l'on discute sont d'une rigueur sans exemple contre les nègres libres, elles ne sont pas moins sévères contre ceux des blancs qui fraient d'ordinaire avec les nègres. Celui qui joue à n'importe quel jeu de hasard avec un homme de couleur, esclave ou libre, ou bien seulement celui qui assiste sans rien dire à un jeu de cette espèce entre des personnes de couleur perd pour ainsi dire sa qualité de blanc devant la loi, et, comme un vil nègre, est condamné à recevoir trente-neuf coups de fouet; en outre, il est puni de la prison et paie une amende, dont la moitié destinée au dénonciateur (1). Quant aux abolitionistes, il sont l'objet de la haine toute spéciale des codes noirs. Sont condamnés à mort tous ceux qui, en paroles, en actes, par écrit ou de toute autre manière, ont conseillé à un ou plusieurs esclaves de s'insurger, à mort ou aux travaux forcés pour la vie tous ceux qui, par lettres, brochures ou imprimés quelconques, publient quoi que ce soit pouvant produire un certain mécontentement parmi les noirs libres ou pousser les esclaves à l'insubordination, à mort ou aux travaux forcés de cinq à vingt et un ans tous ceux dont le langage, les signes ou les actions pourraient exciter une certaine irritation parmi les nègres libres ou les esclaves, tous ceux qui sciemment introduisent dans l'état des journaux, brochures ou livres contraires à l'institution de l'esclavage. Celui qui enlève un esclave ou le cache pour le faire échapper est passible de trois à sept ans de travaux forcés; celui qui enseigne ou permet d'enseigner à n'importe quel esclave à lire ou à écrire doit subir, d'après la loi, de un à douze mois de prison; celui qui donne un asile à des esclaves en fuite est plus coupable : il est condamné à un emprisonnement de six mois à deux ans, et à une amende de 200 à 1,000 dollars (2).

Telles sont aujourd'hui les dispositions principales des codes noirs; elles montrent d'une manière irrécusable de quel esprit les législateurs élus qui devraient représenter la conscience de la nation sont animés envers la race asservie. Mais à quoi sert de discuter les articles de ces codes? Il n'est plus de code ni de loi; les passions furieuses règnent seules dans les états du sud. A chaque nouvelle session, les législatures esclavagistes rétractent comme trop douces les lois déjà terribles de l'année précédente et votent des mesures féroces contre les nègres libres, les abolitionistes, les suspects de

(1) *Negro-law of South-Carolina*, pages 45 et 46.
(2) *Code noir de la Louisiane* et *Negro-law of South-Carolina*, passim.

toute couleur et de toute origine. Lorsqu'une écluse est rompue, l'eau se précipite furieuse, emportant les pierres, les langues de sable, les îles déposées dans le courant; de même la haine et la rage des planteurs débordent maintenant comme une cataracte, entraînant tout dans l'immense débâcle, les droits, les devoirs, la moralité, la pudeur; des lois impitoyables sont adoptées sans débat, l'exil ou la mort sont votés sans délai; par mesure de salut public, la justice et le bon sens sont mis à l'écart. C'est l'esprit de vertige qui domine aujourd'hui, poussant ceux qu'il veut perdre sur la pente des abîmes.

Les lois sont en réalité une lettre morte; le maître ne rend compte à personne de ce qu'il fait, il est dans sa plantation comme un capitaine à bord de son navire, et il fait à sa guise le trafic de ses travailleurs mâles ou femelles. Qui viendra l'accuser, lorsqu'en violation flagrante de la loi, il aura séparé de sa mère un enfant de sept ans ou refusé au père infirme le droit de choisir l'enfant qui doit l'accompagner sur une plantation éloignée? Aucun de ses confrères n'oserait élever la voix contre lui, car ils sont tous ses complices, et d'ailleurs l'accusé peut à son aise se disculper en niant le délit par serment. Quant aux nègres, ils ne sauraient se plaindre, puisqu'ils n'ont pas d'âme, puisque leurs plaintes et leurs murmures sont emportés par le vent qui passe. Dans les états du nord, où la loi n'est pas représentée comme en Europe par des légions de magistrats, de gendarmes, d'officiers de police, d'innombrables employés, et au besoin par des milliers de soldats, artilleurs, cavaliers et fantassins, elle n'a pour se défendre que sa propre majesté et le respect des citoyens. Là tout homme est magistrat, et pour empêcher la société de s'écrouler par son propre poids, il doit prêter main-forte à l'exécution des décrets rendus au nom du peuple souverain. Tous sont également dominés par cette volonté suprême avec laquelle se confondent les idées mêmes de patrie et de liberté; mais dans les états à esclaves les planteurs sont placés au-dessus de la loi, qui n'a été faite que par eux et pour eux; chacun la modifie au gré de sa passion ou de son intérêt. Souvent, par avarice, le propriétaire viole en faveur de son nègre la loi qui condamne celui-ci à mort; mais dans un moment de colère il viole également la loi morale, bien autrement impérieuse, qui lui recommande envers son esclave la douceur et l'équité. Il n'est pas de garanties pour les nègres, livrés pieds et poings liés à leurs maîtres : que ceux-ci observent la loi ou bien qu'ils la négligent, ils agissent toujours de leur plein gré, ils n'en sont pas moins des souverains absolus. Aussi le texte même du code n'a-t-il guère qu'une signification relative en montrant combien peu la morale publique concède au nègre les

droits de l'homme. Abandonnés par la loi, par les mœurs, par la tradition, à la volonté absolue d'un seul, s'abandonnant eux-mêmes à tous les ignobles vices de l'esclave, les nègres asservis ne peuvent mettre leur espoir qu'en la générosité ou le mépris de leurs maîtres. A force de se faire petits et bas, peut-être échapperont-ils aux caprices et aux fantaisies de cette volonté qui les tient enchaînés.

L'intérêt, disent les esclavagistes et serait-on tenté de dire avec eux, l'intérêt le plus évident, commande aux planteurs de bien traiter leurs nègres, de leur donner une nourriture suffisante, des vêtemens convenables, de les soigner dans leurs maladies. Les nègres sont un capital pour le propriétaire, et celui-ci doit les préserver de tout mal, afin d'en retirer un bénéfice considérable. En effet, nous croyons que d'ordinaire les planteurs ont assez l'intelligence de leurs intérêts pour ne pas écraser leurs nègres de travail et leur procurer, au point de vue matériel, une vie aussi comfortable que celle de nos manœuvres et journaliers d'Europe. Il est rare que les possesseurs d'esclaves les fassent travailler quatorze et quinze heures, ainsi que le permet la loi; le plus souvent ils ajoutent un peu de poisson salé à la fade nourriture que les règlemens stipulent pour les nègres; ils varient selon les saisons l'hygiène des esclaves afin de les préserver de la *géophagie*, cette maladie fatale si commune chez les Africains asservis, et qui se révèle par un besoin irrésistible de manger de la terre, de l'argile, de la brique pilée. Quelques planteurs prêtent aussi de petits lopins de terre où les noirs peuvent, le dimanche, cultiver du maïs et des pommes de terre; ils leur permettent d'élever des poules, des cochons et d'autres animaux domestiques; ils achètent les produits des jardinets, prennent soin de la propreté des cases, paient à la tâche et non à la journée les nègres qui travaillent le dimanche sur la plantation. Si des soins de cette espèce sont les seuls qu'un maître doive à ses subordonnés, nul doute que bien des planteurs puissent revendiquer le titre de pères de leurs esclaves; mais les créoles ne sont-ils pas des hommes comme les autres et n'ont-ils pas aussi leurs passions? Ne peuvent-ils aussi se laisser emporter par l'orgueil, un désir tyrannique, la colère, la férocité?

Les esclaves n'ont pas seulement à redouter le maître, mais bien plus encore ses agens. L'*économe*, blanc humilié de sa position subordonnée, est d'autant plus sévère et despotique; il se sent relevé à ses propres yeux par les souffrances qu'il fait endurer à sa chiourme d'esclaves. Le *commandeur*, nègre comme les autres, mais armé du fouet souverain, aime à le brandir sur le dos de ses rivaux ou de ses ennemis personnels, et souvent il descend jusqu'à des rapports mensongers pour satisfaire ses vengeances; en outre,

pour plaire à l'économe et à son maître, il aggrave sans pitié le travail des nègres qu'il commande (1)? Les membres de la famille du maître sont également redoutables pour les pauvres nègres. Ainsi le petit créole bat le négrillon qui le sert sans penser qu'il endommage son capital; la jeune dame élégante et vaporeuse fait fustiger sa femme de chambre sans voir dans ce traitement une grande perte pour la fortune de son père ou de son mari. Avec la perversité que les femmes méchantes apportent dans le crime, on ne doit pas s'étonner que les plus grandes atrocités de ce genre aient été commises par des femmes hystériques ou jalouses poussant la haine jusqu'aux dernières limites de la cruauté. On m'en citait une qui gardait toujours son fouet dans la main, et même à l'heure des repas l'attachait au poignet, afin de pouvoir frapper en mangeant. Une autre, torturée sans cesse par des ressentimens d'amour, faisait enchaîner chaque nuit une mulâtresse au pied de son lit, et son premier acte, au moment du réveil, était de saisir un fouet et d'en cingler les chairs de l'esclave. Une troisième dame, charmante et d'une amabilité suprême, avait à demi enterré des négresses au fond d'une cave et leur brûlait périodiquement les entrailles avec un fer rouge. Il est vrai que la populace insurgée de la Nouvelle-Orléans assaillit la demeure de cette furie; malgré la résistance de quelques créoles, la foule mit en liberté les corps à demi putréfiés, mais encore vivans, qui s'agitaient dans leurs chaînes, et livra aux flammes cette maison d'infamie. Si la loi de Lynch ne fût pas intervenue pour mettre un terme à de pareilles atrocités, il est probable que la loi officielle n'eût rien fait; tout au plus se fût-elle hasardée à infliger une légère amende.

II.

Souffrances physiques ou maladies ne sont rien cependant en comparaison de l'avilissement moral, car elles n'atteignent que l'individu, tandis que la dégradation de l'âme corrompt toute la population esclave, pourrit jusqu'au cœur non-seulement la génération présente, mais encore celles qui sont à venir, corrode la race tout entière jusque dans ses germes de renouvellement, et justifie les oppresseurs à leurs propres yeux en pétrissant de plus en plus les esclaves pour la servitude. Le nègre frappé est atteint dans

(1) Qu'on lise à la quatrième page des journaux américains la liste des esclaves mis à l'encan, et l'on sera frappé du nombre considérable de nègres et de négresses affligés de hernies. L'extraordinaire fréquence de ce genre de maladie indique évidemment l'excès du travail.

son âme bien plus que dans son corps; il a honte de lui-même, il n'ose plus lever les yeux sur celui qui l'a battu, sur ceux qui ont entendu ses hurlemens, sur ses enfans, qui assistaient immobiles au supplice. S'il se relève désormais, ce ne sera plus par la dignité ou par un noble orgueil, ce sera par l'insolence et l'impudeur. Se méprisant lui-même, méprisant les autres, il n'aura plus de respect que pour le fouet sous lequel il se courbe; s'il ose haïr son maître, ce sera d'une haine brutale, envieuse et rampante; il n'aura d'autres armes que la ruse et le mensonge, d'autres joies que de grossières voluptés physiques. Le résultat sera presque le même si les nègres sont traités avec douceur; que le maître leur donne abondamment la nourriture quotidienne, qu'il les fasse danser tous les dimanches au son des castagnettes et du tambourin, qu'il leur mesure largement des rations d'eau-de-vie, là s'arrête sa générosité, et l'esclave reste toujours esclave, c'est-à-dire un être inférieur. Bien rares sont ceux qui, se voyant opprimés, regardent leurs maîtres avec un mépris tranquille et se sentent au-dessus d'eux, parce qu'ils n'ont pas commis le crime d'acheter et de vendre leurs semblables. Si les nègres ne sont pas encore arrivés au dernier degré de la bassesse et de l'infamie, s'ils sont encore presque tous, malgré leurs vices, naïfs, aimans, sensibles, c'est que la nature a des ressources infinies, et que les élémens de régénération existent toujours tant que la vie elle-même n'a pas disparu.

L'avilissement le plus complet, la suppression de tout amour-propre, l'anéantissement de l'existence intellectuelle et morale, telle est la suprême ressource, le moyen sûr de trouver dans les hontes de l'esclavage une sorte de volupté bestiale. Les fakirs hindous cherchent à se perdre dans le grand néant divin en tenant leurs regards constamment fixés sur un même point lumineux. C'est au contraire en fermant leurs yeux à la lumière que les nègres arrivent à cet état bienheureux de l'oubli de toutes choses. L'esclavage est le vrai fleuve du Léthé : celui qui en a bu l'eau noire s'oublie lui-même; ses bras travaillent sans être dirigés par une âme; ses membres saignent sous les coups de fouet, mais il ne s'en plaint pas; la nature souriante et libre le convie à ses fêtes, mais il ne voit rien, courbé sur son sillon. Il n'a point d'amour-propre parce qu'il ne s'appartient pas à lui-même, point d'ambition, puisqu'il n'a pas d'avenir, point d'énergie, puisqu'il n'a pas de but, point de volonté, puisqu'un autre veut pour lui. Il n'a aucune des qualités qui distinguent l'homme, puisqu'il n'est pas un homme; il se change en chose. Il ne comprend d'autre société qu'une société de maîtres et d'esclaves, d'autres rapports entre eux que le fouet, et l'esclavage cessât-il soudain, son premier soin serait de se choisir un maître ou

de le devenir à son tour. Si la tyrannie disparaissait de la terre, on la retrouverait dans l'âme d'un esclave.

C'est parmi les nègres abrutis, hideux produits de l'esclavage, qu'on rencontre souvent ce type popularisé par les récits américains du noir sale, paresseux et satisfait, que le fouet engraisse, qu'un colifichet amuse, qui s'étale au soleil comme un lézard, se roule dans la poussière comme une bête de somme, méprise sa race et vante son maître à l'égal d'un dieu. Son seul amour-propre consiste dans l'ornement de sa beauté extérieure, l'une des choses pour lesquelles on le prise et on l'achète; sa seule ambition est d'être vendu cher; il s'estime lui-même en dollars et en cents. Quand arrive le jour de la vente, ses yeux brillent, sa poitrine est oppressée; l'attente et la joie l'empêchent de parler. Les enchères qui vont l'enlever à sa famille et à sa patrie fixent enfin sa vraie valeur, et lui permettent de se vanter en proportion. Un jour, dans un marché d'esclaves de la Virginie, un nègre monté sur l'estrade s'offrait lui-même aux acheteurs : « Je suis un bon nègre, je suis charpentier, charron, mécanicien, jardinier, cordonnier; je sais tout faire! J'aime mes maîtres et je leur obéis toujours! Jamais on n'a besoin de me donner un coup de fouet! » Influencés par les vantardes exclamations de l'esclave, les planteurs offrent à l'envi des prix de plus en plus élevés; enfin il est adjugé pour une somme d'argent très considérable. Aussitôt après, un nègre fort, bien bâti, mais nonchalant et peut-être triste, gravit les degrés de l'estrade et promène ses regards vitreux sur la foule des acheteurs. Cet homme d'apparence endormie ne plaît que médiocrement, l'encanteur fait de vains efforts pour le vendre à un prix élevé, et son compagnon triomphant s'écrie : « Ah! mauvais *nigger!* je suis un bon nègre, moi, et tu n'es qu'un fainéant! » Tel est le genre d'amour-propre que les planteurs aiment à voir chez ceux qu'ils appellent de bons sujets. Quelques-uns de ces esclaves modèles épousent complétement les préjugés des blancs contre leur propre race. « Il faut pendre tous les nègres, moi tout le premier, » entendais-je souvent répéter très sérieusement à un vieux noir créole qui avait servi son maître pendant soixante années, et pour ce sacrifice de toute sa vie ne croyait mériter que la corde.

De même que pendant longtemps il a été de mode en France d'envier le sort du pauvre, qui dans son humble cabane vit loin des grandeurs et du tumulte des villes, et voit couler ses jours tranquilles comme l'onde d'un ruisseau, de même les planteurs ont l'habitude d'envisager le sort de leurs esclaves comme vraiment délicieux. Écoutons l'un des principaux orateurs du parti esclavagiste, M. Hammond, ancien gouverneur de la Caroline du sud, aujourd'hui sénateur au congrès :

« Bien que fondé sur la force, l'esclavage peut développer et cultiver les sentimens les plus tendres et les plus aimables du cœur humain. Notre système patriarcal de servitude domestique est bien fait pour réveiller les plus hautes et les plus délicates aspirations de notre nature. Lui aussi a ses enthousiasmes et sa poésie. Les liens qui rattachent le chef le plus aimé et le plus honoré à ses sujets les plus fidèles et les plus obéissans, ces liens qui depuis l'époque d'Homère ont toujours été le sujet des épopées ne sont que des relations froides et sans poésie, comparées à celles qui existent entre le maître et ses esclaves. Ceux-ci ont servi son père, ont agité son berceau, ou bien ils sont nés dans sa maison, et rêvent au bonheur de servir ses enfans; ils sont pendant leur vie les soutiens de sa fortune et les objets de ses soins; ils partagent ses tristesses et attendent de lui leurs consolations; dans leurs maladies, ils lui doivent les remèdes et la guérison; pendant leurs jours de repos, ils sont réjouis par ses dons et par sa présence; jamais la sollicitude du maître ne les abandonne, même lorsqu'il est éloigné d'eux, et quand il revient au milieu des siens, il est toujours accueilli par des cris d'amour. Dans ce monde égoïste, ambitieux, calculateur, il est peu de relations plus cordiales et plus douces que celles du maître et de l'esclave réunis entre eux par un lien d'affection attaché depuis l'origine des temps par l'Éternel lui-même. Puisque le bonheur est l'absence de peines et de soucis, — définition vraie pour la grande majorité des hommes, — je crois que nos esclaves sont les quatre millions d'hommes les plus heureux qu'éclaire le soleil. Satan s'introduit dans leur Éden sous la forme d'un abolitioniste. »

Ainsi le paradis terrestre existe, il existe pour les nègres esclaves, et bien naïfs sont ceux qui le cherchent dans l'antiquité des âges ou dans un futur millénium. Il est certain, — la nature humaine le dit assez, — que des milliers et des milliers d'esclaves sont heureux de leur servitude, et, comme autant de chiens, lècheraient avec joie les pieds de leurs maîtres. Habitués dès leur enfance à considérer comme un dieu le blanc superbe et riche qui leur donne le pain et le vêtement, se méprisant eux-mêmes à cause de leur couleur, de leurs gros traits, de leur pauvreté, de leurs sales habits, ils adorent avec un enthousiasme mêlé d'effroi cet homme qui est le maître de tous, qui distribue à son gré les punitions et les récompenses, habite un palais fastueux, donne à ses amis des fêtes élégantes, et peut, s'il le désire, se dispenser complétement de toute occupation. Placé dans une sphère plus haute et comme en pleine lumière, le maître auquel viennent s'offrir toutes les jouissances de cette terre apparaît comme le distributeur de toutes les grâces, et les nègres naïfs ne cessent d'être plongés, à la pensée de ce souverain, dans un état d'admiration profonde. Et si, par une condescendance rare, le maître daigne témoigner quelque bonté envers le pauvre nègre, s'il laisse tomber un rayon de son regard sur le déshérité, s'il met une certaine douceur dans sa voix, alors l'admiration se change souvent en

fanatisme, et l'esclave donne sans arrière-pensée son âme et son corps.

C'est parmi les femmes attachées particulièrement au service de la maison qu'on rencontre le plus d'esclaves absolument dévoués à la personne du maître et aux membres de sa famille. On sait que pendant l'insurrection de Saint-Domingue presque tous les créoles qui purent échapper au massacre durent leur salut à l'affection de quelque vieille négresse. Il en serait de même dans les États-Unis du sud, si jamais une guerre servile devait y éclater. Alors les belles créoles et les superbes planteurs, menacés par le fer et le feu, auraient recours à leurs anciennes esclaves, et celles-ci risqueraient cent fois leur vie pour sauver celle de leurs maîtres. Élevées dans la maison avec les jeunes demoiselles et les jeunes garçons, elles ont grandi en même temps qu'eux, elles ont assisté à leur mariage, elles ont pris une part subordonnée à toutes les joies et à toutes les tristesses domestiques, elles sont devenues comme une partie de la famille, dont elles prennent le nom. Ne fût-ce que par vanité, — cette passion si puissante sur les nègres, — elles seraient heureuses de leur esclavage; mais ces pauvres femmes obéissent aussi à de plus nobles mobiles : gardant au fond du cœur, malgré leur servitude, toutes les vertus féminines de tendresse et de bonté, elles se dévouent sans arrière-pensée. Elles reportent leurs sentimens d'amour filial sur ces maîtres qui les ont nourries, leurs instincts d'amour maternel sur les enfans qu'elles ont allaités ou soignés dans leur bas âge. Même quand elles ont des enfans de leurs maris esclaves, il est rare qu'elles n'aient pas un amour plus impérieux pour les enfans blancs de la famille du planteur que pour leur noire progéniture. Dans les momens de danger, leur plus grande sollicitude est toujours excitée en faveur de leur petit maître. Le dévouement de ces négresses est souvent reconnu; par la force même des choses, elles deviennent graduellement indispensables à la famille; parfois elles sont même considérées comme des amies, et dans le cercle intime peuvent s'asseoir à la table de leurs maîtresses. Mais aussi quel large mépris ces Africaines montées en grade déversent-elles sur la race maudite condamnée à l'esclavage! Les *nègres de champ* ou travailleurs leur font lever le cœur de dégoût, et bien qu'elles soient noires elles-mêmes, elles se consolent en pensant qu'au fond leur âme est blanche. Les abolitionistes, dont on leur a raconté des histoires terribles, les effraient autant que les loups-garous effrayaient nos trisaïeules, et l'on en cite plusieurs qui, voyageant avec leurs maîtresses dans les états du nord, n'osaient faire un pas hors de leur chambre d'hôtel de peur d'être enlevées par ces brigands farouches qui veulent absolument imposer la liberté

aux esclaves. Quelle serait l'insondable tristesse de la pauvre négresse, si on lui donnait l'indépendance, si on l'enlevait au foyer qui l'a vue naître, si on l'éloignait de cette famille qui la possédait et à laquelle elle avait donné son âme! Comme l'animal domestique, elle s'est attachée aux murailles elles-mêmes, aux arbres du jardin, aux barrières qui entourent la maison et la séparent du camp des nègres. Si on la libérait de force, elle mourrait peut-être de désespoir après avoir rôdé longtemps autour des murs chéris qui l'ont enfermée. Elle mourrait en maudissant ses frères les nègres, et son dernier souffle d'amour s'envolerait vers ses maîtres adorés; son vœu le plus cher serait de revivre esclave comme elle a vécu.

Ces grands dévouemens, dont il s'offre plus d'un exemple parmi les négresses créoles blanchies au service d'une famille de génération en génération, sont bien rares parmi les négresses et surtout parmi les nègres employés aux champs; cependant, même pour la plupart de ceux-ci, l'amour servile se mélange de la manière la plus étrange à la haine. Ils haïssent leur maître parce que sans son ordre ils ne seraient pas obligés de travailler, et cependant ils l'aiment parce qu'il est riche et puissant, parce que leur gloriole enfantine est flattée de voir ses beaux chevaux et ses équipages, parce qu'ils ne peuvent s'empêcher d'éprouver un vague mouvement de sympathie pour celui qui leur distribue le maïs, la viande et le *brandy*. Un planteur, parlant de ce mélange de haine et d'amour que ses esclaves éprouvaient pour lui, me disait : « Vous voyez ces noirs, ils me détestent tous; si je tombais à l'eau, les deux tiers d'entre eux s'y jetteraient après moi pour me sauver! » Il faut bien se garder ainsi de prendre au sérieux les acclamations et les hourrahs sans fin que les esclaves poussent en l'honneur de leurs maîtres les jours de fête, lorsque des flots d'eau-de-vie ont coulé. Les nègres sont comme les enfans, tout entiers à l'impression du moment : aujourd'hui ivres d'enthousiasme pour leurs maîtres, demain fous de rage contre ces mêmes blancs qu'ils aimaient tant la veille. On a vu récemment par l'insurrection des cipayes (1) ce que sont les peuples enfans; il a fallu peu de chose, une simple fièvre, dirait-on, pour transformer en tigres altérés de sang des hommes bons et doux qui d'ordinaire n'osent pas même attenter à la vie de l'animal.

Cependant on donne comme un argument en faveur de l'esclavage cet amour servile qui est en réalité l'un des griefs les plus forts que l'on puisse élever contre ce déplorable système. Il est vrai, souvent les nègres américains préfèrent la servitude à l'affran-

(1) Voyez les travaux de M. Forgues sur l'insurrection des cipayes et la guerre de l'Inde, — *Revue* du 15 juin, 1[er] juillet, 1[er] et 15 décembre 1858, 1[er] mai 1859, 15 avril, 15 mai 1860.

chissement; mais cela prouve simplement que la prétendue liberté des affranchis est une chose terrible en Amérique, puisque les nègres demandent un refuge contre elle dans un éternel esclavage. Un sénateur américain annonçait un jour à ses dix esclaves qu'il allait leur donner la liberté. Épouvante soudaine parmi ces malheureux, larmes, supplications, désespoir! « Que pourrons-nous faire désormais? Nous allons abandonner cette maison où nous avons du maïs, de la viande et des fruits, et nous allons être jetés sans ressources dans le monde, surveillés par les yeux jaloux des blancs, traqués dans tous les métiers que nous voudrons exercer, emprisonnés à la moindre infraction, en butte au mépris des passans. O maître, sauvez-nous de la liberté. Nous voulons être esclaves! » Le planteur trop charitable eut grand'peine à libérer ses dix nègres, et probablement ceux-ci, pourchassés par les blancs, leurs nouveaux concitoyens, lui en gardèrent une impérissable rancune. En effet, la liberté ne consiste pas dans le privilége de travailler ou de mourir de faim chez soi, sans avoir à craindre le bâton d'un commandeur; pour être libre, il faut oser regarder en face tout homme qui passe, pouvoir sans crainte rendre au blanc amour pour amour ou bien mépris pour mépris, haine pour haine. Et puis les lâches dépravés par une longue vie de servitude trouvent l'esclavage si commode! Ils ont leur destinée toute faite et n'ont pas à lutter dans le grand combat de la vie. Celui qui a le bonheur d'appartenir à autrui n'a pas besoin de s'occuper de sa vie de chaque jour, on lui donne du maïs et du poisson. Les peines de l'amour doivent peu le chagriner, on lui fait présent d'une femme. Il n'a point les soucis de la paternité, un maître se charge d'acheter ses enfans et de les nourrir. La pensée n'obsède pas son cerveau, on lui commande, et il n'a qu'à obéir sans réflexion; il est gras et content, et méprise l'homme libre que la misère amaigrit. Ainsi chagrin, soucis, pensées, volontés, tout peut sommeiller chez lui. Pourvu que ses bras travaillent, tout son être moral ou intelligent peut reposer dans la plus complète inaction : un dieu veille sur lui. Des esclaves libérés sont revenus des colonies d'Afrique pour mendier de leurs anciens maîtres la faveur d'un nouvel esclavage. Les fièvres, les insectes, les difficultés d'un premier établissement les avaient rebutés; comme des chiens fidèles, ils venaient reprendre le doux collier qu'ils avaient porté pendant leur enfance; ils aimaient leurs chaînes, ils adoraient leurs menottes. Et c'est là cet ignoble bonheur, semblable à la volupté de l'animal qui se traîne dans le fumier, qu'on ose invoquer en faveur de l'esclavage! Mieux valent cent fois les nègres dont le sang bouillonne de rage, au moins ceux-là ont-ils conservé l'amour de la liberté; ils sont vaincus, mais non pas avilis.

La population de couleur des États-Unis augmente dans une proportion plus forte que la population blanche, déjà si rapidement progressive (1). Si les nègres d'Amérique étaient libres, cet énorme surplus des naissances sur les morts prouverait sans doute qu'ils jouissent d'un certain bien-être, mais ils ne doivent être considérés que comme autant de chevaux ou de têtes de bétail, et le nombre de *bras* qui se trouvent dans toutes les plantations des états du sud témoigne seulement de la richesse des maîtres. Les nègres multiplient rapidement, parce que les planteurs s'intéressent à la production de cette partie de leur fortune; des croisemens heureux, une nourriture appropriée, l'esclavage abrutissant, valent mieux que la liberté et les durs combats de la vie pour faire pulluler de nombreux enfans. Chaque bon nègre valant de 7,000 à 15,000 fr., comment le maître soigneux de ses intérêts ne donnerait-il pas toute son attention à l'élève des esclaves? Dans la Virginie, ce grand haras de l'Amérique, d'où l'on exporte chaque année de dix mille à vingt-cinq mille travailleurs vers les marchés du sud, les planteurs exemptent les négresses enceintes ou nourrices de presque tout travail, afin d'assurer la progéniture d'esclaves contre les chances d'accident. Autrefois on n'agissait pas ainsi : dans toutes les colonies d'Amérique, les planteurs trouvaient moins coûteux d'acheter la *pacotille* des négriers que d'élever les négrillons jusqu'à l'âge du travail; aussi la mortalité était formidable, et pendant les trente premières années du siècle, la population nègre a pour cette raison considérablement diminué dans les Indes occidentales. A Cuba, où les esclaves sont en général traités avec une certaine humanité, leur nombre déclina de quatre ou cinq mille de l'année 1804 à l'année 1817. Maintenant encore l'activité de la traite permet aux planteurs cubanais de négliger l'élève des nègres, parce que les importations d'Africains dans la force de l'âge comblent sans cesse les vides; les négriers ne capturent que des hommes, ils laissent les femmes dans leur patrie comme des êtres de rebut. « Avant l'annexion de la Louisiane aux États-Unis, lisons-nous dans un discours du célèbre Clay, prononcé en 1830, cet état importait d'Afrique une multitude d'esclaves. Le prix d'un bon nègre de travail était inférieur de 100 dollars environ au total des déboursés nécessaires pour élever un négrillon. Alors on croyait que le climat de ce pays était tout à fait défavorable à la santé des enfans nègres, et un bien petit

(1) En 1850, la population de couleur des états du sud s'élevait à 3,591,000 personnes, dont 3,204,000 esclaves; en 1860, on compte approximativement 4,490,000 gens de couleur, c'est-à-dire que leur nombre a augmenté d'environ 900,000 en dix ans. Ils seront près de 42 millions dans un siècle, en admettant que leur accroissement continue à être aussi rapide qu'il l'est aujourd'hui.

nombre d'entre eux arrivaient à l'âge mûr. Lorsque le gouvernement des États-Unis eut aboli la traite, le prix des nègres adultes augmenta considérablement, on donna plus de soins à l'élève des nègres, et maintenant nulle part l'Africaine n'a plus d'enfans qu'en Louisiane, nulle part le climat n'est plus favorable à la santé de sa progéniture. » On pourrait observer facilement une hausse et une baisse de mortalité parmi les négrillons, alternant en raison inverse de leur valeur marchande. Une dépréciation générale des esclaves en tuerait un bien plus grand nombre que la plus effroyable des épidémies : c'est dans les *prix courans* qu'il faut chercher la raison des oscillations de la mortalité chez les enfans nègres.

Ainsi on ne peut arguer de l'augmentation rapide de la population noire pour prouver que le sort des esclaves est enviable. On ne pourrait davantage invoquer en faveur de cette assertion l'existence d'un grand nombre d'Africains centenaires, la rareté des attaques de folie et des suicides parmi les nègres des plantations. L'homme asservi n'est pas un homme; s'il accepte avec calme son avilissement, il n'a plus de passions, mais à peine des appétits, des besoins grossiers, grossièrement satisfaits. L'âme ne travaille pas chez lui, le corps seul fonctionne, et, n'étant pas usé par l'âme, cette infatigable ouvrière, il peut fonctionner longtemps, et sans qu'un seul rouage se disloque. On compte aux États-Unis cinq ou six fois plus de centenaires noirs que de centenaires blancs. En exceptant ces cas nombreux de *géophagie* qui proviennent plutôt d'une dépravation du goût que du désir d'en finir avec l'existence, je n'ai jamais entendu parler que d'un seul suicide bien constaté parmi les nègres des états du sud. Un esclave avait reconquis sa liberté, et pendant deux années il avait erré dans les savanes et les cyprières, aspirant le grand air de l'indépendance. Enfin, traqué dans un bois, il fut fait prisonnier et ramené à son maître. Impassible, il reçut les flagellations sans pousser un cri, endura tous les mauvais traitemens sans se plaindre, présenta lui-même son cou au collier de force, mais il refusa stoïquement de travailler. Mené au champ de cannes avec ses compagnons de servitude, il regarda longtemps d'un œil plein de mépris la chiourme des nègres, puis, sautant dans un fossé la tête la première, il se brisa la colonne vertébrale. L'histoire de la Louisiane rapporte aussi un cas de mutilation volontaire bien plus beau d'héroïsme que l'action de Mucius Scévola : en 1753, dans une paroisse riveraine du Mississipi, on avait chargé un nègre du service de bourreau; pour ne pas tuer son semblable, il se fit sauter la main droite d'un coup de hache.

La famille est le fondement de toute société. Sans famille, pas d'existence sociale, mais seulement des êtres réunis par le hasard.

Or on ne peut dire que le nègre ait une famille, puisque père, mère, enfans, peuvent être vendus au gré du maître et dispersés aux quatre vents cardinaux sur diverses plantations. De même que l'intelligence, le courage et la fidélité du nègre ne représentent pour le maître qu'une valeur pécuniaire, de même aussi la tendresse du noir pour ses enfans ou de la négresse pour son époux n'a d'importance aux yeux du planteur que s'il y voit une occasion d'en tirer un bénéfice quelconque. Souvent nègres et négresses sont accouplés par le propriétaire lui-même, et, de peur du fouet, accèdent à l'union qui leur est commandée. Quand le jeune esclave est libre de prendre une femme selon ses goûts, il va presque invariablement, par un vague désir de changement et de liberté, la choisir dans une plantation voisine. Il ne peut la voir que les jours de fête, ou bien pendant les rares momens de répit que lui offre son travail journalier; encore faut-il qu'il soit muni de l'inévitable passe-port, car, sans cette feuille de papier, tout amour lui est interdit au-delà des bornes de la plantation. Si l'un des deux propriétaires voisins vient à changer de résidence, à vendre une partie de ses nègres pour payer ses dettes, ou bien à léguer par testament sa fortune à un parent éloigné, le mariage furtif conclu sur la borne des deux propriétés est tout à coup rompu, l'amant est vendu à un marchand d'esclaves, ou, s'il reste, il a la douleur de voir sa femme et ses enfans monter dans la charrette fatale qui les emporte vers un marché lointain. Le sort des familles abritées sous un même toit dans chaque plantation n'est pas toujours plus heureux. Le propriétaire peut distribuer les femmes et les maris à sa guise; il peut vendre la négresse stérile ou hors d'âge, se défaire des négrillons qui lui sont à charge, des vieillards que la force abandonne. Aucune loi n'empêche le maître de briser ainsi les familles et d'en distribuer les membres au hasard; il est vrai qu'une ancienne loi lui interdit de séparer un enfant de sa mère avant l'âge de dix ans, sous peine de six mois à un an de prison et de 1,000 à 2,000 dollars d'amende; mais cette loi est constamment éludée, et j'ai vu frapper un enfant de sept ans qui se lamentait de ne plus voir sa mère. Le planteur règle même comme il l'entend les relations de l'époux et de l'épouse. Il en est parmi eux qui, pour mettre un terme aux déportemens des négresses de leur camp, ont pris l'habitude de les mettre aux ceps pendant toute la durée de la nuit. Devenues plus sages par l'impossibilité de marcher, elles donnent au maître un plus grand nombre de négrillons. C'est là une des pratiques légitimes de l'esclavage, cette institution qui, si nous en croyons les orateurs esclavagistes, « moralise le nègre, et l'élève dans l'échelle des êtres! » Aussi les parens nègres qui sont restés bons malgré l'influence délé-

tère du milieu dans lequel ils vivent désirent avec ardeur la mort de leurs enfans, afin de les voir échapper aux terreurs qui les attendent. « Êtes-vous marié? demandait-on à un nègre émancipé que des héritiers avides avaient réussi à faire condamner à une nouvelle servitude. — Non, répondit le nègre avec un triste sourire, ma femme a été délivrée par la mort. — Avez-vous des enfans? — Non, Dieu merci, ils ont eu également le bonheur de mourir! » Et cependant ce qui s'est passé à la Martinique et à la Guadeloupe depuis l'émancipation des esclaves (1) prouve que les nègres libres sont aussi bien que les blancs nés pour la vie de famille, et savent en apprécier les joies.

L'exemple que les blancs des états du sud donnent eux-mêmes à leurs noirs ne doit guère inspirer à ceux-ci le respect de la famille et de la paternité. Les mulâtres, qui forment environ la septième partie de la population de couleur, doivent presque tous leur origine aux amours des planteurs et de leurs belles esclaves; cependant leurs pères et maîtres ne leur ont point accordé la liberté. D'habitude on accuse les immigrans étrangers d'être en partie responsables de l'augmentation graduelle de la population mulâtre; mais les immigrans choisissent pour séjour les grandes villes commerciales ou les districts agricoles de l'ouest, tandis que les nègres habitent les campagnes des états du sud. Ce sont donc les planteurs eux-mêmes auxquels il faut faire remonter la responsabilité de la création de la race mélangée, et pourtant moins des deux cinquièmes des mulâtres sont affranchis. Ces chiffres indiquent dans quelle proportion le sentiment de la paternité influait sur l'émancipation des esclaves, lorsque cette émancipation était encore possible. Presque tous les affranchissemens ont eu pour cause l'amour du maître pour son Agar ou son Ismaël; cependant, on le voit, sur cinq mulâtres, il en est encore trois d'esclaves; sur cinq pères, il en est encore trois de barbares, trois qui laissent leurs enfans croupir dans la servitude, les font monter sur la table de l'encanteur, et vendent ainsi leur propre chair à tant la livre. Une fille de Jefferson lui-même fut vendue aux enchères.

III.

Nous savons combien il est difficile aux planteurs de se débarrasser de toute idée préconçue et d'envisager de sang-froid la question de l'esclavage. Ils subissent nécessairement l'influence de ce terrible milieu dans lequel ils sont nés, et qui ne cesse de les envelopper un

(1) Voyez la *Revue* du 1er septembre 1860.

instant. Dès sa plus tendre enfance, le créole reçoit un être vivant en guise de poupée; il possède un petit négrillon qu'il a le droit de frapper, et qui présente la joue avec épouvante. A mesure qu'il grandit, son esclave grandit avec lui, semblable à une ombre fidèle; à chaque instant, sa dignité de maître lui est rappelée par la présence du souffre-douleurs, et sans danger il peut donner un libre cours à chacune de ses colères; il apprend *in animâ vili* le mépris et la haine. Autour de lui s'agite une foule de domestiques noirs, aussi abrutis que celui qu'il flagelle, et d'instinct il comprend qu'il faut se méfier de ces hommes asservis, au regard bas, à la bouche remplie de mensonges. Dans le lointain, près des cases, il voit d'autres nègres se diriger vers les champs, courbés sous le poids de leurs instrumens de travail, et suivis par le commandeur armé de son fouet; le soir, la brise lui apporte souvent les hurlemens des nègres ou des négresses dont le dos nu saigne sous les coups de nerf de bœuf. Dans son esprit, la comparaison ne s'établit même pas entre sa propre personne et les êtres tremblans auxquels leur couleur noire et leurs vêtemens sordides donnent quelque chose de diabolique. Puis il apprend que sa fortune tout entière repose sur les épaules de ces noirs, et que sans leur travail il serait réduit à la mendicité. Alors l'ambition et l'amour du gain élèvent encore une nouvelle barrière entre lui et le nègre; chacun des esclaves n'a plus pour lui d'autre valeur que celle d'une pile d'écus. C'est ainsi que graduellement le planteur apprend à ne plus considérer comme des hommes les Africains qu'il possède.

Un jour, je caressais la tête blonde d'un charmant petit créole qui n'était que rire et tendresse, et je lui demandais, comme on le fait d'ordinaire aux enfans, s'il désirait grandir. — Oh! oui, me dit-il. — Et pourquoi? — *Pour bat' négresse.* — L'enfant qui exprimait ce vœu cruel était d'une extrême douceur; mais tout ce dont il était témoin lui prouvait que le privilége des grandes personnes est de battre et de fustiger. Le cœur des enfans, tout en restant bon pour ceux qu'ils savent devoir aimer, devient d'une férocité sans nom envers ceux que, par l'exemple et l'ordre des parens eux-mêmes, ils se croient tenus de mépriser. A la fin, ils ne sentent plus: toute possibilité de sympathie pour ces êtres inférieurs, abrutis par la servitude, disparaît complétement; ils ne peuvent plus même comprendre les paroles prononcées par un homme de cœur sur l'état des esclaves. Presque tous les livres d'enseignement élémentaire mis entre les mains des petits créoles ont été imprimés dans les états de la Nouvelle-Angleterre, et sont en conséquence entachés d'abolitionisme; mais les doctrines de liberté n'ont aucune influence sur ces jeunes âmes, et les enfans des planteurs apprennent avec

un imperturbable aplomb la belle élégie du poète Whittier : *Gone, gone, sold and gone*, racontant les adieux d'une négresse de Virginie à sa fille, vendue à un traitant du sud. Ils apprécient la beauté des vers, ils les récitent avec sentiment, mais ils ne comprennent pas que cette poésie touchante raconte les souffrances de leurs propres nègres. Les dames créoles ont autant pleuré que les jeunes filles anglaises sur les souffrances de l'oncle Tom. Lors de la publication du livre de Mme Beecher Stowe, il y eut dans certaines familles de planteurs une explosion de sensibilité sans doute plus vraie que dans les salons de la duchesse de Sutherland; mais ce tribut de larmes fut payé aux malheurs imaginaires d'un être imaginaire : on n'eut point l'idée de faire aucune application de ce qu'on avait lu aux êtres dégradés qu'on s'était habitué à mépriser, et les souffrances réelles des vrais nègres continuèrent à passer inaperçues. C'est ainsi que le bien et le mal se mêlent d'une manière étrange dans l'âme humaine. Ce sont les hommes de cœur et d'intelligence qu'on rencontre parmi les propriétaires d'esclaves qui, sans le savoir, corrompent le plus la morale publique. On se demande, en prononçant leur nom vénéré, en serrant leur main loyale, si la cause qu'ils défendent est vraiment injuste, si l'esclavage, auquel ils prêtent l'autorité de leur voix, est vraiment une infamie. En les écoutant, on n'ose plus distinguer entre le crime et la vertu. Ce ne sont pas les Legree, mais bien les Saint-Clare qui assurent la durée de l'asservissement d'une race par une autre race.

Chose fatale : dès qu'un homme, même bon, s'arroge le droit de posséder son semblable, il contracte malgré lui tous les vices d'un tyran, et, fût-il parfait envers ses égaux, il ne peut éviter d'être criminel envers ceux qu'il domine. Sans avoir besoin de réduire le mal en théorie, sans avoir même conscience de ses actes, il emploie tous les moyens qui peuvent abrutir son esclave. Ses yeux sont obscurcis : il ne voit plus de la même manière que les autres mortels; tous les objets lui apparaissent, comme à travers un prisme inégal, déjetés, renversés, irisés de couleurs tremblotantes. Son intérêt lui voile les plus simples vérités; il se croit tout permis pour défendre son prétendu bon droit, et le crime même lui semble une de ses inaliénables prérogatives. Surtout quand il a hérité de ses pères le pouvoir absolu sur des esclaves, il est lui-même asservi aux préjugés de cette autorité corruptrice qu'on lui a léguée par héritage : ses opinions et ses actes lui sont comme imposés par la position dans laquelle il se trouve; il est à peine un être moral et responsable dans ses rapports envers les noirs qui lui appartiennent. Aussi malheureux que ses esclaves, il cesse, comme eux, d'avoir la conscience pour mobile de ses actions. Ce serait donc une injustice

réelle d'accuser personnellement les planteurs de tout le mal qu'ils aident à commettre; c'est le système de l'esclavage qu'il faut incriminer. Dès qu'un homme cesse de comprendre la valeur morale de ses actes, il n'a plus qu'une responsabilité d'un ordre inférieur; or la plupart des planteurs en sont arrivés à ne plus éprouver le moindre remords lorsqu'ils s'occupent d'abrutir l'esclave et de le transformer en simple moteur mécanique. Eux-mêmes agissent comme des machines mues par un levier qui n'a pas son point d'appui dans leur for intérieur.

Les moyens que procure l'art perfide de diviser pour régner sont ceux que les maîtres emploient de préférence pour réduire complétement leurs nègres. Semblables aux chasseurs des savanes qui, pour empêcher les progrès des flammes, lancent un incendie contre un autre incendie, les planteurs du sud entretiennent la discorde entre les esclaves, afin de se rassurer sur la possibilité d'une insurrection. Ils utilisent surtout la haine qui divise les nègres américains et les nègres créoles. Ceux-ci, originaires de l'état où ils servent comme esclaves, sont en général tranquilles, attachés à la glèbe, fiers de la gloire de leurs maîtres, superstitieux; leur âme est pétrie à souhait pour la servitude : aussi est-ce surtout parmi eux que se recrutent les valets de chambre et les confidens. Les nègres connus sous le nom de nègres américains sont ceux que les planteurs du sud ont achetés sur les marchés du Kentucky, de la Virginie, du Maryland. Ils sont en général plus grands, plus forts, plus intelligens et relativement plus instruits que les nègres créoles. Leur séjour dans les villes industrielles ou commerçantes des états du centre, leur contact forcé avec le grand nombre de *Yankees* sagaces qui parcourent la Virginie et les états limitrophes, les prédications des missionnaires itinérans, le voyage que, sous la conduite de leur acheteur, ils ont fait à travers une grande partie de l'Amérique, peut-être aussi le climat généreux et vivifiant du nord, ont développé leur perspicacité naturelle, et quand ils arrivent sur les marchés du midi, ils montrent fort bien par leurs dédains qu'ils ont conscience de leur supériorité sur les nègres du pays. A la grande joie des planteurs, les occasions de disputes ne manquent pas entre ces deux classes de nègres, différentes même par l'apparence extérieure et la nuance de la peau. Les maîtres ont soin d'entretenir également des dissensions entre les nègres de champ et les domestiques de maison, entre les sambos et les noirs, les mulâtres et les sambos; ils introduisent une certaine hiérarchie au sein même de l'esclavage. Les opprimés n'ont pas encore su se réconcilier contre l'ennemi commun : le mulâtre, fier de sa peau jaune, se laisse aller à dédaigner les griffes et les noirs; le quarteron dédaigne le mulâtre.

C'est ainsi que le mépris tombé du regard du maître rejaillit d'esclave en esclave. Quant au nègre prétendu libre, il est à la fois méprisé par les blancs, haï par les esclaves (1); mais il rend la haine à celui qui le méprise, le mépris à celui qui le hait, et se console de son isolement par le privilége de ne rien faire, car dans les états du sud le travail est le signe de l'esclavage. Le planteur voit sa sécurité dans les antipathies de tous ceux qui, réunis contre lui, pourraient se libérer sans peine : les instincts et les pratiques de la domination sont les mêmes dans tous les pays du monde, et n'ont jamais changé depuis que le premier conquérant a réduit d'autres hommes en servitude.

Cependant les mesures féroces prises récemment contre les nègres libres sous le coup d'une folle panique sont en contradiction formelle avec la savante devise des oppresseurs intelligens. Jusqu'à nos jours, l'affranchi, fier de sa liberté, de sa supériorité intellectuelle sur l'esclave, de son droit de propriété, se laissait entraîner à la haine ou au mépris pour ses frères moins heureux que lui; plusieurs même n'avaient pas reculé devant le crime d'acheter des noirs et d'entrer par la porte bâtarde dans la caste des planteurs. De leur côté, les esclaves n'éprouvaient qu'une basse envie pour les nègres libres, et se réjouissaient de toutes les avanies que les blancs leur faisaient souffrir. Par leur sauvage violence, les planteurs viennent de réconcilier ces fractions ennemies de la race opprimée : esclaves et ci-devant affranchis gîtent dans les mêmes cases, travaillent dans le même sillon, et sans aucun doute jurent la même haine aux maîtres qui les oppriment. Tous ces nègres qui ont connu l'aisance, une liberté relative, les joies de la famille et celles de l'instruction, renonceront-ils comme des agneaux à tout ce qui rend la vie supportable en ce monde, ou bien rouleront-ils dans leur esprit des pensées de vengeance? Les plantations où on les distribue ne deviendront-elles pas bientôt des foyers d'insurrection?

Avant même que les événemens récens n'eussent rendu nécessaire la plus extrême vigilance, le maître faisait surveiller avec anxiété les quelques instans qui séparent les heures du travail de celles du repos, car le nègre, naturellement intelligent, pourrait les mettre à profit en songeant à l'indépendance; il pourrait se demander si un esprit n'est pas emprisonné sous ses muscles d'athlète, si un cœur, semblable à celui du blanc, ne bat pas dans sa forte poitrine. Pour le préserver de ces pensées fatales, on le condamne à l'ignorance la plus complète, on lui défend d'apprendre à lire sous les peines les plus sévères, on

(1) *Worse than a free negro* (pire qu'un nègre libre) : c'est une insulte qu'aiment à se prodiguer les noirs des plantations.

le parque comme un animal dans son camp; on ne lui permet point de sortir de la plantation sans passe-port, de travailler dans sa cabane sans autorisation; il faut qu'entre lui-même et chacun de ses désirs il sente s'interposer la volonté toujours présente du maître. Surveillé sans cesse par l'économe, le commandeur, les domestiques de la maison, ses propres camarades, il faut qu'il en arrive à se surveiller lui-même, à faire la police de ses propres actions. Il est soupçonné, haï, maltraité, tant qu'il lui reste un peu de cœur, mais il rentre en grâce dès qu'il s'est complétement avili; sa première délation est écoutée avec bienveillance, ses flatteries reçoivent un accueil favorable, ses vices sont regardés avec mépris, mais d'un œil complaisant : il a perdu la conscience de ses droits, et n'ose, pas plus que le reste de la chiourme, songer à la révolte et à la liberté. Lorsque, par son intelligence, son audace ou sa force morale, un esclave sait acquérir une certaine influence sur ses compagnons de chaîne et devient le chef incontesté du camp, il est considéré comme un ennemi public par les blancs, et peut se préparer à toutes les amertumes. Tel planteur habile tâche de s'attacher le nègre intelligent qui le gêne, et le nomme *commandeur* afin de lui faire trahir ses frères; tel autre cherche à le dompter et l'humilie constamment devant tous les noirs du camp, afin d'anéantir son influence; tel autre encore lui suscite un rival, et protége l'histrion contre celui qui a su conquérir sur ses frères une autorité légitime. Enfin les planteurs peu diplomates se défont au plus vite du nègre dangereux et le vendent à un propriétaire éloigné.

La religion, habilement exploitée, est un trop puissant moyen de tyrannie pour que les maîtres aient négligé de s'en servir. « L'instruction religieuse, lisons-nous dans une circulaire d'une société d'évangélisation, rend les nègres doux et tranquilles et favorise les *intérêts pécuniaires* des maîtres. » Les esclaves pieux et bons chrétiens inspirent plus de confiance aux acheteurs que les autres : aussi ne manque-t-on pas, dans l'inventaire des propriétés à vendre, de signaler cette qualité de certains esclaves. Ceux auxquels l'instruction religieuse a fait aimer la servitude ne songent jamais à se libérer; ils se contentent de prier pour leurs maîtres : aussi évalue-t-on parfois leur piété à une somme de plusieurs centaines de dollars; leur titre de fidèles chrétiens les fait rechercher par tous les marchands d'âmes humaines. En effet ces nègres pieux, endoctrinés par les ministres de l'Évangile intéressés au maintien de l'esclavage, ne cessent de prêcher à leurs frères en servitude que leur sort est doux et enviable, que leur nourriture de chaque jour est un bienfait divin duquel ils ne sauraient être trop reconnaissans envers le généreux planteur, que la félicité éternelle est réservée aux es-

claves exempts de rancune. Les pasteurs blancs qui les raffermissent dans la foi chrétienne exposent la même doctrine avec plus d'autorité. Ils recommandent aux nègres d'obéir sans murmurer, de recevoir les coups de fouet sans éprouver le moindre sentiment de vengeance, de bénir ceux qui les frappent, de révérer leurs maîtres comme des représentans du père universel. C'est à cette œuvre de lâcheté et de corruption que s'emploient sans cesse des milliers de prédicateurs de la bonne nouvelle : loin d'employer leur éloquence à faire des hommes, ils rendent l'esclave encore plus esclave, le lâche encore plus lâche, et dans l'âme du nègre rebelle ajoutent la peur de l'enfer à la peur du fouet. Ainsi gagnent leur salaire des ministres de Dieu en vendant les âmes qui leur sont confiées.

On peut dire qu'avant la dernière élection présidentielle, l'église en corps, même celle des états libres, donnait l'appui de sa parole et de son influence à l'esclavage, et réprouvait avec ensemble les utopistes qui affirment l'égalité de droits pour les noirs et pour les blancs. En 1850, les églises réunies des états du nord et des états du sud comptaient de vingt-trois à vingt-quatre mille ministres de l'Évangile pour lesquels l'esclavage était la pierre angulaire de la société. Les pasteurs qui avaient fondé des églises séparées, afin de ne pas justifier par leur adhésion le crime de la possession de l'homme par l'homme, étaient au nombre de trois mille cinq cents seulement, six ou sept fois moins que leurs adversaires esclavagistes. Autrefois l'église presbytérienne d'Amérique avait inséré dans sa confession de foi un article qui condamnait formellement la vente et l'achat des noirs; mais, grâce à la corruption de l'exemple et à l'action démoralisante exercée par l'intérêt privé, cet article a été rayé de la confession de foi, et maintenant tout presbytérien peut trafiquer d'hommes et de femmes avec la même liberté de conscience que s'il vendait ou achetait des troupeaux de bêtes. De même les anciens méthodistes, suivant la voie que leur avait frayée Wesley le célèbre fondateur de leur église, proclamaient hautement que l'esclavage était « l'ensemble de tous les crimes. » De concessions en concessions, la majorité des fidèles en est arrivée jusqu'à permettre aux évêques de se faire éleveurs d'esclaves pour les marchés du sud. A cette occasion, un schisme s'opéra, et l'église méthodiste se partagea en deux fractions, celle du sud et celle du nord; mais en dépit de cette rupture avec leurs coreligionnaires du sud, les méthodistes du nord n'en comptent pas moins parmi leurs membres zélés quinze mille propriétaires possédant plus de cent mille esclaves, dans le Delaware, le Maryland, la Virginie, le Kentucky, le Missouri et l'Arkansas. Les épiscopaux, moins nombreux, n'avaient en 1850 que quatre-vingt-huit mille esclaves. Les

baptistes en possédaient deux cent vingt-six mille, et, pour leur plaire, un éloquent orateur anglais de leur confession, M. Spurgeon, n'a-t-il pas retranché de ses sermons toutes les phrases suspectes de tendances abolitionistes? Des sociétés religieuses qui ont leur siége dans les grandes villes du nord, telles que la Société américaine des traités évangéliques et le Comité américain des missions étrangères, répandent des brochures et des opuscules pour établir, au nom de Jésus-Christ, la légitimité de l'esclavage. De son côté, la Société biblique se refuse à distribuer des bibles aux noirs. Les humbles frères moraves eux-mêmes, qui en Europe ont cherché à réaliser l'idéal d'une république fraternelle, font travailler des nègres esclaves et leur prêchent l'abdication de la volonté (1). A l'exception des quakers, seuls protestans auxquels la grande association évangélique refuse le titre de frères, il n'est pas une communion chrétienne qui ne se soit rendue coupable de la même iniquité contre la race nègre. J'ai vu un prêtre catholique qui, après avoir recueilli sou à sou pendant quinze ans les économies qu'une vieille négresse lui apportait afin d'obtenir son rachat, employa cette somme, lentement amassée, à l'acquisition de la pauvre femme pour son propre compte. Ainsi la plus touchante unanimité règne dans toutes les sectes, deux mille ans après la venue de leur Christ, lorsqu'il s'agit de renouveler la malédiction qui pèse encore sur Cham. Les pasteurs de toutes les confessions s'accordent pour trouver bon l'esclavage de leurs frères. Et puis on peut vendre des nègres pour bâtir des églises, pour envoyer des missionnaires aux peuples non chrétiens; on peut consacrer à des objets charitables l'argent gagné à la sueur du front des esclaves, on peut faire le bien avec le produit du crime! On cite des ministres de l'Évangile qui se targuent d'une haute moralité, et ne craignent pas de louer leurs négresses à des propriétaires de maisons de débauche; d'autres, au sortir du prêche, chaussent les bottes et l'éperon, sifflent leurs bouledogues, et, suivis de leurs amis, pourchassent un nègre fugitif à travers les forêts et les marécages (2). Ce sont là les conséquences logiques de l'approbation donnée par les sectes chrétiennes au trafic des âmes humaines. A une époque où le christianisme subit de si nombreux assauts de la part de la science, les ministres de cette religion se rendent coupables d'un acte au moins impolitique en patronant ainsi l'abomination de l'esclavage, réprouvée par la conscience universelle.

Dans les états du centre, déjà relativement populeux et civilisés,

(1) *Anti-Slavery-Reporter.*

(2) *Maryland Slavery and Maryland Chivalry*, page 56.

les nègres des plantations, appartenant en majorité aux sectes méthodiste et baptiste, assistent régulièrement aux services religieux du dimanche. En outre ils se réunissent parfois en assemblées particulières avec la permission de leurs maîtres, mais loin de leur œil gênant, et passent des heures à chanter des cantiques, à réciter des prières, à écouter les prédicateurs blancs, qui ne manquent jamais de leur répéter et de leur commenter sur tous les tons le précepte de la Bible : « Obéissez à vos maîtres en toutes choses! » Les districts comparativement déserts sont visités par des missionnaires itinérans qui, d'après l'expression consacrée, viennent *réveiller* les nègres des plantations éparses. Leur arrivée, annoncée longtemps à l'avance, répand la joie dans les camps des plantations. Aussitôt les esclaves, heureux du repos qui leur est promis pendant deux ou trois jours et des joies tumultueuses auxquelles ils vont se livrer, se dirigent vers quelque clairière des forêts où ils construisent à la hâte des baraques en planches ou en branchages. La première journée est tout entière consacrée aux préparatifs de la fête; puis la nuit se passe, employée par les uns en chants et en prières, par les autres en divertissemens, en libations ou en débauches. Quand l'aurore se lève, déjà tous les nègres, ces êtres si merveilleusement sensibles aux impressions extérieures, sont enivrés de leur liberté d'un jour, un démon les a saisis, et, pleins d'une joie délirante, ils chantent, ils hurlent, ils bondissent çà et là comme des chevreuils. Bientôt le prédicateur monte sur les troncs d'arbres mal équarris qui lui servent de chaire, il jette quelques paroles à la foule en désordre, et voilà que tous, comme sous l'influence d'un charme, interrompent leurs danses et leurs cris, et viennent se rassembler en une masse compacte autour du ministre. En un instant le silence le plus complet règne sur cette mer d'hommes, et les cérémonies religieuses commencent. Longtemps les yeux de tous restent invariablement fixés sur le blanc, qui du haut de son échafaudage prie d'une voix uniforme et chantante : l'assemblée tout entière halète d'un même souffle et n'a plus qu'une seule âme; elle contient son enthousiasme, chacun refoule le hurlement qui lui monte aux lèvres. Enfin à une apostrophe véhémente du prédicateur l'auditoire ne peut plus se contenir : un cri part de la foule, immédiatement suivi par d'autres cris; une femme tombe dans les convulsions de l'extase, puis une autre, puis d'autres encore : on les voit s'abattre çà et là comme des arbres renversés par le vent. Alors tous donnent un libre cours à leur émotion longtemps contenue : pendant que les uns se précipitent autour des femmes convulsionnaires pour les emporter hors du camp, les autres confessent à haute voix leurs péchés, se jettent à genoux en pleurant, chantent des hymnes religieux, se livrent à des danses

désordonnées. Élevant la voix jusqu'au glapissement, le prédicateur essaie de dominer l'indicible tumulte; il y réussit un instant, mais chaque nouvelle tirade soulève de nouveau la marée d'hommes qui ondule à ses pieds; d'autres auditeurs se jettent sur l'herbe, tordus par les convulsions; les hurlemens recommencent, la voix du prédicateur se perd dans le tumulte. Ainsi pendant plusieurs heures la foule est agitée par un délire indescriptible. Le lendemain, lorsque les esclaves sont retournés à leurs travaux, on ne voit plus sur l'emplacement du camp qu'une herbe foulée, des baraques en ruines et des débris de haillons épars. Telles sont les saturnales auxquelles on donne le nom de *réveil*. Il est douteux qu'elles donnent à l'esclave plus de noblesse morale et un plus grand amour de la liberté.

Dans les plantations du midi, les missionnaires itinérans sont plus rares, et d'ailleurs leur présence ne serait guère tolérée par les créoles, qui depuis longtemps se méfient de tous les voyageurs indistinctement. Les nègres ne peuvent assister au service religieux de la secte à laquelle ils appartiennent, à moins qu'ils n'habitent dans le voisinage d'une chapelle ou d'une église; cependant ils ne sauraient se passer de rites religieux quelconques : les planteurs eux-mêmes savent que leurs nègres ont besoin d'une exaltation périodique pour s'étourdir sur les misères de l'esclavage. Tandis que les charmeurs de serpens et les adorateurs de gris-gris sont presque sans exception des nègres créoles, c'est toujours parmi les nègres américains qu'on choisit le prédicateur du camp. Aucune fête n'est complète si aux libations et aux danses ne succèdent des prières et un sermon déclamés du haut d'un tonneau par le pasteur en titre. Rien de plus lamentable que ces parodies religieuses auxquelles le maître invite parfois ses amis à assister. Un soir, j'étais présent à l'une de ces fêtes, et mon âme en est encore navrée. Les riches planteurs se promenaient sous le péristyle de la *vérandah* et respiraient voluptueusement l'air embaumé du soir; les belles créoles, entourées de lucioles qui éclairaient leurs visages d'une lueur tremblotante, se balançaient nonchalamment dans leurs berceuses. Non loin de là, sous l'ombrage touffu des azédarachs, se pressaient les nègres de la plantation, honorés du regard souverain de leur maître, de leur maîtresse et des nobles amis. A quelques mètres de la *vérandah*, sur un tonneau renversé, était juché le prêcheur larmoyant, éclairé par une torche fixée à une colonne de la maison. Il n'avait point de Bible, car il ne savait pas lire, et d'ailleurs la Bible est proscrite; mais, dans une espèce de pose extatique, les genoux à demi fléchis, les mains jointes élevées à la hauteur de la poitrine, les yeux fermés, la tête rejetée en arrière, il récitait ou plutôt chan-

tait d'une voix lente et plaintive des lambeaux de prières, des vers estropiés, des restes d'hymnes appris de quelque autre nègre dans une plantation du nord. A chaque instant s'élevait le rire cruel de ses maîtres, les plaisanteries se croisaient autour de lui; mais il continuait impassible : il fallait contenter le maître, et ne pas être sensible à l'injure. Chose fatidique cependant! le pauvre esclave n'avait jamais appris et pendant plus de vingt ans n'avait récité qu'un seul sermon, et ce sermon, où les mêmes phrases revenaient constamment, avait pour texte la parabole du mauvais riche. « Oui, s'écriait l'esclave avec la plus étrange naïveté, vous êtes riches, vous êtes puissans, vous avez de l'or et de l'argent, et vous vous roulez sur les pierres précieuses, vous avez des voitures et des chevaux et toutes les joies de ce monde. Tous vous envient; mais souvenez-vous que cette nuit même votre vie vous sera redemandée. Et vous serez damnés à tout jamais, vous irez dans l'étang de feu et de soufre, vous serez brûlés du feu qui ne s'éteint point, et rongés du ver qui ne meurt point, tandis que le pauvre nègre ira dans le sein d'Abraham, et sera consolé par le bon Dieu de ses misères et de ses souffrances! » Ces paroles de l'esclave me faisaient frissonner : elles me semblaient retentir comme un premier appel à la révolte et au massacre; mais elles étaient tellement entrecoupées de hoquets et chantées sur un récitatif tellement étrange, que le sens en était presque complétement perdu pour les auditeurs. Et d'ailleurs les maîtres n'eussent jamais daigné comprendre les allusions naïves faites par le misérable esclave. Les rires ne cessèrent pas un seul instant, et quand le prêcheur descendit de son tonneau, la maîtresse de la maison lui fit donner une paire de pantalons et un verre de *brandy*. Il se confondit en remercîmens devant celle qu'il venait de condamner au feu éternel.

Ainsi, même du fond de cet affreux avilissement, du sein de ces cérémonies religieuses dans lesquelles les esclavagistes voient une de leurs meilleures sauvegardes, surgit une voix prophétique de vengeance et de rétribution. Ces quatre millions d'hommes si doux et si paisibles aujourd'hui peuvent dans un avenir prochain se relever avides et farouches. Défendue par le frein du travail, la terreur organisée, les divisions intestines des nègres, les mœurs sociales, le gouvernement et les puissantes corporations religieuses, l'iniquité de l'esclavage peut avoir une fin, car elle porte en elle-même le germe de sa propre destruction. Quels sont les moyens de défense du parti esclavagiste? quelles seront ses chances dans la lutte terrible qu'on peut aujourd'hui prévoir? C'est ce qui mérite une étude à part.

ÉLISÉE RECLUS.

LES FINANCES

ET

LES TRAVAUX PUBLICS DE L'ESPAGNE

I. *Presupuetos Generales del Estado*, 1858, 1859, 1860, 1861. — II. *Cuenta General del Estado*, 1857. — III. *Estadistica general del Commercio exterior de España*, 1858. — IV. *Memoria sobre el Estado de las obras publicas in España*, 1859. — V. *Curso de Instituciones de Hacienda publica de España*, por don Eustaquio Toledano, etc., 1860.

Il y a pour les idées libérales une heureuse fortune : à ceux qui douteraient de leur salutaire influence, on ne peut mieux répondre qu'en soumettant la situation intérieure et financière de quelques états de l'Europe au contrôle décisif des chiffres et des faits. C'est ce qu'on a tenté ici dans quelques études antérieures (1). Aujourd'hui nous voudrions renouveler pour l'Espagne une semblable épreuve, et suivre dans les améliorations intérieures du pays le progrès des idées constitutionnelles et les heureux résultats d'une politique conservatrice.

Il y a trois ans, l'Espagne, on s'en souvient peut-être, venait d'échapper aux expériences du parti progressiste, qui depuis 1854 désorganisait sa législation et ses finances. Le nouveau ministère du maréchal Narvaez avait eu pour premier soin de revenir à la constitution de 1845, de rétablir ces règles de comptabilité, cette organisation d'impôts, qui sont l'honneur de deux ministres des finances,

(1) Voyez pour l'Autriche la *Revue* du 1er mars 1860, et pour le Piémont la livraison du 1er août 1860.

MM. Mon et Bravo-Murillo. La malheureuse création du *derrama* (1) faisait place aux taxes de consommation (*consumos*), appliquées avec succès de 1846 à 1854, et M. Barzanallana reprenait, pour l'établissement du budget de la monarchie, les traditions de prudence et de sagacité pratiques par lesquelles s'était révélée la prépondérance du parti modéré dans cette précédente période. Il nous parut opportun alors (2) de tracer une ligne de démarcation entre deux politiques contraires. Lorsqu'une ère nouvelle semblait s'ouvrir, il fallait dresser en quelque sorte l'inventaire de l'héritage recueilli. L'analyse des élémens de la dette publique, l'évaluation des impôts et du déficit annuel accusèrent l'étendue des charges laissées dans la succession. L'appréciation des forces productives de l'Espagne, en particulier des richesses minières qu'aucun autre pays en Europe ne possède à un même degré, permettait de fonder les plus justes espérances sur l'administration de la fortune publique, remise en de nouvelles mains. Près de quatre années se sont écoulées depuis que les événemens de 1856 ont enlevé aux progressistes les rênes du pouvoir, et le moment est peut-être venu de préciser quel usage leurs successeurs en ont fait, et quels résultats ils ont obtenus.

A proprement parler, l'ancien parti conservateur ne peut revendiquer comme tout à fait sienne la direction imprimée au gouvernement depuis 1856 jusqu'à 1860, et les quatre changemens de cabinet survenus depuis lors, qui ont fait passer le pouvoir des mains du duc de Valence à celles du duc de Tétuan, ont attesté de profondes perturbations dans la composition des partis tels qu'ils existaient à la première de ces dates. Par l'effet de ces métamorphoses du parti modéré lui-même, le ministère Narvaez, accusé d'esprit réactionnaire, fut bientôt remplacé par le ministère Armero-Mon, qu'un vote du congrès ne tarda pas à renverser. Puis est venu le cabinet Isturitz, qui a cédé enfin la place au cabinet formé pour le triomphe d'un nouveau parti, *l'union libérale*, représenté ou plutôt concentré dans une personnalité éminente, le maréchal O'Donnell. Dans ces évolutions successives, l'ancien parti conservateur s'est séparé de quelques-uns de ses chefs les plus illustres, — le duc de Valence et M. Bravo-Murillo par exemple, — mais il s'est renforcé d'un grand nombre de ses adversaires. Cette transformation pourrait passer pour de l'ingratitude envers les hommes que l'opinion conservatrice avait tant de motifs de considérer comme des guides et des maîtres, si elle n'était due à un sentiment plus large et vraiment louable.

(1) Contribution territoriale et industrielle établie en 1856, et dont on avait cru tirer 80 millions de réaux.

(2) Voyez la *Revue* du 15 avril 1857.

Chez un peuple doué d'une imagination ardente et d'un esprit subtil, il est bon que les partis ne dégénèrent point en coterie et ne s'immobilisent pas dans un *exclusivisme* étroit. En Espagne, où les questions personnelles jouent un si grand rôle, il semblerait, à tenir trop à l'écart ses adversaires, qu'on craint plus des concurrens qu'on ne repousse des doctrines. Loin d'en adresser un blâme au ministère O'Donnell, il faut donc lui savoir gré d'avoir fait sortir la majorité conservatrice en Espagne de l'ornière où elle paraissait marcher. La cause de la liberté n'a pas eu plus à en souffrir que la cause de la monarchie, et c'est au bruit d'applaudissemens unanimes que le président du conseil, dans la séance des cortès du 21 novembre 1860, a pu dire : « Sont ennemis de la dynastie ceux qui croient que le trône peut avoir un autre appui que les institutions libérales; sont ennemis du pays ceux qui croient la liberté possible sans la dynastie de doña Isabelle II. » L'examen de la conduite tenue par le parti conservateur transformé et agrandi offrira, nous en sommes assuré, des résultats aussi avantageux pour l'Espagne et pour les modérés eux-mêmes que la période écoulée de 1846 à 1851. Dieu veuille que de nouveaux et inutiles conflits, provoqués par des fautes ou des passions également regrettables, ne compromettent plus l'avenir d'un pays auquel il ne manque, pour reprendre son rang parmi les nations les plus favorisées et les plus glorieuses, que de le vouloir et de ne pas contrarier le destin!

I.

La tâche financière du gouvernement, — c'est de celle-là surtout qu'il s'agit, — présente en Espagne plus de difficultés qu'ailleurs. Dans la période qui date de l'année 1845, la prédominance du parti modéré se manifesta principalement par l'adoption de deux grandes mesures, le règlement de la dette publique et l'inauguration d'un système d'impôts et d'administration analogue au nôtre. Toute facile que dût être une telle entreprise, si l'on compare le chiffre des obligations de l'Espagne à l'étendue de ses ressources naturelles, on a compris cependant qu'elle nécessitait, pour être menée à bonne fin, une fermeté véritable et une fidélité jusqu'alors inconnue aux engagemens pris. L'Espagne avait une mauvaise réputation financière. Semblable aux fils de famille riches d'avenir, mais dénués de ressources présentes, elle n'avait trouvé qu'au dehors des prêteurs avisés, qui savaient faire payer leur obligeance. Comme sa signature circulait en tous lieux et passait par toutes mains, on avait calculé sur une ruine imminente là où n'existait qu'une gêne momentanée, et condamné même la bonne foi du pays d'après les irré-

gularités de la monarchie. Le résultat de la période dont il s'agit fut le rétablissement du crédit espagnol. Si des mouvemens intérieurs, fruits de rivalités politiques et d'ambitions personnelles, rendirent encore les transactions onéreuses, du moins on sut qu'à certaines conditions il était permis de traiter avec l'Espagne, et de traiter en toute sécurité. Mais le crédit n'est qu'un instrument; quel usage devait-on en faire? quel usage en ont fait les conservateurs, investis depuis 1857 de la confiance de la reine, et en particulier le ministère que le maréchal O'Donnell préside depuis plus de deux années, et où M. Salaverria (1) occupe le département des finances? En Angleterre ou en France, dans des conditions semblables de sécurité et de durée, le pouvoir à qui il eût été donné de mettre en œuvre l'instrument du crédit restauré eût obtenu des résultats rapides et importans. En Espagne, les choses ne marchent point aussi vite. Ici toutefois une remarque préalable est de rigueur. L'opinion accréditée qu'il reste à l'Espagne de grands progrès à accomplir repose jusqu'à un certain point sur des données spécieuses; mais ceci n'est vrai que du progrès matériel. Sous le rapport religieux et moral, au point de vue même de l'instruction et pour ce qui touche à la bienfaisance, l'Espagne possède toutes les institutions qui existent chez les peuples les plus avancés. La preuve de cette assertion éclate à chacune des pages de ces budgets, dont on verra plus loin l'analyse. Ainsi même se trouve justifié notre goût pour ces modestes études de chiffres, qui éclairent en réalité d'une lumière si vive les mouvemens les plus intimes de l'existence des nations.

Jusqu'à présent, le tempérament du peuple espagnol, rebelle aux progrès matériels, ne semble point encore fait à cette existence laborieuse qui a surtout le gain pour mobile et l'accroissement de la consommation publique pour résultat. C'est là un obstacle véritable, contre lequel la bonne volonté du gouvernement vient trop souvent échouer. En vain il a prodigué les subventions et les encouragemens de tout genre aux concessions de chemins de fer, à la créa-

(1) M. Salaverria, dont le nom n'a peut-être pas en France le retentissement qui lui est dû, justifie par ses opinions progressistes modérées ce que nous avons dit de la politique *expansive* du maréchal O'Donnell. Le rang auquel il est parvenu dans les conseils de la reine en passant par tous les degrés de la hiérarchie administrative fournit un nouvel exemple du libéralisme d'un régime qui ouvre au mérite personnel l'accès des postes les plus élevés. Né en Castille en 1810, M. Salaverria occupa jusqu'en 1844 un modeste emploi. A cette date, il fut nommé *official segondo* à la comptabilité de Séville, puis appelé à la direction du trésor à Madrid, et devint ensuite sous-secrétaire d'état des finances sous M. Collado. Une première fois en 1856, il fut nommé ministre des finances, après avoir passé par la direction de la dette, le secrétariat de la banque San-Fernando et la direction d'outre-mer. Lors du retour aux affaires du maréchal O'Donnell en 1858, M. Salaverria reprit le portefeuille des finances.

tion d'entreprises industrielles (dans une seule séance des cortès constituantes de 1854, trois sociétés de crédit mobilier ont été autorisées) : toutes les entreprises, grandes ou petites, doivent le jour à des étrangers et vivent de capitaux étrangers. Le public espagnol semble, — singulier reproche à lui adresser, — se désintéresser des biens de ce monde et dédaigner le profit matériel. Malheureusement, ne le voulant pas par lui-même, il s'en soucie médiocrement pour les autres, suspecte l'ingérence des étrangers dans ses propres affaires, et les considère volontiers comme des fils de Danaüs dont il faut craindre les présens. On n'est déjà plus sans doute au temps où l'hostilité populaire se traduisait, comme en 1858, à Valladolid, par les voies de fait les plus graves. Sur des accusations de maléfices dignes du moyen âge, la populace de la ville se rua contre deux ingénieurs attachés à la construction du chemin de fer. Le capitaine-général dut intervenir personnellement et prendre l'un des deux à son bras pour le dégager de la foule. Des applaudissemens unanimes éclatèrent à cette vue, mais quelle en était la cause? Le capitaine-général était, comme d'ordinaire, suivi d'une escorte d'honneur : on crut qu'il emmenait lui-même le criminel en prison. Aujourd'hui, si des cris se font entendre sur le passage des ingénieurs français par qui l'Espagne se trouvera transformée, ce sont des cris de joie, des bénédictions exprimées avec cet enthousiasme sérieux et convaincu qui donne aux manifestations populaires, dans la plus grande partie de la Péninsule, un caractère tout particulier. Toutefois, si les populations espagnoles voient d'un œil favorable l'exécution des entreprises nouvelles, elles refusent de leur confier leur propre argent. Ne pas faire soi-même ses affaires, à l'occasion entraver par des susceptibilités nationales ceux qui se chargent de cette tâche, c'est, on en conviendra, rendre le succès difficile. Il faut tenir compte de ces obstacles pour apprécier avec équité l'action du gouvernement espagnol. Aussi a-t-on voulu les rappeler avant de passer en revue les budgets établis depuis 1857, avant d'énumérer les mesures prises pour parer au déficit et accroître les ressources ordinaires, d'après le plan que M. Salaverria s'est rigoureusement imposé, et qui mérite tous nos éloges. Après cet exposé, nous aurons à revenir sur les faits principaux et les mesures les plus saillantes. Chacune de ces mesures se traduisant en chiffres dans un des chapitres du budget, il suffira de discuter les augmentations de ces chapitres, et au besoin d'en indiquer de nouvelles. Le fardeau de la dette est-il trop lourd et s'accroît-il? La plaie du déficit se fermera-t-elle? Les impôts dépassent-ils les limites ordinaires? Peut-on exiger de nouveaux sacrifices des contribuables? Enfin a-t-on assez fait pour ce qui touche au bien-être du peuple, les grands tra-

vaux publics par exemple, assez pour ce qui touche à l'honneur et à la défense nationale, c'est-à-dire pour les services de la marine et de l'armée? Telles sont les questions que cette étude doit soulever. C'est par des chiffres qu'on s'efforcera d'y répondre, et des chiffres mêmes que sortira la conclusion.

Le budget de 1857, préparé par le ministère Narvaez, s'élevait, pour les dépenses ordinaires, à 1 milliard 682 millions de réaux (1), et pour les dépenses extraordinaires à 102 millions. Les ressources ordinaires n'étant portées qu'à 1 milliard 562 millions, il fallait recourir à des moyens extraordinaires pour combler le déficit. La loi votée en 1855 permit de négocier un emprunt en 3 pour 100 de 240 millions de réaux avec une maison de banque étrangère; malheureusement, pour obtenir cette somme effective, le capital de la dette publique se trouva grevé de 700 millions. Le ministère avait dû en même temps détruire de fond en comble l'économie du budget progressiste et rétablir les anciennes perceptions, parmi lesquelles les *consumos* lui fournirent une ressource de plus de 100 millions. M. Sanchez Ocaña présenta le budget de 1858 avec un chiffre de 1 milliard 775 millions pour les dépenses ordinaires et de 209 millions pour les dépenses extraordinaires. Les revenus publics ne s'élevant qu'à la première de ces sommes, il fallait, pour solder le second budget des dépenses, ou recourir encore à l'emprunt, ou se créer des ressources nouvelles. L'expérience tentée en 1857 n'encourageait point à s'adresser au crédit; le ministre n'hésita pas à proposer l'augmentation d'impôts que son prédécesseur, M. Mon, dans son court passage aux affaires, avait déclarée nécessaire pour rétablir un véritable équilibre entre les recettes et les dépenses. Ce n'étaient pas seulement les 240 millions fournis par l'emprunt Mirès qui avaient servi de ressources extraordinaires en 1857 au ministère Narvaez; des supplémens de crédits, la négociation de *pagares* (billets à ordre) souscrits par les acquéreurs de biens nationaux, avaient porté à 455 millions le total de ces ressources. Pour obtenir un pareil chiffre, le ministère Isturitz faisait figurer dans le budget des recettes ordinaires une surtaxe de 50 millions sur la contribution foncière, portée de 350 à 400 millions, et des accroissemens de revenus sur les autres parties du budget. Néanmoins l'équilibre du

(1) Le réal vaut un peu plus de 26 centimes. — Nous sommes obligé, pour conserver à cette étude sur les finances espagnoles son caractère propre, de citer *toutes* les quantités en réaux. On pourra sans beaucoup de peine se représenter les mêmes quantités en francs, si l'on prend le quart des sommes exprimées en réaux, et cette précaution est nécessaire pour apprécier sainement les ressources et les dépenses d'un pays dont le budget, porté par exemple à 2 milliards de réaux, dépasse à peine le chiffre de 500 millions de francs.

budget ordinaire était plus apparent que réel. On avait dissimulé, sous forme de budget extraordinaire, certaines dépenses dont la permanence ne peut être contestée, entre autres les intérêts à payer aux corporations civiles dont les biens étaient vendus. Pour solder ce deuxième budget, montant à 209 millions de réaux, il fallait avoir recours soit au produit des ventes de biens nationaux, soit à une émission d'obligations de l'état exclusivement applicables aux travaux publics.

M. Pedro Salaverria présenta le budget de 1859. Si, pour cette année, il se vit contraint de suivre les erremens de tous ses prédécesseurs, et de ne soumettre les budgets des recettes et dépenses aux délibérations des cortès que dans les premiers mois de leur exercice, on doit avant tout reconnaître que depuis lors il s'est appliqué à obéir aux vrais principes constitutionnels. Ainsi le budget de 1859 a été seulement approuvé par la loi du 31 mai 1859; mais le budget de 1860 a reçu la sanction royale dès le 25 novembre 1859, et c'est le 15 juin 1860 que le ministre des finances a soumis aux cortès le projet de budget pour 1861.

Les dépenses ordinaires pour 1859 étaient portées à 1 milliard 789 millions de réaux, et les revenus ordinaires à 1 milliard 794. Un budget spécial de 267 millions était affecté à des dépenses militaires et à des travaux publics soldés par la vente de biens nationaux. Le maximum de la dette flottante était élevé à 640 millions de réaux, et des modifications de tarifs étaient appliquées à la vente des tabacs, du sel, etc. Toutefois, avant d'examiner les différences du budget de 1859 avec les précédens exercices, il est nécessaire de mentionner tout d'abord deux résolutions importantes du gouvernement et des chambres, résolutions qui ont servi de base à tout le système financier que M. Salaverria pratique avec succès depuis son entrée aux affaires. Le duc de Valence, après les événemens de 1856, avait suspendu le désamortissement ou vente des biens de mainmorte, quelle qu'en fût l'origine. Cette vente était la ressource à peu près unique des ministres progressistes pour fermer toutes les brèches faites au revenu de l'état. Les biens de mainmorte, appartenant au clergé, aux communes, aux corporations civiles, aux ordres de chevalerie, représentaient, d'après l'évaluation de 1855, un total de 6 milliards de réaux qu'il était d'une sage politique de ménager. Le ministère Armero-Mon fit une distinction entre les propriétés ecclésiastiques et les propriétés civiles. Ne voulant pas recourir, comme son prédécesseur, à des emprunts onéreux, il crut le désamortissement des seules propriétés civiles possible et profitable. Le ministère Isturitz en fit une des ressources de son budget. Le ministère O'Donnell fut plus heureux : grâce au concordat habi-

lement négocié à Rome par M. Rios-Rosas et approuvé par la loi du 4 novembre 1859, le gouvernement peut vendre la plus grande partie des propriétés ecclésiastiques à la condition d'accorder en retour des titres de rente 3 pour 100 inaliénables dans une proportion librement débattue. Ce résultat de longues et difficiles négociations mit dans les mains du gouvernement un gage dont l'importance politique est évidente. Il ne faut pas toutefois se dissimuler que le désamortissement constitue un véritable emprunt. Si les propriétés se vendaient à trop bas prix, la rente représentative concédée au propriétaire *exproprié* serait, à vrai dire, capitalisée à un taux très désavantageux pour le trésor. On a plus d'une fois cité l'exemple des *propios*, biens des communes, sur lesquels l'état conserve un droit de 20 pour 100; ces biens sont grevés de beaucoup de servitudes et de charges que le gouvernement, avant de vendre les *propios* eux-mêmes, a rachetées à un taux tel qu'il perd souvent non-seulement ses 20 pour 100, mais qu'il paie en définitive les 80 pour 100 des communes à un tiers au-dessus de leur valeur.

L'autre résolution, qu'il est également utile de rappeler à l'honneur du ministère actuel, et qui avait précédé de quelques mois la loi de désamortissement ecclésiastique, émane d'une pensée analogue à celles qui, dans les dernières années du gouvernement du roi Louis-Philippe, attestaient une si haute prévoyance pour le développement graduel de tous les services publics. Dans le préambule de la loi du 1er avril 1859, M. Salaverria exposait que, si les grands intérêts sociaux avaient reçu, les années précédentes, une notable impulsion, il s'en fallait de beaucoup qu'elle eût été portée à la limite nécessaire : la dotation des grands services de l'état était trop modique, l'incertitude des ressources extraordinaires mises à la disposition du gouvernement apportait trop d'entraves à l'exécution des travaux indispensables au progrès matériel. Le ministre demandait aux cortès qu'on lui fournît des ressources plus importantes et mieux assurées, et il soumettait un plan d'améliorations générales qui, sur une période de huit années, embrassait toutes les branches de l'administration. Deux milliards de crédits extraordinaires devaient suffire pour augmenter le matériel militaire, les approvisionnemens et les armemens de la marine, réparer les églises, améliorer les établissemens de bienfaisance et les prisons, réparer et achever les routes, les canaux, les ports et les phares. De plus, en présentant la loi du 22 mai 1859, M. Pedro Salaverria demandait l'autorisation d'appliquer aux subventions concédées pour l'établissement des lignes ferrées des obligations spéciales rapportant 6 pour 100 d'intérêt avec 1 pour 100 d'amortissement, et dont l'ensemble pouvait aussi s'élever à la somme de 2 milliards. Ces obligations, desti-

nées à remplacer les actions des chemins de fer prises par l'état et les subventions en argent, devaient être remises aux compagnies au taux fixé par une adjudication publique. Inutile d'ajouter que, pour les annuités résultant de l'émission de ces obligations, comme pour le paiement des crédits extraordinaires objets de la loi du 1er avril, les biens des corporations et le capital de la caisse des remplacemens militaires devaient y pourvoir dans la période indiquée de huit années.

Les cortès concédèrent au gouvernement les crédits demandés : 350 millions pour le ministère de la guerre, 450 pour la marine, 70 millions pour chacun des départemens de la justice et de l'intérieur, 60 pour les finances, et pour le seul ministère de *fomento* 1 milliard de réaux. Les cortès autorisèrent également le ministère à émettre des obligations spéciales pour subventionner les chemins de fer, et il fut décidé que chaque année un compte spécial de cette émission serait présenté aux chambres législatives, tandis qu'on renvoyait à l'année 1861 l'obligation de présenter le tableau des travaux ou des services couverts par le crédit de 2 milliards de réaux.

Le cabinet O'Donnell-Salaverria fut investi de la confiance de la reine dans la seconde moitié de l'année 1858; c'est donc à l'occasion du premier projet de budget qu'il ait préparé, c'est-à-dire au commencement de 1859, que les deux lois dont il vient d'être question furent présentées et votées. Elles attestent l'esprit de prévoyance et le sens pratique avec lesquels le nouveau ministère envisageait la situation économique du pays. Elles ont servi de base à sa politique intérieure. Pour mettre le lecteur à même d'en apprécier les résultats, nous devions les mentionner tout d'abord, ainsi que l'heureuse négociation qui a mis d'importantes ressources à la disposition du gouvernement. Il était impossible que chaque année le budget ne présentât pas un déficit; le parti conservateur avait eu la franchise de l'avouer en recueillant l'onéreuse succession échue en 1856. La division des dépenses en ordinaires et extraordinaires, adoptée pour donner une vaine apparence de destination spéciale aux ressources autres que les revenus annuels et permanens, ne pouvait tromper sur l'insuffisance de ces revenus les hommes intéressés à mesurer le crédit de l'état. Le ministre des finances eut le mérite, non-seulement d'avouer le déficit, mais d'en élargir les limites et de semer pour recueillir. Il maintint l'augmentation de l'impôt direct proposée par M. Mon, il ajouta même au budget extraordinaire une sorte de budget extra-supplémentaire, voulant provoquer par une large extension de travaux un développement plus rapide de la richesse publique. Huit années devaient suffire à relever les forces militaires et navales du pays, à le doter de nombreux moyens de communica-

tion, à rétablir son crédit, à porter son revenu au niveau de ses dépenses. Dussent tous les biens de mainmorte être aliénés pour solder une telle œuvre, il n'y aurait pas sans doute matière à regrets. A coup sûr, les résultats acquis devaient encourager à tenter de nouveaux et de plus grands efforts; mais au moment où le ministre de *fomento* était autorisé, en vertu de la loi du 1er avril 1859, à préparer une augmentation de travaux dignes de la grandeur de la monarchie, une dépense imprévue vint grever le budget en cours d'exercice et en détruire l'économie: la guerre fut déclarée au Maroc le 22 octobre.

Dès le mois de mai précédent, le budget de 1860 avait été présenté aux cortès. Il comprenait 1 milliard 834 millions de dépenses ordinaires contre 1 milliard 840 millions de recettes de même nature, et les dépenses et recettes extraordinaires s'élevaient à 302 millions 1/2. Le maximum de la dette flottante était maintenu à 640 millions. Le projet de loi soumis aux chambres le 21 octobre 1859 porta, en raison des nécessités de la guerre, les dépenses ordinaires à 1 milliard 887 millions. L'armée, qui sur le pied de paix ne dépassait pas 50,000 hommes, fut tout d'un coup élevée à 100,000. Par suite de cette augmentation, le maximum de la dette flottante atteignit 740 millions, et pour faire face à l'excédant des dépenses ordinaires aussi bien qu'aux frais extraordinaires qui pourraient résulter de la guerre, le ministère proposa des modifications aux droits d'hypothèque, aux tarifs des contributions de consommation, de timbre et d'enregistrement; enfin il demanda une surtaxe de 12 pour 100 sur les contributions directes, de 10 sur l'impôt commercial et industriel, de 8 et de 10 pour 100 sur les traitemens. Tous ces changemens furent sanctionnés par la loi du 25 novembre 1859, et les recettes ordinaires évaluées à 1 milliard 892 millions. Le gouvernement fut autorisé à dépasser même le chiffre de 100,000 hommes pour l'armée active, et à disposer à cet effet des crédits prévus par la loi du 1er avril 1859 et applicables aux ministères de la guerre et de la marine sur les 2 milliards que cette loi permettait de dépenser en huit années. Le décret du 10 février 1860, qui ouvrit une émission de billets du trésor jusqu'à concurrence de 200 millions, détermina la limite dans laquelle le gouvernement entendait user du bénéfice de cette loi, dite des 2 milliards.

Nous n'avons pas à retracer les faits militaires qui ont donné un nouveau lustre aux armes espagnoles : ce qui importe surtout au sujet de cette étude, c'est la facilité avec laquelle le trésor public pourvut aux dépenses d'une guerre aussi favorable au crédit qu'utile à la gloire de la nation. En présentant le 15 juin 1860 le budget de 1861, le ministre des finances disait: « Nous avons traversé la période,

unique depuis bien des années, d'une guerre extérieure, et voici quels en ont été les effets sur le trésor : — Dans l'impossibilité de graduer d'avance les dépenses de toute espèce nécessitées par la guerre, le gouvernement a ouvert un crédit collectif sur lequel il a imputé tous les paiemens relatifs aux besoins d'une armée qui s'éleva par momens à 146,000 hommes, dont 57,000 tenaient campagne. Ces paiemens ont été effectués à l'aide de l'excédant des recettes de 1859 et de la réalisation anticipée des revenus de 1860. Les caisses de l'état ont été si abondamment pourvues qu'après l'échéance d'un semestre de la dette, elles n'ont jamais possédé moins de 200 millions. La dette flottante, qui pouvait s'élever à 740 millions, n'en a pas dépassé 717 à la fin de mai, et à cette même époque la caisse du trésor renfermait 316 millions de valeurs. » Enfin, malgré les paiemens considérables effectués pour des dépenses militaires urgentes, le gouvernement espagnol répondait à une revendication *intempestive* de l'Angleterre par le versement intégral de 496,000 livres sterling, sans profiter des délais que, par un reste de pudeur, un créancier peu scrupuleux offrait à un débiteur trop fier pour les accepter. Le traité de paix accordé au Maroc a stipulé une indemnité de 400 millions de réaux qui effacera les dernières traces que cette entreprise glorieuse a laissées dans les finances espagnoles; il ne restera plus que le souvenir d'un temps dont les difficultés n'ont pas empêché la rente publique d'atteindre à un taux inconnu jusqu'alors, tandis que les dépenses se soldaient avec la plus grande régularité, et que le gouvernement ne profitait même pas de toutes les ressources spéciales mises à sa disposition, notamment en ce qui regarde les retenues autorisées sur *l'avoir des classes passives*, ou *dépendantes du trésor*.

Un peuple qui donnait de telles preuves de sa vitalité, de son patriotisme, de sa prospérité intérieure, devait enfin entrer avec résolution dans une voie d'agrandissement et d'améliorations économiques, dût-il les acheter au prix de nouveaux efforts. Dans cette prévision, le budget de 1861 a été présenté avec un total de 1 milliard 934 millions de recettes ordinaires et de 1 milliard 926 millions de dépenses de même nature. Le budget des recettes et dépenses extraordinaires, conforme aux prescriptions de la loi du 1er avril 1859, offre le chiffre de 418 millions. Le maximum de la dette flottante reste tel qu'il avait été établi pendant la guerre, et s'élève à 740 millions; enfin les surtaxes de guerre se trouvent maintenues. L'augmentation prévue sur les recettes de 1861, par rapport à celles de 1860, est due seulement à un plus fort produit des douanes, des monopoles et des mines de l'état. Cet accroissement n'a rien que de proportionnel avec le résultat des années antérieures. Les

39 millions d'augmentation de dépenses ordinaires proviennent, pour 15 millions, de l'accroissement de la dette et des *charges de justice*, et, pour 24 millions, de frais relatifs aux ministères de la guerre, de la marine et des travaux publics. Quant au budget extraordinaire, le gouvernement en a étendu les limites afin de pourvoir aux travaux des routes, à l'armement des forteresses, à l'augmentation du matériel de la guerre et de celui de la marine, auquel en particulier il veut appliquer le plus tôt possible les 400 millions de réaux concédés par la loi du 1er avril 1859.

Dans le budget de 1860, trois dispositions nouvelles avaient été introduites; l'une modifiait avantageusement les tarifs de quelques articles de consommation, les deux autres changeaient les classes et le prix du papier timbré et soumettaient à l'impôt la transmission des biens mobiliers. A l'appui du budget de 1861, M. Salaverria est venu annoncer la prochaine proposition d'une réforme douanière, et il a demandé l'adoption de quelques mesures secondaires destinées à améliorer le crédit de l'état. Ainsi, le maximum de la dette flottante devant être porté à 740 millions de réaux, le gouvernement ne pourra émettre de bons du trésor au-delà de 240 millions tant que le solde de la caisse des dépôts ne sera pas inférieur à 500 millions. En outre, un projet de loi additionnel limite à quatre mois la faculté de résidence à l'étranger accordée aux individus faisant partie des *classes passives*. Au-delà de ce temps, leur traitement serait suspendu. Cette disposition, qui déroge à la loi de 1835, s'explique par des motifs politiques assez graves. Les *classes passives* et les charges de justice forment un des chapitres les plus élevés du budget espagnol; en 1860, les dépenses supportées de ce chef figuraient pour une somme de 158 millions de réaux, et s'appliquaient à 49,345 individus ayant cessé d'exercer des fonctions publiques. Si l'on considère qu'aux classes passives reviennent les pensions accordées, quelle que fût la durée de leurs services, à tous les fonctionnaires destitués par chacun des régimes politiques qui se sont succédé dans la Péninsule, et que les charges de justice représentent des droits, des offices détruits par le gouvernement, dont quelques-uns remontaient aux usages de la cour d'Espagne lors de la conquête du Mexique et du Pérou, on reconnaîtra la légitimité des motifs invoqués à l'appui de la nouvelle mesure prise par M. Salaverria. Un autre décret à la date du 15 juin 1860 témoigne d'ailleurs de l'esprit d'équité avec lequel le ministre des finances envisage la situation des créanciers de l'état et répare une omission faite dans le règlement de la dette publique en 1851. A cette époque, la dette courante du trésor fut comprise pour une partie de sa valeur en capital dans la dette amortissable de seconde classe; mais il n'en

fut pas de même des intérêts échus de cette dette. Or la dette courante du trésor avait une origine à tous égards privilégiée, puisqu'elle provenait de dépôts faits au trésor aux momens les plus difficiles. Le décret dont il s'agit a pour but d'accorder aux intérêts échus la même conversion qu'au capital lui-même. Il serait fort à souhaiter pour le crédit espagnol qu'une semblable mesure fût appliquée à ce qu'on appelle les *certificats du comité anglais*. C'est parce que les réclamations des porteurs de ces titres ont été jusqu'ici rejetées par le gouvernement espagnol que le *Stock-Exchange*, on le sait, refuse d'admettre à la cote officielle toutes les valeurs espagnoles, à l'exception du 3 pour 100 extérieur, et leur ferme ainsi l'accès du principal marché des capitaux; si le ministère O'Donnell prenait la résolution de faire cesser un état de choses regrettable à plus d'un titre, il aurait donné un nouvel exemple de générosité courageuse et rendu un véritable service à la fortune de l'état. Lors du règlement de la dette en 1851, les intérêts de la dette 5 pour 100 négociée par M. Aguado de 1820 à 1831 et des emprunts en 5 pour 100 des cortès ne furent admis à la capitalisation en dette différée que pour cinq années; il y avait onze ans que ces intérêts n'étaient plus acquittés par le gouvernement espagnol. Un comité s'assembla à Londres et fit frapper des titres représentant les intérêts échus. Ces certificats se négocient à Londres, Amsterdam et Madrid, à un cours qui varie de 4 à 6 pour 100. On voit qu'une somme relativement minime suffirait au règlement de cette affaire; ce n'est pas, il est vrai, le chiffre de la dépense qui a retenu jusqu'ici le gouvernement espagnol : il élève de justes objections contre des titres créés par de simples particuliers et dépourvus de tout caractère officiel. Cette difficulté de forme ne doit pas arrêter le cabinet, et le ministre des finances, qui professe la maxime que l'état ne paie jamais trop cher la libération de son crédit, assumera facilement la responsabilité d'une capitalisation peu onéreuse. Ainsi prendraient fin toutes les réclamations qu'on est en droit d'adresser à une nation dont la fierté n'est pas la moindre vertu, et qui souffre plus par orgueil que par intérêt des atteintes portées à son crédit. N'oublions pas enfin que l'Espagne s'est reconnue débitrice d'une somme de 80 millions de francs envers la France, mais que jusqu'ici elle n'a rien payé, et qu'il n'a rien été exigé d'elle, ni capital ni intérêts.

Deux mesures prises dans les derniers mois de 1860 complètent la série des actes du ministère O'Donnell en matière de finances et de travaux publics : la première est la loi, votée par les chambres, qui autorise les compagnies industrielles à emprunter une somme d'obligations égale non plus seulement à la moitié de leur capital en actions, mais à la totalité du capital social en y comprenant les sub-

ventions de l'état; la seconde est le décret du 7 septembre, qui approuve, sur l'exposé fait par M. le marquis de Corvera, ministre de *fomento*, le plan général des routes pour la Péninsule et les îles adjacentes. Cet important travail peut se résumer ainsi : routes de première classe, 13,608 kilomètres; de deuxième classe, 10,563 kilom.; de troisième classe, 10,182 kilomètres : ensemble, 34,353 kilom., sur lesquels 10,000 à peine étaient terminés en 1859, et 2,000 en construction. En France, l'étendue des routes impériales, qui seules équivalent aux *carreteras* de première classe, s'élève à 35,000 kilomètres.

II.

Après avoir ainsi exposé l'ensemble des mesures que le cabinet espagnol a prises pour élever les ressources et les dépenses de l'état au niveau de ses besoins, il est nécessaire d'examiner avec détail quelques-unes de ces mesures et de porter un jugement plus réfléchi sur les éventualités de l'avenir. En 1860, le capital de la dette reconnue par le gouvernement s'élevait à 10 milliards 19 millions de réaux pour la dette perpétuelle consolidée et pour la dette différée (1). C'est assurément une charge qui doit paraître légère, comparée aux forces productives de la Péninsule; mais si l'on met en regard de ce capital l'ensemble des intérêts payés au titre des obligations générales de l'état, on s'aperçoit que, sans être écrasant, le fardeau est assurément plus lourd qu'il ne semble. Ainsi aux 259 millions de réaux payés pour les intérêts du 3 pour 100 consolidé et différé il convient d'ajouter, d'après le budget de 1860, 47 millions pour le rachat de la dette non consolidée et les intérêts de la dette flottante, 20 millions pour l'amortissement de la dette du matériel et du personnel, 15 millions pour les intérêts des *carreteras* et actions de chemins de fer, 5 millions pour intérêts des actions de travaux publics, 7 millions pour l'amortissement de ces différens titres, enfin 26 millions pour les intérêts du 3 pour 100 inaliénable, échangé contre les biens des corporations civiles, ce qui, avec les 145 millions de réaux des *charges de justice* et *classes passives*, constitue un total d'obligations de 565 millions de réaux. Ce total d'in-

(1) Dans la *Revue* du 15 avril 1857, nous avons expliqué l'origine de tous les titres de la dette espagnole et analysé la conversion de 1851. On divise la dette en intérieure et extérieure, en dette consolidée, différée et amortissable. La dette consolidée porte seule un intérêt de 3 pour 100, la dette différée ne portait que 1 pour 100 d'intérêt en 1851; par suite d'accroissemens successifs, elle rapportera 3 pour 100 en 1869. Les dettes amortissables (passive, du matériel, du personnel) doivent disparaître dans un avenir prochain au moyen d'adjudications semestrielles; elles ne rapportent aucun intérêt.

térêts annuels, loin de s'affaiblir, tend à s'accroître régulièrement d'après une progression déjà établie. Ainsi, pour suivre les erremens du budget officiel, nous n'avons point inscrit au capital de la dette les actions des chemins de fer et des routes, dont l'ensemble s'élève à 1 milliard et qui seront amorties par des achats semestriels, non plus que le total des deux classes de la rente non consolidée, dont la première, par suite d'adjudications semblables, disparaîtra en 1867 et la seconde en 1870; mais nous ne pouvons omettre de faire observer qu'en 1869 la dette différée rapportera 3 pour 100 d'intérêt, tandis qu'elle produisait 1 pour 100 en 1851, et qu'aujourd'hui elle donne 1 3/4 pour 100. Ce sera donc un nouvel intérêt de 80 millions à ajouter aux 87 millions d'intérêts de la rente différée actuelle. Le 3 pour 100 *inaliénable* ne figure au budget de 1860 que pour 26 millions d'intérêts; mais cette dépense n'est applicable qu'à des corporations civiles. Le nouveau concordat permet au gouvernement d'aliéner le reste des biens du clergé, dont on avait calculé en 1855 que l'ensemble valait 5 milliards 320 millions. Il faudra, en échange de ces propriétés vendues, pourvoir aux besoins du clergé et lui délivrer des titres de rente 3 pour 100. Par conséquent le capital et les intérêts de la dette publique pourront bien être accrus de 50 pour 100 environ. Il y a là une tentation presque irrésistible contre laquelle il importe cependant de se prémunir. La vente des *biens nationaux* semble jusqu'ici la seule ressource dont on fasse usage pour parer aux dépenses extraordinaires, aux améliorations réelles, au déficit du budget; mais cette ressource n'est pas inépuisable : à la prodiguer trop vite, on n'en tire pas tout ce qu'elle vaut, et c'est ainsi qu'en fermant en apparence la liste des emprunts onéreux, on emprunte, sous une forme indirecte, à des taux assez élevés, et qu'on peut s'exposer à se trouver un jour sans biens nationaux à vendre, avec un nouveau déficit à couvrir et des obligations perpétuelles à payer.

Si le capital de la dette espagnole est fatalement appelé à s'accroître dans un avenir prochain, on peut regretter aussi qu'après avoir rétabli l'ordre et l'unité dans la dette de l'état, non sans exiger de douloureux sacrifices de la part de ses créanciers, le gouvernement ait multiplié depuis quelque temps des créations de valeurs dont le type n'est plus ce 3 pour 100 substitué en 1851 à tous les autres titres de la dette publique. Les divers emprunts contractés depuis 1833 sous forme d'émissions d'actions de routes à 6 pour 100 d'intérêt ont été suivis d'émissions d'actions de chemins de fer, d'actions de travaux publics, de billets du trésor à 5 pour 100, dont l'intérêt en réalité varie selon le prix plus ou moins rapproché du pair auquel ils sont adjugés; il en résulte une diversité nouvelle de ces

titres publics dont les états prospères cherchent à s'affranchir. Toutes ces obligations, émises pour des travaux d'utilité générale et des dépenses extraordinaires, seront amorties dans un délai déterminé par la vente des biens nationaux. Dans la séance des cortès du 22 novembre 1860, à l'occasion de la conversion de la dette d'*ultramar* (dette des colonies) en dette amortissable de deuxième classe, M. Polo a formulé la même observation contre cette multiplicité de valeurs, et présenté le tableau de vingt et une espèces de titres publics cotés à la bourse à des taux différens. Les reproches de l'honorable député avaient plutôt pour objet la variété des titres de rente proprement dite, consolidée, différée, amortissable, etc., que l'émission des *obligations* de diverse nature auxquelles s'adressent nos propres remarques. Le ministre des finances a très sagement défendu la conversion de 1851. Si les titres de la rente *sans intérêt* peuvent dès à présent être évalués en 3 pour 100, et sont susceptibles d'escompte avant l'époque de l'amortissement, cela tient à l'excellence de la conversion elle-même, qui a donné un prix réel à des titres sans valeur. Devancer le moment d'une libération qui peut paraître trop facile serait faire payer deux fois à l'état ce qu'on a considéré comme un bienfait de payer une fois. Quant aux *obligations*, dont on regrette la multiplicité, le ministre peut répondre qu'il ne les a pas créées toutes, et que s'il en a émis de nouvelles, c'était pour ne plus émettre du 3 pour 100. Des emprunts en rente 3 pour 100 n'eussent pas été amortis dans un bref délai; les obligations le seront. Sans doute, mais comment? A l'aide de la vente des biens du clergé. Or ces biens ne s'échangent-ils pas contre du 3 pour 100, 3 pour 100 inaliénable, il est vrai? C'est la seule différence à invoquer en faveur de ce mode d'emprunt.

Il ne convient pas en définitive de se montrer sévère sur des opérations que la nécessité impose aux hommes chargés de la lourde tâche de ramener dans les finances l'ordre et la régularité nécessaires; ce qui importe surtout, c'est d'examiner comment on a fait usage des ressources ainsi obtenues. Sous ce rapport, rien n'est à reprendre. Dès à présent on peut féliciter le ministère O'Donnell d'avoir envisagé en face l'une des plus grandes difficultés que lui aient léguées ses devanciers, et de n'avoir pas craint, pour la résoudre, de braver une impopularité qui est l'épouvantail des hommes médiocres et des politiques à courte vue. Le mal du budget espagnol, comme de beaucoup d'autres, hélas! le mal chronique et invétéré, c'est le déficit. On a beau le déguiser sous l'artifice des combinaisons, établir à côté du budget ordinaire un budget extraordinaire qui comprend les dépenses nouvelles de travaux publics, les approvisionnemens de la guerre et de la marine : la *vérité vraie* n'en est pas moins que les

ressources annuelles ne suffisent point à payer toutes les dépenses nécessaires. Pour extirper ce mal, pour augmenter les ressources, M. Sanchez Ocaña, ministre des finances en 1858, demandait aux cortès une augmentation de 50 millions sur la contribution foncière. M. Salaverria non-seulement a maintenu cette augmentation, mais en 1859 il a modifié les droits sur les tabacs, le sel, l'exportation du sel, du plomb, etc. En 1860, il a étendu le droit d'hypothèque à la transmission des biens mobiliers, augmenté les droits de timbre; enfin, à l'occasion de la guerre avec le Maroc, il a frappé les contributions directes d'une surtaxe de 12 pour 100, et de 10 pour 100 les autres impositions. Pour 1861, quoique la guerre ait cessé, quoique, par suite du traité avec le Maroc, l'Espagne doive être presque indemnisée de ses dépenses militaires, les surtaxes ont été maintenues, et le budget des ressources ordinaires sera porté à la somme de 1 milliard 934 millions de réaux; c'est le chiffre le plus élevé qui ait encore été imposé aux habitans de la Péninsule.

Il importe de remarquer à cette occasion, pour justifier une telle augmentation d'impôts, que le budget espagnol ne s'est pas, comme dans d'autres états européens, modifié d'une manière insolite depuis une assez longue période d'années. Sous Charles III, en 1788, le budget de la monarchie espagnole s'élevait à 1 milliard 823 millions de réaux, et sous Charles IV à 1 milliard 600 millions. Le budget de M. Ballesteros, sous le régime absolu de Ferdinand VII, ne montait qu'à 450 millions; mais il ne comprenait rien pour la dette, rien pour la marine, rien pour le clergé, rien pour les classes passives, c'est-à-dire que, d'après les chiffres actuels des dépenses, il faudrait y ajouter près de 1 milliard. Sans remonter plus haut que la réforme financière dont M. Mon est l'auteur et que l'établissement du nouveau système d'impôts, le chiffre des dépenses ordinaires n'était en 1845 que de 1 milliard 183 millions de réaux, et jusqu'en 1853 il ne dépassa pas 1 milliard 407 millions; mais les dépenses provinciales et municipales n'y figuraient pas. En 1856, le total de toutes ces dépenses montait à 1 milliard 700 millions de réaux à peu près; or il n'est pas aujourd'hui de 2 milliards. Nous n'avons garde de considérer comme un bien ni l'immutabilité du chiffre de ces dépenses, dites ordinaires, qui caractérisent l'activité de la vie sociale, ni le *statu quo* dans le rendement de ces impôts, criterium de la prospérité intérieure. Si les dépenses ordinaires de l'Espagne ne se sont pas accrues dans une plus forte proportion, il faut le regretter doublement, puisque les recettes ordinaires ne suffisaient pas même à solder les dépenses de même nature, et que le déficit dans le budget, comme l'immobilité dans l'existence sociale, était permanent.

Bien loin même d'accuser le ministère O'Donnell d'avoir trop de-

mandé à l'impôt, nous ne pouvons que louer son extrême réserve sous ce rapport. Déjà, il y a trois ans, nous constations la modicité relative des impôts espagnols, et en particulier de l'impôt foncier. En 1845, M. Mon établit une contribution directe de 300 millions de réaux, plus faible que l'ancienne dîme; mais de celle-ci combien de gens étaient affranchis pour cause de *hidalguia*, tandis que chacun à présent supporte sa part des charges publiques! Porter aujourd'hui la contribution foncière à 400 millions de réaux, soit 100 millions de francs, n'est-ce pas rester au-dessous du possible et du juste pour un territoire à peine inférieur d'un neuvième en étendue à celui de la France, et riche des productions de l'Asie et de l'Europe aussi bien que des plantes océaniques et des végétaux africains? L'impôt foncier, d'après la loi espagnole, ne doit pas atteindre 14 pour 100 du revenu réel; mais ce revenu lui-même, grâce aux voies de communication nouvelles, est destiné à s'accroître, et le territoire espagnol, qui pourrait facilement nourrir une population à peu près égale à la nôtre, supporterait aisément un impôt foncier plus en rapport avec la contribution foncière en France, qui est près de trois fois plus élevée. La surtaxe de guerre de 12 pour 100 sur l'impôt foncier en Espagne peut et doit donc être maintenue dès à présent.

C'est aussi en 1845 qu'un ministère conservateur a établi les impôts indirects dans la forme qui leur a été restituée en 1856, après une courte suspension de deux ans. Les anciennes taxes, auxquelles il a substitué les *consumos* et *puertas* (impôts de consommation et octrois) rendaient 191 millions de réaux; mais le personnel nécessaire à la perception dévorait le revenu. M. Mon estima le produit des nouvelles taxes à 180 millions. Elles sont comprises, en 1860, pour 390 millions dans le total de 432 millions applicable aux impôts indirects et ressources éventuelles. Ce même chapitre des recettes est porté à 458 millions dans le projet de budget de 1861. La surtaxe de guerre de 10 pour 100 peut bien être pour quelque chose dans le progrès d'un impôt qui en 1846 ne rendait que 187 millions au trésor, et 270 en 1858; mais le développement de la richesse publique a fait bien davantage. C'est principalement sur le revenu des impôts de consommation et de douanes que les améliorations intérieures doivent exercer le plus d'influence. Le ministère O'Donnell, en développant les voies de communication, favorise, outre le progrès de la consommation, celui de l'industrie. Le subside industriel, qui a doublé en dix ans (40 millions contre 88), n'atteste pas encore que l'Espagne ait tiré parti de toutes les richesses que renferme son sol. Depuis 1857, de nouveaux efforts ont été tentés, notamment pour la houille et le fer. Quoi qu'il en soit, si M. Salaver-

ria donne suite aux projets de réforme douanière annoncés dans son exposé de budget pour 1861, on peut souhaiter qu'il maintienne un juste équilibre entre ce qu'il doit à la protection d'une industrie encore dans l'enfance et aux prescriptions de la science économique qu'il tient à honneur d'appliquer.

Les revenus des services en régie se sont considérablement accrus malgré les surtaxes imposées en 1859. Dans le budget de 1861, la recette prévue des *rentas estancadas* (1) est de 714 millions de réaux; en 1857, elle n'était que de 413. Que cette progression continue, et ce sera une meilleure ressource pour le budget espagnol que le désamortissement des biens du clergé. Pour les services en régie aussi bien que pour les impôts de *puertas* et *consumos*, il serait utile de diminuer les frais de perception et de production. Depuis que l'honorable M. Bravo-Murillo, à qui l'Espagne doit, entre autres bienfaits, celui d'une comptabilité régulière, dénonçait aux cortès comme mortelle pour le pays la *lèpre* des employés, l'économie dans les frais d'administration n'a point été ramenée à un taux suffisant : la perception des impôts directs est la moins chère; il en est autrement pour les monopoles de l'état et pour les impôts indirects. Dans un document officiel sur l'année 1857, on trouve que les revenus et les frais des rentes *estancadas* se sont élevés, ceux-là à 413 millions, ceux-ci à 157. Le ministre qui diminuerait le nombre des employés, en réduisant pour l'avenir le personnel de ces classes *passives* dont il a été déjà question, aurait certainement bien mérité du pays.

Il est surtout deux sources de revenus dont il faut se hâter de développer l'importance, le produit des domaines de l'état et l'excédant des possessions d'outre-mer. Les mines d'Almaden, de Linarès, de Rio-Tinto, dans la Péninsule, sont d'une richesse proverbiale : le produit brut, pour les premières, est de 16 millions de réaux; pour les secondes, de 2; pour les troisièmes, de 6. A Almaden, le produit net ne s'élève pas à 10 millions; à Linarès et à Rio-Tinto, il n'atteint pas plus de 1 million (2). Quant aux possessions d'outre-mer, leurs bonis sont évalués, dans le budget de 1860, à 139 millions de réaux, et au même chiffre pour 1861. On ne peut considérer comme suffisant un revenu net de 35 millions de francs pour des colonies parmi lesquelles on compte Cuba, peuplée d'un million d'habitans sur une superficie de 4,850 lieues carrées, Puerto-Rico, qui a 426 lieues carrées et 150,000 habitans, l'archipel des Philippines, où les possessions espagnoles peuvent s'étendre sur 13,000 lieues carrées avec 4 millions et demi d'habitans, enfin les îles Mariannes

(1) On appelle ainsi les services en régie ou monopoles de l'état (tabac, sel, poudre, etc.).

(2) Conte, *Examen de la Hacienda publica.*

dans la Polynésie. A Cuba, de 1834 à 1854, on a construit 643 kilomètres de chemins de fer, et 870 de 1854 à 1858. Dans cette dernière année, le commerce de l'île de Cuba avec la métropole seule s'élevait à 395 millions de réaux, dont 167 à l'importation et 228 à l'exportation; celui des îles Philippines atteint déjà 50 millions de francs. On conçoit que de pareils joyaux rehaussent une couronne et excitent des convoitises étrangères. Les colonies espagnoles, dont l'armée de terre s'élève à 40,000 hommes pour l'île de Cuba et à 20,000 pour les Philippines et pour les Mariannes, ne promettent pas seulement des revenus au trésor, elles offrent de précieux avantages pour le développement ou plutôt pour la restauration des forces navales qui ont donné autrefois à l'Espagne le premier rang en Europe, et lui permettront de reprendre celui de troisième puissance maritime qui lui appartenait au commencement de ce siècle. C'est sur ce point, comme en ce qui concerne les travaux publics, que le ministère O'Donnell a concentré les chiffres les plus importans des dépenses dans l'extension qu'il a donnée aux budgets de 1860 et de 1861. Nous avons déjà mentionné à plusieurs reprises la loi du 1er mai 1859, qui ouvre sur huit exercices successifs un crédit de 2 milliards de réaux pour l'amélioration des services ministériels; 1 milliard est destiné au seul ministère de *fomento*. Sur les sommes que doit rapporter en 1860 la vente des biens nationaux et destinées aux dépenses extraordinaires, la part supplémentaire du *fomento* s'élève à 152 millions de réaux, celle du ministère de la guerre à 40, celle du ministère de la marine à 50. Dans le projet de budget de 1861, la guerre réclame, en dépenses extraordinaires, 64 millions, le *fomento* 168, et la marine 100 millions. Ces chiffres indiquent dans quel esprit le ministère espagnol a voulu pourvoir aux besoins de la monarchie. Une brève analyse de la situation présente de chacun de ces importans services justifiera les efforts du gouvernement et montrera aussi la lourde tâche qu'il lui reste à remplir.

Ce qui manque le plus à la Péninsule, ce sont les voies de communication. Depuis 1833, le gouvernement s'était occupé de subvenir à l'établissement des grandes routes ou *carreteras*. Le décret du 7 septembre 1860 fixe à plus de 34,000 kilomètres l'étendue des routes de première, de deuxième et de troisième classe; mais la moitié à peu près des routes de première catégorie est seule achevée, les deux autres réseaux sont à peine entamés. A la fin de 1856, 1,273 kilomètres de routes de deuxième classe et 429 de troisième étaient terminés. De 1856 à 1859, on n'a construit que 208 kilomètres de routes de deuxième classe et 79 de troisième. Or, dans le classement officiel du 7 septembre 1860, chacune de ces catégories de *carreteras* embrasse plus de 10,000 kilomètres.

Jusqu'en 1859, l'étendue des chemins de fer concédés était de 3,340 kilomètres, sur lesquels 1,071 se trouvaient en exploitation et 1,144 en construction. La dépense de ces 3,340 kilomètres a été évaluée à 2 milliards 552 millions de réaux, les subventions de l'état, sous diverses formes, s'élevant à un total de 1 milliard 206 millions. On ne peut, à coup sûr, que reconnaître la générosité avec laquelle le gouvernement a pris sa part d'une dépense qui intéresse à un si haut degré la prospérité publique; mais on doit constater aussi avec quelle lenteur l'Espagne a procédé à l'établissement des nouvelles voies de communication. Le premier chemin exploité date de 1848 : en onze années, 1,000 kilomètres à peine avaient été construits. Ce qui intéresse le plus l'Espagne, c'est de se rattacher par la France au grand mouvement européen et de créer, entre l'Océan et la Méditerranée, des écoulemens faciles à son commerce spécial ou au commerce de transit. Or depuis 1859 nos relations avec la Péninsule ont été assurées d'un côté par la concession du chemin de Bayonne à Irun, où doit arriver la grande ligne du nord de l'Espagne, c'est-à-dire de Madrid aux Pyrénées, et d'un autre côté par le chemin de Perpignan à Port-Vendres, où toutes les lignes de la Catalogne doivent nécessairement aboutir. En même temps, la concession du chemin de Saragosse à Pampelune, d'où partira une voie de raccordement à Alsasua, sur la ligne du nord, et l'avancement du chemin de Saragosse à Barcelone, la capitale industrielle de l'Espagne, compléteront les rapports de l'Espagne avec la France et assureront à l'intérieur les relations entre le golfe de Gascogne et la Méditerranée. Déjà la grande ligne de Madrid à Alicante, dont le trafic donne des résultats si satisfaisans, forme la moitié de la grande artère qui coupera l'Espagne du nord-ouest au sud dans le centre de la Péninsule, comme la ligne de Bilbao, Pampelune, Saragosse et Barcelone la coupe à son extrémité nord-est. Lorsque le chemin du nord, qui exploite déjà plus de 300 kilomètres et se rattache à la petite ligne de Santander, desservira Burgos, Valladolid et Madrid, cette grande artère centrale amènera dans la capitale les produits de l'Angleterre et de l'Europe septentrionale, de même qu'on y introduit par Alicante ceux du midi, de l'Afrique et de l'Orient. Enfin la grande voie ouverte au commerce transatlantique, la ligne politique de l'Espagne par excellence, le chemin de Bayonne à Cadix, est près de voir terminée la moitié inférieure de son parcours, de Madrid à Cadix, et la moitié supérieure est assurée par l'avancement du chemin de Madrid à Bayonne. Plusieurs compagnies construisent ou exploitent la partie méridionale, qui vient d'être complétée par la concession de la lacune de Manzanarès à Cordoue. Il ne manquera plus à cet excellent système

de voies ferrées que l'établissement des lignes occidentales, celles qui rattacheront l'Espagne aux chemins portugais, celles surtout qui ouvriront des relations entre la capitale et les ports militaires de l'Océan. Depuis quelque temps, une tendance nouvelle se manifeste, et il faudrait se réjouir de l'empressement avec lequel on aborde en Espagne les entreprises de chemin de fer, si cet empressement même ne révélait un caractère contre lequel une sage politique commande de se prémunir. Ainsi, à l'occasion de l'adjudication d'une section du chemin de Madrid à Cadix, *onze* soumissionnaires se sont présentés; par suite des rabais, le chiffre de la subvention de l'état a été abaissé des *trois quarts*. Plus récemment encore, l'adjudication annoncée pour le 24 novembre 1860, de la section de Palencia à Léon, sur la ligne de Madrid à La Corogne, a été, quatre jours avant l'époque indiquée, assez irrégulièrement remise au mois de février 1861, parce qu'un capitaliste, se montrant plus royaliste que la reine, a proposé de se charger de deux sections de la grande ligne au lieu de celle-là seule qui avait été étudiée et mise aux enchères. On va même jusqu'à provoquer des réclamations provinciales et des coalitions parlementaires pour obtenir la concession d'un nouveau chemin de Pampelune à Bayonne par les Aldudes, c'est-à-dire en franchissant les Pyrénées au faîte, où se trouve la frontière, sous un souterrain de 5,350 mètres de long, avec des pentes de 27 millimètres par mètre. Pampelune cependant est en mesure de se raccorder, à Alsasua, au chemin du nord, qui traverse la frontière française à la Bidassoa; il ne faut pour cela qu'un simple embranchement de 40 kilomètres d'une exécution facile et peu dispendieuse. Le chemin par les Aldudes parcourrait 105 kilomètres, il ne coûterait pas moins de 50 millions de francs, et néanmoins on se fait fort de l'exécuter sans subvention! Pourquoi cette troisième entrée en France si onéreuse et si difficile? Pourquoi ce feu des enchères allumé sur tous les points? Les bénéfices sont-ils si abondans et si certains? le produit des actions de chemins de fer est-il si rémunérateur? Assurément non; c'est uniquement parce que des intérêts particuliers se font concurrence, et à tout prix. Or, comme il s'agit surtout d'intérêts *étrangers*, le public espagnol bat des mains et presse le gouvernement de laisser faire la concurrence. L'exemple de l'Angleterre, où l'on sait ce que la concurrence a produit, l'exemple tout contraire de la France, où l'on a opposé de si fermes obstacles aux excès de la concurrence, fournissent au gouvernement espagnol un double et salutaire enseignement. Si les bonnes affaires appellent les affaires, l'insuccès ne nuit pas seulement à ceux qu'il frappe directement : il paralyse pour longtemps tous les efforts, et comme en matière de chemin de fer

l'état, en définitive, paie tôt ou tard les fautes commises, le ministère espagnol agira avec prudence en ne permettant pas à des concurrences mal justifiées de se produire.

Un autre ordre de travaux publics réclame de grandes améliorations. Les canaux et les rivières ont partout ailleurs précédé les chemins de fer comme moyen de transport. Les aménagemens des cours d'eau rendent d'éminens services à l'agriculture. En Espagne, depuis la domination des Maures, on n'a créé sous ce rapport que le canal d'Urgel : il suit 152 kilomètres et peut arroser 14,200 hectares. Depuis 1852, on a dépensé pour l'établir 25 millions de réaux; il en coûtera 31. Les canaux de Guadalimar, dans la province de Jaen, de la droite du Lobregat dans la province de Barcelone, ceux des Asturies et de Henares, porteront la fertilité sur des territoires étendus; mais ils ne sont guère qu'à l'état de projet, et sauf dans la *huerta* de Valence les travaux d'arrosement, si utiles en Espagne, sont partout encore à créer. C'est à cet ordre de travaux qu'il faut rattacher le canal d'Isabelle II, qui apporte à Madrid l'eau qui lui manquait. Ce grand ouvrage a déjà coûté 146 millions de réaux; il en nécessitera peut-être encore 50. On ne compte que deux canaux de navigation, le canal d'Aragon, en même temps canal d'arrosement, et le canal de Castille, qui se soude au chemin de fer d'Isabelle II, d'Alar à Santander. Depuis 1856, rien n'a été fait sur le canal de Castille, dont le service laisse beaucoup à désirer. Sur le canal d'Aragon, la longueur de la partie navigable est de 87 kilomètres, celle de la partie d'arrosement de 16. Les produits couvrent à peine les frais d'exploitation. Quant aux travaux pour la canalisation des rivières, ceux de l'Èbre, exécutés en vertu de la loi du 20 novembre 1851, n'embrassent que le cours inférieur de ce fleuve, de Saragosse à la Méditerranée, sur une longueur de 371 kilomètres. L'exploitation se fait déjà sur 150 kilomètres, de Mequinenza à la mer. La compagnie concessionnaire de cette entreprise a dû demander au gouvernement une prolongation du délai de construction et le paiement anticipé d'une partie de la subvention, sous forme de garantie d'intérêt pour les parties exploitées. En dehors de la canalisation de l'Èbre, il ne reste à mentionner que les travaux entrepris, dans un parcours de 62 kilomètres, sur la partie du Tage qui touche à la frontière du Portugal. Le total des dépenses jusqu'en 1859 n'est que de 2 millions 1/2 de réaux. Quelques travaux de peu d'importance ont été entrepris depuis 1856 sur le Douro.

Les ports de la Péninsule sont aussi dans une situation précaire. Le service des ports ne constitue que depuis peu d'années un service spécial. Une loi de 1852 les a classés en deux catégories, ceux d'intérêt général et ceux d'intérêt local de premier et de deuxième

ordre. Les ports d'intérêt général sont à la charge de l'état, et leurs revenus mêmes doivent être consacrés aux améliorations qu'ils réclament. En mai 1852, ce produit ne s'était élevé qu'à 5 millions de réaux; en 1858, il a atteint le chiffre de 6 millions 1/2. On conçoit toute l'insuffisance d'une pareille allocation; aussi les ports figurent-ils pour un chiffre important dans les nouveaux crédits attribués au ministère de *fomento*. Il est juste de ne pas oublier que le gouvernement espagnol s'est occupé activement de l'établissement des phares et a complété en peu de temps un service étendu de lignes télégraphiques.

Ce qui appelle encore toute la sollicitude du ministère O'Donnell, ce qui ne permet ni délai ni parcimonie, c'est la création d'un système de petite vicinalité. Les chemins vicinaux proprement dits, ces modestes sentiers qui unissent entre eux les petits centres de population et même les habitations isolées, qui servent à l'écoulement journalier des produits locaux, à l'alimentation ordinaire des peuples, manquent sur tous les points de la Péninsule. Tous les transports, même ceux du charbon, du blé, du bois, des pierres, s'y font à dos de mules ou sur des charrettes à travers champs, quand la température et l'état des récoltes le permettent. Quelles seraient les conséquences d'une nouvelle organisation de ces chemins pour la propriété foncière, pour la consommation; quels accroissemens en résulteraient dans le produit des impôts indirects, dans le revenu des chemins de fer, dans les octrois des villes, on s'en fera une idée d'autant plus aisément, qu'on sait tout ce qui a été dit de la fertilité du territoire espagnol et de l'esprit de ses populations. Sans doute le gouvernement ne peut subvenir directement à une dépense qui excéderait de beaucoup ses forces, et qui incombe seule aux localités. Qu'on nous permette cependant de rappeler aux ministres de la reine tout ce que la prospérité de la France doit à la loi du 21 mai 1836 sur les chemins vicinaux. Cette loi n'était pas la première qui prît à tâche de régler un point aussi important de l'administration communale. On comptait avant elle les lois de 91, de l'an XIII et de 1824; mais l'autorité ne possédait aucun moyen coercitif de vaincre la mauvaise volonté ou l'insouciance des communes : la loi de 1836 a ordonné la formation d'un état des chemins vicinaux, a posé les conditions d'établissement, enfin a rendu obligatoires les dépenses nécessaires pour les entretenir et les créer. Grâce à l'impulsion vigoureuse de cette loi, en 1841 la France possédait 52,000 kilomètres de chemins de grande communication sur 586,000 kilomètres de chemins vicinaux ordinaires. On ne peut sans doute indiquer au gouvernement espagnol l'exemple de nos centimes spéciaux et de nos prestations en argent

ou en nature comme devant être littéralement appliqué aux communes du royaume; l'esprit municipal de la Péninsule demanderait peut-être plus de ménagement que n'en comporta chez nous l'exécution rigoureuse de la loi de 1836, qui donnait à l'autorité préfectorale une grande initiative. Cependant, depuis que le mouvement de 1856 a rendu en Espagne plus de vigueur à l'action du pouvoir central, il serait facile assurément d'exciter dans les localités une juste émulation pour la création de chemins de vicinalité. L'utilité de ces moyens vitaux de circulation frappe tous les yeux; mais on désire obtenir tout de suite les voies les plus perfectionnées, on dédaigne les chemins ordinaires, de beaucoup les plus utiles, puisqu'ils coûtent moins, se font plus vite, et suppléent à l'absence des autres. Des localités qui ont obtenu d'être voisines d'une ligne de fer ne se contentent plus d'une route, voire d'un chemin de fer à voitures attelées; il ne leur faut rien moins que des *rail-ways* à locomotives, et en attendant la réalisation d'une espérance vaine, elles préfèrent ne s'imposer aucun sacrifice, et rester privées de toutes relations extérieures (1). Il faut donc que le gouvernement presse les autorités provinciales de se mettre à l'œuvre, qu'il prodigue les encouragemens, les récompenses, les subventions même. Nulle dépense ne sera plus profitable à la communauté.

L'instruction publique en Espagne n'est pas dans l'état languissant où l'on se plaît quelquefois à la représenter; les établissemens d'éducation y sont aussi nombreux, par exemple, que les établissemens de bienfaisance. Pour une population de 16 millions d'habitans, on trouve 7 établissemens généraux de bienfaisance, 215 établissemens provinciaux, 1,101 municipaux, 262 particuliers, 182 destinés à porter des secours à domicile; Madrid seul possède 21 hôpitaux. Signalons en passant ces *positos* ou greniers de réserve, qui existent dans vingt-six provinces et prêtent du blé aux agriculteurs pauvres et aux veuves. Notons aussi, à côté des *hermandades* (confréries), les

(1) La petite ligne de Cordoue à Séville, d'une étendue de 131 kilomètres, laisse sur la rive droite du Guadalquivir trois villes d'importance diverse : Ecija, qui compte 23,000 habitans, Carmona, qui en a 15,000, enfin Palma. Cette dernière ville, distante de la ligne ferrée de 5 kilomètres seulement, s'y rattachera par une route et un pont. Ecija n'est qu'à une vingtaine de kilomètres de Palma; de Carmona à la ligne de Séville, il n'y en a pas 15. Pour des localités qui ne jouissent pas de moyens de communications perfectionnés, le voisinage relatif du chemin de fer est une bonne fortune dont on devrait avoir hâte de profiter; mais les habitans des deux premières villes ont dédaigné de s'occuper d'un raccordement direct avec le chemin de fer par des routes ordinaires. Un projet de chemin de fer à chevaux a été même écarté. Enfin il s'est trouvé, dit-on, des hommes assez entreprenans pour proposer de construire un deuxième chemin de fer de Cordoue à Séville, en passant par Ecija même et Carmona; on voudrait ainsi renouveler aux bords du Guadalquivir l'heureuse expérience des deux chemins de Paris à Versailles sur la rive droite et sur la rive gauche de la Seine!

monte-pios, sociétés d'assistance mutuelle formées dans toutes les classes actives de la société, et multipliées à ce point qu'on trouve même un *monte-pio* destiné à subvenir aux besoins des enfans et des veuves des juges de première instance. Quant à l'instruction publique, dont un programme perfectionné a été mis à exécution en 1857, elle est, pour l'enseignement primaire, *gratuite et à la charge des municipalités*. Au commencement de 1859, on comptait 15,491 écoles primaires pour les garçons et 6,111 pour les filles; 394 écoles étaient destinées aux adultes, et 192 seulement aux petits enfans. Le nombre des élèves qui fréquentaient ces établissemens s'élevait à 1 million sur 2 millions 1/2 d'enfans âgés de six à treize ans qui auraient pu y être admis. Enfin on remarque que, depuis 1855 jusqu'à 1859, il a été ouvert plus de 3,500 écoles, et que le nombre des élèves s'est accru de 123,000. Ces chiffres démontrent qu'en Espagne le progrès moral a devancé le progrès matériel. Il est nécessaire cependant que celui-ci ne tarde pas à s'accomplir, et nous avons rapproché ce qui concerne l'instruction primaire de nos remarques sur les voies de communication dans la Péninsule, parce que ces deux services font partie du même département, de ce ministère de *fomento* qui est véritablement le ministère du *progrès*, et que l'on verra sans doute réaliser toutes les améliorations morales et matérielles réclamées par ce noble pays.

A ce tableau des principales forces productives du territoire espagnol, on nous pardonnera peut-être d'ajouter un souvenir personnel en témoignage de ce qui constitue la première richesse de l'Espagne, c'est-à-dire le bon esprit de ses populations. La fermeté navarraise, l'orgueil castillan, l'industrie catalane, la vivacité andalouse, la bravoure commune à toutes les races qui occupent les provinces de la Péninsule, sont choses notoires et passées à l'état de lieux-communs. C'est une impression reçue dans une des plus petites provinces du nord, dans le Guipuzcoa, que nous voudrions noter ici. Quelques administrateurs français et espagnols du chemin de fer du nord de l'Espagne s'étaient rendus à Tolosa pour inaugurer les travaux de la ligne de fer qui doit unir Madrid à la frontière française. Dans les fêtes qui accompagnèrent cette cérémonie, l'attitude de toutes les classes de la population présentait un spectacle remarquable. Les chefs de la députation provinciale, administrateurs souverains et magistrats élus de cette population, dont les antiques *fueros* ont été respectés, présidaient à la cérémonie sans autre signe distinctif que la canne officielle, emblème du commandement en Espagne. Nul autre costume ne se faisait distinguer que celui du capitaine-général et du gouverneur civil; nulle autre force militaire ne contenait la foule que les *miquelets*, corps tout provin-

cial, dont l'agilité et la vigueur donnaient une apparence vraiment martiale à leur modeste accoutrement militaire. Puis le soir, après un banquet où des représentans des opinions les plus opposées avaient échangé les paroles les plus courtoises et les plus cordiales, quand les convives parurent au balcon de l'*ayuntamiento*, sur la place rectangulaire de Saint-Sébastien, un chant composé tout exprès pour la cérémonie, appris en quelques heures par les élèves des écoles, accueillit la présence des magistrats populaires et fut immédiatement répété avec un ensemble satisfaisant par toute la population. Les danses succédèrent aux illuminations, et se prolongèrent pendant la plus grande partie d'une de ces nuits sereines et étoilées qui sont le charme des contrées méridionales. Mais ce qu'il ne nous a jamais été donné de voir ailleurs, c'est qu'au milieu de la joie générale le mouvement ne dégénéra jamais en tumulte, le plaisir en ivresse. Nous avions bien là sous les yeux cette Espagne dont le calme n'est point de l'indolence, dont le respect pour la religion et la monarchie nationales ne ressemble point au servilisme, et dont la sobriété, la fermeté sont toujours les mâles vertus. Nous nous disions enfin qu'il y avait dans cette population saine et vigoureuse des trésors à exploiter, non moins riches et non moins féconds que les mines enfouies dans les entrailles du sol qui la porte.

Avec la marine et la guerre se trouvera terminé ce rapide examen du budget espagnol. Sans insister sur les chiffres qu'atteignent ces deux départemens, il convient d'énumérer les forces dont il s'agit de solder les dépenses. Le service de la marine comprend trois divisions, Cadix, Le Ferrol et Carthagène, dirigées par un capitaine-général. Il y a en outre trois commandemens pour les colonies : La Havane, Puerto-Rico et les Philippines. Des juntes spéciales sont annexées à ces départemens pour s'occuper de toutes les affaires intéressant le service de la marine; au-dessus d'elles et près du ministre siègent la junte directrice et la junte consultative de la *Armada*. L'Espagne possède enfin six arsenaux, dont le premier seulement, celui de La Caracca, à Cadix, est placé sous les ordres d'un commandant-général. Les cadres du service de mer sont amplement garnis, ils ne comptent pas moins de 34 officiers-généraux, 60 capitaines de vaisseaux ou de frégates; le cadre de réserve n'a pas de limites. Un corps d'administration de la marine réside à l'arsenal du Ferrol; ingénieurs de la marine, collége naval d'aspirans, artillerie de marine, école spéciale du génie maritime, corps des constructeurs et du service hydraulique, rien ne manque, comme personnel, de ce qui peut constituer une grande puissance navale. Malheureusement les armemens de l'état se bornent à 76 bâtimens, sur lesquels on ne compte que 2 vaisseaux, 4 frégates

à voiles et 4 frégates à vapeur. La marine militaire tout entière ne porte que 904 canons. Énoncer de pareils chiffres, c'est démontrer l'urgence d'armemens nouveaux. La marine marchande se compose de 5,175 navires, dont 57 seulement sont à vapeur, et qui portent 349,753 tonneaux. Le district de Carthagène seul fournit 2,720 bâtimens. Les équipages de tous ces navires marchands forment un chiffre de 81,177 marins de tout grade. Le cabotage espagnol présente en totalité 608,381 tonneaux. Il y a là les élémens d'une marine militaire importante, et l'on peut applaudir sans hésitation aux dépenses que le gouvernement applique soit à l'approvisionnement des arsenaux, soit à l'augmentation des bâtimens, puisque, toutes militaires qu'elles soient, ces dépenses ne méritent pas d'être appelées improductives. La marine militaire, qui protége la marine marchande, sert de stimulant actif à l'extension des relations commerciales que l'Espagne doit entretenir avec le monde entier, grâce à son littoral de quatre cent quatre-vingt-sept lieues d'étendue. Le relevé de la statistique commerciale publié en décembre 1859 constate les progrès du commerce espagnol depuis quelques années. En 1853, le produit du commerce d'exportation et d'importation n'était que de 1 milliard 570 millions de réaux; il s'élève graduellement jusqu'à 2 milliards 723 millions en 1857; l'année 1858 le voit retomber, il est vrai, à 2 milliards 475 millions, mais ce chiffre est encore supérieur de 325 millions de réaux à la moyenne des cinq années précédentes. Il n'est pas besoin d'insister sur l'action que l'accroissement de la marine militaire exercerait au profit exclusif du commerce fait sous pavillon national, lequel, dans le total de 1857, compte pour plus de 1 milliard 500 millions.

Si l'on peut souhaiter, au point de vue du progrès matériel, de voir les dépenses du ministère de la marine s'accroître encore, on n'en saurait dire autant des dépenses du ministère de la guerre, surtout de celles qui sont relatives au chiffre même de l'armée. Il y a quatre ans à peine, l'armée active espagnole ne dépassait pas cinquante mille hommes; on l'a vue portée au double lors des événemens survenus en Italie, et au moment de la guerre du Maroc elle atteignait presque le triple. Les cortès viennent d'adopter un projet de loi qui, pour l'année 1861, fixe le total de l'armée active à cent mille hommes. Sans doute, avec sa population, l'Espagne tiendrait facilement sur pied une armée plus considérable : le chiffre permanent de 170,000 hommes n'aurait rien que de conforme aux proportions ordinaires de l'armée avec la population d'un état; mais pourquoi l'Espagne ne profiterait-elle pas de la position privilégiée que lui a faite la nature? Péninsule, elle se trouve favorisée presqu'à l'égal de l'Angleterre. Le seul voisin dont les Pyrénées la sé-

parent est tellement lié avec elle par l'affinité de race, de religion, d'intérêts commerciaux, que la politique traditionnelle des souverains de ces deux nations avait cherché à cimenter par l'union des familles royales l'alliance des deux peuples. Les hostilités qui les ont séparés n'ont laissé à tous deux que des souvenirs cruels, et ces souvenirs suffisent pour protéger la Péninsule contre d'impossibles agressions. En sûreté donc sur toutes ses frontières, elle n'a vraiment besoin de forces militaires que pour défendre ses vastes colonies et pour garantir la tranquillité intérieure. Il faut donner à cette occasion un mot d'éloge à la garde civique, dont les qualités solides égalent celles de notre gendarmerie, et dont le chiffre de dix mille hommes devrait être augmenté.

Pour assurer le calme à l'intérieur comme pour soutenir son rang au dehors, pour mériter de compter parmi les grandes puissances, l'Espagne n'aurait pas même besoin d'entretenir sur pied une armée active de cent mille hommes. Il suffit qu'elle s'applique de plus en plus à développer les forces productives de son territoire, à maintenir le libre exercice de ses institutions. C'est à la monarchie constitutionnelle, à la politique libérale et conservatrice du gouvernement, qu'il faut reporter l'honneur d'avoir remis l'ordre dans les finances, la régularité dans l'administration et le calme dans les provinces. La paix et la prospérité au dedans, le crédit au dehors, tout récemment un nouveau lustre ajouté à ses armes, voilà ce que le peuple espagnol a obtenu d'un régime de libre discussion, et ce qui signalera dans l'histoire le règne d'Isabelle II. En ce moment même où, par un merveilleux concours de circonstances, l'Espagne ne se trouve mêlée directement à aucune des querelles qui peuvent agiter d'autres états européens, le gouvernement de la reine Isabelle peut porter à un haut degré la prospérité d'une nation digne de tous les biens. L'Europe libérale saluera de ses applaudissemens un tel résultat; la France en particulier se sentira redevable envers les hommes qui auront accru la puissance d'un des trois peuples de la race latine, et préparé cette alliance de l'Espagne, de l'Italie et de la France, indispensable à la sécurité de leurs communs intérêts.

BAILLEUX DE MARISY.

LA

LANDE-AUX-JAGUELIERS

SCÈNES DU BAS-ANJOU.

I. — UNE MAUVAISE RENCONTRE.

Un dimanche soir, cinq minutes avant que l'horloge du clocher sonnât dix heures, l'hôtesse de l'auberge des *Trois Maures*, — la plus renommée du village de L..., dans l'arrondissement de Segré, — annonça aux buveurs qu'elle allait éteindre ses lumières et fermer sa porte. Ceux-ci, s'étant hâtés de vider jusqu'à la dernière goutte les bouteilles placées devant eux, se levèrent avec plus ou moins de difficulté, selon le nombre de verres qu'ils avaient absorbés. La maîtresse du logis saisit ce moment pour retirer les tabourets et les empiler dans un coin de la salle. En un clin d'œil, les bouteilles furent enlevées et les tables essuyées, si bien que les buveurs, délogés de leurs positions, durent prendre le chemin de la porte et quitter l'auberge avec la triste perspective de n'y pouvoir revenir avant le dimanche suivant. Il est vrai de dire que plusieurs d'entre eux avaient bu pour toute une semaine; mais de tous les paysans qui venaient de passer la soirée à l'enseigne des *Trois Maures*, aucun ne l'avait mieux employée que Pierre Gringot, premier garçon de charrue de la grande métairie des Hautes-Fougeraies. Aussi, les ténèbres du dehors l'ayant subitement enveloppé, le jeune laboureur ouvrit les yeux comme un hibou et les frotta du revers de sa main. Lui qui voyait double quelques minutes aupara-

vant, c'était à peine s'il pouvait distinguer la silhouette des maisons, vaguement dessinée sous le ciel gris. Peu à peu cependant, ses regards s'étant habitués à l'obscurité de la nuit, il reconnut le chemin qui devait le conduire aux Hautes-Fougeraies et s'y engagea résolûment, quoique d'un pas mal assuré. Pierre Gringot marcha du mieux qu'il put pendant près d'un quart d'heure; sentant alors sa tête s'appesantir, il se laissa tomber, plutôt qu'il ne s'assit, au pied d'une vieille croix de pierre dressée dans un carrefour, et de chaque côté de laquelle s'élevaient deux grands ormes émondés pareils à des cierges gigantesques. Ce carrefour était mal famé; il s'y passait la nuit des choses étranges que les vieilles femmes se racontaient à la veillée. Pierre connaissait ces histoires, mais il ne lui restait pas assez de raison pour avoir peur. La seule crainte qu'il éprouvât en ce moment, c'était de ne pouvoir parcourir sur ses pieds la distance de trois quarts de lieue qui le séparait encore de la métairie. — En conscience, pensait le jeune gars, je n'aurais jamais cru que du vin si doux aurait eu tant de force... Ma tête est plus lourde qu'un boisseau de froment; jamais mes jambes ne pourront la porter jusque chez nous!...

Raisonnant ainsi, il tourna machinalement autour de lui ses regards troublés et aperçut dans l'herbe humide d'un fossé, à portée de sa main, une masse noire qui lui sembla être un cheval immobile sur ses quatre pieds. Pierre se leva par un effort suprême et enfourcha sans beaucoup de peine la bête qui se trouvait placée au-dessous du niveau de la route.

— Hue! hue! cria le garçon de ferme, à demi couché sur le cou du cheval, dont il tenait la crinière à deux mains et qu'il frappait du talon pour le pousser en avant. L'animal, comme s'il se fût éveillé en sursaut, se mit à bondir avec un terrible bruit de ferraille, puis, après s'être débattu pendant quelques secondes, il s'élança droit devant lui. Le cou tendu, les naseaux ouverts, il se précipitait à travers les chemins creux, les buissons et les halliers, heurtant contre les troncs noueux des arbres et déchirant aux ronces traînantes des haies les genoux et les jambes de Pierre Gringot. C'était la bête qui conduisait l'homme et l'entraînait au hasard de sa course désordonnée. Tremblant, éperdu, la sueur au front, le pauvre garçon de charrue se cramponnait avec désespoir aux crins du maudit animal, qu'il vouait à tous les diables. Tantôt il lui semblait que la bête ensorcelée, s'enlevant au-dessus de la terre, agitait ses pieds dans le vide et volait avec des aîles; tantôt, traîné au milieu des épines et flagellé par les branches des arbres, il voyait un million de chandelles tourbillonner dans l'espace et prenait les hauts peupliers plantés le long des prés pour autant de fusées qui s'élançaient jusqu'aux nues. Que

de choses fantastiques et terribles le pauvre gars aperçut encore durant cette course nocturne et qu'il n'osa jamais révéler! Mais il a souvent répété que le bruit de chaînes ne cessa pas un seul instant de retentir à ses oreilles. Aussi, lorsque l'air frais de la nuit dissipa un peu les fumées du vin, il lui vint à l'idée qu'il avait enfourché le cheval endiablé que le malin esprit place trop souvent en certains carrefours pour tenter et égarer dans les ténèbres les buveurs attardés.

Combien de temps dura la promenade équestre du garçon de charrue, il n'a jamais pu le savoir au juste. Toujours est-il qu'il se trouva, un peu avant l'aube du jour, étendu tout de son long sur l'herbe fraîche, contre le talus d'un fossé. Harassé de fatigue, moulu, meurtri, abasourdi par les visions de la nuit, Pierre secoua ses cheveux sur ses oreilles, essuya son front et se demanda où il était. A cette heure matinale, il aurait dû être à la métairie des Hautes-Fougeraies, où ses compagnons de travail, étonnés de son absence, attelaient déjà leurs bœufs pour aller aux champs. Le mois d'avril, frais, gai et timide encore comme l'adolescence, souriait au laboureur. Les haies tournées au midi se couvraient de feuilles; au bord des fossés, les primevères s'épanouissaient à l'envi. Les frênes revêtaient déjà leurs parures de printemps, et le chaton velu se suspendait à la branche flexible des saules. Le chêne seul gardait encore ses sombres rameaux; avec cette patience qui sied à la force, il attendait les chauds rayons de mai pour ouvrir ses bourgeons. L'hirondelle matinale gazouillait dans les airs; sous les buissons épineux, le rossignol, fraîchement arrivé des lointaines régions, essayait ses premières roulades, tandis que le merle, fidèle aux lieux qui l'ont vu naître, sifflait gaiement en bâtissant son nid de mousse.

Quand la teinte rose semée à travers le ciel annonça le lever du soleil, le coucou vagabond jeta son cri. Pierre Gringot, debout et prêt à se remettre en route, porta instinctivement la main à sa poche, car celui qui a de l'argent sur soi quand le coucou se fait entendre pour la première fois en aura tous les jours de l'année; c'est une vérité reconnue par tous les gens sérieux de la campagne, hommes et femmes. Par malheur, le gousset de Pierre se trouva vide, et, doublement honteux de ses écarts de la veille, il marcha à droite et à gauche, cherchant à reconnaître sa position, comme un voyageur égaré. Il se croyait à une grande distance de chez lui après la longue et rapide course qu'il avait exécutée durant la nuit par monts et par vaux; il n'en était rien cependant. Le garçon de charrue se retrouvait tout près du carrefour où il avait fait la rencontre du cheval maudit et assez loin encore de la métairie des Hautes-Fougeraies. Il en acquit bientôt la certitude, quand, après avoir par-

couru environ un demi-quart de lieue, il découvrit l'espace sauvage et désolé qu'on nommait dans le pays la Lande-aux-Jagueliers (1). Au bord de cette lande, entourée de trois côtés par une futaie séculaire, s'élevait une petite maison que tout le monde connaissait et devant laquelle personne n'aimait à passer. Cette maisonnette d'une construction bizarre, assise près d'une mare aux eaux sombres dans laquelle se reflétait son image, entourée de vieux saules aux troncs grimaçans, ne ressemblait point à une habitation de laboureur; elle avait un aspect mélancolique et triste. Pierre Gringot, sûr de son chemin et pressé de rentrer à la métairie, n'avait plus qu'à marcher droit devant lui, et il allait affronter le voisinage de cette maison mystérieuse, dont le toit de chaume, tout hérissé de joubarbe, ressemblait assez au dos d'un porc-épic. Il fit donc quelques pas en avant, mais un hennissement partit du milieu des saules penchés sur la mare et à peine éclairés par les premiers rayons du soleil. Un cheval couleur de feu, semblable à celui qu'il avait enfourché la veille au soir, lui apparut subitement, traînant au pied la chaîne de son entrave. A cette vue, le jeune gars épouvanté se mit à fuir à travers champs, malgré les douleurs qu'il ressentait dans tout son corps. Aussi ne pouvait-il plus se tenir debout quand il arriva à la métairie des Hautes-Fougeraies.

II. — LES DEUX COLOMBES.

Si Pierre Gringot, au lieu de se jeter à travers champs comme un fou, eût continué de marcher dans la route, il n'aurait pas tardé à y être rejoint par deux jeunes filles, ouvrières du bourg, qui allaient travailler en journée à la métairie des Hautes-Fougeraies. Elles se hâtaient, les jeunes filles, et trottaient comme deux perdreaux, droit devant elles, sans promener à droite et à gauche des regards égarés, mais calmes et silencieuses, ainsi qu'il convient à des *jeunesses* honnêtes et bien élevées. Quand elles furent à cent pas environ de la maisonnette dont nous venons de parler, Annette, la plus jeune, dit à sa compagne : — Est-ce que nous allons passer devant la porte du *meneux de loups?...*

— Pourquoi pas? répliqua Jeanne. Que veux-tu qu'il nous dise?

— Je vais toujours mettre mon pouce dans ma main, ajouta Annette, pour conjurer les sorts qu'il pourrait me jeter. Tiens, le vois-tu? Il ouvre sa fenêtre, il a les yeux rouges comme du feu, et des cheveux qui ressemblent aux poils de notre chien...

— C'est vrai qu'il a l'œil vif et les cheveux longs comme les

(1) Nom que l'on donne aux ajoncs dans les provinces de l'ouest.

gens de Bretagne, répondit Jeanne; après tout, il n'a jamais fait de mal à personne.

— Pourtant mon réséda s'est séché en une nuit parce qu'il a passé sous ma fenêtre, dit Annette, et mes pauvres basilics sont bien malades...

— Dame, répliqua Jeanne, tu lui as peut-être dit quelque chose qui l'a fâché... Voyons, n'aie pas peur; il faut bien lui souhaiter le bonjour, puisque nous voilà tout près de lui. — Ça va bien, Mathurin?...

— Pas mal, répliqua en souriant celui à qui s'adressaient ces bienveillantes paroles. Et chez vous, Jeanne?...

— Comme de coutume, merci. Nous voilà au printemps, et vous avez encore sur le dos cette vilaine peau de bique qui fait peur aux petits enfans?

— Et aux grandes personnes aussi, répondit tristement Mathurin. Si j'ai ma peau de bique sur le dos, c'est que j'ai couru ce matin avant le jour pour chercher mon cheval, qui ne paraissait point à l'heure accoutumée. Il lui est arrivé quelque aventure, car il a rompu ses entraves, et le voilà tout harassé.

— Peut-être quelque mauvais chien l'aura poursuivi, dit Jeanne.

— Ce sera plutôt quelque imbécile d'ivrogne qui aura voulu monter sur son dos, et la nuit, voyez-vous, cette bête-là ne connaît que moi... Malheur à qui la touche quand il ne fait plus clair!

— Jeanne, dit tout bas Annette en serrant toujours son pouce dans sa main, Jeanne, allons-nous-en donc; j'ai peur... S'il allait nous entreprendre...

— Tais-toi donc, répliqua Jeanne; il ne faut pas le quitter comme cela tout d'un coup. Eh bien! Mathurin, au revoir; nous avons encore de la route à faire.

— Vous allez peut-être bien aux Hautes-Fougeraies?

— Oui.

— Je m'en doutais; dans ces grosses métairies-là, il y a toujours de la besogne... Tenez, Jeanne, je vais vous faire un cadeau.

— Pourquoi cela? demanda la jeune fille en rougissant.

— Parce que vous êtes bonne pour moi, parce que vous me parlez comme à un autre, parce que... Voilà de vraies aiguilles anglaises qui ne plient point, qui ne se cassent point... Prenez-les... Je les ai achetées à la foire de Saint-Julien de Vouvantes. Et vous, Annette, s'il vous fait plaisir d'en accepter un paquet?

Annette recula d'un pas, tenant toujours son pouce plié dans sa main. Jeanne, moins effrayée que sa compagne, n'osa cependant refuser le cadeau; elle ne voulait ni faire de la peine à Mathurin, ni s'exposer à quelque maléfice de sa part. Le plus doux des sorciers

peut avoir de mauvais momens! La jeune fille accepta donc le paquet d'aiguilles anglaises, et le plaça dans sa pochette en disant : — Merci, Mathurin, bien obligée... — Et elle s'éloigna précipitamment, craignant d'avoir témoigné trop de bienveillance à Mathurin, qui, pour avoir la réputation de *mener des loups,* n'en était pas moins un jeune garçon d'assez bonne mine pour qui ne le regardait pas avec des yeux prévenus.

Comment Mathurin Burgot, dit Tue-Bique, parce qu'il tuait parfois des chèvres pour en préparer les peaux, avait-il acquis la triste renommée de *meneux de loups?* Personne ne l'a jamais su. Il suffit parfois dans les campagnes qu'un homme ait une physionomie singulière ou des allures étranges pour que la qualification de sorcier lui soit généralement appliquée. Celui-ci est appelé *meneux de loups*, parce qu'il vit misérablement à l'écart; celui-là est en butte aux défiances de tous ses voisins, parce qu'il réussit dans ses récoltes et dans l'élève des bestiaux. Il en est d'autres qui héritent de cette réputation aussi naturellement qu'un fils hérite du nom de son père, et c'était le cas pour Mathurin Tue-Bique. Ses parens, mendians de profession, étaient venus des confins de la Bretagne. Après plusieurs années d'une existence misérable, ils avaient fini par bâtir de leurs mains la maisonnette qu'il habitait lui-même, et ces pauvres gens, auxquels personne n'osait refuser un morceau de pain ou une pièce d'un sou dans la crainte de s'attirer un maléfice, avaient légué à leur fils, en mourant, une demeure quelconque, un petit champ, un mobilier passable... et la renommée de *meneux de loups*. De là venait que l'on regardait comme riche ce fils de mendians, et pourtant il ne pouvait aller de pair avec le plus pauvre métayer de la paroisse.

Mathurin fréquentait les foires pour vendre et acheter des vaches qui se nourrissaient en paissant le long des fossés, sans rien coûter à leur maître. L'herbe des landes et des chemins de traverse servait aussi de pâture à son cheval. Actif, intelligent et sobre, Mathurin amassait patiemment un petit pécule. Il vivait dans une parfaite indépendance, courant les marchés et les foires, marchant la nuit et dormant le jour, ce qui contribuait à lui donner un mauvais renom. Les gardes champêtres, sur les terres desquels il braconnait sans relâche, prenant lièvres, perdreaux et lapins dans des piéges de toute sorte, le redoutaient particulièrement, bien qu'il n'eût ni poudre, ni plomb, ni fusil; mais ils affirmaient que leurs chiens frissonnaient de loin en approchant des loups qu'il traînait à sa suite. La seule personne qui l'abordât sans trahir trop de frayeur, sans témoigner trop d'embarras, c'était Jeanne l'ouvrière, non pas qu'elle ne considérât Mathurin comme un peu sorcier, mais elle avait confiance dans son

honnêteté. Et puis qui sait? Peut-être trouvait-elle un secret plaisir à apprivoiser par de bienveillantes paroles cet homme redouté, devant lequel les plus hardis de la paroisse baissaient la tête.

De son côté, Mathurin Tue-Bique éprouvait un véritable bonheur à s'entretenir quelques instans, et à la dérobée, avec Jeanne l'ouvrière. Il la suivit donc du regard jusqu'à ce qu'elle eût disparu avec sa compagne derrière un pli de la route. Les deux jeunes filles marchaient vite, et elles eurent bientôt atteint la métairie des Hautes-Fougeraies. A peine arrivées, elles se mirent à leur travail avec ardeur. Grâce à ses fines aiguilles anglaises, Jeanne avançait en besogne avec une extrême rapidité; Annette, jalouse de ne pouvoir aller aussi vite, se hâtait, et dans sa précipitation elle se piquait les doigts à toute minute. Feignant de ne pas s'apercevoir de la maladresse de celle-ci, Jeanne chantait à demi-voix et travaillait si régulièrement, que l'ouvrage semblait fondre sous ses doigts. Quand l'heure du repas fut arrivée et que tous les gens de la métairie, maître et maîtresse, servantes et serviteurs, — y compris Pierre Gringot, le garçon de charrue, pâle et souffrant de ses émotions de la nuit, — furent rassemblés autour de la table : — En vérité, Jeanne, dit la mère de famille avec un accent de satisfaction, en vérité je te savais bonne ouvrière; mais aujourd'hui tu as travaillé comme une fée...

— Dites plutôt comme une sorcière, la métayère, interrompit Annette, rouge de dépit et les yeux pleins de larmes. Elle m'a forcée de m'arrêter avec elle pour souhaiter le bonjour à son *meneux de loups*, qui lui a donné des aiguilles ensorcelées... Moi, j'ai refusé son cadeau, et il s'est vengé!

— Annette, répliqua Jeanne, piquée au vif, tu es une mauvaise langue... Jamais je n'irai en journée avec toi.

— La paix, les filles! dit la métayère avec autorité. Si vous ne pouvez pas vous souffrir, on ne vous fera plus travailler ensemble... Toi, Jeanne, tu as tort de parler au *meneux de loups*, un vagabond, un homme qui ne connaît ni le jour, ni la nuit! On m'avait bien dit que tu causais avec lui quelquefois, mais je ne voulais pas le croire.

— Après le tour qu'il m'a joué hier au soir, dit à son tour Pierre Gringot, je ne lui parlerai que pour lui adresser les complimens qu'il mérite. Sans lui, je serais rentré à la métairie en même temps que les autres, et on ne m'aurait pas attendu ce matin pour aller aux champs, car enfin je m'en revenais tranquillement, honnêtement...

— A quelle heure? interrompit Jeanne avec une certaine affectation.

— Dame! à l'heure où l'on ferme les cabarets. Il n'était pas dix

heures sonnées, et j'avais toute ma raison, bien sûr... Dire ce qui m'est arrivé à la sortie du bourg, je ne le saurais en conscience, mais enfin j'ai vu des choses qui font dresser les cheveux sur la tête d'un chrétien... Et qui donc serait cause que j'ai été battu, moulu, traîné à travers les bois et les ronces, si ce n'est le *meneux de loups?*... Il m'en veut d'ailleurs...

— Peut-être bien que c'est le contraire, reprit Jeanne, de plus en plus animée. Écoutez. Il y avait une fois une pauvre fille qui s'en revenait de sa journée cet hiver à la nuit noire. Un jeune gars, — bien famé pourtant dans le pays, — voulut lui barrer le passage. Un autre arriva, qui le jeta d'un coup de poing dans le fossé, et reconduisit honnêtement la pauvre ouvrière jusqu'à l'entrée du bourg, sans lui adresser une parole. Cet autre-là, quelle que soit la réputation qu'on lui a faite, n'est peut-être pas le pire des deux...

— Est-ce moi que vous prétendez accuser, Jeanne? s'écria le garçon de charrue.

— Je ne nomme personne, dit Jeanne, je conte une histoire...

— Assez, bavarde! interrompit la métayère. Je n'ai à mon service que d'honnêtes gens, entends-tu, Jeanne? Si tu as des plaintes à faire contre Pierre Gringot, il faut parler franchement... La nuit, on ne peut pas reconnaître les gens; les bons et les méchans sont de la même couleur quand il ne fait plus jour.

— Pour moi, dit Annette, pressée de reprendre la parole, je me garderais bien de me vanter de ces rencontres-là. Il n'arrive des affaires qu'à celles... qui le veulent bien. Il faut avouer que l'autre s'est trouvé bien à propos pour te reconduire chez toi...

Jeanne, regrettant déjà d'avoir cédé à un premier mouvement de vivacité, se mordait les lèvres et baissait la tête. Annette au contraire essuyait ses larmes et redressait son front humilié : elle avait gagné sa cause devant tous les gens de la métairie des Hautes-Fougeraies. Après le dîner, Pierre Gringot, trop souffrant encore pour aller aux champs, vint s'asseoir auprès de la blonde Annette, qui ne demandait qu'à reprendre sa bonne humeur : il la trouvait *d'un bon tour* et bien aimable; tous les gars de la paroisse la jugeaient ainsi, parce qu'elle se mettait à rire en toute occasion, avant d'entendre ce qu'on allait lui dire. Quant à Jeanne, il y en avait qui l'accusaient d'être fière, parce qu'elle avait plus de sérieux et de dignité dans le caractère.

Une heure avant le coucher du soleil, les deux jeunes filles, ayant achevé la besogne qui leur avait été confiée, relevèrent dans la poche du tablier les longs ciseaux pendus à leur ceinture, et se mirent en devoir de partir. Annette dit un joyeux adieu aux gens de la métairie et marcha la première. — Pour le coup, dit-elle à sa

compagne, nous allons prendre par les champs. Je ne veux pas repasser devant la peau de bique.

— Va par où tu voudras, répliqua Jeanne; aussi bien, nous pouvons prendre chacune de notre côté, puisque tout est fini entre nous. Tu as eu l'obligeance de me fermer pour toujours la porte de la métairie des Hautes-Fougeraies par tes méchans propos.

— Bonsoir, Margot la Pie, répondit aigrement Annette en s'éloignant; il te sied bien de me reprocher d'en avoir trop dit!... Crois-moi, ma mignonne, les cadeaux d'un *meneux de loups* ne te porteront point bonheur!

Ainsi se séparèrent, fort mal disposées l'une contre l'autre, ces deux jeunes filles qui, le matin de cette même journée, cheminaient côte à côte, comme deux sœurs. Les petits oiseaux, qui sont à nos yeux le symbole de la douceur et de la mansuétude, n'ont-ils pas aussi leurs accès de jalousie et de colère? Ils gazouillaient tout à l'heure, et les voilà qui s'attaquent à coups de bec; on les entend caqueter avec emportement à travers les buissons en fleur, qui sembleraient ne devoir abriter que de tendres colloques; puis le silence se fait, et chacun d'eux s'envole de son côté, là où l'appelle le caprice de son humeur fantasque : la rupture est consommée.

III. — TAMBOUR ET TROMPETTE.

Dans les campagnes éloignées des grands centres de population, le moindre incident prend les proportions d'un événement public, et la nouvelle s'en répand à travers les rares habitations perdues au milieu des champs avec autant de rapidité que si elles étaient reliées entre elles par des fils électriques. On savait dès le lendemain, dans toute la commune de L..., que Jeanne et sa compagne avaient eu une altercation à la métairie des Hautes-Fougeraies, et qu'elles ne travailleraient plus ensemble. On parlait aussi d'une mauvaise rencontre qu'avait faite Pierre Gringot dans la soirée du dimanche. Celui-ci d'ailleurs n'était point remis des fatigues et des émotions de cette nuit mémorable. La fièvre l'avait pris; ses jambes, déchirées par les ronces, lui refusaient tout service. Après avoir vainement essayé de reprendre son travail, il se vit forcé de se mettre au lit et d'appeler un médecin. L'homme de l'art tâta le pouls du malade, écrivit une ordonnance au crayon sur un morceau de papier, recommanda la diète et un repos absolu, puis il s'éloigna après une consultation qui avait bien duré deux minutes. Ce court espace de temps lui avait suffi sans doute pour apprécier l'état du patient; mais le paysan aime que l'on cause avec lui, que l'on écoute complaisamment le récit qu'il fait de ses maux, il veut surtout qu'on

le guérisse sur-le-champ, parce qu'il n'a ni le temps d'être malade, ni les moyens de soigner une maladie. Et puis rien ne l'épouvante comme la diète; lui qui ne vit que par le travail de ses bras, quand il sent ses forces diminuer, il se désole et se croit perdu. Est-il étonnant que l'empirique, le charlatan qui promet hardiment et à bas prix une guérison immédiate soit préféré dans les villages aux docteurs patentés, plus discrets et plus prudens?

Pendant plusieurs jours, le garçon de charrue, en proie à une grosse fièvre, avala force potions. Couché en un coin de l'étable aux bœufs dans un lit grossier au-dessous du grenier à foin et tout près du réduit où l'on serrait les pommes de terre, il enviait le sort de ses compagnons, occupés tout le jour aux travaux des champs. Cette couche si dure, pareille à un grabat, sur laquelle il trouvait d'ordinaire un sommeil réparateur après les fatigues du labour, lui devenait insupportable. Il se levait par instans, allait s'asseoir sur le bord de la crèche, remplie de foin, devant la porte ouverte, et jetait des regards languissans sur les prairies verdoyantes.

— Eh bien! Pierre, cela va-t-il mieux? demandaient en passant les gens de la métairie.

— Nenni, les gars, répondait tristement le garçon de charrue; je n'ai plus de forces...

Pierre Gringot retombait dans un silencieux abattement, et les garçons de la ferme retournaient à leur besogne. Après quelques jours d'attente, voyant que Pierre Gringot n'allait pas mieux, la maîtresse de la métairie lui dit enfin : — Les médecins n'entendent rien à ces maladies-là; m'est avis qu'on t'a jeté un sort, mon pauvre Pierre... Il serait bien temps que tu guérisses pour aller aux champs... La besogne ne manque point dans ce temps-ci...

— Si vous me faisiez une bonne soupe, reprit Pierre, ça me donnerait du cœur!... Une bonne soupe au lard, avec une salade et un verre de vin!...

— Tu demandes bien des choses à la fois, répondit la métayère; on voit que tu as faim après avoir jeûné si longtemps, mon pauvre gars.

Le pauvre gars fit honneur au repas qu'il avait commandé. Quoique la fièvre imprimât un certain tremblement à tous ses membres, il porta courageusement à ses lèvres la tasse à demi remplie de vin, et affirma, en la remettant sur la table, que toutes les *portions* du médecin ne valaient pas celle-là. Le lendemain, il resta debout toute la journée et fit un tour aux champs; il croyait entrer en pleine convalescence, et se promettait bien de reprendre ses travaux le lundi suivant. Le repos du dimanche devait lui rendre définitivement les forces et la santé. Il est vrai que son imagination devançait

quelque peu la réalité. En se rendant au village, Pierre ne franchissait point les barrières avec sa vigueur accoutumée; sa démarche était lente et pénible; peu s'en fallut qu'il ne restât en chemin.

— Bah! pensait-il, c'est l'air mou du printemps qui me rend comme cela... Une tasse de café noir à l'auberge des *Trois-Maures* me fera du bien... On dit que le café est souverain contre la fièvre...

Pierre alla donc à l'auberge des *Trois-Maures* boire une tasse d'un liquide noir auquel les habitués donnaient le nom de café; il avala même par complaisance l'eau-de-vie que l'hôtesse lui avait versée par habitude, et il entra dans l'église au moment où commençait la première messe. Durant l'office, il eut des vertiges, et ce ne fut pas sans de grands efforts qu'il put rester jusqu'au dernier évangile. Il fut donc un des plus empressés à sortir de l'église, et comme il en ouvrait la porte, un bruit de tambour et de trompette frappa ses oreilles. Cette musique un peu sauvage hâta la sortie de tous les paysans qui se trouvaient dans l'église, et si les femmes, retenues par cette habitude de convenance qui les oblige à ne défiler qu'après les hommes, demeurèrent à genoux quelques instans encore, il y a tout lieu de croire que leurs dernières prières furent troublées par une curiosité impatiente. Les enfans, incapables de se contenir plus longtemps, avaient abandonné leurs mères au plus vite, et se pressaient, haletans, le cou tendu, l'œil animé, autour de la voiture immense, véritable maison roulante devant laquelle un homme tout de rouge habillé exécutait sur un tambour des roulemens pareils à ceux de la foudre, tandis qu'une femme toute ronde, au visage couleur de feu, soufflait comme un triton dans une trompette bosselée.

Bientôt toute la population qui se trouvait réunie dans le village à l'occasion du dimanche entoura à flots pressés cette arche mystérieuse qui renfermait, outre les personnages dont nous venons de donner le signalement, un chat en liberté, un singe pelé attaché par une chaîne, et deux perruches captives dans une cage étroite. La musique retentissait toujours, les enfans grimpaient jusque sur les roues du char triomphal; ils formaient le premier rang des spectateurs, et les plus malins arrachaient les chapeaux de leurs voisins pour les lancer au quadrumane, qui les jetait à son tour à la tête du chat. Derrière les enfans, on voyait les hommes sérieux, attentifs, partagés entre la défiance et l'admiration, écouter sans sourciller cette affreuse et discordante musique qui arrachait aux chiens des hurlemens plaintifs. Enfin les femmes, — les *marraines*, comme on dit par respect, — décrivaient derrière les hommes un grand cercle; elles se tenaient à distance et chuchotaient entre elles en se montrant du doigt cette terrible *comédienne* qui tirait de sa trom-

pette des notes aussi aiguës que le grincement de la scie. Aux yeux des paysannes timides et habituées à la vie cachée, cette femme hardie, bruyante, haute en couleurs, avait quelque chose d'héroïque et de prestigieux.

La musique cessa enfin. Après avoir fait travailler son singe et son chat pour captiver d'une façon plus intense la curiosité de la foule, le charlatan prit un maintien grave et solennel, et tenant à la main son chapeau à deux cornes fabriqué à l'époque du directoire, il déclara à l'honorable assemblée qu'il s'était arrêté au village de L..... avec la permission des autorités et dans la seule intention de soulager l'humanité souffrante. Ici le public toussa et se moucha; chacun fit rapidement l'inventaire de sa propre personne, afin de s'assurer s'il n'aurait pas besoin de la panacée qu'on allait lui offrir. Après avoir nommé, — avec plus ou moins de respect pour l'orthographe, — les maux auxquels la population des campagnes est exposée par la nature de ses travaux, le charlatan se fit fort de les guérir avec un onguent enveloppé d'un papier rouge et qui ne coûtait pas plus de dix centimes, deux sous!

Pourquoi les paysans n'auraient-ils pas cru à sa parole? Ce que l'on dit effrontément sur la place publique, au bruit des tambours et des trompettes, doit être vrai en dépit de toute vraisemblance. Ce qu'un docteur en habit noir ne peut opérer en quinze jours, en six mois, avec des remèdes coûteux, l'empirique en habit rouge aura le pouvoir de le faire en cinq minutes avec un liniment quelconque, avec une parole même. Tel est le raisonnement que font les campagnards. Aussi, quand le premier moment d'hésitation fut passé, quand le plus hardi des spectateurs eut osé tendre ses deux sous au charlatan, une centaine de bras se leva tout aussitôt, et la grosse femme, déposant sa trompette sur le tambour, aida son époux à servir la pratique impatiente. Ceux qui avaient acheté la panacée précieuse s'en retournèrent chez eux avec la perspective rassurante d'avoir acquis à bon marché le plus précieux de tous les biens. Pierre Gringot, qui se croyait atteint d'une maladie plus compliquée, resta seul auprès de la voiture de l'empirique : — Monsieur, dit-il, en se dressant sur la pointe du pied, dès que la foule se fut dissipée, monsieur, peut-on vous parler?

— Certainement, mon ami; je vous l'ai dit, tous mes instans sont consacrés au soulagement de l'humanité souffrante... Donnez-moi votre main, mettez le pied sur la roue. Très bien! Maintenant suivez madame, et passez dans mon cabinet de consultation.

Pierre Gringot disparut derrière le rideau que soulevait la femme du charlatan. Il se trouva dans un cabinet si mal éclairé par deux petites ouvertures latérales, qu'il fallut y allumer deux chandelles.

Ces lumières un peu fumeuses firent resplendir quelques planches anatomiques appendues autour du cabinet de consultation. Quoiqu'il fût un peu effrayé par ces peintures d'écorchés, qui lui semblèrent des représentations cabalistiques, Pierre Gringot en augura bien. C'était ainsi que devait être le laboratoire d'un homme capable de guérir par des moyens surnaturels. Le simple paysan vit même dans le singe qui gambadait jusque sur ses genoux une sorte de diablotin aux ordres du sorcier. L'ignorance donne parfois de l'imagination aux natures incultes; ceux qui ne savent pas lire ne se figurent-ils pas que les livres renferment l'explication de tous les mystères qui inquiètent la raison humaine?

— Monsieur, dit Pierre Gringot, je suis bien malade tout de même... En conscience, j'ai là, voyez-vous, à l'estomac, à la tête, au cœur, entre les deux épaules, aux jambes... Vous comprenez bien...

— Parfaitement, répliqua l'homme vêtu de rouge, qui comptait sa recette et n'écoutait guère. Vous souffrez, jeune homme, c'est clair...

— Je souffre, monsieur; le médecin m'a défendu de manger, et je n'en suis pas mieux. Les médecins, voyez-vous, ça gagne vite son argent, c'est pressé de partir... Si vous vouliez me guérir, vous, monsieur, j'aime autant vous payer que de payer un médecin.

— Comment donc! j'aime mieux recevoir votre argent, mon ami, que de le laisser tomber dans la poche d'un docteur; ces messieurs-là d'ailleurs ne nous aiment guère. Voyons, jeune homme, vous souffrez au centre et aux extrémités. C'est grave; il y a quelque chose là-dessous, hein!

— En conscience je le crois, monsieur...

— Et moi, j'en suis sûr, mon ami. Regardez dans cette bouteille: y voyez-vous quelque chose? Là, dans le fond...

— Nenni, je n'y vois que de l'eau. Et vous, monsieur?

— Moi, je n'y dois rien voir; mais vous,... vous qui êtes sous le charme... Regardez attentivement; n'y voyez-vous personne?

— Dame! je vois une tête, une figure d'homme qui me fait la moue et qui a de vilains yeux rouges.

Le charlatan retira prestement l'image qu'il avait glissée derrière la carafe, et, s'adressant au paysan crédule : — Connaissez-vous cette figure? Recueillez vos souvenirs... N'avez-vous pas quelque ennemi, quelque rival, quelqu'un enfin que vous voudriez savoir à cent lieues d'ici?

— Ah! fit Jean Gringot...

— Eh bien! ajouta le charlatan, c'est lui qui vous est apparu dans ma bouteille magique. Ignorez-vous peut-être les merveilles de l'é-

lectricité, de la pile de Volta, du galvanisme, du magnétisme, de la fiole de Cagliostro...

— Je ne sais rien de tout ça, monsieur; mais je vois que vous êtes bien savant, puisque vous m'avez montré celui qui m'a... ensorcelé.

— Pauvre jeune homme! dit l'empirique.

— A présent que je l'ai vu, que faut-il faire?

— Il faut me donner cinq francs, mon ami. Et puis, après avoir bu un verre de ce cordial, — ce qui fait cinquante centimes en sus, — vous irez trouver le gaillard qui vous a jeté un sort. Vous lui direz : Au nom du signor Molinardi, de Florence en Toscane, rends-moi la santé; ou bien simplement : Au nom de celui qui est plus puissant que toi...

— Jamais je ne pourrai me rappeler la première phrase, dit Pierre Gringot; j'aime mieux la seconde... Mais, s'il ne me rend pas la santé, monsieur, me rendrez-vous mon argent?...

— Il vous délivrera du sort qui vous opprime, soyez-en sûr; si vous doutez, mieux vaut n'y pas aller... Bien entendu que vous le contraindrez par la force, si besoin est... Avec deux bras et deux épaules comme les vôtres, mon ami, on n'a peur de personne... Allez, ayez confiance... Allez, vous dis-je, et laissez-nous déjeuner...

Le rideau se leva devant Pierre Gringot, qui reparut à la lumière du jour tout abasourdi des paroles du charlatan. Il n'y avait plus personne auprès de la cabane roulante, et le paysan, tout exalté par le cordial qu'il venait de boire, se dirigea droit vers la demeure de Mathurin Tue-Bique. Jeanne, qui achevait de s'habiller derrière sa fenêtre, entr'ouvrit furtivement le coin de son rideau, et regarda avec surprise le garçon de charrue, qui marchait d'un pas délibéré, le visage animé et le chapeau rabattu sur les yeux. Annette, qui demeurait en face de celle-ci, était sur le pas de la porte, pimpante, parée pour le dimanche, et toute prête à rire. — Eh bien! Pierre, dit-elle au jeune paysan, vous voilà donc guéri?

— Pas tout à fait, répondit-il, mais je le serai, bien sûr, avant ce soir.

— Vous êtes pourtant rouge comme une cerise, Pierre; jamais je ne vous ai vu de plus belles couleurs!...

— Et vous, Annette, vous êtes, comme toujours, plus fraîche que la rose...

Ce propos galant fit épanouir d'aise la joyeuse figure d'Annette, qui laissa Pierre Gringot poursuivre son chemin. Celui-ci répétait, afin de s'en bien ressouvenir, la formule toute-puissante que lui avait apprise l'empirique. Il se sentait plein de courage et de confiance. Ses jambes avaient retrouvé, comme par miracle, toute leur

élasticité; il marchait du pas assuré d'un soldat intrépide qui court au-devant de l'ennemi. Il est vrai que le péril était encore loin. Quand Pierre Gringot aperçut les premiers ajoncs de la Lande-aux-Jagueliers, où s'élevait la maisonnette de Mathurin Tue-Bique, il fit halte pendant une seconde pour se recueillir et prendre haleine. Le cri d'une pie qui jacassait sur la plus haute branche d'un chêne, à sa gauche, le troubla un peu; la vue d'une belette traversant le chemin à dix pas devant lui ne laissa pas de lui causer une assez vive impression. Cependant il continua d'avancer résolûment au milieu d'un silence solennel. Le bruit lointain des cloches annonçant l'heure de la grand'messe vint heureusement rappeler à Pierre Gringot qu'il n'était pas trop éloigné du village. A ce tintement des cloches promené par la brise à travers la campagne en ondes vibrantes se joignit l'écho lointain de la musique du charlatan, qui reparaissait sur la scène devant un nouveau public. Ce fut comme un double appel au cœur déjà chancelant du jeune paysan; il traversa sans sourciller l'espace qui le séparait de la maison de son ennemi.

— Au nom de celui qui est plus fort que toi, s'écria Pierre Gringot en frappant du pied la porte du *meneux de loups*, rends-moi la santé!

A cette interpellation, prononcée d'une voix retentissante, un corbeau privé répondit du haut du toit par un coassement lugubre; un chat noir, qui dormait sur le four entre deux touffes de joubarbe, fit entendre un miaulement plaintif, et redressa son dos en forme d'arc; une poule blanche, qui picorait près de la clôture du jardin, gloussa d'une façon singulière en fixant sur le paysan son petit œil fauve à demi caché sous sa crête flottante. Étonné de son propre courage, Pierre Gringot frappa de nouveau la porte avec son pied. Cette fois la porte s'ouvrit, et le *meneux de loups* apparut, vêtu de sa peau de bique, assis dans la paisible attitude d'un homme qui rêve les yeux ouverts.

— C'est toi, Pierre Gringot, dit-il sans se troubler; que ne soulevais-tu le loquet de ma porte au lieu de la secouer ainsi?

Pierre ne répondit rien. Il restait sur le seuil, immobile, troublé de voir tant de calme chez celui qu'il abordait avec tant de colère.

— Entre donc, Gringot!...

— Nenni! répliqua le paysan, qui scrutait d'un œil inquiet les recoins obscurs de la maisonnette.

— Si tu ne voulais pas entrer, pourquoi as-tu frappé de si violens coups de pied dans ma porte?

— Pour te forcer à me répondre; tant que je suis dehors, j'ai l'avantage sur toi, et si j'entrais sous ton toit, je serais en ton pouvoir. Au nom de celui qui est plus fort que toi, rends-moi la santé!

— Est-ce le charlatan en habit rouge qui t'a appris ces belles paroles? dit tranquillement Mathurin Tue-Bique.

— Méchant sorcier! s'écria Pierre Gringot, tu ne veux pas m'ôter le sort que tu m'as jeté dimanche dernier...

Mathurin haussa les épaules. — Tu es fou, Pierre, tu as passé la nuit dehors couché sur l'herbe, à la belle étoile, parce que tu avais trop bu... Tu as des bras aussi gros que les barreaux d'une charrue, mon gars, tu es bien fort, et tu voudrais m'effrayer; mais tu meurs de peur toi-même, et je te vois pâlir... Il est bien vrai qu'un soir je t'ai jeté dans un fossé; tu sais pourquoi, et il n'y a pas de sortilége là dedans.

— C'était donc toi? dit Pierre Gringot avec un redoublement de colère; je n'en étais pas sûr!

— Veux-tu ta revanche? demanda Mathurin en ôtant sa peau de bique; entre, viens ici, nous nous battrons à notre aise; dehors, nous pourrions être dérangés.

Exaspéré par cette provocation, Pierre Gringot franchit le seuil; il avait jeté bas sa veste et retroussé les manches de sa chemise, son œil flamboyait. Mathurin l'attendait de pied ferme, calme en apparence, mais furieux au fond de se voir insulté jusque sous son toit. Les deux ennemis se mesuraient du regard comme deux lutteurs, l'un comptant sur la vigueur de ses bras nerveux, prêt à l'attaque, l'autre bien décidé à faire des efforts surhumains pour infliger à son adversaire une rude leçon. La lutte commença par des coups reçus et rendus avec un entrain égal de part et d'autre. La force redoutable du garçon de charrue était contre-balancée par l'agilité surprenante du *meneux de loups*. Les mouvemens de celui-ci avaient quelque chose de plus vif et de plus sauvage; il cherchait moins à frapper les rudes épaules de son antagoniste qu'à le fatiguer en se dérobant à ses attaques brutales. Cependant Pierre Gringot, emporté par la colère, ne se lassait point; il soutenait le combat avec énergie, et peut-être la victoire serait-elle restée de son côté, si un bruit étrange qu'il entendit au-dessus de sa tête ne lui eût fait perdre courage. Pâle, tremblant, il recula, et Mathurin, cessant de frapper, se mit à le contempler d'un air de mépris.

— Laisse-moi partir, dit le paysan en essuyant la sueur de son front.

— De bon cœur, répondit Mathurin, à la condition que tu ne reviendras pas!...

— Si tu avais été tout seul, va, je n'aurais pas reculé devant toi!...

— Mais je suis tout seul! répondit Mathurin.

— Est-ce que je ne les entends pas galoper dans ton grenier, mé-

chant gars? Est-ce que je ne sens pas l'odeur de bête fauve sur ma tête?... Oh! les loups, les loups! Ouvre ta porte, et laisse-moi partir!... Tu ne me feras pas manger par tes bêtes, n'est-ce pas?...

— Veux-tu que j'aille leur dire de se tenir tranquilles? répondit en souriant le *meneux de loups*. Non? Eh bien! comme tu voudras, mon garçon. Puisqu'il y a des loups dans mon grenier, puisque tu les as entendus, il y va de ta vie si tu parles de ce qui vient de se passer. Tu sais bien que ces bêtes-là te dévoreront quelque jour, si la fantaisie te prend de tenir des propos sur leur compte.

— Je l'ai entendu dire bien des fois, dit Pierre Gringot, qui ramassait sa veste et tenait ses regards fixés sur l'échelle du grenier. Voyons, Mathurin, promets-moi que je guérirai!...

— Guéris-toi dès aujourd'hui, je ne demande pas mieux; mais au moins garde-toi bien de jaser sur moi, hein!...

Là-dessus Mathurin Tue-Bique tira le verrou de la porte et l'ouvrit au garçon de charrue, qui s'en retourna plus vite encore qu'il n'était venu, bien persuadé qu'il y avait sept loups, ni plus ni moins, dans le grenier de Tue-Bique : c'est le nombre habituel. Quand il se fut éloigné, Mathurin monta dans son grenier. Ramassant ses furets, que le bruit de la lutte avait épouvantés et fait sortir de la boîte où il les tenait captifs : — Allons, petites bêtes, leur dit-il, retournez au gîte et dormez en paix. Si vous m'attirez la réputation d'un *meneux de loups*, au moins vous éloignez de moi les méchans, les imbéciles, les poltrons, et vous me faites quelquefois gagner en une nuit autant que bien d'autres pendant les six jours de la semaine.

IV. — LA MÈRE ET LA FILLE.

Deux hommes dans la force de l'âge ne peuvent se prendre aux cheveux sans se porter réciproquement des coups assez rudes. Le *meneux de loups* avait reçu de fortes bourrades dans les côtes; mais il s'en consolait par la pensée que Pierre Gringot, dont il redoutait les rancunes, n'oserait plus de longtemps lui chercher querelle. Quant au garçon de charrue, il portait sur la joue un témoignage irrécusable de la vigueur de son ennemi. Il ne s'en plaignit point cependant, tant il se sentait heureux d'avoir obtenu la promesse de sa guérison. Aussi, lorsque ses compagnons de travail lui demandèrent pourquoi sa face était enflée : « Ce n'est rien que ça, les gars, répondit-il avec assurance, c'est la fièvre qui s'en va par là... » La fièvre le quitta en effet, grâce à la diète qu'il avait observée pendant quelques jours et aux potions qu'il s'était résigné à avaler, ce qui ne l'empêcha pas d'attribuer sa guérison à la for-

mule que lui avait enseignée le charlatan. Il ne tarda pas à redevenir gros et gras comme par le passé; quand il paraissait le dimanche sur le perron de l'auberge des *Trois Maures*, son large pantalon serré sur la hanche, vêtu d'une courte carmagnole de gros drap brun, la cravate de coton nouée à la batelière, les cheveux coupés en rond effleurant les oreilles, avec un grand chapeau plat légèrement incliné sur le côté gauche, chacun le considérait comme le premier garçon de ferme de la paroisse. Annette l'ouvrière ressentait pour lui une véritable admiration. Il y avait déjà plus de deux ans qu'ils *se causaient*, et on prévoyait l'époque où Pierre Gringot, après avoir amassé, en travaillant chez les autres, assez d'argent pour prendre une ferme à son compte, épouserait celle que l'opinion publique désignait déjà comme sa future. D'ailleurs Annette passait pour être à l'aise; ses parens possédaient dans le bourg une vieille maison avec jardin, un coin de pré sur le bord du ruisseau et un arpent et demi de terre dans les landes. De plus, elle ne manquait point d'ouvrage et pouvait à grand'peine suffire à la besogne, bien qu'elle eût pris une apprentie depuis sa rupture avec Jeanne.

Moins heureuse que sa compagne, devenue sa plus redoutable rivale, Jeanne était obligée de nourrir sa mère âgée et infirme, et beaucoup de ses anciennes pratiques la quittaient. On ne la demandait plus à la métairie des Hautes-Fougeraies; quand même on l'y eût appelée, elle aurait refusé d'y travailler en compagnie d'Annette et de s'asseoir à la même table que Pierre Gringot. Il y avait des *marraines* charitables qui plaignaient la pauvre fille et prenaient parfois sa défense; mais elle avait parlé au *meneux de loups* et reçu de lui un présent! Elle était compromise, suspecte d'accointance avec un sorcier. De là à la croire capable de jeter des sorts sur les vaches, sur les personnes même, il n'y avait pas loin. On se demandait aussi tout bas comment, avec si peu de travail, Jeanne pouvait vivre, nourrir sa mère et se vêtir avec une élégante propreté. Ce mystère eût été dévoilé si quelque voisin indiscret eût entendu le dialogue qui s'établit entre Jeanne et sa mère, un soir de dimanche, à l'heure où la population des campagnes, joyeuse et reposée, oublie ses fatigues de la veille et se prépare courageusement au labeur du lendemain.

Il n'y avait ni feu ni lumière dans la petite chambre où se tenaient enfermées Jeanne et sa vieille mère. Après avoir aidé celle-ci à se mettre au lit, Jeanne s'agenouilla près du chevet et récita à demi-voix un dizain de chapelet, puis elle s'assit dans un coin de la chambre, pensive et attristée.

— Ma fille, dit la vieille femme, viens donc là, près de moi; il faut que je te parle.

Jeanne s'approcha du lit.

— Me voilà bien vieille, ma pauvre enfant, et je n'ai que toi pour me soutenir. Toi, tu n'as guère d'ouvrage, et tu m'as à ta charge.

Jeanne ne répondit rien; les larmes coulaient silencieusement de ses yeux.

— A mon âge, continua la vieille infirme, on vit de peu de chose; mais toi, tu es jeune, et tu ne manges pas à ta faim.

— J'y suis habituée, ma mère, reprit Jeanne; on se fait à tout.

— Si j'étais moins âgée, je prendrais un bissac sur mon dos, et j'irais demander mon pain.

— Ma mère, répliqua Jeanne, que dites-vous là? Vous qui aviez de l'aisance, vous qui faisiez l'aumône, aller tendre la main!...

— C'est vrai, ma fille : j'avais de l'argent, et j'en donnais aux pauvres; mais je suis pauvre à mon tour. La maladie de ton défunt père en a mangé les trois quarts, et ce qui me restait à sa mort, nous l'avons dépensé peu à peu pour vivre.

— J'ai encore une dizaine de francs, interrompit Jeanne, sans compter cinq francs que j'ai reçus pour le prix de mes boucles d'oreilles.

— Tu les as vendues? dit la vieille en se soulevant avec effort sur son lit.

— Oui, ma mère; je les avais achetées sur mes économies..... Quand on est pauvre, on n'a plus le droit de porter ces choses-là.

— Ma pauvre fille, quand les arbres tombent, la terre tremble, dit le proverbe, et c'est bien vrai. Lorsque les propriétaires vendent leurs chênes, c'est qu'ils sont ruinés!... Lorsque des petites gens comme nous vendent leurs effets, ils n'ont plus de pain!... Depuis quinze jours, j'ai pris une résolution, ma Jeanne, et le moment est venu de l'accomplir. Écoute-moi bien, tâche de te gager à la foire du mois prochain, non pas dans la paroisse, cela te ferait trop de peine, mais dans quelque commune voisine. Tu rencontreras là quelqu'un de notre famille; j'ai bien des cousins dans le canton, et des cousines aussi... Tu ne réponds point, Jeanne? Il t'en coûterait peut-être trop d'être domestique dans une ferme?

— Mais vous, ma mère, que deviendrez-vous, si je m'en vais?

— Moi, je me ferai admettre à l'hôpital de Candé,... et je ne les embarrasserai pas longtemps, car je me sens bien malade;... puis l'âge, vois-tu!

Jeanne prit la main de sa vieille mère et versa des larmes abondantes. Laisser partir sa mère pour l'hôpital, c'était déclarer à tout le monde qu'elle ne suffisait plus à la nourrir; se mettre au service d'autrui, quitter l'aiguille pour les rudes travaux des champs, c'était dire adieu à l'existence laborieuse, mais indépendante, qu'elle

avait rêvée, s'avouer vaincue, et abandonner la place à une rivale jalouse. Si Annette se fût présentée devant elle en ce moment, il y aurait eu entre ces deux femmes une scène analogue à celle qui s'était passée dans la maisonnette du *meneux de loups* le jour où Pierre Gringot en avait si violemment ouvert la porte. Accablée de chagrin et de dépit, Jeanne sanglotait et ne répondait rien. Elle avait pu supporter de rudes privations, jour par jour, soutenue par l'espoir d'y mettre un terme à force de courage et de persévérance; mais la perspective de la pauvreté irrémédiable et de la dépendance sans fin troublait son imagination. L'état de sa mère exigeait des soins désormais trop dispendieux; elle comprenait que deux misères réunies sont inefficaces à se soulager, et pourtant elle frissonnait à la pensée que l'on dirait un jour, en parlant d'elle : « Jeanne, celle qui n'a pas pu mener son état, et dont la mère est allée mourir à l'hôpital! »

Telles étaient les angoisses qui oppressaient Jeanne. Tandis que les gens du village l'accusaient de porter une toilette trop élégante, elle achevait tout simplement d'user les vêtemens que son travail lui avait permis d'acheter dans des jours meilleurs; mais il ne lui restait plus de quoi les renouveler. D'ailleurs elle ne les portait que le dimanche, et peu d'instans encore. Après les offices, elle rentrait précipitamment chez elle et se cachait à tous les yeux, honteuse comme l'oiseau qui prévoit que l'époque de la mue est proche, et qu'il lui faudra quitter ses belles plumes du printemps, triste comme la fleur qui sent sa corolle d'azur menacée par le souffle glacé de l'automne.

Trop soumise aux volontés de sa mère pour oser les combattre, — on ne discute guère avec ses parens dans les campagnes, — Jeanne demeura longtemps encore assise auprès du lit de celle-ci. Quand la respiration calme et régulière de la vieille infirme l'eut convaincue qu'elle était endormie, la jeune fille à son tour voulut prendre du repos; mais elle avait beau fermer les yeux, le sommeil fuyait ses paupières. A ses oreilles retentissaient encore les refrains joyeux des jeunes gens qui regagnaient les métairies lointaines après avoir passé la soirée dans les auberges du village. Peu à peu le silence se fit dans le bourg, Jeanne n'entendit plus que le cri de la fresaie voltigeant autour du clocher et les aboiemens des chiens à travers la campagne; mais à la fin d'avril les nuits ne sont pas longues, et l'habitant des campagnes a l'habitude d'être matinal comme l'alouette. Jeanne se leva donc aux premières lueurs de l'aube, quoiqu'elle n'eût pas goûté une heure de repos. Quand l'*Angelus* sonna, elle était debout et à l'ouvrage, préparant le petit trousseau que sa mère devait emporter à l'hospice de Candé. Dans trois semaines ar-

rivait la foire de mai, la plus célèbre et la plus importante de celles qui se tiennent dans le courant de l'année au bourg de N... Ce grand jour, si impatiemment attendu par tous les paysans de la contrée, Jeanne le voyait approcher avec effroi; il devait la séparer à jamais de sa vieille mère et inaugurer pour elle-même une vie de dépendance et de rudes labeurs.

V. — UNE PANIQUE.

Une foire dans les campagnes des provinces de l'ouest est un jour solennel. Les métayers se font une fête et un devoir de s'y rendre. C'est là qu'ils apprendront le cours des grains, le prix des bestiaux; ils en rapporteront ces nouvelles étranges, inattendues, qui naissent on ne sait où, se répandent on ne sait comment à travers les foules, et constituent la gazette de ceux qui ne savent pas lire. Enfin, dans ces grandes assemblées de paysans, toute la population d'un canton se passe en revue, se mêle et se sent vivre. Aussi dès le matin, deux heures avant l'aube, il se fait un certain mouvement dans les métairies. Les bœufs que l'on va mener en foire ont reçu la veille au soir double ration. On les conduit à l'abreuvoir, on les lie au joug, et un bouvier armé de l'aiguillon part de bon matin, poussant devant lui, d'un pas égal et tranquille, les patientes bêtes, qui changeront de maîtres dans quelques heures. Le cheval, qui a mangé l'avoine tandis que les hommes mangeaient la soupe, est attelé au chariot. Le jour commence à poindre; les *marraines*, qui ont achevé leur toilette, soufflent la chandelle de résine piquée sous le manteau de la cheminée. Chargé de garder le logis avec la servante et les petits enfans, le chien comprend qu'il ne sera pas de la fête; il va se blottir sous la paille, honteux et de mauvaise humeur, prêt à poursuivre de ses aboiemens furieux tous les passans. Le père de famille prend son fouet et monte sur le siége. A ses côtés trône la métayère, qui a noué sur sa coiffe blanche un mouchoir de coton destiné à la garantir de la rosée du matin. L'aîné des enfans et la plus grande des filles, à qui l'on a promis depuis dix mois de les mener à la foire, s'élancent à leur tour, heureux et triomphans. Ils prennent place comme ils peuvent à l'arrière du véhicule, parmi les moutons qu'on y a hissés non sans peine; peut-être appuient-ils leurs pieds sur le ventre de quelque porc gros et gras, qui proteste par des cris déchirans contre la promenade qu'on lui fait faire. Bientôt les roues résonnent sur les pierres du chemin de traverse, et au bout de dix minutes le chariot débouche sur la grand'route, pareil au petit bateau qui, sortant d'un fossé trop étroit, se jette gaiement sur le courant d'un grand fleuve. Le voilà qui roule parmi d'autres véhicules, tous

chargés, tous trottant, et mêlant le bruit de leurs roues aux vibrantes exclamations des voix de ceux qui se saluent au passage. Les commères cependant engagent à de grandes distances, malgré les cahots et le claquement du fouet, des conversations interminables, longues de deux et trois lieues. De quoi s'entretiennent ces braves gens qui gesticulent et crient à tue-tête? Du charme infini des matinées de mai, où tout chante et fleurit dans la nature? De la majesté des futaies mystérieuses, sur lesquelles la buse plane d'un vol libre et cadencé? De la grâce indéfinissable de ces vallées profondes, silencieuses et riantes, que le soleil levant effleure de ses rayons et caresse de ses premiers feux? — Non, ils répètent des vérités si naïves qu'on sourit à les entendre; ils parlent aussi de ces choses sérieuses d'où dépend la nourriture des peuples. Pourquoi parleraient-ils des beautés d'un paysage dont ils font eux-mêmes partie, avec lequel ils sont identifiés, auquel ils donnent, par leur présence, par leur costume et aussi par leurs travaux de chaque saison, la vie, l'accent et le mouvement?

A mesure que l'on approche du lieu de la foire, la foule des chariots, des animaux et des hommes se grossit et s'augmente. Pareils à des affluens gonflés par une nuée d'orage, les plus petits sentiers versent leur contingent au grand chemin; on peut dire alors que la *route passe pleine,* selon l'expression pittoresque des Provençaux. Dans ces flots de peuple, combien de gens heureux, amusés, excités par la chance de vendre très cher et d'acheter à bon marché? On a été cahoté bien rudement, on a avalé de la poussière, on ne sait pas quand on aura le temps de dîner : qu'importe? On entend le mugissement des bœufs, le hennissement des chevaux, le bêlement des brebis; la foire est là, on la découvre enfin, on la tient, et on s'y jette avec empressement.

Le métayer des Hautes-Fougeraies, qui tenait le premier rang parmi les cultivateurs de sa commune, avait envoyé à la foire de N... trois paires de bœufs sous la conduite de Pierre Gringot, son premier garçon de charrue. Au moment où celui-ci sortait de l'étable, Jeanne quittait de son côté sa petite maison du bourg. Il était nuit encore; la jeune fille avait plus de trois lieues à faire à pied, et elle voulait que personne ne la vît se mettre en route. Elle eut bien un peu peur de se trouver seule par les chemins au milieu de l'obscurité; mais le jour allait venir, et les ténèbres du matin n'inspirent point aux campagnards d'aussi vives inquiétudes que celles du soir. Elle marcha donc courageusement, levant les yeux en haut, impatiente de voir les étoiles pâlir au firmament. Il lui fallait passer dans la Lande-aux-Jagueliers, où s'élevait, solitaire, la maison de Mathurin Tue-Bique. Arrivée à ce passage redouté, elle hâta sa marche,

non sans trembler, parce que les hibous poussaient encore des cris funèbres sous la voûte de la futaie qui borde la lande. Il lui semblait aussi entendre derrière elle un bruit sourd et continu qui s'approchait. Ce bruit, c'était celui d'un tout petit chariot courant sur la route. Jeanne, qui ne voulait pas être vue, se blottit derrière un buisson pour laisser passer le véhicule; mais il était trop tard, et le *meneux de loups*, mettant pied à terre, vint l'y dépister.

— Jeanne, lui dit-il, vous allez à la foire? La route est longue. Je vous en conjure, montez avec moi, il y a place pour nous deux dans le chariot...

— Non, non, répliqua Jeanne.

— C'est vrai, reprit Tue-Bique, cela ne se peut. Montez seule, Jeanne, montez, et je suivrai à pied... Mon cheval trotte bien, allez, mais je suis de force à le suivre.

Jeanne marchait devant le *meneux de loups* et semblait fuir pour ne pas refuser ses offres obligeantes.

— Écoutez! continua le *meneux de loups*, je vous jure que je vous ferai descendre dès que le jour paraîtra. Personne ne vous verra, personne ne saura que je vous ai rencontrée...

Jeanne troublée ne savait quoi répondre. Le chariot de Mathurin était là près d'elle; celui-ci tenait la bride du cheval. La pauvre fille, cédant aux prières de Mathurin, monta sur la petite voiture, et le cheval, docile à la voix de son maître, partit au grand trot; celui-ci se mit à marcher près de la roue d'un pas rapide et léger. Mathurin courut ainsi pendant une demi-heure; quand il s'arrêta, Jeanne mit pied à terre. La dernière étoile venait de s'effacer dans le bleu pâle du ciel.

— Merci, Jeanne, merci, dit le *meneux de loups*; le jour va paraître, et je dois vous laisser seule; merci de m'avoir permis de vous suivre pendant quelques minutes... Ah! Jeanne, je vous suivrais au bout du monde!

Jeanne, émue, agitée, le laissa s'éloigner au grand trot, et elle poursuivit sa route à pied, recherchant les chemins de traverse pour éviter les rencontres. Maintes fois elle se cacha derrière les haies quand des voix connues frappaient son oreille. Au moment où elle approchait du bourg de N..., et comme la foule devenait plus intense, le visage épanoui d'Annette lui apparut subitement. Celle-ci, assise dans une carriole avec quelques habitans de son village, n'aperçut point la pauvre Jeanne qui trottait dans la poussière.

— Voilà une triste journée pour moi, pensa Jeanne; mais si je dois entrer en condition bien loin de chez nous, au moins je ne verrai plus cette face rieuse qui me poursuit partout et semble me narguer!...

Cinq minutes après cette rencontre, Jeanne arrivait sur le champ

de foire. Après y avoir rôdé pendant une heure, elle rencontra une de ses parentes, la cousine Rose, qui habitait une commune éloignée, et qu'elle n'avait pas vue depuis longtemps. La parente de Jeanne embrassa cordialement la pauvre fille, écouta le récit de ses petites infortunes et promit de la prendre à son service. Comme il était déjà près de midi, la bienveillante cousine Rose emmena Jeanne sous une vaste tente où se pressaient les gens de tout sexe, de tout âge, talonnés par la faim et poussés par la soif. La foire était alors dans toute sa splendeur. Le tambour du signor Molinardi et la trompette de sa digne compagne dominaient le bruit sourd des hommes et des animaux qui s'agitaient au milieu d'une épaisse poussière. Sous un vaste parapluie qui s'élevait comme le dôme d'une mosquée, un marchand de médailles de saint Hubert chantait en s'accompagnant sur un violon poudreux cette interminable complainte qui fait depuis des siècles le tour de la France. Il y avait des marchands de pain d'épice, de gâteaux, de jouets d'enfans et de grosse vaisselle. Les petits garçons bouffis soufflaient incessamment dans les sifflets fraîchement achetés aux boutiques en plein vent; les petites filles portaient avec orgueil sur leurs bras les poupées d'un sou dont la munificence de leurs parens les avait gratifiées. On se foulait, on se pressait, on s'étouffait; au dire des habitués, la foire était excellente, magnifique. Les éleveurs normands et les maquignons poitevins s'arrachaient à des prix élevés bœufs et chevaux. On se disputait un coin de banc sous les tentes où le cidre et le vin blanc coulaient libéralement dans les verres et dans les tasses. Les conversations s'animaient; le plaisir de retrouver un ami et de boire à sa santé faisait rayonner les fronts; on se pressait les mains, on s'embrassait, on parlait à ceux qui étaient seuls, à ceux qu'on ne connaissait pas; les langues s'étaient déliées comme par enchantement. Le paysan, si défiant de sa nature et qui semble presque sauvage à qui le surprend au milieu de la solitude de ses champs, devient aux foires, sous la tente du cabaretier, expansif, confiant et jovial.

Jeanne, qui était arrivée là triste et découragée, commençait à se remettre un peu de son trouble. — Ma fille, lui dit la cousine Rose au moment de quitter la table, il ne faut pas que ta mère aille à l'hospice; nous la prendrons chez nous, elle restera près de toi, et tu la soigneras,

— Vous allez la rendre bien heureuse et moi aussi, répondit Jeanne. Le bon Dieu vous récompensera!

— Dame, il faut bien faire quelque chose pour lui..... Allons, Jeanne, à demain; notre charrette ira te quérir avec ta mère et vos bagages à toutes les deux.

Jeanne embrassait sa parente et cédait sa place à un paysan al-

téré lorsqu'un bruit étrange retentit dans le champ de foire. On eût dit qu'un ouragan s'abattait sur la foule, un de ces ouragans du tropique qui renversent tout sur leur passage. Des cris désespérés s'élevaient du milieu des groupes épouvantés; les enfans pleuraient, les femmes poussaient des clameurs assourdissantes. Jeanne rentra précipitamment sous la tente pour y chercher un abri; une trentaine de bœufs liés au joug, courant par bandes désordonnées, y firent irruption, et la toile s'affaissa, enveloppant sous ses plis les hommes, les bestiaux, les tables, les bancs, les verres, les barriques et les bêtes épouvantées, qui la trouaient en tout sens avec leurs cornes. C'était un sauve-qui-peut général; les vaches gambadaient comme des folles, la tête basse, levant la queue et beuglant; les chevaux se cabraient et brisaient leurs licols : on les voyait galoper les naseaux ouverts, la crinière au vent, comme des chevaux du Paraguay surpris par un tigre. Foulés sous les pieds des taureaux, les moutons éperdus sautaient et bondissaient à travers tous les obstacles. Il y avait des hommes renversés et meurtris qui se roulaient à terre, des femmes blessées qui criaient au secours; les gendarmes faisaient de vains efforts pour arrêter la déroute des bestiaux et secourir les pauvres gens qui se débattaient dans cette mêlée effroyable. Au premier signe de désordre, le signor Molinardi avait fermé sa barraque roulante et soustrait son habit rouge à la vue des taureaux irrités. Il regardait par son rideau entr'ouvert cette panique incroyable qui venait si mal à propos interrompre la vente de ses médicamens. Le marchand de médailles de saint Hubert pliait son parapluie et se sauvait à toutes jambes, se défendant avec son violon contre les bœufs, dont les fronts liés au joug frappaient à droite et à gauche comme des boulets ramés.

Cet épouvantable désordre ne dura pas plus de temps qu'il ne nous en a fallu pour le raconter; mais il dispersa bêtes et gens, et mit fin à la foire. Beaucoup d'hommes et de femmes surtout avaient trouvé un refuge dans les charrettes. Jeanne, échappée à grand'-peine de dessous la tente où elle s'était reposée avec sa parente, se voyant séparée de celle-ci, s'était mise à fuir au hasard.

— Gare, gare! criait-on autour d'elle; sauvez-vous, les *marraines!*

— Encore un mauvais coup, disait en pleurant un vieux paysan blessé dans la mêlée, et jamais on ne saura qui l'a fait.

— Non, repartit un jeune gars; mais on sait bien comment il a été fait. Ne voyez-vous pas à terre de petits cornets de papier?

— Et il y a dedans du foie de loup en poudre, ajouta un gros garçon qui n'était autre que Pierre Gringot; mes six bœufs l'ont bien senti, et ils sont partis comme un éclair...

— Je voudrais qu'on défendît aux *meneux de loups* de venir aux foires, riposta le vieillard.

— Ça serait bien fait, répliqua Pierre Gringot; ces gens-là ne rêvent que le mal du prochain... Je vous demande un peu le plaisir qu'ils trouvent à bouleverser une foire, à faire écraser le monde, à faire *folleyer* les bêtes... Ah! le gredin de Tue-Bique! Il est ici, je l'ai vu.

Tue-Bique était là en effet; il courait au secours de Jeanne, qu'il avait longtemps cherchée au milieu de la déroute des hommes et des bestiaux. Poussée par la foule, la pauvre fille errait en tournoyant et ne savait plus ce qu'elle faisait. Un taureau furieux qui bondissait à droite et à gauche, comme si des *banderillas* acérées eussent déchiré ses flancs, se précipitait sur elle, le front bas, l'œil en feu. — Jeanne, Jeanne! cria le *meneux de loups*. Et Jeanne tourna la tête; mais, clouée à sa place par la frayeur, elle ne put faire un pas en avant. Comme une victime résignée à recevoir le coup de la mort, elle baissa la tête et couvrit ses yeux de ses deux mains. C'en était fait d'elle, si Mathurin ne l'eût saisie et enlevée dans ses bras. Le *meneux de loups* porta Jeanne à demi évanouie sur une lourde charrette dans laquelle toute une famille avait déjà trouvé un refuge. Quand il eut déposé la jeune fille en lieu de sûreté, Mathurin se retourna pour faire face à la bête qui le poursuivait toujours. D'une main hardie, il arrêta la corne brûlante du taureau, et le força de plonger dans la poussière ses naseaux ardens; mais l'animal se releva par un brusque mouvement : saisi d'un redoublement de rage, il se dégagea de cette étreinte énergique, et, poussant sa tête en avant, il secoua le *meneux de loups* sur ses cornes et le lança par-dessus sa croupe. Jeanne poussa un cri, et le taureau continua à travers la foule sa course furieuse.

VI. — UN RAYON DE SOLEIL.

Quelle est la cause de cette folie subite qui transforme en bêtes furieuses les animaux paisibles réunis sur un champ de foire? Ce qui est certain, c'est que des paniques pareilles à celles dont j'ai essayé de décrire les effets se renouvellent en toute saison et assez souvent dans les marchés de nos pays de l'ouest. Les paysans les attribuent aux sorciers qui sèment sous les naseaux des bœufs une poudre malfaisante, — le foie de loup, puisqu'il faut l'appeler par son nom. On conviendra que cette poudre doit être assez difficile à se procurer désormais, attendu que les loups sont devenus rares; mais ceux qui les *mènent* savent toujours où trouver ces bêtes formidables qui resteront à jamais la terreur des campagnes. Toute ca-

lamité qui vient fondre sur le pays est accompagnée du retour des loups. Ainsi en 1848 les métayers, découragés par l'abaissement des prix de leurs denrées, crurent voir foisonner de nouveau ces redoutables hôtes de nos forêts. Les loups apparaissaient alors sous forme de bêtes noires et velues qui attaquaient les troupeaux dans les prés, et la nuit on entendait les bœufs, harcelés dans leur retraite par l'ennemi, heurter leurs cornes avec fracas.

Mais il est temps de retourner sur le champ de foire de N..., où Mathurin Tue-Bique gisait dans la poussière sans connaissance et grièvement blessé. On le transporta dans une auberge où le médecin du bourg prodiguait déjà ses soins aux autres victimes de cette fatale journée. Les gens de la commune qu'habitait Mathurin s'entretenaient le soir, en retournant chez eux, des événemens qui venaient de se passer sous leurs yeux.

— Tue-Bique est blessé tout de même, disait la métayère des Hautes-Fougeraies.

— C'est vrai, répliquait Pierre Gringot; mais bah! vous verrez qu'il en reviendra. Les *meneux de loups*, voyez-vous, ont la vie dure.

Au village, on parlait du courage avec lequel le jeune gars avait affronté le taureau furieux. — Il est hardi, bien sûr, disait Annette; dame! c'est qu'il a beau être sorcier, la Jeanne l'a ensorcelé tout de bon... Personne ne s'exprimait sur le compte du pauvre blessé avec cette sympathie absolue, cette charité sans réserve que doivent inspirer le dévouement et la souffrance. La vie du *meneux de loups* était pourtant en danger; ce ne fut qu'au bout du troisième mois, vers le commencement d'août, qu'il entra en convalescence. Condamné pendant ce long temps à une inaction complète, Mathurin souffrait de cet ennui profond, immense, qui accable les hommes jeunes, actifs, habitués au mouvement, lorsque la maladie les retient sous leur toit. Un matin qu'il se tenait assis sous les saules plantés sur le bord de la mare, auprès de sa petite maison, il entendit le refrain joyeux d'un violon derrière la haie voisine. C'était une noce qui passait; Pierre Gringot, radieux et frais, donnait le bras à Annette, qui portait au côté le bouquet de mariée. Ce cortége fit faire au *meneux de loups* de tristes réflexions. La solitude qu'il avait bravement supportée jusqu'alors lui sembla bien pesante. Excepté le curé du village et le médecin de la ville prochaine, personne ne l'avait visité durant sa maladie. Jeanne ne passait plus sur la lande; les regards attristés de Mathurin ne rencontraient que des regards défians et inquiets : il se sentait plus abandonné qu'un étranger dans ce pays qui l'avait vu naître. Bien qu'il n'eût à se reprocher aucune mauvaise action, il s'avouait qu'il s'était trop complu dans ce rôle

mystérieux qui, en écartant de lui la population des campagnes, le laissait libre de suivre les instincts de sa nature vagabonde et sauvage.

En allant un dimanche au village, il apprit que la mère de Jeanne venait de mourir chez la parente qui l'avait charitablement accueillie avec sa fille. Cette nouvelle lui causa un vif chagrin; il se figurait Jeanne dans une situation analogue à la sienne, orpheline et seule au monde, réduite à gagner sa vie à la sueur de son front sous l'œil d'une maîtresse exigeante et sévère. Il n'en était pas tout à fait ainsi par bonheur. La cousine Rose traitait Jeanne avec douceur. Celle-ci d'ailleurs savait se rendre utile de mille manières. Elle apportait en toutes choses ce dévouement absolu des cœurs éprouvés par la souffrance, qui aiment à répandre autour d'eux l'affection dont ils ont besoin pour eux-mêmes. Elle pensait souvent à son village natal, dont elle se croyait séparée par une distance incommensurable, bien qu'elle n'en fût pas à plus de six lieues; mais pour l'habitant des campagnes, habitué à voir toujours les mêmes horizons, changer de commune c'est presque s'expatrier. Chaque paroisse d'ailleurs a son individualité, et sous l'uniformité apparente du costume et des usages se cachent une foule de nuances qui échappent à nos regards distraits.

Jeanne aimait donc à reporter sa pensée vers les lieux où s'était écoulée son enfance. Souvent elle s'absorbait dans une rêverie profonde, et les paysages familiers à son souvenir se déroulaient subitement devant elle, comme si elle les eût vus dans un miroir magique. Un jour d'automne qu'elle rêvait ainsi, occupée à coudre dans la chambre retirée où elle se tenait volontiers assise près de la fenêtre, elle aperçut un chariot qui trottait rapidement sur la grande route. Le chariot s'arrêta à quelque distance de la maison, et il en descendit un homme qui attacha le cheval à la barrière d'un champ et continua de marcher. Émue sans savoir pourquoi, Jeanne laissa tomber son ouvrage sur ses genoux et resta immobile. Celui qui s'approchait alors de la maison s'arrêta aussi, sembla hésiter, s'essuya le front et se reprit à avancer lentement. La cousine Rose leva la tête et dit, comme si elle se fût parlée à elle-même : — Voilà un homme que je ne connais point... C'est peut-être un marchand; il en passe tant par ici!

Jeanne, au lieu de répondre, ferma doucement la fenêtre et se retira dans un coin de la chambre. A ce moment, l'étranger touchait le seuil de la porte; la cousine Rose appuya ses deux mains sur ses hanches et lui demanda avec une certaine dignité : — Qu'y a-t-il pour votre service?

— Je m'appelle Mathurin Burgot; on me nomme aussi Tue-Bique

dans le village de L... où je demeure... A la foire de mai, où il y a eu des malheurs, c'est moi qui ai sauvé la vie à votre parente, la Jeanne Desbois...

La cousine Rose écoutait toujours debout, et sans offrir un siége à celui qu'elle regardait avec des yeux étonnés. Après quelques minutes de silence : — Eh bien! mon ami, demanda-t-elle, c'est donc à Jeanne que vous voulez parler?

— Il n'y a pas longtemps que je suis tout à fait guéri, répéta Tue-Bique, sans oser répondre d'une façon directe; j'aurais peut-être été plus heureux de mourir.

Jeanne, qui entendait le son d'une voix bien connue, se leva sans savoir pourquoi, et sans le vouloir elle se mit à marcher doucement vers la porte de la chambre où la cousine Rose écoutait le discours un peu incohérent de Mathurin. Celui-ci aperçut le visage de la jeune fille; il devint pâle et tremblant.

— Malheureux que je suis! s'écria-t-il avec véhémence. Je n'ai ni parent, ni ami qui parle pour moi... Jeanne, vous ne devez pas entendre ce que je vais dire!... Tant que je verrai votre ombre, je ne saurais m'expliquer...

Jeanne se retira et ferma sur elle la porte de la chambre. — La voilà partie, dit la cousine Rose; asseyez-vous et parlez maintenant.

— Laissez-moi parler debout, reprit Tue-Bique; aussi bien je vais repartir tout de suite. Mon nom, je vous l'ai dit; ma profession, la voici. J'ai été jusqu'ici braconnier, et on m'a appelé *meneux de loups*, parce que je vivais seul au coin d'une lande, et que je courais la nuit comme le jour; mais la maladie fait faire des réflexions, mes furets sont vendus... Je ne veux plus mener le métier de braconnier, foi d'honnête homme. J'en ai un autre d'ailleurs, entendez-vous; le commerce des vaches m'a bien réussi, et, sans être sorcier, j'y ai de la chance autant que les plus malins; aussi j'ai aujourd'hui dans un coin de mon grenier cent bons louis de vingt francs... Eh bien! quand mes parens demandaient la charité, la défunte Desbois, la mère de Jeanne, leur a donné des morceaux de pain... plus de cent fois. A cette heure que Jeanne est dans la détresse, je viens lui demander si elle veut que je l'aide... Vous me comprenez, n'est-ce pas? Je vous prie de lui faire connaître mes sentimens et ma position. Vous lui tenez lieu de mère à présent. Si elle veut de moi, eh bien! nous habiterons par ici; je continuerai mon petit commerce...

— Dame, répliqua la cousine Rose, je lui parlerai, et je saurai ce qu'elle pense...

— Dans trois jours, je reviendrai; si la fenêtre de cette chambre-là, à côté, reste fermée, je m'en irai sans frapper à la porte, et vous

ne me reverrez jamais. Si elle est ouverte, c'est que Jeanne aura dit oui...

A peine Mathurin avait-il prononcé ces dernières paroles, qu'il s'éloigna d'un pas rapide, et disparut bientôt avec son petit chariot. Trois jours après cette courte apparition dans la demeure de la cousine Rose, il revint, comme il l'avait dit. Son cœur battait plus fort encore que la première fois. Le vent d'automne, qui dépouillait les arbres de leurs feuilles jaunies, lui permit d'apercevoir de loin la petite maison qui renfermait toutes ses espérances. Arrivé près de la haie du jardin, il regarda; la fenêtre ouverte laissait pénétrer à l'intérieur un pâle rayon du soleil d'octobre, qui lui sembla plus vif et plus joyeux qu'un brûlant rayon du soleil de juillet. . . .

Ce fut ainsi qu'il y eut un *meneux de loups* et un sorcier de moins dans la paroisse de L... Il en reste encore, et il y en aura toujours. La maison de Tue-Bique, située au milieu de la Lande-aux-Jagueliers, dans laquelle personne ne voulait habiter, a été acquise par un pauvre diable qui n'avait point de *retirance*, et qu'on voyait courir les champs en blouse blanche, une besace au dos, un bâton à la main. Il l'a payée en beaux deniers comptans, car il est aussi, lui, de la race de ceux qui trouvent toujours cinq sous au fond de leur poche. Il s'en va parlant tout bas le long des routes, avec un être invisible qui prend parfois la forme d'une bique blanche.

Depuis son mariage, Mathurin Burgot, — qui a perdu son vilain nom de Tue-Bique, — exerce au grand jour le métier lucratif de marchand de vaches. Il est en train de devenir riche, fort heureusement pour lui, parce qu'il sera bientôt à la tête d'une famille assez nombreuse. Jamais il ne se dérange; le dimanche, il se tient à la maison près de la femme qu'il a choisie, et qui a eu le bon esprit d'associer son sort à celui d'un homme qui valait mieux que sa réputation. Elle est donc heureuse, plus heureuse même que son ancienne compagne, Annette; celle-ci dépense pour sa toilette autant d'argent que son mari, Pierre Gringot, en gaspille dans les auberges du village, si bien que la ferme où ils se sont établis après leur mariage est devenue le théâtre de querelles fréquentes. La pauvre Annette a bien perdu de sa gaieté et de sa bonne humeur. L'oiseau des champs a seul le privilége de chanter à tous les printemps; il n'est donné qu'à la plante de s'épanouir chaque fois que revient le mois de mai. La vie de l'homme est soumise à des lois plus sévères. Il y a lieu bien souvent de répéter, en retournant la parole du roi-prophète : « Ceux qui sèment dans la joie moissonnent dans les larmes! »

Th. Pavie.

LEIBNITZ ET HEGEL

D'APRÈS DE NOUVEAUX DOCUMENS.

Parmi les philosophes dont le nom a conservé son prestige, il en est deux, Leibnitz et Hegel, qui semblent se disputer depuis quelques années les prédilections du public. Même avant 1846, époque du jubilé séculaire de Leibnitz en Allemagne, une foule de publications témoignaient déjà du redoublement d'intérêt excité par ce grand esprit. M. l'abbé Lacroix avait publié, M. Albert de Broglie habilement traduit et commenté le fameux *Systema theologicum*, où plusieurs aimaient à voir une profession de catholicisme, une sorte de testament religieux de Leibnitz converti. Les vues politiques du philosophe homme d'état, son plan offert à Louis XIV pour la conquête de l'Égypte, avaient piqué la curiosité. En 1846, M. Grotefend célébra dignement la fête de Leibnitz en publiant sa correspondance avec Arnaud, morceau capital pour l'histoire de la philosophie, et la même année ces lettres inestimables recevaient leur complément par les soins de M. de Rommel. Une heureuse émulation s'était emparée des savans. Sur les traces de M. Pertz, qui donnait les œuvres historiques de Leibnitz, et de M. Guhrauer, qui publiait les *Deutsche Schriften*, M. Gerhardt de Salzefeld se chargeait, pour sa part, des œuvres mathématiques du grand géomètre de Leipzig, le seul que l'Allemagne puisse opposer à Descartes et à Newton.

Jamais occasion meilleure ne s'était offerte à l'Académie des sciences morales et politiques pour mettre au concours la philosophie de Leibnitz. Aussi son appel a-t-il été entendu, et au lieu d'un

bon mémoire, elle en a eu deux à couronner (1). Mais voici un résultat encore plus important peut-être : un des lauréats du concours (2), M. Foucher de Careil, déjà bien connu par ses actives recherches sur les manuscrits inédits de Hanovre, annonce au public qu'il a mis la main à une des entreprises les plus difficiles et les plus belles qu'un savant universel pût se proposer, une édition complète de Leibnitz (3). Espérons que l'Allemagne aidera la France à élever ce monument. Leibnitz fait également honneur aux deux peuples, car si l'Allemagne l'a produit, c'est la France qui l'a formé.

Nous ne sommes pas très sûr que, dans deux cents ans d'ici, M. Hegel ait un jubilé en Allemagne, et trouve en France un Dubens ou un Raspe; mais il est certain que ce personnage, dont les spéculations ont tant agité nos voisins, excite chez nous un très vif attrait. C'est encore un peu l'attrait du mystère, car il n'y a rien de plus obscur que les idées de Hegel. Autant Leibnitz se plie à nos habitudes françaises, et grâce au tour précis de sa pensée, à son trait net et rapide, nous fait l'effet d'un compatriote, autant Hegel, même traduit dans notre langue, reste à nos yeux un étranger. Pour nous initier à l'esthétique hégélienne, M. Bénard a jugé prudent de s'éloigner du texte et de l'interpréter en le développant. M. Ott au contraire s'était flatté, en abrégeant Hegel, de l'avoir éclairci. Au milieu de ces tentatives partielles, un homme d'un grand courage et d'un esprit vigoureux, M. Véra, se présente à nous, une traduction complète de Hegel à la main, et comme prémices de cet immense travail, il nous offre un des écrits les plus énigmatiques et les plus vantés de son philosophe bien-aimé, la *Logique*. Cette fois ce n'est pas du Hegel habillé à la française, du Hegel adouci : c'est du Hegel tout pur. Voilà le métaphysicien allemand dans sa nudité redoutable : nous assistons aux leçons de Heidelberg; nous voyons, nous entendons le *monstre* lui-même.

On ne saurait trop remercier les hommes dévoués qui, au prix de tant d'efforts, nous facilitent l'étude des maîtres anciens et nouveaux de la philosophie allemande; reste à savoir ce que vont produire de bien ou de mal ces courans d'idées qui entrent ainsi chaque jour dans la circulation intellectuelle de notre pays. Leibnitz mieux connu va-t-il reprendre faveur et faire école? Hegel gagnera-t-il à

(1) Voyez le savant et intéressant rapport de M. Damiron dans les Comptes-rendus de l'Académie, mai 1860.

(2) L'autre est M. Félix Nourrisson, qui vient de publier son mémoire, œuvre d'un art délicat, où l'auteur, en prenant pour guide le beau programme de l'Académie, a su encadrer sans confusion des textes innombrables.

(3) Deux volumes ont déjà paru chez Firmin-Didot; ils contiennent la correspondance, en bonne partie inédite, de Leibnitz et de Bossuet pour la réunion des protestans et des catholiques, avec un grand nombre d'autres pièces du plus haut intérêt.

être vu de plus près? Des deux idées contraires que ces noms représentent, l'idée spiritualiste et l'idée panthéiste, quelle est celle qui prévaudra? Tels sont les problèmes qui nous ont paru mériter quelques réflexions.

I.

Il ne faut point exagérer l'importance des écrits inédits de Leibnitz récemment publiés. En général, défions-nous de l'inédit : il est éblouissant et fascinateur. Un critique érudit et curieux met la main sur une page inconnue d'un homme de génie : la joie de la découverte est si grande qu'elle enivre l'heureux chercheur. Cette page n'est pas seulement belle et intéressante : elle est pleine de révélations; elle dévoile tout un monde inconnu! On n'a pas seulement complété un grand homme, on l'a découvert! L'ancien grand homme était faux, il n'y a que le nouveau qui soit vrai! C'est ainsi qu'à l'heure qu'il est on voit circuler en Europe une foule de Leibnitz de récente formation, un Leibnitz catholique, un Leibnitz panthéiste, un Leibnitz platonicien; que sais-je? il y a même un Leibnitz théosophe : demandez plutôt à M. Henri Ritter et à M. Kuno Fischer.

Ce sont là des exagérations assez naturelles, d'innocentes hallucinations d'antiquaire trop ému. La vérité est qu'il n'y a pas deux Leibnitz, l'un ancien, l'autre nouveau; l'un exotérique, l'autre mystérieux. Il n'y en a qu'un, qui est l'ancien Leibnitz, l'esprit le plus vaste, le plus complet, le plus universel qui ait existé depuis Aristote. Au surplus, cela n'empêche pas que les publications de ces derniers temps n'aient beaucoup d'intérêt. Outre qu'elles portent la lumière sur quelques points particuliers, elles ont un avantage plus considérable encore : c'est de faire mieux voir le développement progressif du génie de Leibnitz et l'étroit enchaînement de toutes les parties de son œuvre immense.

Parmi les points particuliers éclaircis par nos documens, je n'en toucherai qu'un seul, d'une extrême délicatesse; je veux parler de la religion de Leibnitz. On sait que depuis deux siècles les protestans et les catholiques se disputent ce grand nom. La querelle recommença, il y a peu d'années, à l'occasion du *Systema theologicum,* écrit mystérieux dont M. l'abbé Lacroix venait de publier pour la première fois le texte exact et authentique. M. Albert de Broglie et après lui M. l'abbé Lescœur crurent y voir une profession de foi catholique, et ce paradoxe fut salué avec transport par les âmes pieuses. Les protestans s'émurent. M. Colani, M. Grotefend, M. Waddington, d'autres encore, prirent la plume, et de là une polémique

trop longue pour être racontée, mais dont nous donnerons le résultat net, l'œil fixé sur les nouveaux documens.

Il nous semble que les catholiques ont parfaitement réussi à prouver que Leibnitz était, en théorie comme en pratique, un fort tiède protestant. Lisez sa correspondance avec Bossuet, aujourd'hui complétement publiée (1); il est clair que sur le fond des dogmes Leibnitz est d'accord avec Bossuet. Leibnitz conteste l'œcuménicité du concile de Trente, mais il n'en conteste pas la doctrine. Il reconnaît expressément la primauté du siége de Rome. Voyez aussi en d'autres occasions les peines incroyables qu'il se donne pour faire accepter à Arnaud et au révérend père Des Bosses son explication philosophique du mystère de la transsubstantiation. « Combien ma théorie de l'eucharistie, s'écrie Leibnitz, n'est-elle pas supérieure à celle de Descartes, qui détruit le mystère en voulant l'expliquer! » Ici Leibnitz se croit orthodoxe, ou se donne pour tel, si bien qu'à ce titre il se recommande à la compagnie de Jésus, où il ne désespère pas d'insinuer sa philosophie. Mais voici qui est décisif; dans la correspondance publiée par M. de Rommel, Leibnitz dit au landgrave de Hesse : « Si j'étais né dans la communion catholique, je n'en sortirais point (2). »

Certes ces paroles ne sont pas d'un bon protestant, et on s'explique maintenant la tiédeur pratique de Leibnitz et le mot tant cité des commères de Hanovre : *Leibnitz glaubt nichts* (Leibnitz ne croit rien). Écoutons aussi le secrétaire de Leibnitz, l'honnête Ekkart : « J'ai connu, dit-il, M. Leibnitz pendant dix-neuf ans; il allait peu au temple, ou même point du tout. Je ne me rappelle pas qu'il ait communié une seule fois... »

Tout cela ne prouve-t-il pas surabondamment que Leibnitz n'était pas bon protestant? Donc, dira-t-on, il était catholique. C'est aller un peu trop vite. Leibnitz, à la vérité, n'était pas luthérien croyant, cela est démontré; mais il n'est pas moins bien démontré qu'il n'a jamais été catholique. Et d'abord si Leibnitz avait été convaincu de la vérité du catholicisme, qu'est-ce qui l'empêchait de s'y convertir, comme faisaient alors tant de personnages illustres, princes, savans, hommes de toute condition? Était-ce par attachement à sa famille? Non; il avait perdu ses parens de bonne heure, et n'était pas marié. Était-ce par ambition? Mais l'ambition lui eût conseillé de se convertir. On lui en fournit deux occasions des plus sédui-

(1) Nous n'avions que vingt-quatre lettres de Leibnitz à Bossuet, onze de Bossuet, dix de Mme de Brinon. M. Foucher de Careil nous donne quatre-vingt-douze lettres de Leibnitz, vingt-cinq de Bossuet, trente de Mme de Brinon, et il y ajoute dix-sept lettres de Pellisson, trois de Molanus, etc.

(2) Lettre de janvier 1684, dans M. de Rommel, t. II, p. 17 et suiv.

santes. Quand il vint à Paris en 1672, encore peu connu, il n'eût tenu qu'à lui de s'y faire une grande situation littéraire et académique, s'il avait voulu abjurer le protestantisme; il s'y refusa. Plus tard, à Rome, sa constance fut mise à une épreuve encore plus forte : on lui offrit la succession du cardinal Norris, c'est-à-dire le poste de bibliothécaire du Vatican, qui conduisait au chapeau. Pour un ambitieux, ou seulement pour un érudit passionné, quelle tentation! Il y résista. Rien de curieux comme de le voir à cette époque visitant les catacombes avec l'antiquaire Fabretti. S'il s'arrête pour recueillir quelques vestiges du sang des martyrs, savez-vous pourquoi? C'est pour en faire l'analyse chimique. Suivez-le à son lit de mort. De quoi s'entretient-il avec ses amis? De l'opération de l'alchimiste Furtenbach, qui prétendait avoir changé en or la moitié d'un clou.

Ce ne sont là que des anecdotes; mais voici comment Leibnitz, quelques mois avant de mourir, s'exprimait sur l'église romaine : « Je ne puis certes approuver que, sous l'influence ou avec la complicité de Rome, la pureté du culte divin ait été souillée, le christianisme rendu abominable ou ridicule, une théologie inepte et inconnue aux apôtres du Christ introduite dans le monde, grâce à la barbarie des temps (1). »

Qu'en dit M. Albert de Broglie? Est-ce là, j'en appelle à sa sincérité aussi incontestable que sa science, est-ce là le langage d'un protestant près de se convertir? Mais à toutes ces preuves on oppose un argument nouveau, le grand argument du *Systema theologicum*. En effet, dit-on, cet écrit est certainement de Leibnitz. Or la doctrine en est catholique. Le concile de Trente y est cité... J'arrête ici M. de Broglie. Il tient beaucoup à cette citation fréquente et respectueuse du concile de Trente; mais à sa place c'est là justement ce qui me mettrait en défiance, car s'il est un article sur lequel Leibnitz se soit montré inflexible, c'est l'article de l'œcuménicité du concile de Trente. Il l'appelle un concile de *mauvais aloi*, *un concile de contrebande*. « Les Italiens se moquent des gens, dit-il, quand ils veulent nous faire accepter leur concile. Ils se repentiront de l'avoir forgé, car cela les rend irréconciliables (2). » Et voilà tout à coup Leibnitz qui reviendrait au concile de Trente! Cela n'est pas possible. Il y a quelque mystère là-dessous. Ce mystère, le voici peut-être : c'est que le *Systema* n'est pas un écrit de religion, mais une pièce de diplomatie. Cela paraît du moins résulter des documens nouveaux publiés en Allemagne et en France.

(1) Dans les *Annales imperii Brunsvicences*.

(2) Voyez la correspondance inédite de Leibnitz avec Malebranche, publiée par M. Cousin dans ses *Fragmens de philosophie cartésienne*.

Vers le même temps où s'agitait entre Bossuet et Leibnitz la question de la réunion des deux églises, le landgrave de Hesse-Rheinfels, avec l'ardeur d'un nouveau converti au catholicisme, pressait Leibnitz de se réconcilier avec Rome. Leibnitz résistait, objectait, se dérobait. L'idée lui vint, parmi ces disputes subtiles et compliquées, où son grand esprit voyait plus de dissentimens puérils, d'arguties, de passions et d'entêtement que de désaccord fondamental, l'idée lui vint d'écrire une profession de foi qui, tout en maintenant les réserves essentielles d'un luthérien, se rapprocherait autant que possible de l'orthodoxie catholique, puis d'envoyer ce document à des théologiens romains en ayant soin de leur en dissimuler l'origine, et d'obtenir ainsi leur approbation (1).

Il serait peut-être excessif d'appeler cette manœuvre un piége, mais il faut convenir que cela y ressemble beaucoup. Leibnitz dit que c'est une *adresse innocente*. Je le veux bien, mais c'est l'innocence d'un diplomate plus que celle d'un chrétien. Quoi qu'il en soit, on voit cette idée reparaître souvent dans la correspondance de Leibnitz, et, à force d'y rêver, il l'avait même perfectionnée, car en 1694 il proposait à Spinola, évêque de Neustaed, de faire deux choses : d'abord une profession de foi habilement rédigée par un protestant, de telle sorte qu'elle pût être approuvée par des docteurs catholiques qui n'en sauraient pas l'origine, et réciproquement une profession de foi faite par un catholique avec assez d'adresse pour que des théologiens protestans pussent y donner les mains.

De bonne foi, avons-nous ici affaire à des chrétiens sérieusement divisés ou à des théologiens diplomates luttant de ruse et d'expédiens? Le *Systema theologicum* est très probablement une de ces pièces plus diplomatiques qu'on ne voudrait, et on voit maintenant pourquoi elle est presque orthodoxe sans l'être tout à fait, et pourquoi Leibnitz y cite le concile de Trente avec une docilité qui paraît presque plaisante quand on est dans le secret. En vérité, c'était bien la peine que le respectable abbé Émery fît demander cette pièce au roi de Westphalie par le général Mortier, qu'elle voyageât avec le cardinal Fesch, à qui le roi Jérôme en avait fait présent, de Paris à Lyon, et de Lyon à Rome, et qu'enfin elle fût exhumée à grand bruit pour donner à Leibnitz un brevet de catholicité apocryphe!

Mais que faut-il penser enfin de la religion de Leibnitz? Ni protestant, ni catholique, qu'était-il donc? Je réponds : il était philosophe. Voyant dans toutes les églises l'essentiel du christianisme, et dans le christianisme lui-même toutes les vérités fondamentales de

(1) Voyez la correspondance de Leibnitz avec le landgrave de Hesse-Rheinfels, publiée par M. de Rommel, t. Ier, p. 313 et ailleurs.

la morale et de la religion, il regardait d'un œil pacifique la diversité des communions chrétiennes. A coup sûr il n'était pas indifférent sur le fond, car il avait l'esprit profondément religieux, mais il était indifférent sur les formes. La religion catholique, avec ses dogmes précis et bien liés, avec son autorité toujours présente, avec la suite imposante de ses conciles, plaisait à son grand et sage esprit, amoureux de l'harmonie et de l'unité. Né catholique, il serait resté dans sa communion; mais, élevé dans l'église luthérienne et connaissant les sérieuses raisons d'être du protestantisme, il n'avait aucun motif essentiel d'abjurer sa communion. Il planait au-dessus des sectes dans une tranquillité parfaite, au sein d'un spiritualisme sublime où les mystères de la foi, librement interprétés, se conciliaient sans trop d'effort avec les données de la science.

II.

Demandons-nous maintenant quelle était cette grande doctrine où Leibnitz recueillait son âme à l'abri des discordes humaines. Et d'abord cherchons par quels degrés successifs il s'était élevé si haut. Leibnitz en effet ne s'est pas formé en un jour. Il lui a fallu plus de vingt ans pour s'assimiler toutes les pensées fécondes des siècles antérieurs et pour entrer en pleine possession de ses propres pensées. J'ai entendu des gens d'esprit soutenir que la philosophie ne se fait bien qu'avant trente ans. C'est, dit-on, l'âge de la spontanéité et de la liberté. Passé ce terme, on est ressaisi par les préjugés et les ambitions vulgaires. Je n'opposerai à cet ingénieux paradoxe que l'exemple de Leibnitz et deux autres petits faits du même genre. A quel âge Platon a-t-il écrit son livre le plus hardi et le plus complet? A quatre-vingts ans. Près de mourir, il retouchait encore pour la sixième fois le préambule de sa *République*. Je passe de Platon à un génie plus sévère, mais non pas moins audacieux, Emmanuel Kant. Nous le voyons, pendant les trente premières années de sa carrière, flotter à tout vent de doctrine, aller de Wolf à David Hume. Un jour enfin il se recueille, se tait longtemps, et après une lente et profonde incubation il publie la *Critique de la Raison pure*. C'était en 1781; Kant avait cinquante-sept ans. L'éclosion de Leibnitz se fit plus vite. Il faut bien que son génie fût précoce, car il n'attendit que d'avoir quarante ans. Nous accorderions très-volontiers ce terme aux génies précoces de notre temps pour leur voir produire une idée nouvelle.

Leibnitz raconte lui-même, dans une autobiographie récemment découverte, que dès le collége il se plongeait avec passion dans la philosophie d'Aristote, qu'il devait plus tard réhabiliter. « Je faisais

mes délices, dit-il, de Zabarella, de Fonseca et autres scolastiques, y prenant autant de plaisir qu'à Tite-Live et aux historiens, et mes progrès furent si rapides que je lisais couramment Suarez comme on lit un roman (1). » Leibnitz en était donc à l'Aristote de la scolastique, quand le souffle des idées modernes vint le toucher. Le voilà qui hésite entre Aristote et Descartes, et cet enfant de quinze ans va, nous dit-il, se promener dans un petit bois de Leipzig, nommé le Rosenthal, pour délibérer s'il gardera ou non les formes substantielles. Enfin la nouvelle philosophie prévalut, et la ferveur du nouveau cartésien fut si vive qu'elle l'entraîna jusqu'à Spinoza. « Vous savez, dit-il à un ami, que j'étais allé un peu trop loin autrefois, et que je commençais à pencher du côté des spinozistes, qui ne laissent qu'une puissance infinie à Dieu, sans reconnaître ni perfection ni sagesse à son égard, et, méprisant la recherche des causes finales, dérivent tout d'une nécessité brute; mais ces nouvelles lumières m'en ont guéri, et depuis ce temps-là je prends quelquefois le nom de Théophile... »

D'où la lumière est-elle venue? Comment Leibnitz, tombé du joug d'Aristote et de la scolastique aux mains de Spinoza, s'est-il définitivement affranchi? Qui a complété son initiation philosophique et lui a ouvert les grandes voies d'un nouveau spiritualisme? C'est la France, c'est un séjour de quatre ans à Paris. Avant d'avoir quitté l'Allemagne, Leibnitz n'avait encore qu'une connaissance incomplète de la nouvelle philosophie. Il n'avait lu ni la *Géométrie* de Descartes, ni sa *Dioptrique*. Détourné d'ailleurs de la philosophie par la politique, le droit et la jurisprudence, il ne voyait que de loin et du dehors le grand mouvement d'idées dont le centre était Paris. Il y vient enfin en 1672, époque décisive dans sa carrière. Il a vingt-quatre ans; il déborde de science et de vues, mais sans avoir encore trouvé sa route. Il voit Malebranche, Arnaud et Huyghens. Ce sont là ses véritables maîtres, ses initiateurs, comme il sait le reconnaître hautement. « Dans mes premières années, dit-il, j'étais assez versé dans les subtilités des thomistes et des scotistes : en sortant de l'école, je me jetai dans les bras de la jurisprudence et de l'histoire; mais les voyages me donnèrent la connaissance de ces grands personnages qui me firent prendre goût aux mathématiques. Je m'y attachai avec une passion presque démesurée pendant les quatre années que je passai à Paris (2). »

(1) Voyez, dans les *Nouvelles Lettres et Opuscules inédits de Leibnitz* publiés par M. Foucher de Careil, le morceau intitulé *Vita Leibnitii*, ouvrage de Leibnitz lui-même, dont l'autographe se conserve à la bibliothèque de Hanovre.

(2) Voyez, dans les *Nouvelles Lettres*, le morceau intitulé *Discours sur la démonstration de l'existence de Dieu*, p. 23.

Ces *grands personnages* sont ceux que j'ai nommés : Arnaud, Malebranche, Huyghens et quelques autres, parmi lesquels le savant contradicteur de Descartes, Huet; mais il faut y joindre surtout Newton et Collins, car dans le cours des quatre années dont parle Leibnitz, de 1672 à 1676, il fit le voyage d'Angleterre, vit Newton et ses amis de Cambridge et de Londres. A partir de cette époque, après le voyage de Londres et les longues méditations de Paris, je vois Leibnitz, de 1676 à 1686, prendre de plus en plus son parti et déclarer la guerre aux cartésiens. A la première période de son génie, période d'initiation, succède la seconde, la période de critique et d'opposition.

Ce sont d'abord de vives attaques sur des points particuliers. Tantôt il fatigue Malebranche de ses objections contre la théorie cartésienne du mouvement général de l'univers; tantôt, passant à La Haye, il va voir Spinoza, et l'assiége, après dîner, de mille objections (1). Vers 1684, il passe enfin de la guerre d'escarmouche à la grande guerre, et déclare que la philosophie de Descartes est radicalement erronée, et qu'elle porte le spinozisme dans ses flancs. C'est que sa période critique est terminée : du même coup, il a marqué le point faible de la philosophie de Descartes et posé sa grande idée, l'idée dynamique, principe d'une philosophie nouvelle. Dès 1685, je le trouve en pleine possession de ce principe avec toute la suite de ses développemens essentiels; il est entré dans sa période définitive, la période d'organisation.

« J'approuve fort, écrit-il à Thomas Burnet, ce que vous dites, monsieur, de la méthode de M. Locke de penser et de repenser aux choses qu'il traite. C'est aussi fort ma méthode, et je n'ai pris parti enfin sur des matières importantes qu'après y avoir pensé et repensé plus de dix fois, et après avoir encore examiné les raisons des autres. C'est ce qui fait que je suis extrêmement préparé sur les matières qui ne dépendent que de la méditation. La plupart de mes sentimens ont été enfin arrêtés après une délibération de vingt ans, car j'ai commencé bien jeune à méditer, et je n'avais pas encore quinze ans quand je me promenais des journées entières dans un bois pour prendre parti entre Aristote et Démocrite. Cependant j'ai changé et rechangé sur de nouvelles lumières, et ce n'est que depuis environ douze ans que je me trouve satisfait et que je suis arrivé à des démonstrations sur ces matières qui n'en paraissent pas capables. » Cette lettre fixe le point culminant de la carrière de Leibnitz : elle est datée en effet de 1697, d'où il suit que 1685 est l'époque de la formation définitive de son système.

(1) *Réfutation inédite de Spinoza par Leibnitz*, préface de l'éditeur, p. 64.

Ici je me vois forcé de contredire un habile interprète de Leibnitz, M. Félix Nourrisson, un des lauréats du récent concours de l'Académie des Sciences morales et politiques. La docte compagnie avait attiré l'attention des candidats sur cette question si intéressante du développement successif du génie de Leibnitz. Elle demandait d'en marquer avec précision les phases diverses, et cela, disait son programme, en s'appuyant sur des faits certains, non sur des assertions postérieures, équivoques ou intéressées. La question était posée nettement. M. Félix Nourrisson l'a traitée avec son érudition, sa justesse et sa sagacité ordinaires, et presque toujours nous n'aurions qu'à renvoyer à ses consciencieuses recherches, habilement enrichies et ornées de mille citations; mais, au moment de résoudre le problème capital, l'auteur, dont le pas est ordinairement si sûr et si ferme, a, sinon trébuché, du moins hésité. Il s'était mis en quête de l'idée mère de Leibnitz, l'idée dynamique; il en avait signalé les avant-coureurs dans les premiers essais du grand philosophe, notamment dans deux écrits théologiques, sur lesquels, pour le dire en passant, il glisse trop vite par un scrupule de discrétion quelque peu exagéré; puis, après cette information intéressante, M. Nourrisson, comme s'il avait perdu la trace de l'idée leibnitzienne, conclut qu'avant 1691 et 1694 on ne voit pas dans les écrits de Leibnitz *même le germe un peu clairement marqué* de la monadologie et de l'harmonie préétablie (1).

J'en demande pardon au savant écrivain; il fait tort à Leibnitz de huit ou dix ans. Que M. Nourrisson veuille bien relire la lettre à Thomas Burnet, et il reconnaîtra combien il serait grave de donner à Leibnitz un formel démenti. Quoi! Leibnitz vous donne la chronologie précise de ses idées, et vous négligez un tel document! Il vous dit que toutes ses maîtresses pensées ont été arrêtées en 1685, et vous ne voulez pas en reconnaître le moindre germe avant 1691 ou 1694! Leibnitz est calme et de sens rassis. Il n'est engagé dans aucune polémique irritante. Personne en ce moment ne lui conteste son originalité; il n'a pas à la défendre. Il parle à un ami; il s'exprime avec autant de candeur et de modestie que de précision; il avoue qu'il lui a fallu vingt ans de méditations pour arriver à se satisfaire, qu'il y a pensé et repensé, qu'il a changé et rechangé, après avoir examiné les raisons contraires. Et vous refusez de vous en rapporter à lui! Où trouverez-vous, je vous prie, un témoin mieux informé?

Mais je n'ai pas besoin de raisonner sur des preuves indirectes. Il

(1) *La Philosophie de Leibnitz*, par M. Félix Nourrisson, page 76. 1 vol. in-8°, chez Didier.

y a un document, une pièce décisive, qui n'a certainement pas échappé à M. Nourrisson : c'est la correspondance avec Arnaud, récemment retrouvée par M. Grotefend. Ici ce n'est plus seulement Leibnitz affirmant qu'il a arrêté les lignes de sa doctrine en 1685; c'est la doctrine même de Leibnitz exposée dans un écrit de 1685. Lisez l'admirable *Discours* qui sert de base à la correspondance. J'ose dire qu'il n'y a pas une seule des idées originales de Leibnitz qui ne se trouve là, non pas à l'état de germe, mais à l'état de complet épanouissement. L'article 5 développe cette idée, que chaque substance singulière exprime tout l'univers selon son point de vue; c'est un des principes fondamentaux de la monadologie. Dans les articles 11 et 12, Leibnitz établit que la seule étendue ne peut constituer l'essence des corps, qu'il faut à la matière un principe d'action et d'unité analogue à ce que nous sentons en nous-mêmes, à ce que nous appelons l'âme ou le *moi*. Puis vient toute la théorie des rapports de l'âme et du corps et cette fameuse hypothèse de l'harmonie préétablie qui n'a certainement été imaginée par Leibnitz qu'après sa doctrine dynamique, puisqu'elle en est dans sa pensée la suite et le complément.

Direz-vous que l'idée de la force est plutôt répandue dans tout le *Discours* que nettement formulée et mise à découvert? J'en conviens, mais la raison en est aisée à trouver : c'est que Leibnitz, voulant séduire à ses vues le cartésien Arnaud, évite de lui présenter son système par le côté qui pourrait le choquer, et préfère lui développer ses vues sur l'harmonie des êtres et sur la providence de Dieu.

Je regarde donc comme un point établi, depuis la publication de M. Grotefend confrontée avec la lettre à Thomas Burnet, que c'est vers 1685, à l'âge de quarante ans, que Leibnitz, après avoir vu Paris, Londres, Amsterdam et Florence, éprouvé par vingt années d'études et de découvertes en tout genre, mathématiques, physique et géologie, droit public et jurisprudence, histoire, langues et origine des nations, a finalement coordonné tant de matériaux divers dans une doctrine originale.

III.

L'enchaînement de toutes les parties de cette doctrine en est le trait le plus admirable, et depuis la publication de tant de précieux documens, on peut dire qu'elle se découvre aujourd'hui à nos yeux avec un surcroît de grandeur et de clarté. Tout Leibnitz est dans sa métaphysique, et sa métaphysique elle-même a son centre dans une seule idée, l'idée dynamique.

Suivant Leibnitz, toute substance est essentiellement une force; qu'on l'appelle corps, âme ou esprit, brin d'herbe ou soleil, ange ou bête, peu importe. Minéral, plante, animal, homme et Dieu même, tout être réel est un principe capable d'action. La force, l'activité, sont le signe et la mesure de l'existence. Plus une substance agit, plus elle a d'être, plus elle s'élève dans l'échelle de la perfection. Supposez un être entièrement inerte : vous donnez un corps à une abstraction; ce qui n'agit pas n'est pas, et l'être absolu et infini, c'est l'infinie et absolue activité.

Cette idée paraît fort simple : elle était pourtant au siècle de Leibnitz le plus étrange paradoxe, la plus extraordinaire nouveauté. La science alors ne voyait l'univers que par les yeux de Descartes, et Descartes était dualiste et mécaniste absolu. Regardant de son œil de géomètre le monde corporel, Descartes s'était dit : qu'y a-t-il de clair en tout cela? Une seule chose, savoir l'étendue, dont la figure et le mouvement sont des modes.

Voilà donc l'univers sans l'homme réduit à l'étendue et au mouvement; l'homme lui-même, comme animal, n'est qu'une machine plus compliquée que toutes les autres; c'est un bel automate. L'univers physique est l'empire de l'inertie et de la mort; il a reçu d'un plus haut principe une quantité immuable de mouvement qui se transmet de proche en proche par des lois mathématiques, sans aucune action individuelle. L'esprit s'effraie de cette inertie, de cette universelle torpeur : on espère, en se repliant sur le monde moral, trouver enfin un être actif et vivant; mais si Descartes n'a pas méconnu, il a singulièrement effacé l'activité humaine. Pour lui, tout l'homme spirituel est dans la pensée, et la pensée a ses lois, aussi inflexibles que celles du mouvement.

Laissez-vous aller maintenant au courant de la logique au lieu d'écouter les réserves de Descartes, et vous verrez que dans cette passivité universelle tous les êtres se réduisent, ou peu s'en faut, à des abstractions géométriques enveloppées dans une abstraction suprême, la substance, l'être en général, principe indéterminé où les modalités de l'étendue et de la pensée viennent se réunir.

Voilà où menaçait d'aboutir ce système, d'abord si simple, si lumineux, si pur, qui avait séduit toutes les plus belles intelligences du grand siècle. Le premier qui ait vu le danger, c'est Leibnitz. Il le voit même si bien, qu'il a l'air parfois de le grossir. On est tenté de le trouver indulgent pour Spinoza jusqu'à l'excès, et dur pour Descartes jusqu'à l'ingratitude. « Vous jetez la pierre à Spinoza, dit-il aux cartésiens; mais, après tout, qu'a-t-il fait? Il n'a fait que cultiver les semences de la philosophie de Descartes. Spinoza commence par où Descartes finit, par le naturalisme. Il ne s'agit

donc pas de retrancher ceci ou cela dans la métaphysique cartésienne; il faut reprendre l'édifice par le fondement. Or le vrai fondement de la métaphysique, c'est une idée que Descartes a d'abord effacée, puis écartée, l'idée de force active. La force active est partout; elle est le vrai principe des phénomènes corporels, elle fait le fond de tous les êtres. »

Comment Leibnitz est-il arrivé à l'idée fondamentale de son système? C'est d'abord, je crois, par la physique et les mathématiques.

Les lois du mouvement, telles que Descartes les avait déduites de l'essence des corps, sont fausses; cela est prouvé, dit Leibnitz, d'accord sur ce point avec Huyghens et Newton. Il est particulièrement faux que la même quantité de mouvement se conserve dans l'univers. Ce qui se conserve, c'est la même quantité de force motrice. Et puis allez au fond de la notion de corps : qui dit corps dit un être multiple; il y a donc quelque chose qui se répète, qui se multiplie, qui s'étend, qui résiste. Ce quelque chose, ce principe d'existence et d'unité, c'est la force.

Direz-vous que la notion de force est vague et confuse, que nous ne connaissons les forces que par leurs effets? « Cela serait vrai, si nous n'avions pas une âme et si nous ne la connaissions pas... Se trouvera-t-il quelqu'un pour révoquer en doute que l'âme pense et veut, qu'en nous-mêmes nous tirons de nous et de notre fond des volitions et des pensées, tout cela spontanément?... Ce serait récuser ce témoignage de la conscience qui nous atteste qu'elles sont nôtres, ces actions que nos adversaires transportent à Dieu. »

L'âme humaine, voilà le type toujours présent de l'activité. Otez à l'âme la raison et la liberté, réduisez-la à ces appétits aveugles, à ces sensations confuses, à ce que Leibnitz appelle des *pensées sourdes:* vous avez la vie animale. Retranchez encore, concevez la conscience de plus en plus obscurcie, comme dans un rêve faible et confus, tout proche de l'engourdissement complet : vous avez la vie purement organique. Enfin, là où il ne reste qu'une activité qui se disperse et s'échappe complétement à elle-même, c'est l'être inorganique, l'être brut. Voilà, dira-t-on, un être inerte. Point du tout; l'inertie n'est qu'à la surface. Ce qu'on appelle repos n'est qu'un mouvement devenu imperceptible. Ce qui paraît permanence passive est un équilibre passager produit par des forces qui luttent et se neutralisent.

Combien d'ailleurs est petite la part de la matière inorganisée dans l'univers! « Chaque corps organique, dit Leibnitz, est une espèce de machine divine ou d'automate naturel qui surpasse infiniment tous les automates artificiels. En effet, une machine faite par l'art de l'homme n'est pas machine dans chacune de ses parties : par

exemple, la dent d'une roue a des parties ou des fragmens qui n'ont plus rien d'artificiel; mais les machines de la nature, c'est-à-dire les corps vivans, sont encore machines dans leurs moindres parties jusqu'à l'infini. C'est ce qui fait la différence entre la nature et l'art, c'est-à-dire entre l'art divin et le nôtre... Par où l'on voit qu'il y a un monde de créatures, de vivans, d'animaux, d'âmes, dans la moindre partie de la matière. Chaque portion de la matière peut être conçue comme un jardin plein de plantes, comme un étang plein de poissons; mais chaque rameau de la plante, chaque membre de l'animal, chaque goutte de ses humeurs est encore un autre jardin et un autre étang... Ainsi il n'y a rien d'inculte, de stérile, de mort dans l'univers; point de chaos, point de confusion qu'en apparence... »

En effet, deux grandes lois régissent ce nombre prodigieux de forces, et ces deux lois se ramènent à une seule, la loi de continuité. D'abord, toute force agissant sans relâche, son état actuel dépend toujours de son état antérieur, et la suite de ces états forme une chaîne continue où il n'y a jamais d'interruption. « Le présent est gros de l'avenir. Le futur pourrait se lire dans le passé, l'éloigné est exprimé dans le prochain. On pourrait connaître la beauté de l'univers dans chaque âme, si l'on pouvait déplier tous ses replis... »

Cette continuité n'exclut pas les changemens notables. Voici en effet une pierre lancée qui rencontre un obstacle et revient sur soi; voici un animal qui passe du sommeil à la veille, d'un état de langueur à un état d'excitation. Ne croyez pas que la loi de continuité soit violée. Il en est ici comme dans certaines courbes connues des géomètres, qui ont des points d'inflexion et des points de rebroussement. Cela n'empêche pas que le développement de ces courbes ne soit régi par une loi simple et régulière. Tout au contraire la courbe s'infléchit et rebrousse chemin pour obéir à sa loi.

La continuité ne se rencontre pas seulement dans le déploiement particulier et individuel de chacune des forces de la nature; elle préside à leur hiérarchie. Ces forces s'ordonnent en groupes analogues qu'on appelle des espèces et des genres. Or ces espèces forment une gradation parfaitement suivie. Vous passez des formes d'existence les plus simples à des formes de plus en plus compliquées. Point d'intervalle, point de vide entre ces formes. La nature ne va point par sauts et par bonds. Elle passe d'un degré à un autre degré par des transitions insensibles. Vous croyez constater un intervalle vide dans les espèces de la nature. Attendez. L'espèce qui vous manque, quelque chercheur obstiné va la découvrir. C'est une lacune, non de la nature, mais de la science. Aussi bien les yeux de l'homme ont une faible portée, et la nature est immense; l'homme

ne dure qu'un jour, et la nature est immortelle. Si telle forme n'est pas réalisée dans notre univers, elle l'est dans un des univers sans nombre qui nous enveloppent de leur immensité. Si elle n'existe plus aujourd'hui, elle existait dans un autre âge; elle s'est transformée pour reparaître un jour. Si elle n'est pas visible à nos sens, c'est peut-être qu'elle se cache dans l'abîme sans fond des êtres imperceptibles. Dans l'espace, dans le temps, dans la grandeur et dans la petitesse, dans toutes les formes et dans tous les degrés de l'existence, partout et toujours, la nature va à l'infini.

Combien Descartes et ses disciples s'étaient écartés de la vérité! Ils voyaient partout l'inertie, et partout éclate l'activité. Ils avaient séparé l'homme du reste de la création, et laissé entre l'esprit et la matière un immense *hiatus*. Ce vide n'existe pas; tous les êtres ont de l'analogie, et la nature est la sœur de l'humanité. — D'un autre côté, combien ceux qui contredisent Descartes tombent au-dessous de lui, quand ils ressuscitent le vieux système des atomes de Démocrite! Quelle étrange conception que cet univers de Newton, où un certain nombre de molécules nagent dans un vide infini qu'on réalise sous le nom d'espace! L'espace pur est une abstraction, c'est un ordre de coexistence, comme le temps est un ordre de succession. Point de vide, point d'intervalle entre les êtres, point de limites à leur nombre et à leur durée. Partout la force, partout la continuité, partout l'infini.

« Après avoir établi ces choses, dit Leibnitz, je croyais entrer dans le port; mais lorsque je me mis à méditer sur l'union de l'âme et du corps, je fus comme rejeté en pleine mer, car je ne trouvais aucun moyen d'expliquer comment le corps fait passer quelque chose dans l'âme, ni comment une substance peut communiquer avec une autre substance créée... » Voilà bien en effet la vraie difficulté dans toute sa généralité et dans toute sa profondeur. Faut-il désespérer de la résoudre? Leibnitz ne le croit pas, et c'est du fond même de la difficulté que sort pour lui la solution. Il se dit que l'action effective, réelle, d'une substance sur une autre substance est une chose inconcevable, par conséquent une chose naturellement impossible. Pour qu'une force pût agir réellement sur une autre force, il faudrait un miracle. Or quoi de plus contraire à l'esprit de la science que de supposer des miracles, et quoi de plus absurde que des miracles perpétuels et universels? D'un autre côté, toute substance n'est-elle pas une force? toute force n'est-elle pas active de sa nature et continuellement en action? tous ses actes, tous ses états successifs ne forment-ils pas une suite continue, où chaque état présent a sa racine dans l'état antérieur, et ainsi de suite? Dès lors ne peut-on pas concevoir chacune des forces qui composent

l'univers comme renfermant en elle, dès l'origine, toute la suite de ses développemens? Admettez maintenant que ces forces soient en harmonie par leur constitution naturelle, et alors tout se passera comme si elles agissaient véritablement les unes sur les autres, bien que chacune n'agisse que sur soi.

Voilà le merveilleux spectacle que nous présente l'univers. C'est un nombre infini de forces, d'unités vivantes, identiques dans l'essence, différentes par le degré du développement. Ces degrés divers les classent en familles, en genres et en espèces qui s'élèvent, par une gradation continue, de la nature brute, où la vie sommeille, jusqu'aux splendeurs de la nature spirituelle, et il faut y comprendre, avec les minéraux, les plantes, les animaux et les hommes, tous les êtres grossiers ou sublimes qui comblent les intervalles, peuplent d'autres mondes et complètent l'ensemble infini de l'univers. Or chacun de ces êtres n'a besoin que de lui-même pour se développer à travers les siècles et tirer de son sein la suite entière de ses évolutions et transformations successives. Et cependant, comme tous ces êtres sont mêlés les uns avec les autres, comme il y a une certaine correspondance entre leurs développemens, il semble que tous ces êtres agissent l'un sur l'autre; il semble que la vie de l'univers soit une lutte. Non, c'est une harmonie. Chaque âme, sans sortir de soi, agit en parfait accord avec toutes les autres; elle est comme un petit monde en raccourci, elle représente l'univers selon son point de vue; elle est comme un miroir vivant où l'univers entier vient se réfléchir.

Et maintenant est-il possible à un philosophe, après avoir contemplé cet immense et harmonieux univers, de ne pas s'élever plus haut? Où trouver en effet la raison d'être, la raison suffisante de ce nombre infini de forces qui s'échelonnent dans un plan si régulier et concourent avec une si infaillible harmonie? Il la faut aller chercher dans un principe premier où la force et la substance, l'être et la vie, s'identifient au sein d'une perfection absolue, être des êtres, force des forces, unité des unités, idéal accompli de l'existence. « Dieu, dit Leibnitz, est l'unité primitive et la substance simple, originaire, dont toutes les monades créées sont des productions et naissent, pour ainsi dire, par des fulgurations continuelles de la Divinité. »

Cette unité suprême n'est pas la substance aveugle de Spinoza, produisant sans le savoir et sans le vouloir, par une nécessité mathématique, une infinité de modes qui se succèdent et se poussent comme des flots, sans tendre à aucun but, sans concourir à aucun plan : cause aveugle et fatale, produisant l'intelligence sans être intelligente et la liberté sans être libre; cause inférieure à ses effets,

ou plutôt n'étant cause que de nom. C'est une véritable cause, une cause intelligente, libre, agissant selon un conseil éternel; c'est l'être tout parfait concentrant en sa mystérieuse unité l'intelligence, la sagesse, la liberté, la justice, la bonté, en un mot toutes les perfections morales.

Si Dieu est par essence un principe d'intelligence, d'harmonie et de bonté, le mystère de l'origine des choses s'éclaircit. L'univers n'est plus l'ouvrage du hasard ou de la nécessité. Il est un acte d'amour, un rayonnement de la pensée de Dieu, une expression vivante de ses perfections. Toutes les formes possibles de l'existence sont éternellement présentes à la sagesse divine. Voilà la matière tout idéale du monde. Dieu y choisit parmi toutes les combinaisons la meilleure, celle où la simplicité des moyens se combine avec l'excellence et la fécondité des résultats. On croit faire Dieu plus grand en concevant sa puissance comme absolue et supérieure à toute loi; « mais, s'écrie Leibnitz, où sera donc sa justice et sa sagesse, s'il n'a qu'un pouvoir despotique, si la volonté lui tient lieu de raison, et si, selon la définition des tyrans, ce qui plaît au plus puissant est juste par là même? »

Cette idée d'un Dieu adorable dans ses voies est l'idéal de l'homme de bien, qui toujours dans sa conduite s'efforce d'imiter le Créateur, c'est-à-dire de tout faire en vue du mieux, et qui, alors même que ses prévisions sont démenties et ses desseins avortés, se résigne de bonne grâce, convaincu que la Providence tire le bien du mal, et fait tout aboutir à la meilleure fin. Il ne faut pas être aisément parmi les mécontens dans aucune république; mais dans la république dont Dieu est le chef, le mécontentement est de l'aveuglement et de la folie.

Celui qui n'envisage que le monde où vit l'humanité et ne s'attache qu'à la condition présente et visible de l'univers, celui-là ne peut comprendre l'économie du plan divin, parce qu'il ne voit pour ainsi dire qu'une scène du drame infini de la vie universelle. « Il est semblable à un homme né et élevé dans les mines de sel de la Thrace, et qui se persuaderait qu'il n'y a dans le monde d'autre lumière que la faible lueur de ces lampes languissantes qui suffisent à peine à diriger ses pas dans l'obscurité. » Étendons nos regards à l'avenir et au passé. Tout être, quel qu'il soit, homme, animal, plante et ce qu'on appelle chose inanimée, tout être est immortel de sa nature. Rien ne périt, comme rien ne commence d'être, absolument parlant. Création, annihilation, ce sont des mots de la langue de Dieu, non de celle des hommes. Pour nos yeux corporels, les êtres semblent sortir du néant pour y rentrer. La raison dissipe ces prestiges; elle nous apprend que la mort n'est, comme

la naissance, qu'une transformation. En réalité, point de mort, mais « un progrès perpétuel et spontané du monde tout entier vers ce comble de beauté et de perfection universelles dont les œuvres de Dieu sont capables, de sorte que le monde marche à une condition toujours meilleure (1). »

Dans ce progrès perpétuel et indéfini des êtres, il en est un qui est capable de connaître tous les autres, d'embrasser le plan de l'univers et de concourir aux desseins du Créateur. Un tel être non-seulement ne saurait perdre sa substance, mais il ne peut pas perdre ce qu'il y a en elle de plus divin, la personnalité morale. Écoutons Leibnitz s'expliquant sur ce grand sujet dans une page inédite, la plus belle que ces derniers temps aient eu la fortune de découvrir :

« Pour faire juger par des raisons naturelles que Dieu conservera toujours non-seulement notre substance, mais encore notre personne,... il faut joindre la morale à la métaphysique, c'est-à-dire ne pas seulement considérer Dieu comme le principe et la cause de toutes les substances et de tous les êtres, mais encore comme chef de toutes les personnes intelligentes et comme le monarque de la plus parfaite cité ou république, telle qu'est celle de l'univers, composée de tous les esprits ensemble... Et comme Dieu lui-même est le plus grand et le plus sage des esprits, il est aisé de juger que les êtres avec lesquels il peut, pour ainsi dire, entrer en conversation et même en société, en leur communiquant ses sentimens et ses volontés d'une manière particulière et en telle sorte qu'ils puissent connaître et aimer leur bienfaiteur, le doivent toucher infiniment plus que le reste des choses... Les seuls esprits sont faits à son image et quasi de sa race, ou comme enfans de la maison, puisqu'eux seuls le peuvent servir librement et agir avec connaissance à l'imitation de la nature divine. Un seul esprit vaut tout un monde, puisqu'il ne l'exprime pas seulement, mais le connaît aussi et s'y gouverne à la façon de Dieu. Tellement qu'il semble, quoique toute substance exprime l'univers, que néanmoins les autres substances expriment plutôt le monde que Dieu, mais que les esprits expriment plutôt Dieu que le monde... Et si le premier principe de l'existence du monde physique est le décret de lui donner le plus de perfection qu'il se peut, le premier dessein du monde moral ou de la cité de Dieu, qui est la plus noble partie de l'univers, doit être d'y répandre le plus de félicité qu'il sera possible,... car la félicité est aux personnes ce que la perfection est aux êtres. Il ne faut donc point douter que Dieu n'ait ordonné tout, en sorte que les esprits

(1) Fragment publié par M. Erdmann, p. 150.

non-seulement puissent vivre toujours, ce qui est immanquable, mais encore qu'ils conservent toujours leur qualité morale, afin que sa cité ne perde aucune personne, comme le monde ne perd aucune substance (1). »

Que peut savoir la philosophie de l'état des âmes dans la vie future? Rien de précis; mais ce que la raison peut assurer, c'est que l'état futur de l'âme ne sera pas un état d'immobilité, de contemplation oisive et stérile. Comment l'âme perdrait-elle son essence, qui est l'activité, et sa loi, qui est le progrès? Et puis, comment pourrait-elle, étant finie et se déployant dans le temps, atteindre et posséder son idéal éternel et infini? « Ainsi notre bonheur ne consistera jamais et ne doit pas consister dans une pleine jouissance, où il n'y aurait plus rien à désirer, et qui rendrait notre esprit stupide, mais dans un progrès perpétuel à de nouveaux plaisirs et à de nouvelles perfections. »

Nous retrouvons au terme de la philosophie de Leibnitz ce que nous avons rencontré au début et dans toute la suite de sa vaste déduction : les idées de progrès, de gradation continue, d'harmonie, et toutes ces idées dérivant d'une idée première, l'idée de la force en action. Il est clair que Leibnitz est tout entier dans cette idée, et que non-seulement sa métaphysique, mais tous ses travaux en physique, en mathématiques, en physiologie, en géologie, en un mot toutes ses découvertes dans les genres les plus divers en découlent comme de leur source.

Il y a aujourd'hui des critiques qui traitent la métaphysique avec un superbe dédain. S'ils consentent à admirer Aristote, c'est comme naturaliste, Descartes, c'est comme géomètre, Leibnitz, c'est comme mathématicien. Aristote est fort heureux d'avoir écrit autre chose que sa *Métaphysique;* ce qui l'a sauvé, c'est son *Histoire des animaux*. Est-ce avec son *cogito ergo sum* que Descartes aurait découvert sa nouvelle géométrie? Ce sont les progrès antérieurs de la science et son propre génie de géomètre qui lui ont suggéré sa découverte, et ce pas immense fait en avant a été le point d'appui de Leibnitz, qui ne serait pas Leibnitz, mais un rêveur inutile, s'il n'avait inventé que les monades et l'harmonie préétablie.

Voilà les beaux raisonnemens de nos esprits positifs; mais en vérité ils choisissent assez mal leurs preuves, car toute l'*Histoire des animaux* d'Aristote est fondée sur une idée métaphysique particulièrement méprisée de certains savans, l'idée de cause finale. Selon Aristote, toute la nature est animée d'une aspiration secrète vers un bien qu'elle ignore, mais qui l'attire invinciblement. Chaque règne,

(1) Cette page est tirée de la récente publication déjà citée de M. Grotefend.

chaque espèce est un effort qu'elle fait pour atteindre une fin qui est le point de départ d'un effort nouveau vers une fin plus haute, jusqu'à ce qu'on arrive à la fin dernière, qui n'est autre que Dieu. L'homme est au milieu de cette échelle infinie; toute la nature aspire vers lui, et lui, c'est à Dieu qu'il doit aspirer. Et voilà comment Aristote a été conduit à prendre l'organisation de l'homme comme un type en y rapportant tous les organes des êtres inférieurs. C'est là une vue de génie, j'en atteste l'admiration reconnaissante de Cuvier, et il faut y voir le germe de cette physiologie comparée qui est l'honneur de notre temps; mais quiconque isole cette idée de l'ensemble des vues d'Aristote, j'ose dire qu'il n'en comprend pas toute la portée et toute la grandeur.

Est-ce aussi un procédé vraiment philosophique de couper Descartes en deux, de mettre d'un côté le métaphysicien, de l'autre le géomètre, afin d'exalter celui-ci aux dépens de celui-là? Descartes est un, et ses idées de physicien, de physiologiste, de géomètre, forment un tout indivisible. Croyez-vous travailler à la gloire du père de la philosophie moderne et expliquer l'influence prodigieuse qu'il a exercée sur les progrès de l'esprit humain en le réduisant à n'être, comme tel de nos savans, qu'une *spécialité?* Si Descartes a fait une révolution en physique et en physiologie, c'est parce qu'il avait fait une révolution en métaphysique. C'est le métaphysicien dans Descartes qui ramenait, par une analyse profonde, la notion de la matière à l'étendue et au mouvement, et de là une physique nouvelle qui a pu contracter avec les mathématiques une alliance féconde, susciter Newton et aboutir au véritable système de l'univers. Qu'est-ce au fond que la grande découverte mathématique de Descartes, selon les juges autorisés? C'est un moyen de transformer et de simplifier toute une série de problèmes en ramenant les grandeurs géométriques à des grandeurs d'une forme plus générale et plus simple. N'est-ce point là une vue de métaphysicien creusant jusqu'au fond les notions premières pour en atteindre les élémens et s'élever ainsi au plus haut degré d'abstraction et de généralité?

Je demande maintenant si ce n'est pas défigurer Leibnitz et le briser puérilement en mille morceaux que de vouloir séparer ses découvertes en tout genre de sa métaphysique, qui en fait l'unité. Il est clair d'abord que toutes ses idées de physicien sont fondées sur deux bases métaphysiques, la notion de force et le principe de la moindre action. En physiologie, sa théorie de la préformation organique est évidemment liée à ses vues générales sur le développement continu des êtres. C'est au nom de la loi de continuité qu'il a prophétisé l'existence d'êtres intermédiaires entre le règne animal et le règne végétal, qu'il appelait fort bien des *plantes-animaux*, et

c'est ainsi qu'il a suggéré à l'un de ses disciples, Tremblay, la découverte capitale des polypes. Cette même puissance de divination se montre dans sa géologie, qu'un savant distingué vient de remettre en lumière (1). Leibnitz est un des premiers qui aient refusé de voir dans les empreintes organiques des hautes montagnes des jeux de la nature ou des effets du hasard; il explique ces phénomènes et beaucoup d'autres par l'action naturelle et combinée de l'eau et du feu, et, toujours guidé par ses vues métaphysiques, il montre du doigt à Cuvier et à Blainville la place des espèces perdues. Mais arrivons à la plus belle de ses découvertes scientifiques, celle du calcul infinitésimal; je demande s'il ne revenait pas de droit à Leibnitz, ce procédé merveilleux qui a soumis l'infini au calcul? Leibnitz est le grand théoricien de l'infini. Il a passé sa vie à réfléchir sur toutes les formes que l'infini peut revêtir, soit dans la nature, soit dans les combinaisons de l'esprit humain. Aussi les nouvelles publications tendent à établir de plus en plus que Leibnitz n'a rien emprunté à Newton. Il semble même que dans l'ordre du temps il ait devancé son rival illustre; mais sans faire de conjectures prématurées, ce qui prouve avant tout son droit d'inventeur, c'est la forme même de sa découverte, forme si importante en mathématiques, où la langue est la moitié de la science. Or Euler et Lagrange, Laplace et Poisson, et après eux leur digne interprète, M. Biot, ont expressément reconnu que la supériorité du calcul de Leibnitz et son originalité même tiennent à sa forme, entièrement dégagée de l'idée de mouvement, plus métaphysique par conséquent, et par là plus simple et plus féconde (2).

Entre la monade leibnitzienne et l'infiniment petit mathématique, est-il possible de méconnaître l'analogie? Leibnitz lui-même se plaît à la signaler, tout en ayant soin de nous montrer la différence, que certains de nos contemporains ont méconnue. Décomposer les élémens finis de la grandeur en élémens infiniment petits, puis recomposer la grandeur et la rétablir dans son unité, ce procédé, qui est celui du calcul différentiel et intégral, est-il autre chose qu'un cas particulier du procédé général de Leibnitz en métaphysique? Leibnitz contemple l'ensemble des phénomènes du *Cosmos*, et partout il trouve des composés. Or le composé suppose le simple. Il faut donc, pour atteindre les véritables élémens de l'existence, pousser jusqu'à l'infini et concevoir des unités indivisibles; ce sont les forces élémentaires. C'est à l'aide de ces forces, en les concevant infinies en

(1) *Protogée*, traduite par le docteur Bertrand de Saint-Germain, avec une introduction remarquable par la sobriété d'une érudition étendue et par une netteté et une précision toutes philosophiques.

(2) Voir les derniers articles de M. Biot sur Newton dans le *Journal des Savans*.

nombre et en durée, en les rattachant entre elles par la loi d'une gradation continue, en suivant le cours de leurs transformations perpétuelles et les voyant émaner d'un principe commun, c'est ainsi que Leibnitz recompose le monde après l'avoir décomposé. Il intègre après avoir différencié, il fait la synthèse après avoir épuisé l'analyse.

Et comment nous représente-t-il la Divinité? Sous les traits d'un géomètre qui sans cesse résout ce problème : l'état présent d'une monade étant donné, calculer toute la suite de ses états passés, présens et futurs, et par elle tous les états présens, passés et futurs de tout l'univers. Or, comme pour Dieu penser et faire c'est tout un, Leibnitz a pu écrire cette parole ingénieuse et profonde : *Dum Deus calculat, fit mundus*; Dieu calcule, et le monde se fait.

On me dira : Mais enfin la métaphysique de Leibnitz a passé, et son calcul reste. Je réponds qu'il y a en effet dans la philosophie de Leibnitz, comme dans toute philosophie humaine, des parties caduques, mais j'ajoute que les grandes idées du profond métaphysicien ont survécu à la ruine de quelques-unes de ses théories. Aujourd'hui autant et plus que jamais la philosophie de l'histoire comme l'histoire naturelle, l'étude philosophique des langues et du droit comme celle des couches terrestres et des révolutions du globe, sont encore pleines des idées métaphysiques de Leibnitz, toujours vivantes et toujours fertiles. Que dirait ce grand homme, s'il voyait les airs de dédain que prennent certains critiques et certains savans en parlant de sa métaphysique, au moment même où ils en invoquent les principes sans le savoir? Je le vois répéter avec un sourire calme et malicieux son mot spirituel : « J'aime à voir fleurir dans les jardins d'autrui les plantes dont j'ai fourni la graine. » Aussi bien il a suffi à Maine de Biran, au commencement de ce siècle, d'une idée de Leibnitz pour jeter par terre l'empirisme de Condillac et lancer la philosophie française dans une voie plus large et plus haute, et ceci me conduit à un dernier trait que je voulais signaler dans cet inépuisable génie.

Leibnitz n'a jamais cru que sa doctrine fût tout entière à lui, ni qu'elle rendît toute autre doctrine inutile. Il appliquait à l'histoire de la philosophie et il s'appliquait à lui-même son principe de la continuité : suivant lui, le signe d'une grande philosophie, c'est d'absorber toutes les doctrines antérieures en les fondant au creuset d'une idée nouvelle. « Les systèmes, disait-il, sont vrais dans ce qu'ils affirment, faux dans ce qu'ils nient. » Donc la doctrine la plus vraie, c'est la plus compréhensive, comme Dieu est le principe le plus parfait parce qu'il exclut toute négation.

Il faut entendre Leibnitz faire la part de ses devanciers et sa propre part avec une largeur de critique, une sérénité d'appréciation et une

hauteur de point de vue vraiment incomparables : « J'ai été frappé d'un nouveau système... Depuis je crois voir une nouvelle face de l'intérieur des choses. Ce système paraît allier Platon avec Démocrite, Aristote avec Descartes, les scolastiques avec les modernes, la théologie et la morale avec la raison. Il semble qu'il prend le meilleur de tous côtés, et qu'après il va plus loin qu'on n'est allé encore... La vérité est plus répandue qu'on ne pense; mais elle est très souvent fardée, et très souvent aussi enveloppée et même affaiblie, mutilée, corrompue... En faisant remarquer ces traces de la vérité dans les anciens, ou, pour parler plus généralement, dans les *antérieurs,* on tirerait l'or de la boue, le diamant de la mine, et la lumière des ténèbres, et ce serait en effet *perennis quædam philosophia.* »

C'était donc assez pour Leibnitz d'avoir apporté une idée nouvelle, et il laissait à ses successeurs la gloire de l'absorber à leur tour dans une idée plus complète. Voyons si la seconde philosophie allemande, celle qui a succédé à Leibnitz et à Wolf, a vraiment agrandi leur héritage. Plus qu'aucun autre, Hegel s'est flatté d'avoir absorbé et dépassé tous ses devanciers; c'est cette prétention que nous allons maintenant discuter.

IV.

Si l'originalité est une des ambitions les plus hautement déclarées de Hegel, elle est aussi un des plus puissans prestiges de sa doctrine. Et cependant la philosophie de Hegel fût-elle neuve, cela ne voudrait pas dire qu'elle fût vraie, le faux et l'absurde même pouvant avoir leur originalité; mais enfin ce serait quelque chose d'avoir ajouté une grande et nouvelle erreur à l'histoire des erreurs de l'esprit humain.

J'interroge les interprètes de Hegel, et ceux qui l'ont exposé avec impartialité sur pièces authentiques, comme M. Wilm (1), et ceux qui l'ont supérieurement discuté, comme M. Vacherot (2), ou ceux enfin qui l'ont, comme M. Véra (3), traduit et commenté avec la plus rare pénétration. Trois idées se détachent sur le fond du système : l'idée de l'identité de la pensée et de l'être, l'idée du *processus* nécessaire et éternel de l'absolu, enfin l'idée de l'identité des contradictoires.

(1) Dans son *Histoire de la Philosophie allemande,* 4 vol. in-8°.

(2) Voyez son livre *La Métaphysique et la Science,* t. II, p. 233 et suiv.

(3) *Logique de Hegel,* traduite pour la première fois et accompagnée d'une introduction et d'un commentaire perpétuel, par M. Véra, 2 vol. in-8°, chez Ladrange. — Du même auteur, *Introduction à la philosophie de Hegel.*

Éclaircissons un peu ces formules, qui n'en ont pas médiocrement besoin.

La nouvelle philosophie allemande a commencé par un doute. La pensée humaine saisit-elle véritablement les êtres? ou, en d'autres termes, les idées sont-elles l'expression des choses? C'est ainsi que s'offrit à l'esprit de Kant le problème éternel. Il parut le résoudre par une sorte d'idéalisme sceptique. Suivant lui en effet, l'univers n'est autre chose que l'ensemble de nos sensations. Qu'est-ce que la matière en soi? Un agrégat de molécules ou un système de forces? Est-elle finie ou infinie dans l'espace? est-elle éternelle? a-t-elle commencé? y a-t-il même de la matière? Nous l'ignorons. Et nous qui raisonnons sur la matière, que sommes-nous? Nous sentons nos modifications intérieures, nous saisissons la surface de notre être; mais le fond, est-il un ou multiple, étendue ou pensée, esprit ou matière? Autant de questions, autant d'énigmes. A plus forte raison l'existence de Dieu, sa nature, son mode d'action, sont-ils pour nous des mystères impénétrables. Que savons-nous donc en définitive? Qu'il y a en nous des idées, et que ces idées se développent suivant certaines lois. La pensée et ses lois, le sujet et ses formes, voilà le terme de la science.

Cette doctrine paraît faire la part bien petite à l'esprit humain. Elle est timide et modeste au premier abord; mais cette modestie est un leurre. Le scepticisme n'est ici que l'orgueil spéculatif qui se déguise pour faire accepter un dogmatisme énorme. Il y a au fond du doute apparent de Kant une idée d'une hardiesse extraordinaire : c'est la réduction des deux élémens dont se compose la science à un seul, c'est la confiscation générale des êtres au profit de la pensée.

Ce ne fut pas Kant lui-même qui dégagea nettement cette idée, mais son disciple Fichte, un de ces héroïques logiciens qui n'ont peur de rien, pas même de l'extravagance. Kant croyait avoir assez fait de transformer tous les problèmes philosophiques par un changement radical de point de vue : il avait essayé en métaphysique la révolution de Copernic en astronomie; il avait placé au centre, comme le soleil du système, la pensée humaine, jusque-là reléguée à la circonférence. La hardiesse de Fichte fut plus grande : il déclara que la pensée était à la fois le centre et la circonférence, qu'elle faisait tout, qu'elle était tout. C'est ce qu'on appelle en Allemagne l'idéalisme subjectif absolu.

Voilà la pensée allemande achoppée à une absurdité, car quoi de plus absurde et de plus impossible que de nier l'être? Il fallait reculer, changer de direction, ou périr. Ce mouvement nécessaire fut l'ouvrage de Schelling. Il replaça en face l'un de l'autre les

deux termes du grand problème, la pensée et l'être, le sujet et l'objet. Mais comment aller d'un de ces termes à l'autre? comment expliquer leur coexistence et leur rapport? comment sortir du dualisme? Schelling fut frappé d'une idée, c'est que l'opposition apparente de l'être et de la pensée, de la matière et de l'esprit, pourrait bien couvrir une intime analogie, car enfin la matière la plus grossière renferme encore des forces et des lois. Or la force est quelque chose de spirituel, et la loi, c'est de l'intelligence, c'est de la pensée à l'état objectif. D'un autre côté, la pensée n'existe pas d'une manière abstraite; elle a un point d'appui dans le lieu, dans le temps, dans un sujet matériel. Or, s'il y a de la pensée dans la matière et de la matière sous la pensée, si le sujet et l'objet, loin de s'exclure, se supposent et se pénètrent réciproquement, ne pourrait-on pas concevoir à l'origine des choses un principe unique où la matière et l'esprit auraient leur racine commune, où le sujet et l'objet trouveraient leur point d'indifférence et d'identité? Ce principe, se déployant en vertu de son essence, n'est d'abord que matière diffuse. Par degrés, il prend une forme plus précise, il devient espace, chaleur, lumière, mouvement, spontanéité, vie. Arrivé là, il commence à sentir et à gouverner plus librement son activité; il monte les degrés de l'échelle animale. Il dormait dans le minéral et dans la plante, il rêvait dans l'animal, il se réveille dans l'homme. Ici la pensée prend conscience d'elle-même; elle aspire de plus en plus à se saisir, à se maîtriser, à se comprendre. Le progrès de ce mouvement, c'est l'histoire de l'homme, ce héros de l'épopée éternelle que compose l'intelligence céleste, et dont le terme, c'est d'arriver à la plénitude de la pensée et de la liberté.

Telle est dans ses traits essentiels la conception de Schelling, et il suffit de cette esquisse pour montrer que des trois idées dont Hegel revendique la découverte, l'idée de l'identité de la pensée et de l'être, et l'idée du *processus* éternel et nécessaire de l'absolu, il en est deux au moins qui appartiennent à Schelling (lui appartiennent-elles tout à fait? c'est ce que nous verrons tout à l'heure). Reste la troisième idée, l'idée de l'identité des contradictoires.

Cette fois il semble que les droits de Hegel à l'originalité soient incontestables. Soutenir que l'être et le néant sont identiques, que le principe fondamental de la logique en vertu duquel les contradictoires s'excluent a fait son temps, et qu'il doit céder sa place à une logique transcendante qui réduit tout à l'identité, voilà qui est à coup sûr assez nouveau; mais tout esprit exercé devinera qu'il y a ici quelque secret, car si Hegel s'était borné à dire qu'en toutes choses le oui est identique au non, on ne pourrait le défendre contre ceux qui l'ont flétri du nom de sophiste, et dans ce cas même il

n'aurait pas le triste mérite d'être original, puisqu'il ne ferait que recommencer Gorgias. Toutetois ce genre de réfutation est trop aisé pour être sérieux, et au lieu de lancer l'anathème contre Hegel, il vaut mieux essayer de le comprendre.

Hegel a été frappé, comme tout esprit philosophe, des contradictions de la pensée humaine. Ce n'est pas lui, ni son maître Kant qui ont inventé les *antinomies*; mais ils les ont fait ressortir avec une admirable profondeur. Qui ne sait combien l'idée d'un monde éternel confond l'imagination? et d'un autre côté, quoi de plus difficile à faire accepter à la raison pure que l'idée d'un commencement absolu des choses? Pareillement, si vous donnez des limites à l'univers, Descartes vous dira que vous enfermez l'œuvre de Dieu dans une boule; mais si vous vous hasardez, sur la foi de Pascal, à concevoir l'univers comme une sphère infinie dont le centre est partout et la circonférence nulle part, on vous accusera de témérité et de contradiction. Que dirai-je de l'antinomie de l'esprit et de la matière? Dieu est-il esprit? comment alors a-t-il fait la matière? Est-il matière? comment a-t-il fait l'esprit? Et l'antinomie de la Providence et du libre arbitre? Si Dieu agit sur le monde, comment ne fait-il pas tout? et si l'homme fait quelque chose, la Providence n'est donc pas toute-puissante? Certes elle serait longue la liste des antinomies, et je ne veux pas l'épuiser; mais j'en citerai une qui peut-être les renferme toutes : c'est l'opposition du fini et de l'infini. S'il y a un Dieu, ce Dieu est l'être infini, illimité, parfait; il est toute pensée et toute activité. Comment alors y a-t-il de la place pour autre chose? L'infini, par sa perfection même, ne peut sortir de soi. Or, s'il ne peut sortir de soi, la création est impossible et le fini n'est qu'une illusion. D'un autre côté, si vous posez le monde comme fini, il est clair qu'il ne se suffit pas à lui-même. Le fini suppose donc l'infini; mais en même temps il l'exclut, car étant hors de lui, il le limite, et en le limitant il le détruit.

Qui ne connaît pas ces oppositions est peu philosophe; qui s'imagine en avoir la clé n'est pas modeste; qui se persuade qu'à défaut de la philosophie, les dogmes de tel ou tel culte les font disparaître est sujet à illusion. Au surplus, je ne reproche pas à Hegel d'avoir essayé de résoudre les antinomies de la raison; c'était son droit de grand métaphysicien. Je dis seulement qu'il ne les a pas résolues, et que dans son erreur même il a été beaucoup moins original qu'il ne l'a cru.

Rendons-lui cette justice qu'il n'a pas cherché à atténuer, à adoucir ou à tourner la difficulté. Loin de là, je dirais plutôt qu'il l'a grossie; c'est en l'abordant de front et en la poussant à bout qu'il a cru en triompher. La contradiction, s'est-il dit, est partout; elle

est dans la pensée comme dans les êtres. Mais quoi! c'est peut-être là un trait de lumière. Qui sait si la contradiction n'est pas dans la nature même des choses? Or, supposé qu'il en fût ainsi, on comprendrait fort bien que la contradiction se rencontrât nécessairement dans la pensée humaine, et alors, au lieu de s'effrayer de telle ou telle contradiction particulière, il faudrait chercher partout les contradictions, les recueillir, les rapprocher, les coordonner pour les ramener à une loi générale, et de la sorte pourquoi n'arriverait-on pas à trouver la loi suprême des choses et la méthode qui doit présider à l'organisation de la science absolue et définitive?

Les philosophes, depuis Platon, se sont consumés en vains efforts pour passer du réel à l'idéal, du fini à l'infini. Ce passage ne pouvait être trouvé sous le règne de l'ancienne logique, car entre l'idéal et le réel il y a contradiction. De même tous les grands physiciens ont cherché le passage de la pensée à l'être, du sujet à l'objet, et ils n'ont pu le trouver. C'est encore parce qu'ils se sont laissé effrayer par la contradiction des deux termes. Au lieu de s'arrêter court ou de chercher quelque chemin détourné pour éviter l'obstacle, il fallait résolûment passer par-dessus. Oui, la matière et l'esprit, le sujet et l'objet, le fini et l'infini, sont contradictoires, cela est vrai; mais en même temps ils sont identiques. Tout être est à la fois matériel et spirituel, fini et infini, immuable et en mouvement, mortel et divin. La vie n'est que la lutte et l'harmonie des contradictions. La matière se transforme progressivement en esprit; l'infini par sa nature sort de lui-même : il se brise, il se contredit, il devient fini. L'éternité devient temps, l'immensité devient étendue, l'être abstrait se fait concret, le positif absolu se nie en se déterminant, et cette contradiction primitive, loin d'empêcher la création, en est le moteur véritable. C'est pour sortir de la contradiction qui est dans son fond que l'être entre en mouvement pour concilier les élémens rebelles de son essence. Contradiction et identité, thèse, antithèse et synthèse, voilà la loi de la création, voilà le rhythme éternel et universel de l'idée.

Telle est la grande découverte de Hegel, celle qui ravit ses disciples d'étonnement et d'enthousiasme. Lui-même, ce hardi et puissant esprit, s'en est tellement enchanté qu'il a entrepris l'immense labeur d'appliquer son idée au système entier des existences. Et il ne s'est pas découragé un instant, durant vingt années, jusqu'au jour où il est mort à la tâche. Il part d'une première contradiction, celle du néant et de l'être, réconcilie ces deux idées dans celle du devenir, et puis, allant de l'abstrait au concret, passant de la logique pure à la physique, à l'astronomie, à la physiologie, puis du

monde corporel à l'homme, parcourant la religion, l'art, la politique, la philosophie, Hegel explique toute l'histoire de la nature et toute celle de l'humanité par un système de contradictions qui se rattachent toutes à celle de l'être et du néant, première contradiction, mère de toutes les autres. Et c'est ainsi qu'il croit avoir pacifié l'esprit humain, réconcilié tous les systèmes, expliqué toutes les religions, fondé enfin la science absolue et dit le dernier mot de la philosophie.

Aucun esprit un peu exercé et un peu calme ne contestera la grandeur de l'effort et ce qu'il a fallu, pour suivre jusqu'au bout un pareil dessein, de force dans l'esprit, d'étendue dans les connaissances, de courage dans le caractère et de foi généreuse au fond du cœur; mais la question est de savoir ce que vaut l'idée première. Je m'adresse aux hégéliens et je leur dis : Prenez-vous le principe de l'identité des contradictoires dans son sens rigoureux? On vous dira tout net qu'il est absurde. Le mot est dur; mais je m'en rapporte ici à mes adversaires, par exemple à M. Véra, un des dévots de Hegel, et l'un de ses plus fidèles et de ses plus habiles interprètes. Je lis dans sa savante introduction que si par principe de contradiction on entend que la même chose ne peut pas être et n'être pas dans le même temps et sous le même point de vue, alors ce principe est incontestable (1). Voilà un aveu dont je prends acte; il honore le bon sens de M. Véra. Mais, quoi! lui dirai-je, y a-t-il donc deux manières d'entendre le principe de contradiction? Quand Platon, qui l'a formulé le premier, l'opposait avec tant de force et une ironie si perçante aux Thrasymaque et aux Polus, l'entendait-il autrement? et Aristote, qui en a fait l'axiome fondamental de sa logique, ne le prenait-il pas dans le même sens? Que venez-vous donc nous parler de deux logiques, la logique de l'entendement, fondée sur le principe de contradiction et bonne apparemment pour les esprits vulgaires, et la logique de la raison, logique nouvelle, logique transcendante, à l'usage des penseurs de l'école allemande? Malheur aux inventeurs de logiques nouvelles! Il n'y a pas deux logiques, car il n'y a qu'un esprit humain.

Mais si vous reculez sagement devant la négation du principe de contradiction, que devient votre principe fastueux de l'identité des contradictoires? Il se réduit à dire que les contradictions sur lesquelles le scepticisme s'est appuyé de tout temps ne sont qu'apparentes, que ce sont de simples oppositions qui peuvent être conciliées. Si vous ne dites que cela, je dis comme vous; seulement je vous attends à l'œuvre. Et quand vous m'annoncez que vous avez

(1) Traduction française de la *Logique* de Hegel, t. Ier, p. 41 et suiv.

trouvé une méthode infaillible pour résoudre toutes les oppositions, je vous écoute avec quelque surprise, mais non sans infiniment de curiosité. Quel est donc ce moyen infaillible et universel de conciliation? Si je vous entends bien, il consiste à substituer à l'idée d'un Dieu créateur, tirant l'univers du néant, l'idée d'un devenir éternel et nécessaire, où l'être et le néant contractent un mariage éternellement fécond, ou encore à remplacer l'idée d'un Dieu distinct de l'homme et objet de son adoration par l'idée d'un Dieu qui n'est d'abord que l'être indéterminé, mais qui, se déterminant par une loi nécessaire de son essence, devient successivement toutes choses, et parvient enfin dans l'homme à la pleine conscience de lui-même. Ceci est très clair, j'en conviens; par malheur, ceci n'est pas original. Vous avez pris cette idée dans Schelling et dans Fichte.

— Oui, répondrez-vous, j'ai en commun avec Schelling l'idée du développement progressif de l'absolu; mais ç'a été chez lui une simple intuition : il n'a pas su tirer parti de son idée, l'organiser en système; il n'a pu trouver une méthode pour déduire le néant de l'être et le fini de l'infini. Moi, Hegel, j'ai trouvé cette méthode. — Soit; mais encore une fois quelle est cette méthode? est-elle fondée sur l'identité des contradictoires, oui ou non? Si vous abandonnez cette identité prise au sens strict et absolu, votre système n'est que celui de Schelling mis sous des formes régulières, et alors vous devez renoncer à vos prétentions à l'originalité, ou bien, si vous voulez à toute force être original et avoir découvert une logique nouvelle, alors il faut reprendre le principe de l'identité absolue des contradictoires, vous inscrire en faux contre le sens commun, et soutenir que, rigoureusement parlant, l'être et le néant, le fini et l'infini, le oui et le non, sont identiques.

C'est ici que vous attendent d'habiles dialecticiens; ils vous arrêtent dès votre première déduction. Elle consiste à montrer premièrement que l'être et le néant sont identiques, — secondement qu'ils sont contradictoires, — troisièmement qu'ils s'identifient dans le devenir. Mais d'abord vous ne prouvez pas l'identité de l'être et du néant. Assurément l'être pur, l'être absolument indéterminé, est fort éloigné de la réalité; néanmoins il en retient quelque chose, car c'est un terme positif : donc il n'est pas identique au néant, qui est tout négatif. Si l'être et le néant n'avaient pas de différence, vous ne pourriez pas les distinguer, les nommer, car deux identiques ne font qu'un. Vous vous acharnez en vain contre la loi primitive de la pensée; vous oubliez cette maxime : « Il ne faut pas se raidir contre les choses, car elles ne s'en inquiètent pas. »

Admettons maintenant qu'il y ait d'abord identité, puis contradiction entre ces deux concepts; on ne vous accordera pas pour

cela qu'ils doivent se concilier dans le devenir. Le concept du devenir est un concept tiré de l'expérience. Il suppose le changement, le temps, la succession, le nombre, ou tout au moins la possibilité de tout cela. Or le conflit de ces deux pures abstractions, l'être et le néant, est un conflit stérile, incapable de rien engendrer de concret, de réel et de vivant.

Ce ne sont là que quelques-unes des difficultés que soulève la déduction de Hegel. M. Trendelenburg en Allemagne et tout récemment en France M. Paul Janet, dans un livre d'une vigoureuse et fine dialectique, les ont mises dans le plus grand jour. M. Janet fait voir avec une sagacité supérieure que si la logique de Hegel se réduit à montrer en toute chose des oppositions et à essayer de les concilier, elle n'est qu'une imitation de la dialectique platonicienne. Ce n'est pas Hegel qui le premier a été frappé de l'opposition de l'être et du néant, de l'unité et de la pluralité. Platon, dans deux de ses plus profonds dialogues, a développé cette opposition. Le *Parménide* est destiné à prouver que l'unité et la pluralité sont inséparables, quoique opposées. Le but du *Sophiste*, c'est d'établir que l'être et le non-être ne sont pas absolument inconciliables (1). Qu'a fait Hegel? Il a exagéré la pensée de Platon. Au lieu de résoudre les oppositions, il a transformé de simples oppositions en contradictions absolues, et par là il s'est retranché tout moyen de les concilier.

Point de milieu : il faut maintenir le principe de l'identité des contradictoires, et alors on vous défie de faire un pas, ou reconnaître que ce qu'on appelle contradiction n'est qu'une simple opposition, et alors adieu la logique nouvelle, adieu le rhythme de l'idée, adieu la méthode absolue, adieu l'originalité de Hegel! — Le système de Hegel n'est plus qu'une forme nouvelle donnée à l'idée de Schelling. Or les historiens de la philosophie vont arriver à leur tour, et ils ne manqueront pas de vous montrer que l'idée même de Schelling n'est pas une idée vraiment originale. Ce qui trompe ici, ce sont les mots, les formules, qui ne devraient être que les servantes dociles des idées et qui en sont les ennemies mortelles. L'identité absolue, le sujet-objet, l'indifférence du différent, tous ces grands mots dont Pascal disait : *Je hais les mots d'enflure*, tout cela fait illusion. — Eh bien! tout cela, c'est le vieux panthéisme. M. Schelling est plus original que Hegel; mais il n'est pas vraiment original. Il n'est qu'un kantien devenu spinoziste. Ajoutez que ce kantien est un homme de la plus belle imagination, versé dans toutes les connaissances humaines, et semant les aperçus à pleines mains dans un langage

(1) Voyez le remarquable ouvrage intitulé *la Dialectique dans Platon et dans Hegel*, par M. Paul Janet, 1 vol, in-8°, chez Ladrange.

plein de poésie et d'éclat. Mais ils ont beau dire, lui et Hegel, que leur système n'est pas celui de Spinoza, qu'il a manqué à Spinoza l'idée de l'absolu en travail pour arriver à la conscience de lui-même : le fond reste identique, et je nie que même avec cette addition le panthéisme ait beaucoup gagné à passer de Spinoza à Schelling et de Schelling à Hegel. Ceci m'amène à dire au moins un mot sur le fond des choses.

V.

Évidemment ce n'est pas en quelques lignes qu'on peut juger un système qui a occupé la vie d'un esprit très étendu et très vigoureux. Je veux expliquer seulement sous quel jour nouveau se montre la philosophie allemande, aujourd'hui qu'elle est sortie de ses voiles et que la lumière s'est faite.

Le système de Hegel se présente au premier abord comme aussi éloigné que possible du sensualisme. L'Allemagne le prend de très haut avec les sens et les faits de l'expérience. C'est par la seule spéculation *à priori* qu'elle prétend construire le système des choses. La foi dans les idées y est poussée jusqu'au paradoxe. Ainsi Hegel vous dira non-seulement qu'il y a dans tout être réel une idée, mais que l'idée, quoique invisible, est plus réelle que l'être même que vous voyez et touchez. Un individu, pour Hegel, n'est pas quelque chose de vraiment réel; séparé de son idée, conçu comme pur individu, il n'est plus qu'une abstraction.

Est-ce là un jeu d'esprit? Je ne le crois pas. S'il en est ainsi, qu'y aura-t-il de plus réel et de plus sacré pour Hegel que l'idée de Dieu? Aussi Hegel paraît-il profondément convaincu de l'existence de la Divinité. Ce principe qu'il appelle l'Idée et qui apparaît sans cesse à toutes les mailles du réseau inextricable de sa déduction, ce personnage mystérieux qui est pour ainsi dire l'acteur unique et tout-puissant du drame, Hegel se plaît à le nommer l'Esprit universel. Il reproche à Spinoza d'avoir fait de son Dieu une sorte de matière, au lieu de le concevoir comme sujet, comme esprit vivant; — il l'accuse de s'être inscrit en faux contre les causes finales, ce qui lui a ôté le sens de la nature et celui de l'histoire, d'avoir nié la liberté en réduisant tout au mécanisme, enfin de n'avoir compris que d'une façon très incomplète la portée profonde des dogmes chrétiens. Hegel est-il sincère en parlant ainsi? Je le crois fermement.

Et cependant essayons d'aller au fond de sa pensée, à ce fond reculé, qui souvent reste obscur aux yeux mêmes du penseur de génie, et ne se révèle qu'avec le temps à ses disciples ou mieux

encore à ses adversaires. Hegel place à l'origine des choses une première idée, l'idée de l'être pur. Otez ce principe, le système entier s'évanouit. Rétablissez-le, tout en sort nécessairement. Voilà donc le point de départ; allons au point d'arrivée. L'esprit universel, d'abord être pur, sort de cet état d'indifférence; il entre dans le devenir. Il parcourt toutes les formes et tous les degrés de la vie. Où vient-il aboutir? à l'homme. Cela doit être, dit Hegel. En effet, quel est le but du mouvement de l'esprit universel? C'est d'entrer en pleine possession de lui-même par la conscience et la liberté. Or cette fin magnifique s'accomplit dans l'homme et ne peut s'accomplir qu'en lui; elle est l'ouvrage de la civilisation et surtout de la philosophie. C'est par elle que la civilisation se complète, et que l'homme, après avoir traversé les formes imparfaites de la société civile et les symboles successivement épurés des arts et des différens cultes, arrive enfin à comprendre le fond de la politique, de l'art et de religion, qui est la liberté universelle et l'universelle identité.

Je demande où est Dieu dans ce système. Est-il au point de départ, au point d'arrivée ou sur le chemin? Dans les autres grands systèmes de panthéisme, Dieu est ou paraît être au point de départ. Ainsi il est très certain que le Dieu de Plotin c'est l'Unité, et que le Dieu de Spinoza c'est la Substance. Hegel est, je crois, le premier panthéiste qui ait déclaré que l'être pur, point de départ de sa philosophie, est une pure abstraction. Je lui reconnais volontiers cette originalité là. Il confesse expressément que l'idée de l'être pur est une idée très pauvre et très vide, qu'il n'y en a pas de plus pauvre et de plus vide (1). — Cela se conçoit : il voulait identifier cette idée avec celle du néant; il fallait bien la rabaisser.

Mais cela mène loin. Si l'idée de l'être pur est la plus creuse de toutes les idées, elle ne saurait aspirer au titre de Dieu. Quel est donc le Dieu de Hegel? S'il n'est pas au point de départ, chose fort étrange, est-il au point d'arrivée? Ce point d'arrivée c'est l'homme.

Il n'y aurait qu'un moyen pour Hegel d'échapper à cette conséquence, ce serait de dire que Dieu est partout et nulle part, qu'il n'est ni au point de départ ni au point d'arrivée, qu'il est la loi nécessaire qui fait passer l'être de l'un à l'autre; mais alors Dieu ne serait qu'une abstraction. Où trouver le point d'appui de son être et comment lui donner un sujet d'inhérence? Si donc l'on ne veut pas que

(1) « L'être et le non-être, dit Hegel, sont les déterminations les plus pauvres, par cela même qu'elles forment le commencement. » — « Le point essentiel dont il faut bien se pénétrer, c'est que ce qui fait le commencement, ce sont ces abstractions vides (*Dürftige, leere Abstraktionen*), et que chacune d'elles est aussi vide que l'autre. » (*Logique*, partie Ire, § 87 et 88, pages 14 et suivantes du tome II de la traduction de M. Véra.)

ce Dieu s'évanouisse en fumée, si on tient à le réaliser, il faut nécessairement l'incarner dans l'homme.

Quoi de plus arbitraire maintenant et quoi de plus absurde que cette incarnation? De quel droit prétend-on arrêter à l'homme le mouvement de la dialectique? Quoi! l'esprit universel est en quête de la perfection, et, devenu homme, il s'arrête là! Pourquoi ne se fait-il pas ange? pourquoi ne quitte-t-il pas la terre pour le ciel? Hegel n'entend point ainsi les choses. Suivant lui, l'homme est le dernier mot de la nature, et la terre est le séjour nécessaire de l'Esprit universel. Cette idolâtrie de l'homme est poussée à un tel point que Hegel n'a jamais admis le système de Newton, qui fait de la terre une planète, et qu'il a toujours considéré le système de Ptolémée, qui place la terre au centre, comme plus philosophique. Ceci touche au ridicule, mais c'est le propre de certains esprits de ne pas s'arrêter devant le ridicule, qui n'est après tout que le sourire du sens commun. Aussi bien tout panthéiste conséquent doit s'étonner que l'homme habite une planète aussi modeste que la terre, et il y a dans le système de Newton une grande leçon d'humilité pour l'esprit humain.

Quoi qu'il en soit, il est très clair qu'avec ses airs d'idéalisme et ses professions de foi spiritualistes et chrétiennes, la philosophie de Hegel aboutit à ce résultat, que tout part du néant pour s'arrêter à l'homme, et qu'au-dessus de l'homme et au-delà de la vie terrestre il n'y a rien. C'est ce qu'on appelle en bon français de l'athéisme et du matérialisme absolus.

Ici les hégéliens se récrient, et peu s'en faut qu'ils ne se déclarent calomniés. On leur fait, disent-ils, une guerre peu loyale en les combattant avec les préjugés du sens commun. Ne sait-on pas, entre philosophes, que le Dieu du vulgaire n'est autre chose qu'une idole? Il suffit donc, pour ne pas être matérialiste et athée, d'admettre le Divin, l'Idéal, alors même qu'après avoir posé d'une main cet idéal, on le retirerait de l'autre en le réduisant avec toute sorte de précautions et d'égards à une catégorie de l'esprit humain, ou en déclarant avec franchise et naïveté qu'il ne manque à sa perfection qu'une seule chose, qui est d'exister. Alors Voltaire aurait cent fois raison, s'il revenait au monde, de vous donner un rôle dans sa charmante pièce des *Systèmes*, et de vous faire dire en face à votre étrange Dieu :

Je crois fort, entre nous, que vous n'existez pas.

Les hégéliens ont senti ce côté faible de leur système, et pour le couvrir ils ont imaginé de faire au bon sens un grand sacrifice, comme sur un vaisseau en péril on jette à l'eau ce qui est trop lourd;

ils ont fait le sacrifice de Spinoza. J'en connais qui vont jusqu'à dire que le spinozisme est un crime. Eh! grand Dieu! qu'a donc fait cet honnête Spinoza de si criminel? Après avoir été persécuté par les dévots, il ne lui manquait plus que les injures des panthéistes! Son crime, c'est d'avoir nié l'idéal, méconnu la finalité de la nature, la liberté de l'homme, et tout réduit au fatalisme. Vous parlez d'or, dirai-je aux hégéliens; mais est-ce à vous de parler ainsi? Quoi! vous avez emprunté à Spinoza son idée de l'immanence (1), aussi bien que son idée de l'identité absolue du sujet et de l'objet (2), et puis vous venez lui faire un procès criminel! Ceci est de l'ingratitude et, qui plus est, de la maladresse, car la différence qui vous sépare de Spinoza est bien petite, en vérité. Il n'a pas compris, dites-vous, que le développement de l'absolu devait avoir un terme, une fin idéale, et que cette fin, c'était l'affranchissement complet de l'esprit; mais vous, qui l'accusez de fatalisme, de quel droit parlez-vous des fins de la nature? Vous êtes dupes d'une illusion, ou vous voulez faire des dupes. Je comprends que la création ait une fin, s'il y a un créateur intelligent et libre qui se soit proposé cette fin, et qui y conduise toutes choses; mais si ce que vous appelez Dieu n'est qu'un principe inconscient qui se développe sans le savoir et sans le vouloir, quand vous venez m'apprendre que le monde est sorti du néant sans autre cause que le besoin de résoudre l'antinomie du néant avec l'être, et sans autre fin que de donner à un philosophe allemand l'occasion de s'immortaliser en découvrant qu'il n'y a de ciel que sur la terre et de Dieu que dans l'homme, je dis alors qu'avec tous vos raffinemens dialectiques et vos grands mots de *divin* et d'*idéal*, vous tombez au-dessous du vulgaire, qui adore du moins de nobles symboles, tandis que vous, vous déguisez sournoisement votre incrédulité sous des formules, à moins que vous ne vous incliniez dévotement devant des mots.

Si tel est le fond de l'hégélianisme, pouvons-nous espérer qu'il exerce sur la pensée française une heureuse influence? Selon nous, il ne peut aujourd'hui produire que deux effets également funestes, je veux dire de favoriser le scepticisme et de précipiter le mouvement qui pousse les esprits au dédain de la métaphysique et au culte exclusif des sciences positives. Ce sont deux des plus graves maladies morales de notre temps.

Il y a parmi nous une école critique qui a écrit sur son drapeau

(1) « Deus est rerum omnium causa immanens, non vero transiens. » — Spinoza, *Éthique*, part. 1.

(2) « Ordo et connexio idearum idem est ac ordo et connexio rerum. » — Spinoza, *Éthique*, part. 2.

la formule hégélienne : L'être n'est qu'un éternel devenir. Je dis à ces savans hommes : Vous avez une mortelle peur des opinions vulgaires, vous voulez être originaux ; mais vous ne faites après tout qu'exagérer les principes d'une école voisine que vous maltraitez volontiers, l'école historique. Vous voulez donner à la science pour base l'érudition, soit ; mais l'érudition ne se suffit pas à elle-même. Vous savez ce que les diverses races d'hommes ont pensé du beau, du juste, du divin ; mais vous ne savez pas ce qu'il faut en penser, et vous ne voulez pas qu'on s'en inquiète. Vous oubliez que la critique n'est possible et féconde que pour qui a un criterium. Or où est votre criterium en philosophie, en politique, en esthétique? Hegel du moins ne s'est pas arrêté au devenir, il en a cherché la loi ; mais vous, de Hegel vous reculez à Héraclite. Souvenez-vous qu'après Héraclite sont venus Protagoras et Pyrrhon. Vous êtes des critiques sans criterium, c'est-à-dire des sceptiques, et le scepticisme, dans la pratique, c'est l'indifférence.

Et puis prenez-y garde : l'habitude hégélienne de voir partout des contradictions, de les créer sans raison, de les résoudre sans rigueur, est une habitude sophistique. On en voit des traces chez Hegel, à plus forte raison chez ses disciples (1). L'habitude aussi de s'imaginer qu'il y a deux logiques, celle du vulgaire, à qui le principe de contradiction suffit, et puis une logique transcendante, qui nous élève au-dessus du sens commun et où les contradictions ne sont plus qu'un jeu, cette habitude donne une superbe et une outrecuidance fâcheuses. On en viendrait, comme les Thrasymaque et les Prodicus, à croire que le critique, faisant à son gré le beau et le laid, le vrai et le faux, tirant l'être du néant et le néant de l'être, est une espèce de *créateur*, de *tout-puissant*. Il y a là une ivresse des plus dangereuses : dans les esprits supérieurs, cela tourne à l'exaltation ; dans les esprits simplement distingués, c'est un ridicule.

Si l'abus de la critique mène à l'indifférence et à l'orgueil, le culte exclusif des sciences positives produirait pis encore, car j'aime mieux l'exaltation orgueilleuse de l'esprit que son abaissement. L'hégélianisme, qui enivre certaines intelligences, a le triste privilége de produire également l'effet contraire. Cela se conçoit : s'il n'y a pour l'homme d'autre horizon que celui de ce monde, si au-delà de l'univers sensible rien n'existe que l'insaisissable absolu, qui en lui-même n'est qu'une abstration creuse et ne se réalise qu'en prenant un corps dans l'espace et dans le temps, il est clair que la métaphysique n'a plus d'objet. Il faut laisser l'âme et Dieu aux enfans et aux femmes, et la véritable théodicée consiste à étudier, non pas les at-

(1) Voyez les écrits de M. Proudhon, particulièrement le *Système des Contradictions économiques*.

tributs inutiles d'un être fantastique, mais les dimensions réelles de l'étendue et les utiles propriétés de l'électricité et de la chaleur. Toute science humaine est dans l'étude des faits, toute action humaine dans l'application de ces faits à nos besoins physiques, et tout idéal de société dans l'art d'assurer aux hommes à tout prix le plus grand bien-être matériel et la plus parfaite sécurité.

Est-ce là que les sciences doivent conduire la civilisation moderne? Il faudrait alors maudire le jour où elles sont sorties du génie de Descartes, de Leibnitz et de Newton; mais ces noms seuls nous avertissent que le divorce entre les sciences positives et les nobles spéculations est un divorce artificiel. Il a sa cause dans l'immense étendue que les sciences ont prise depuis soixante ans, et, il faut bien le dire, dans la rareté d'esprits tout à fait supérieurs. Vienne un Leibnitz, il dira aux philosophes : Cultivez les sciences; pour moi, j'ai commencé par la physique et les mathématiques, et ce sont elles qui m'ont aidé à saisir le côté faible de Spinoza et à trouver une métaphysique meilleure qui, à son tour, m'a fait voir plus clair dans les sciences particulières. — Puis il dira aux savans : Gardez-vous de dédaigner la métaphysique. *Pour moi, si j'ai tant travaillé, ç'a été, je l'avoue, pour l'amour d'elle.* On n'est grand dans une science particulière qu'en s'élevant au-dessus. Rien de plus trompeur que la passion aveugle des applications immédiates; les plus utiles découvertes ont été faites par des théoriciens qui avaient l'air de ne s'occuper que de l'inutile. Courir aux résultats en dédaignant la théorie, c'est vouloir les effets en supprimant les causes, c'est couper l'arbre pour manger le fruit. Que deviendront les sciences, réduites à des spécialités? Elles se diviseront de plus en plus et s'en iront en poussière. Pour qu'elles fleurissent, il faut qu'elles vivent d'une vie commune, qu'elles se touchent et se rejoignent par leurs principes généraux. Plus de divorce alors entre la métaphysique et les sciences positives. L'esprit humain retrouve son unité, et l'univers son divin principe. Le mathématicien philosophe s'élève jusqu'à celui que Képler appelait après Platon l'éternel géomètre; l'astronome ne nie plus le moteur universel; les sciences physiques reconnaissent des sœurs dans les sciences morales; le politique et le jurisconsulte rattachent leurs recherches aux décrets de la justice et de la sagesse éternelles; le linguiste est averti, par les lois immuables des idiomes les plus divers, qu'il y a un premier principe de la parole qui est aussi le premier principe de la pensée, et l'historien, dans la suite des révolutions et des empires, reconnaît la même sagesse toute-puissante qui brille dans l'architecture des cieux, et d'où émanent tout ordre, toute existence, toute vie, toute harmonie, toute beauté.

ÉMILE SAISSET.

PORTRAITS POÉTIQUES

Mme DESBORDES-VALMORE.

Poesies inédites, par Mme Desbordes-Valmore, publiées par M. Gustave Révilliod; Paris et Genève, 1860.

Un Genevois bien connu de tous les amateurs de livres rares et curieux par ses belles éditions de la chronique de Froment sur l'établissement de la réforme à Genève et des pamphlets anti-romains de François Bonnivard, M. Gustave Révilliod, vient d'acquérir un nouveau titre à la reconnaissance des lecteurs éclairés par la publication des poésies inédites de Mme Desbordes-Valmore. Il a réuni et noué en bouquet les dernières fleurs tombées de cette main fiévreuse et défaillante, il nous a fait entendre les derniers accens de cette voix que l'amour et la douleur avaient rendue éloquente et inspirée. Ainsi c'est un Genevois qui a offert à la France souvent oublieuse cet héritage poétique d'un enfant de la France; qu'il reçoive ici l'expression de notre reconnaissance pour cet acte de piété, et qu'une partie de cette reconnaissance revienne à cette noble ville de Genève, qui n'a jamais rien laissé perdre des trésors de la France, qui les a toujours précieusement recueillis pour les lui rendre au jour voulu. Puisse-t-elle longtemps rester à nos portes comme une petite patrie à côté de la grande, comme une petite France où nous puissions, en compagnie de semi-concitoyens, jouir de l'illusion de la patrie! J'ai quelquefois entendu exprimer le vœu que Genève pût être un jour réunie à la France; je ne sais quelle force politique la France retirerait de cette union, mais je sais bien ce que les lettres françaises y perdraient. Genève a cet inappréciable

avantage de pouvoir être française d'une manière désintéressée, de pouvoir goûter notre littérature sans avoir besoin d'accepter ses exagérations, de pouvoir suivre le mouvement des idées françaises sans avoir à subir la tourmente de nos opinions et de nos caprices. Grâce à la distance où elle est de nous, la lumière seule vient jusqu'à elle; la fumée de nos combats, le tapage de nos cabales bruyantes se dissipent dans l'espace, et elle n'en est pas importunée. Les mille riens tumultueux et changeans qui absorbent l'attention parisienne lui restent inconnus. Comme sa mémoire est moins chargée et moins distraite que la mémoire française, ses souvenirs sont plus durables; comme ses jugemens sont plus réfléchis, ils sont plus rarement révisés. Genève connaît moins de noms que Paris, mais elle se rappelle toujours ceux qu'elle a connus une fois, parce qu'elle a eu à l'origine une raison sérieuse de les retenir. Et voilà pourquoi, tandis que Mme Desbordes-Valmore mourait, il y a près de deux ans, au milieu d'une inattention presque générale, ses derniers vers nous arrivent aujourd'hui sous le patronage de Genève, qui, moins ingrate que la France, avait su mieux apprécier les rares facultés poétiques dont était douée cette âme exceptionnelle.

Mme Desbordes-Valmore est morte presque oubliée; elle n'était guère plus qu'un souvenir, que cette chose légère que le poète latin appelle si mélancoliquement l'ombre d'un nom. Elle n'avait jamais eu auprès de ses contemporains la renommée qu'elle méritait, et c'est à peine si les nouvelles générations la connaissaient. On peut dire que la malencontreuse destinée qui l'avait poursuivie et blessée a été implacable à son égard. Elle qui avait tant pleuré, tant souffert, elle n'a pas eu la dernière consolation des poètes malheureux : celle de pouvoir communiquer à un vaste public la contagion de ses tristesses. Les jeunes gens et les femmes, qui d'ordinaire forment le cortége des poètes rêveurs et mélancoliques, lui ont manqué, ou ne se sont pas sentis attirés vers elle, soit qu'on ne l'ait pas suffisamment désignée à leur attention, soit que les sentimens exprimés par le poète fussent trop excessifs ou trop personnels pour leur inspirer l'enthousiasme ou l'admiration. Peut-être en effet y avait-il là trop de larmes et trop de cris, peut-être l'expression de ce désespoir était-elle trop vibrante et trop plaintive, peut-être cette douleur était-elle trop inconsolable pour exciter la sympathie poétique et éveiller dans le cœur des jeunes lecteurs un écho affectueux.

Une femme célèbre de l'Angleterre, mistress Browning, a placé dans la bouche de son personnage d'Aurora Leigh quelques paroles bien amères sur les applaudissemens sympathiques de la foule. Développant avec éloquence le fameux vers de Juvénal sur la gloire

du capitaine carthaginois, elle a montré ces applaudissemens non comme une récompense, mais comme un outrage de plus, comme un nouveau mépris. Mistress Browning a évoqué les charmans fantômes de deux amans penchés l'un vers l'autre sous les lueurs paisibles d'une lampe, lisant les vers du poète, et se disant que c'est là ce qu'ils sentent l'un pour l'autre. Elle se demande si c'est bien là une récompense digne de tant de souffrances solitaires et de tant de veilles enflammées! Oui, c'est une récompense, si l'on songe au petit nombre de poètes qui l'obtiennent, et il a vraiment le droit d'être glorieux, le poète qui peut dire avec certitude : Je sais que mes sortiléges agissent à distance. Aujourd'hui, et pour une minute au moins, j'ai fait entrevoir un monde merveilleux à des yeux qui d'habitude se penchent vers la terre avec l'obstination de l'avarice et l'âpreté de la convoitise; aujourd'hui j'ai doublé la puissance du dévouement dans un cœur qui m'est inconnu. D'un amour jusqu'alors languissant et incertain j'ai fait un amour héroïque; j'ai amolli jusqu'à la pitié une âme rebelle au pardon. Oui, pour celui qui est digne de le ressentir, il y a un légitime orgueil à pouvoir se dire : Qui sait après tout combien d'âmes me doivent la vie morale qu'elles possèdent? qui sait si toutes ces forces d'amour et de dévouement ne m'attendaient pas pour s'éveiller et n'auraient pas à jamais sommeillé sans moi? Oui, c'est une récompense, et il vaut la peine de la mériter, même au prix de la douleur. — Hélas! cette récompense ellemême manqua toujours à la triste Marceline Desbordes-Valmore. Jamais elle ne put se dire que la destinée lui avait payé en renommée le prix de ses douleurs, ni que ses malheurs étaient fertiles en larmes de sympathie. Le public fut un peu pour elle comme le milan de La Fontaine pour le rossignol à la voix mélancolique et passionnée. Mme Desbordes-Valmore chanta Térée et ses malheurs pour quelques âmes amies et quelques cœurs frères du sien. Ce fut là, dis-je, une dernière et suprême injustice du sort, car nul poète contemporain n'a dépassé Mme Valmore dans la note qui lui était particulière. Il y a eu des voix plus musicales, plus étendues, plus riches surtout et plus variées; il n'y en a pas eu de plus pénétrantes et de plus poignantes, et qui aient uni au même degré la tristesse et l'ardeur. Le public écouta avec distraction et ne comprit qu'imparfaitement la beauté de ces chants, qui sont tout âme et qui semblent la complainte d'un rossignol en deuil. Le nom de Mme Desbordes-Valmore réveillait en lui l'idée d'une femme poète, auteur de vers faciles, mélodieux, élégans : il la considérait comme un écho de la poésie lyrique de ce siècle et la rattachait au groupe de l'école romantique; il n'a jamais su très nettement qu'elle ne devait sa poésie qu'à elle-même, et qu'elle était, dans le genre qui lui était

propre, un poète aussi original, sinon aussi puissant, que les grands poètes de l'école romantique. Son vrai public, chose curieuse à dire, était celui des poètes. Pour ses confrères en poésie seulement, elle était autre chose qu'une ombre et un écho : eux seuls connaissaient sa valeur et rendaient hommage à son mérite, eux seuls savaient qu'elle faisait partie de leur bande sacrée et la saluaient comme une sœur malheureuse, une victime de la Muse, dont ils étaient les favoris. Elle était pour eux comme une de ces personnes nobles maltraitées par le sort, qui ne sont nobles pour personne excepté pour ceux qui sont de même race qu'elles. Ni M. Victor Hugo, ni M. de Lamartine, ni M. de Vigny, ni M. Sainte-Beuve, qui l'a louée tout récemment encore avec tant de délicatesse, ne démentiraient certainement mes paroles.

Je ne saurais néanmoins m'étonner que Mme Desbordes-Valmore n'ait pas eu toute la renommée qu'elle méritait, et que son vrai public fût celui des poètes et des esprits plus ou moins familiarisés avec les mystères de la poésie. Pour comprendre toute la valeur du talent de Mme Valmore, il ne suffit pas d'avoir un goût délicat et pur, de se plaire aux belles expressions et aux belles images; il faut avoir l'instinct métaphysique de la poésie, savoir ce qu'elle est *en soi*, pénétrer jusqu'à son essence. Il faut avoir voyagé jusqu'à ces régions silencieuses et quasi abstraites de l'âme où l'on voit voltiger, pareils à une poussière animée, les germes des pensées, et le fleuve de la passion sourdre humble et petit comme une source qui sort ignorée d'une campagne solitaire. Qu'est-ce que le fleuve à son origine? Un mince filet d'eau. Qu'est-ce que la poésie à son origine? Un atome lumineux qui passe devant les yeux, un cri inarticulé qui s'échappe des lèvres, un tressaillement de l'âme, un battement des artères. Le fleuve ne frappe les hommes d'admiration que lorsqu'il est loin de sa source, et que cette source s'est développée en nappes fécondantes ou en torrens dévastateurs; de même la poésie n'arrache l'enthousiasme que lorsqu'elle est loin de son origine modeste, de son point de départ ignoré, et qu'elle s'est épanouie en œuvres éclatantes. Les hommes n'admirent pas plus la poésie en elle-même qu'ils n'admirent la vie en elle-même; ils admirent les manifestations de la poésie et de la vie. Les plus ardens, les plus raffinés et les plus sensibles des lecteurs ressemblent beaucoup sous ce rapport aux plus illettrés et aux plus endurcis; il leur faut des poèmes pour comprendre la poésie, comme il faut au peuple des symboles pour comprendre les vérités de la religion et de la politique. « Je ne me connais pas en *sculpture*, disait un jour très finement un paradoxal sculpteur contemporain, je me connais en Michel-Ange, en Jean Goujon, en Phidias. » — « Je ne me connais pas en *poésie*,

pourrait répondre avec non moins de justesse plus d'un lecteur, je me connais en Shakspeare, en Dante, en Racine. » La poésie réalisée en grandes œuvres sera toujours très inférieure à la poésie *en essence*, de même que l'expression de l'émotion sera toujours inférieure à l'émotion elle-même, et cependant elle lui est très supérieure en un sens, par cela seul qu'elle est réalisée. Il en est de la poésie encore *indéterminée* comme des dieux du bouddhisme, qui sont inférieurs aux hommes, et qui cependant sont des dieux. On les entend gémir comme des voix errantes, loin du monde des vivans, parce qu'ils n'ont point de corps; aussi envient-ils le sort des hommes et attendent-ils avec impatience dans leur éternité que la nature les ait fait déchoir au rang de ces mortels qui ne doivent vivre qu'un jour, mais qui pendant ce jour auront pu au moins s'exprimer et jouir d'eux-mêmes.

Or la poésie de Mme Desbordes-Valmore est ce que je connais de plus abstrait malgré la passion qui l'anime, de plus rapproché de l'*être* de la poésie. Il a été très bien dit par M. Sainte-Beuve que Mme Valmore était plus qu'un poète, qu'elle était la poésie elle-même. Rien chez elle n'est traduit, exprimé, médité; tout est à l'état de sentiment pur, d'émotion première. Le cri d'où devait sortir l'élégie est l'élégie elle-même, le germe d'où devait naître l'idylle forme l'idylle elle-même. Les poètes savent l'art de faire une musique de leurs sanglots, d'en régler les accords, d'en marquer les rhythmes. Mme Desbordes-Valmore, malheureusement pour sa gloire et heureusement pour son cœur, n'a aucun de ces charlatanismes nécessaires, indispensables, de l'art. Ses larmes sont de vraies larmes, ses sanglots sont de vrais sanglots. Elle ne chante pas, parce qu'elle a connu autrefois la souffrance ou l'amour; elle chante parce qu'elle souffre et qu'elle aime dans le moment même, *actuellement*. Elle semble ignorer cette loi de l'art, qu'il faut qu'un intervalle sépare chez le poète le sentiment ressenti du sentiment exprimé. Cet intervalle n'existe pas chez elle : ses élégies ne racontent pas des souvenirs, elles sont contemporaines des sentimens qu'elles expriment. On a là les larmes jaillissant sous le coup de l'émotion immédiate, le premier cri arraché par la blessure qu'inflige un être trop aimé, les paroles incohérentes arrachées par la trop cruelle vérité, l'appel désespéré et la supplication en face de l'offenseur. Comprenez-vous maintenant pourquoi nous disions que les poésies de Mme Desbordes-Valmore étaient ce qu'il y avait de plus rapproché de l'*être* de la poésie? Là est son originalité, mais là aussi est son infériorité. Le poète est trop près de ses émotions pour avoir la liberté d'âme et la tranquillité relative de cœur qui sont nécessaires pour les exprimer et les faire partager à la foule; il sent trop vivement pour com-

muniquer ce qu'il sent au lecteur. Avez-vous remarqué que la première impression de la douleur, qui est la plus violente, la plus sincère et la plus vraie, est cependant la plus confuse, la plus trouble, la plus embarrassée, la moins puissante sur l'esprit du spectateur? Le spectacle de la douleur à ce premier moment est moins touchant qu'affreux; les paroles arrachées par le désespoir et en même temps refoulées par les sanglots sortent des lèvres anarchiquement, d'une manière incohérente, sans choix, sans ordre, tantôt trop pressées, tantôt trop languissantes, en sorte qu'une certaine impatience s'unit chez le spectateur à la pitié qu'il ressent. On pleure trop d'ailleurs, les larmes rougissent les yeux, altèrent la beauté des traits, et le spectateur, bienveillant et charitable comme tous les hommes sont bienveillans et charitables, c'est-à-dire jusqu'à concurrence de leur plaisir, trouve que les larmes enlaidissent, et détourne la tête. Ce n'est que plus tard, lorsque les larmes seront séchées, que la violence de la première douleur sera apaisée et qu'il ne restera plus d'autres traces de l'ancien désespoir qu'une tristesse inexprimable, que ce visage sera intéressant et aimable à regarder. Mme Desbordes-Valmore ignora toujours ces secrets, et crut, à son honneur, que la poésie devait être plus sincère. La poésie joua chez elle le même rôle que les larmes; elle fut une issue que la nature ouvrit pour donner passage aux sanglots qui l'étouffaient. Elle chanta, parce qu'il faut bien crier quand on souffre et pleurer quand les larmes vous étouffent. Sa poésie est donc, dans toute la force de l'expression, un acte de la nature. Il y en a de plus brillantes et de plus ornées, il n'y en a pas de plus sincères et de plus pathétiques.

Mme Desbordes-Valmore avait été comédienne par besoin et par devoir plutôt que par goût et par inclination, et elle nous a appris elle-même dans des vers touchans les mécomptes amers qu'elle avait rencontrés dans cette carrière :

L'infortune m'ouvrit le temple de Thalie;
L'espoir m'y prodigua ses riantes erreurs,
Mais je sentis parfois couler mes pleurs
Sous le bandeau de la folie!...
Charmante muse, objet de mépris et d'amour,
Le soir, on vous honore au temple,
Et l'on vous dédaigne au grand jour.
Je n'ai pu supporter ce bizarre mélange
De triomphe et d'obscurité,
Où l'orgueil insultant nous punit et se venge
D'un éclair de célébrité.

Cette profession ne pouvait convenir à son âme, et elle n'a laissé aucune empreinte sur son talent. Mme Desbordes-Valmore n'a rien

retenu de cet art du comédien que les plus grands poètes ont connu et pratiqué dans une certaine mesure, et n'en a rien porté dans sa poésie. Elle ne sut jamais *utiliser* ses larmes au profit de sa gloire, et personne plus qu'elle n'a ignoré la science des effets et les jeux de scène. Elle est poète et non artiste, ce qui veut dire que chez elle le sentiment dépasse de beaucoup l'expression. Elle nous offre le spectacle d'une âme toute nue, sans aucun ornement, d'une âme véritablement indigente. Ne prenez pas ce mot d'indigence en mauvaise part : il signifie que Mme Valmore est riche seulement d'elle-même, riche de sa tendresse, de son amour, du trésor de ses malheurs, et que tout ce qu'elle possède lui vient de Dieu et de la nature. C'est une âme orpheline, déclassée; elle n'a pas de gras patrimoine intellectuel, de riches fermes philosophiques, de glorieuse lignée d'ancêtres: c'est un poète réduit à gagner sa poésie à la fatigue de son cœur. Oh! que nous aimons mieux cette indigence que le faux luxe dont elle aurait pu s'entourer et les haillons dorés dont elle aurait pu couvrir sa nudité! Mais cette indigence trahit sa volonté, l'empêche de se faire connaître et de révéler toute sa valeur. On sent que les instrumens manquent à cette âme musicale. Elle s'exprime comme elle peut, et avec les mots que lui présente sa mémoire peu chargée. Tantôt un sentiment d'une violence extrême est traduit, — contraste pénible, — en termes languissans; tantôt un mouvement que toutes les forces soulevées de la vie se sont réunies pour produire s'exprime en termes incolores et presque abstraits. D'autres fois la passion se vieillit elle-même en s'ornant des vieilles fleurs fanées d'un langage suranné, depuis longtemps hors d'usage, ramassées chez des poètes artificiels et corrompus : vieilles allégories mythologiques, vieux amours, vieux flambeaux d'hyménée tirés des œuvres érotiques de la fin du dernier siècle. Cette femme ingénue et simple a la coquetterie malheureuse et maladroite, et ne sait pas rajeunir les vieux moyens de séduction qui pourraient la faire valoir; mais la beauté qui lui est propre, étant inhérente à sa personne même, ne peut être effacée par quelques parures passées de mode ou par quelques ornemens mal choisis. Il y a des femmes qu'il ne faut voir que sous une certaine lumière, à certaines heures du soir; vues ainsi, elles éclipsent toutes les autres femmes qui les entourent, mais pour une minute seulement. De même il y a des poètes qu'il ne faut goûter que dans certaines œuvres, parce que dans ces œuvres ils égalent les plus grands; si vous les ouvrez indifféremment et au hasard, le charme est rompu, et vous n'avez plus sous les yeux qu'un poète d'un ordre inférieur. Il n'en est pas ainsi de Mme Desbordes-Valmore : de même que le poète qui est en elle éclate en dépit de l'indigence de son langage, il se révèle sous quelque lumière que

vous le regardiez, à quelque passage que vous l'ouvriez. Sa poésie et son âme ne faisant qu'un, elle est toujours égale à elle-même. Il est presque impossible de la citer, car toutes ses pièces se valent, à de très rares exceptions près. Ouvrez le livre où vous voudrez, vous êtes sûr de rencontrer quelque trait de passion touchante, d'entendre quelques accens de tendresse suppliante dignes des plus grands poètes. Il n'y a pas une seule page, même parmi celles qui semblent au premier abord les plus pâles, qui ne soit illuminée tout à coup par quelque éclair inattendu. Connaissez-vous une preuve plus grande de sincérité que cet embarras qu'éprouve le lecteur à préférer et à choisir? Mme Desbordes-Valmore est poète à chaque page, parce qu'elle est sincère à toute heure, parce que la poésie se confond en elle avec la vie, et n'est en quelque sorte qu'une des fonctions de la vie, comme la circulation du sang ou la respiration.

Si la poésie lyrique consiste avant tout dans l'expression intime des sentimens personnels, Mme Desbordes-Valmore est le plus lyrique des poètes contemporains : elle l'est plus que les plus grands, plus que M. de Lamartine, plus que M. Victor Hugo, car chez elle l'élément lyrique est sans alliage. Il y a dans les œuvres de ces grands poètes un élément dramatique qui manque à Mme Valmore; leur âme n'est jamais seule, quoi qu'ils en disent; il y a toujours à leur côté quelque Elvire pour s'attendrir avec eux sur la brièveté de la vie, et consentir, au profit de leur épicuréisme mélancolique, aux applications les plus consolantes du *carpe diem* des anciens. La nature joue aussi son rôle dans leur œuvre, et mêle ses mille voix à la voix de leur cœur. Rien de pareil n'existe chez Mme Desbordes-Valmore; l'âme du poète est seule, absolument seule, sans autre compagnie que celle de ses chagrins, trop absorbée par sa douleur pour entendre les voix consolantes de la nature. Il y a bien un second personnage qu'on peut désigner sous le nom de *lui*, lui qui a fait tout le mal, lui qui est la cause adorée de ces souffrances; mais on ne le voit jamais, et l'on pourrait dire qu'il vient toujours de partir :

Ma sœur, il est parti! Ma sœur, il m'abandonne!
Je sais qu'il m'abandonne, et j'attends, et je meurs!...

Le chant ne commence que lorsque le dialogue a pris fin, que la porte s'est refermée sur l'ingrat ou le coupable, et que le poète s'est senti de nouveau solitaire. Aussi n'entre-t-il dans ces monologues d'une âme abandonnée que les élémens dont se compose *essentiellement* la poésie lyrique, c'est-à-dire des plaintes et des cris. On a ici la poésie lyrique pure, réduite à ses élémens primordiaux, tels que l'analyse pourrait les donner, s'il était possible de décomposer par des

procédés chimiques les œuvres poétiques, comme on décompose les corps matériels.

Ces poésies ne donnent donc qu'une seule note, mais une note si déchirante et si pathétique, qu'aucun poète ne pourrait la dépasser en énergie et en vérité. Quelques-unes de ces élégies sont uniques dans leur genre, et ne redoutent, pour la force du sentiment, aucune comparaison, au moins dans notre langue. Pour leur trouver des rivales, il faudrait les aller chercher dans certains recueils poétiques anglais, par exemple chez mistress Felicia Hemans. Cette note est celle de la passion malheureuse. La passion chez M[me] Valmore est lyrique comme sa poésie : j'entends par là qu'elle est essentiellement *passive* et *subjective;* elle est toute douleur, tout regret, tout désespoir. D'autres victimes de l'amour ont été des héroïnes, elle est une martyre. Elle ne lutte pas, ne résiste pas, ne maudit pas; elle se résigne, soupire et s'affaisse. Tous les élémens dramatiques de la passion *active*, la haine, l'invective, le reproche, la jalousie, lui manquent; elle n'a pas d'armes agressives, et ne combat que par des plaintes. En vérité, on pourrait appeler sans trop de hardiesse ses poésies les *psaumes de l'amour*. Ses chants sont des prières désespérées qui implorent non l'appui, mais la pitié et le pardon du vieux tyran de l'âme humaine; c'est le *miserere* lamentable d'un cœur las de souffrir et qui demande grâce. Oh! comme avec elle nous sommes loin des nocturnes ardeurs et des incantations dangereuses des autres victimes de la passion! Elle ne dit pas, comme ses sœurs de tous les temps : « Pourquoi, amour, m'abandonnes-tu et me reprends-tu ce que tu m'as donné? » mais elle dit : « Pourquoi ne m'as-tu pas épargnée? » Elle imite en l'honneur du dieu païen, sans trop s'en douter, les accens des vieux cantiques religieux où est exprimé le deuil de l'âme. « Du plus profond de l'abîme, j'ai crié vers toi, amour... Aie pitié de moi, toi qui tiens nos cœurs dans tes mains. Vois, les larmes ont creusé mon visage, et la fièvre a consumé ma chair... Toute la nuit je me suis retournée sur ma couche, et j'ai entendu dans le silence gémir la voix de mon cœur. » C'est ainsi qu'on pourrait résumer, sans parodie irréligieuse aucune, la plupart de ces élégies, dont quelques-unes ont été si bien nommées de ces tristes noms : *Pleurs et pauvres fleurs*. Mais ce qui achève de leur mériter ce nom de *psaumes de l'amour* que nous leur donnons, ce sont les sentimens singuliers d'humilité et de pénitence dont ils sont remplis. Le poète s'accuse à ciel ouvert et se reconnaît coupable envers l'amour. Il demande pardon du péché de tendresse, pardon du péché de bonté, pardon d'avoir osé aimer. Oui, elle a été bien ambitieuse et bien présomptueuse, mais elle confesse son crime, et cependant n'ose croire qu'il lui sera pardonné. Elle devait

savoir que l'amour a ses préférences, et qu'il étend sur qui lui plaît la bénédiction de sa *grâce* divine. A quelques-uns toutes les joies de la tendresse partagée et de la passion heureuse, à d'autres toutes les coupes d'amertume et tous les fardeaux de l'infortune. Elle devait savoir qu'il n'est donné qu'à un petit nombre de le remercier de ses bienfaits, mais que tous lui doivent leurs hommages et leurs prières. Aussi tout ce qu'elle implore de lui, c'est la faveur de s'agenouiller en suppliante et de le remercier pour les afflictions dont il l'accable. Elle adresse au vieil Éros la prière chrétienne : « Soyez béni, amour, puisque votre main a daigné s'appesantir sur moi! » Cette mélodie plaintive est tellement navrante qu'elle finit par donner le frisson et par produire une impression sinistre. L'imagination du lecteur en reste accablée. Que ceux qui voudront se rendre compte de cette impression relisent les élégies de Mme Valmore! On n'en peut rien détacher; les traits de passion qui les traversent comme des éclairs ne peuvent se séparer des pages orageuses qu'ils illuminent subitement, et sont tout semblables à ces lumières décevantes trop aimées du poète :

Comme ces feux errans dont le reflet égare,
La flamme de ses yeux a passé devant moi.

Cependant, pour réveiller dans la mémoire des lecteurs qui l'auraient oublié l'accent douloureux de cette voix, et pour en donner une idée à ceux qui par hasard ne la connaîtraient pas, je choisirai quelques fragmens qui leur feront comprendre la gamme entière des sentimens parcourus par l'âme du poète. Dans les premières élégies, toute la poésie est dans l'éclair et dans l'orage; l'âme du poète est blessée, mais elle regarde sa blessure avec joie. Elle se sent heureuse de souffrir et jouit de son martyre. La vie abonde et surabonde, et les flèches enflammées volent de toutes parts. Éloigne-toi, dit-elle à l'amour :

Éloigne-toi, reprends ces trompeuses couleurs,
Ces lettres qui font mon supplice,
Ce portrait qui fut ton complice;
Il te ressemble, il rit tout baigné de mes pleurs!
Cache au moins ma colère au cruel qui t'envoie;
Dis que j'ai tout brisé, sans larmes, sans efforts;
En lui peignant mes douloureux transports,
Tu lui donnerais trop de joie.
Reprends aussi, reprends les écrits dangereux
Où, cachant sous des fleurs son premier artifice,
Il voulut essayer sa cruauté novice
Sur un cœur simple et malheureux...
Il n'ose me répondre, il s'envole... Il est loin.

Puisse-t-il d'un ingrat éterniser l'absence!
Il faudrait par fierté sourire en sa présence :
J'aime mieux mourir sans témoin.
Il ne reviendra plus, il sait que je l'abhorre :
Je l'ai dit à l'Amour, qui déjà s'est enfui.
S'il osait revenir, je le dirais encore;
Mais on approche, on parle... Hélas! ce n'est pas lui!

Ce délire continue longtemps; mais à la fin le cœur s'est épuisé dans les tourmens de l'incertitude, dans les alternatives de l'espérance et du regret. Le poète le sent qui défaille et lui fait exhaler son dernier souffle passionné dans une élégie que ne désavouerait pas un grand poète. Écoutez ces paroles suprêmes, ces *novissima verba* d'un cœur frappé à mort :

S'ils viennent demander pourquoi ta fantaisie
De cette couleur sombre attriste un temps d'amour,
Dis que c'est par amour que ton cœur l'a choisie;
Dis que l'amour est triste ou le devient un jour,
Que c'est un vœu d'enfance, une amitié première :
Oh! dis-le sans froideur, car je t'écouterai!
Invente un doux symbole où je me cacherai.
Cette ruse entre nous encor,... c'est la dernière :
Dis qu'un jour dont l'aurore avait eu bien des pleurs,
Tu trouvas sans défense une abeille endormie,
Qu'elle se laissa prendre et devint ton amie,
Qu'elle oublia sa route à te chercher des fleurs.
Dis qu'elle oublia tout, sur tes pas égarée,
Contente de brûler dans l'air choisi par toi.
Sous cette ressemblance avec pudeur livrée,
Dis-leur, si tu le peux, ton empire sur moi.
Dis que, l'ayant blessée, innocemment peut-être,
Pour te suivre elle fit des efforts superflus,
Et qu'un soir accourant, sûr de la voir paraître,
Au milieu des parfums tu ne la trouvas plus;
Que ta voix, tendre alors, ne fut pas entendue,
Que tu sentis sa trame arrachée à tes jours,
Que tu pleuras sans honte une abeille perdue,
Car ce qui nous aima, nous le pleurons toujours;
Qu'avant de renouer ta vie à d'autres chaînes,
Tu détachas du sol où j'avais dû mourir
Ces fleurs, et qu'à travers les plus brillantes scènes,
De ton abeille encor le deuil vient t'attendrir.

Enfin l'orage a cessé tout à fait, et il ne reste plus qu'une âme foudroyée et un cœur noyé sous le déluge de ses larmes. Le recueil intitulé *Pleurs et pauvres Fleurs* est plus particulièrement que tous les autres l'expression de ce sentiment de lassitude qu'on pourrait appeler la mort dans la vie. Le poète est arrivé au dernier détachement de lui-même et de la terre. Nous en extrairons un court frag-

ment où se révèle toute l'horreur mélancolique de ce foyer ardent, autrefois ouvert à tous les vents de la vie, aujourd'hui peuplé de cendres presque refroidies. C'est la dernière plainte, le cœur a reçu pour ainsi dire le *coup de grâce :*

Si solitaire, hélas ! et puis si peu bruyante,
Tenant si peu d'espace, on me l'envie encor :
Cette pensée est triste, elle entraîne à la mort,
Et pour s'en reposer la tombe est attrayante !
C'est la première fois qu'elle a navré mon sein ;
A tous les flots amers de ma vie écoulée
Cette goutte de fiel ne s'était pas mêlée ;
Personne n'avait dit : « S'en ira-t-elle enfin? »
Oh ! personne ! A présent je suis de trop au monde,
Et j'ai hâte, et j'ai peur d'amasser mes instans ;
Je trompe une espérance !... en vain je la seconde :
Importune et mourante, on peut vivre longtemps !
Oui, je me presse en vain d'avancer et de vivre.
Quelque anneau tient encor mon cœur ! Il se rompra.
Tout ce que j'aime est frêle et meurt, et pour vous suivre,
Mes chers anneaux brisés, mon cœur se brisera !

Voilà quelles sont les principales étapes de ce calvaire de douleurs; mais avant de recevoir ce *coup de grâce,* avant de proférer ce suprême *Lamma sabachtani*, que de blessures le cœur a reçues, que de fois le poète est tombé sous la croix ! Nous ne marquons ici que les temps d'arrêt importans de cette *passion,* en renvoyant ceux qui seraient curieux de suivre le poète pas à pas dans sa voie douloureuse à ses poésies elles-mêmes.

Mme Desbordes-Valmore appartenait à une race d'âmes très rare, la race des âmes tristes et blessées avant de naître. Quelle est l'origine de ces âmes que le monde voit apparaître de temps à autre, et qui semblent ne venir à lui qu'à regret? C'est un sujet sur lequel aurait pu se plaire à méditer quelque platonicien croyant à la théorie de la réminiscence, ou quelque pythagoricien partisan de la métempsycose? Les conjectures poétiques abondent, et il n'y a qu'à choisir. L'astrologie judiciaire par exemple est-elle par hasard autre chose qu'un vain mot, et y a-t-il réellement des conjonctions d'étoiles propices ou sinistres? Si cela est vrai, un nuage devait passer sur l'étoile de Vénus le jour où naquit Mme Desbordes-Valmore. Peut-être l'heure de la naissance n'est-elle pas chose indifférente, et pour notre part, dût-on nous accuser de superstition, nous avons toujours cru qu'il était fatal de naître à la première heure de l'aurore, heure souriante en apparence, maudite en réalité. C'est l'heure où s'éveillent les fées bienfaisantes et où s'appellent l'un l'autre les génies de la poésie et de l'amour; mais c'est l'heure

aussi où le chant du coq rappelle les fantômes dans leur sépulcre, et où le vent du matin chasse les odeurs méphitiques des nocturnes sabbats. La pâle Hécate, l'astre des sorcières, brille encore à l'horizon; forcée de fuir devant les esprits qui rouvrent les portes du jour, elle s'éloigne courroucée, et malheur alors aux enfans qui entrent dans la vie et sur qui tombe son regard! Mme Desbordes-Valmore était-elle née à ces heures du matin, et un regard d'Hécate était-il tombé sur son berceau, que les fées comblaient de leurs dons? Ou bien, supposition plus triste encore, y aurait-il par hasard dans le ciel des anges *jettatori*? Eux qui savent toute chose et qui connaissent les misères de l'existence humaine doivent plus d'une fois regarder avec tristesse les âmes condamnées à partir pour la terre. Qui sait si les âmes venues au monde mélancoliques et blessées, comme celle de Mme Desbordes-Valmore, ne sont pas bien souvent celles sur lesquelles s'est arrêté le regard attristé d'un ange touché de compassion? Heureuses alors celles qui ont été vues sans voir! elles pourront connaître la joie et le bonheur; mais malheureuses celles qui ont rencontré ce regard au moment où il tombait sur elles! elles l'emporteront avec elles comme un dard lumineux, et ne seront jamais guéries de leur tristesse. En un instant et avant d'avoir vécu, ces âmes ont appris, par la seule puissance d'un regard angélique, toute la science de la vie humaine; elles ont vu comme dans un éclair leur existence future, et elles viennent au monde avec la certitude qu'elles épuiseront toutes les douleurs. Une telle certitude détruit d'avance en germe toutes les chances de joie et de bonheur. Il n'est pas un événement de la vie qu'on n'accueille comme un pressentiment sinistre. Dès qu'elles sentent les premières atteintes de l'amour, loin de se réjouir comme les autres âmes, celles-ci s'écrient : Je sais qu'un grand malheur me menace. Dès qu'elles sentent les premières morsures de l'ambition, leur ardeur, loin de doubler, se glace, et elles s'écrient : Je sais qu'un piége m'attend. Mauvaises dispositions, on en conviendra, pour donner ou pour recevoir le bonheur. Aussi ne le connaissent-elles jamais et ne le font-elles jamais connaître à ceux qui le leur demandent. Rien n'égale l'extrême timidité de ces âmes en qui la passion s'unit à la faiblesse. Comme elles disent : Cela est impossible, devant toute chose, elles rendent toute chose impossible. Comme elles n'ont pas confiance, elles engendrent vite chez autrui la défiance et la lassitude. Au lieu de se laisser aller naïvement aux joies qu'on leur propose, elles élèvent des doutes et interrogent avec inquiétude pour savoir si elles ne sont pas trompées. Est-ce bien sûr? disent-elles; pourquoi vous faire un jeu de mes souffrances, et me faire le soir des promesses que vous aurez oubliées demain? Cette timidité et ces appréhensions

engendrent une exigence intolérable qui décourage l'amour; mais ces âmes ne détruisent ainsi en germe toutes leurs chances de bonheur que par la certitude et la foi pour ainsi dire religieuse qu'elles ont au malheur. Le malheur fut leur première religion, la divinité qu'on ne discute pas, celle que l'on nomme et qu'on implore; le bonheur n'est pour elles qu'une utopie religieuse, le dieu inconnu qu'on n'a pas servi et qu'on ne connaît pas. Aussi restent-elles scrupuleusement fidèles à cette religion première; tout ce qui réjouit les autres âmes les blesse et les fait souffrir, et elles ne trouvent que des sources nouvelles de tourment là où les autres trouvent la consolation et l'oubli de leurs peines.

Telle fut Mme Desbordes-Valmore; on la voit, sans qu'elle en ait conscience, s'acharner après son bonheur : par ses plaintes et ses appréhensions, elle provoque l'infidélité et l'ingratitude. Elle désire ardemment d'être aimée, et au moment même où elle le désire, elle ne peut croire qu'elle le soit. Comme toutes les personnes malheureuses, elle dit de l'amour ce que les personnes corrompues et vicieuses disent de la vertu : C'est trop beau pour être vrai. Et quand elle a provoqué l'infidélité ou l'abandon, elle succombe sous le poids de la déception qu'elle s'est préparée elle-même. Alors arrivent les consolations que lui présente l'amitié, et au lieu de les prendre comme elles doivent être prises, comme une distraction et une preuve que, pour avoir perdu un cœur, on n'a pas tout perdu, elle trouve moyen de s'en faire une nouvelle passion et un nouveau chagrin. Et lorsqu'enfin elle cherche un refuge dans ce suprême asile du cœur féminin, l'amour maternel, son bonheur encore n'est pas sans mélange. Elle en ressent plus vivement les souffrances que les joies. Il faut se séparer un jour de ce cher fils, dont la candeur a été surveillée avec tant de sollicitude. L'aimera-t-il encore au retour comme il l'aimait autrefois?

Candeur de mon enfant, on va bien vous détruire!

Alors elle tombe à genoux et lève les yeux vers l'image de la mère dont le cœur fut percé des sept glaives. Heureuse encore quand la séparation n'est que temporaire! Mais il arrive que les enfans ne sont quelquefois prêtés aux mères que pour un instant, et qu'ils partent en les laissant inconsolables. Alors la voix de la mère fait entendre une plainte si prolongée et si douce, qu'on est tenté de trouver ces petites créatures bien ingrates, puisqu'elles ne répondent pas à cet appel, ou la Providence bien cruelle, puisqu'elle ne leur permet pas de revenir au nid qu'elles ont quitté.

Je ne dis rien de toi, toi, la plus enfermée,
Toi, la plus douloureuse, et non la moins aimée,

Toi, rentrée en mon sein, je ne dis rien de toi
Qui souffres, qui te plains et qui meurs avec moi.

Le sais-tu maintenant, ô jalouse adorée,
Ce que je te vouais de tendresse ignorée?
Connais-tu maintenant, me l'ayant emporté,
Mon cœur qui bat si triste et pleure à ton côté?

Ce n'est pas assez de tortures encore, il faut que le deuil soit plus complet. La dernière et suprême infortune, c'est de ne pouvoir oublier. Le malheur a une longévité qui lui est propre; il se dédouble en quelque sorte et se perpétue par le souvenir, vivace comme au premier jour. Nul n'a plus connu cette perpétuité du malheur que M[me] Desbordes-Valmore. Il y a chez elle un détail poétique remarquable qui achèvera de peindre la tristesse de sa physionomie. Elle a tellement l'habitude de la douleur qu'elle se demande si elle pourrait jamais la désapprendre. « Si j'avais besoin de sourire, comment ferais-je? » se demande-t-elle. Elle craint que sa tristesse ne la poursuive même au-delà de la tombe. Elle sent une secrète honte à l'idée de paraître devant Dieu avec la physionomie que lui a faite la vie. Ne pouvoir s'écrier triomphalement avec l'apôtre : « O mort, où est ton aiguillon? ô sépulcre, où est ta victoire? » redouter d'être poursuivie par le malheur jusqu'au sein de la vie bienheureuse, et sous l'aile de Dieu, c'est là vraiment la dernière limite où puisse atteindre le découragement d'une âme chrétienne.

Si je pouvais trouver un éternel sourire,
Voile innocent d'un cœur qui s'ouvre et se déchire,
Je l'étendrais toujours sur mes pleurs mal cachés,
Et qui tombent souvent par leur poids épanchés.

Renfermée à jamais dans mon âme abattue,
Je dirais : « Ce n'est rien » à tout ce qui me tue,
Et mon front orageux, sans nuage et sans pli,
Du calme enfant qui dort peindrait l'heureux oubli.

Adieu, sourire, adieu jusque dans l'autre vie,
Si l'âme du passé n'y peut être suivie!
Mais si de la mémoire on ne doit pas guérir,
A quoi sert, ô mon âme, à quoi sert de mourir?

Ce sentiment amer revient par intervalles dans ses *poésies inédites*, qui nous la montrent pourtant apaisée et sereine, autant qu'une pareille âme pouvait le devenir. « Je voudrais oublier afin de pouvoir sourire, » dit-elle, et cependant ce volume d'outre-tombe montre qu'elle n'aurait pas voulu être prise au mot. Par une de ces contradictions qui sont naturelles au cœur humain, elle chérit ces souvenirs qu'elle demandait tout à l'heure à oublier, elle les berce amoureusement et les nourrit de tendresse. Avec le temps, ils ont

perdu leur aiguillon, et lui sont devenus familiers; ils forment toute la vie de son cœur. Elle se plaignait d'avoir désappris le sourire, et voilà que, pour les accueillir, son visage retrouve un rayon pâle et doux :

Entrez, mes souvenirs, quand vous seriez en larmes,
Car vous êtes mon père, et ma mère, et mes cieux!
Vos tristesses jamais ne reviennent sans charmes :
Je vous souris toujours en essuyant mes yeux.

Ses souvenirs sont mieux pour elle que des amis et des compagnons, ils sont ses bons anges et sa protection contre le malheur, toujours menaçant. Ce sont eux qui gardent la porte de son cœur contre les peines nouvelles qui voudraient l'envahir. C'est par eux seulement qu'elle est protégée contre elle-même, car elle n'est pas si bien pacifiée qu'elle n'entende encore à l'horizon gronder avec inquiétude les orages d'autrefois. Le malheur est dans l'air et la guette; mais, avertie par le passé, elle se tient en garde, et lui dit: « Je ne dois plus te voir, mais je sais ton nom. Tu es celui à qui je n'ai pu plaire. »

Amour, divin rôdeur glissant entre les âmes,
Sans te voir de mes yeux, je reconnais tes flammes.
Inquiets des lueurs qui brûlent dans les airs,
Tous les regards errans sont pleins de tes éclairs.

C'est lui! Sauve qui peut! Voici venir les larmes!...
Ce n'est pas tout d'aimer; l'amour porte des armes.
C'est le roi, c'est le maître, et pour le désarmer,
Il faut plaire à l'amour. Ce n'est pas tout d'aimer!

— Éloignez-vous, dit-elle aux désirs errans qui l'assiégent encore; éloignez-vous, vous n'avez plus rien à m'apprendre, mon cœur est plein, il n'a plus de place pour vous.

Tous mes étonnemens sont finis sur la terre,
Tous mes adieux sont faits; l'âme est prête à jaillir...

Comme elle ne demande *plus rien*, au moins pour elle, sa puissance d'amour s'est transformée en tendresse pour autrui et en sympathie clémente pour toutes les souffrances méritées et imméritées. Le souvenir d'une jeune comédienne morte à Fontenay-aux-Roses lui inspire une très belle pièce pleine de ce sentiment qui poussa le bon Samaritain à verser l'huile sur les blessures de l'homme que les prêtres et les scribes avaient laissé mourant sur le bord du chemin. Elle est prête à répandre sur tous ceux qui l'entourent les conseils de son amère expérience et le trésor de ses consolations, car il ne lui est resté de ses douleurs aucune amertume, aucun dépit contre la vie et la destinée. Loin d'insinuer dans ceux qui

l'approchent le poison du désenchantement, elle les relève par des paroles d'espérances, et leur montre dans la souffrance le prix d'un bonheur futur. Elle rassure ceux qu'elle voit accablés et soupirans sous l'orage.

Laissez pleuvoir, ô cœurs solitaires et doux!
Sous l'orage qui passe, il renaît tant de choses!
Le soleil sans la pluie ouvrirait-il les roses?

Elle a des avis pleins de délicatesse féminine pour les âmes mystérieuses qu'elle voit languir d'un secret qu'elles ne disent pas, aussi bien que pour les âmes trop ardentes qui ne savent pas cacher leur bonheur ou dissimuler leur désespoir.

Si ta vie heureuse et charmée
Coule à l'ombre de quelques fleurs,
Ame orageuse, mais calmée
Dans ce rêve pur et sans pleurs,
Sur les biens que le ciel te donne,
Crois-moi,
Pour que le sort te les pardonne,
Tais-toi.
Mais si l'amour d'une main sûre
T'a frappée à ne plus guérir,
Si tu languis de ta blessure
Jusqu'à souhaiter d'en mourir,
Devant tous et devant toi-même,
Crois-moi,
Par un effort doux et suprême,
Tais-toi.

Ces dernières poésies prédisent les approches de la mort; elles ressemblent à des adieux chuchotés d'une voix tendre. Le poète se réconcilie avec tous ceux qui furent la cause innocente ou coupable de ses peines. Elle leur pardonne afin d'être elle-même pardonnée, et, comme elle le dit, afin de *désarmer Dieu :*

Allez en paix, mon cher tourment,
Vous m'avez assez alarmée,
Assez émue, assez charmée,...
Allez en paix, mon cher tourment,
Hélas! mon invisible aimant!

A ces heures suprêmes du soir, lorsque les ombres descendent et voilent à ses yeux ces lumières trop aimées vers lesquelles elle était allée brûler ses ailes, comme le papillon à la flamme, ce n'est plus le vieil amour qu'elle implore; elle sent enfin qu'elle a oublié peut-être d'autres divinités qui l'auraient protégée contre le dieu jaloux.

Fierté, pardonne-moi!
Fierté, je t'ai trahie...

Une fois dans ma vie,
Fierté, j'ai mieux aimé mon pauvre cœur que toi.
Tue, ou pardonne-moi.

Elle se rappelle les chants de la nourrice et de la fileuse qu'elle entendit lorsqu'elle était enfant, et, se souvenant qu'ils furent pour elle une semence de vertu et de piété, elle les transmet comme un legs précieux aux enfans des générations nouvelles, et les transforme en prières. Ici nous rencontrons la note dominante de ce dernier volume, qui est une note mystique. Le poète, même en parlant des choses d'ici-bas et des passions humaines, tient l'œil constamment fixé sur le ciel et cherche des consolations là où en cherchent ceux qui n'attendent plus rien de la terre. Mme Valmore est religieuse et chrétienne, et le fut toujours. Même au milieu de ses plus grands troubles, elle ne cessa de tourner ses regards vers la patrie céleste comme vers le seul port de refuge. Elle avait bu dès son enfance à ces sources d'eau vive que le Christ promit à la Samaritaine : aussi son âme ne fut-elle jamais altérée, même au milieu de ses plus grandes ardeurs, et ne connut-elle jamais cette sécheresse à laquelle arrivent si facilement les âmes qui n'ont pas été abreuvées de religion dans leur enfance, lorsque les rosées que la nature a répandues sur l'adolescence et la jeunesse ont été taries par les premiers feux de la vie. Elle tenait des deux religions qui se divisent notre Occident; elle avait peut-être quelques gouttes de sang huguenot dans les veines, et, quoique renié, cet héritage n'avait pas été perdu, comme le prouvent la vaillance de son cœur et ce triste courage à se nourrir de soi-même qui lui est commun avec les âmes réformées. Toutefois ses parens étaient catholiques fervens, et l'on sait qu'en pleine révolution française et frappés dans leurs moyens d'existence, ils avaient mieux aimé refuser l'opulence que leur offraient leurs proches, établis en Hollande, que d'abjurer leur religion. Je ne sais si Mme Desbordes-Valmore fut catholique très orthodoxe, et si elle connut cette obéissance stricte aux puissances de l'église visible que recommande le catholicisme; mais elle en eut toutes les vertus qui s'accordent si bien avec un cœur féminin et une vie obscure, la soumission volontaire, l'humilité, la piété et la tendresse. Elle resta fidèle à la Vierge et ne cessa de l'implorer dans tous ses jours d'affliction, ce qui veut dire à peu près pendant toute sa vie, tant furent rares ses jours d'oubli et de bonheur. Son christianisme est tout intime et tout instinctif : Mme Valmore est de la religion des humbles, des faibles et des petits, de la religion du publicain, du bon Samaritain et de ce coupable repentant qui, avant d'expirer sur la croix, dit au Christ : Intercédez pour moi lorsque vous serez auprès de votre père. Elle prie à la manière de ces âmes

blessées et méconnues et attend de Dieu les mêmes consolations. Elle ne dit pas comme les pharisiens gonflés du poison de leur confiance insolente : Je vous ai servi fidèlement, et je viens la tête haute chercher mon salaire. Elle dit : Je suis votre enfant, ne détournez pas la tête. Nous détacherons encore du volume la pièce intitulée *la Couronne effeuillée*; elle fera comprendre la douceur particulière de cette note religieuse :

J'irai, j'irai porter ma couronne effeuillée
Au jardin de mon père où revit toute fleur.
J'y répandrai longtemps mon âme agenouillée.
Mon père a des secrets pour vaincre la douleur.

J'irai, j'irai lui dire au moins avec mes larmes :
« Regardez, j'ai souffert... » Il me regardera,
Et sous mes jours changés, sous mes pâleurs sans charmes,
Parce qu'il est mon père, il me reconnaîtra.

Il dira : « C'est donc vous, chère âme désolée!
La terre manque-t-elle à vos pas égarés?
Chère âme, je suis Dieu, ne soyez plus troublée;
Voici votre maison, voici mon cœur, entrez! »

O clémence! ô douceur! ô saint refuge! ô père!
Votre enfant qui pleurait, vous l'avez entendu;
Je vous obtiens déjà, puisque je vous espère
Et que vous possédez tout ce que j'ai perdu.

Vous ne rejetez pas la fleur qui n'est plus belle :
Ce crime de la terre au ciel est pardonné.
Vous ne maudirez pas votre enfant infidèle,
Non d'avoir rien vendu, mais d'avoir tout donné.

Arrêtons-nous sur cette jolie pièce où l'on respire les parfums d'une rose foulée qui remontent vers le ciel. Par le sentiment consolateur qu'elle exprime, cette pièce forme l'épilogue naturel de la poésie éplorée de Mme Desbordes-Valmore, comme l'espérance religieuse était la consolation naturelle de sa triste existence. Si nous avons insisté si longuement sur un poete qui tint, selon ses propres paroles, si peu de place dans cette vie, et qui passa parmi nous comme une ombre plaintive, ce n'est pas dans l'espoir de lui conquérir des admirateurs posthumes, ni d'intéresser à ses chants, que ses contemporains écoutèrent avec distraction, des générations qui ne l'ont pas connnue, et dont l'oreille est attentive à des chansons d'un genre bien différent. Elle n'est point de ceux dont la mort commence la gloire et dont le tombeau se décore de couronnes. Il lui manque les deux choses essentielles qui enlèvent la sympathie : la magie de l'expression et la variété. Prononçons crûment les mots vrais : sa poésie est incolore et elle est monotone; ses images se dé-

robent et se fondent sous les yeux du lecteur, ses vers ne se gravent pas dans la mémoire, et ses émotions les plus poignantes glissent sur le cœur sans le toucher. Ce n'est point par la sensibilité, mais par l'intelligence, que le lecteur parvient à saisir l'émotion contenue dans ces poésies, sorties pourtant directement du cœur, et l'on reste tristement surpris que des sentimens d'une telle force soient revêtus d'un langage aussi pâle et aussi languissant. Et puis il y a chez elle trop de larmes et de douleurs pour que le lecteur puisse s'y plaire longtemps. La sympathie morale même la plus voisine de la charité est beaucoup régie par les mêmes lois qui régissent l'épicurisme : elle demande à ne pas souffrir des peines d'autrui, et n'en supporte que ce qu'il en faut pour pouvoir savourer le plaisir de la souffrance. Les hommes n'aiment pas les inconsolables, parce qu'ils leur enlèvent la volupté de consoler; ils n'aiment pas à compatir aux douleurs qu'ils ne voudraient pas avoir supportées: ils veulent, quand ils s'attendrissent, pouvoir faire un retour sur eux-mêmes, et se rappeler avec complaisance qu'eux aussi ont été tristes un certain jour. Cependant il est bon que justice soit rendue même à ceux qu'on ne lit pas, et que chacun occupe la place qu'il mérite d'occuper. Nul écrivain, nul poète n'est inutile et ennuyeux pour le critique, lorsqu'il lui fait faire une expérience et lui révèle un fait intéressant et original. Or c'est le service que nous a rendu Mme Desbordes-Valmore. Nous avons trouvé un poète qui présentait le spectacle de la matière poétique à son état rudimentaire, et nous permettait de montrer au lecteur les élémens premiers dont se composent les chefs-d'œuvre qui l'ont tant de fois touché. Par son absence d'artifice et de ruse, par la nudité de son langage, par ses qualités et ses défauts, Mme Desbordes-Valmore nous aide à reconnaître et à nommer ces élémens que recouvrent et dissimulent les combinaisons savantes dont se sont servis les grands poètes. Nous découvrons par elle les secrets qu'ils ne nous disaient pas et la cause cachée des émotions que nous avons éprouvées. Par elle, nous constatons aussi ce qu'est la poésie à son origine, avant le travail de l'art. C'est quelque chose que de donner un tel enseignement, et c'est pourquoi celle qui l'a donné, quelque imparfaites que soient ses œuvres, mérite de laisser mieux qu'un nom. Nous n'oserions pas la recommander au lecteur qui cherche avant tout son plaisir, mais nous la recommandons sans crainte à tous ceux pour qui la poésie est chose sacrée, et qui aiment à s'instruire dans ses mystères.

ÉMILE MONTÉGUT.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

14 décembre 1860.

Les circulaires et les actes par lesquels M. de Persigny a signalé le début de son ministère marquent davantage la couleur du nouveau régime ouvert par le décret du 24 novembre. On nous rendra cette justice, que nous avons toujours bien auguré de l'influence que M. de Persigny peut exercer sur la politique du gouvernement. Même dans un camp qui ne serait point le nôtre, nous préférerions hautement l'homme qui aurait toujours été séparé de nous par de francs et nets dissentimens aux hommes qui nous présenteraient dans les adversaires embarrassés d'aujourd'hui les amis inconstans d'autrefois. M. de Persigny est un homme de foi : il l'a été pendant les mauvais jours de la cause qu'il a épousée, et, grâce à sa fidélité à lui-même, il n'a point de difficultés à démêler avec son passé. Il reste encore un homme de foi : aussi nourrit-il une ambition courageuse pour le régime à la fondation duquel il a tant travaillé. On le voit bien aux intentions qu'il annonce et au ton de son langage. Les préfets doivent avoir été surpris de l'accent de ses instructions. Les prédécesseurs de M. de Persigny ne les avaient pas accoutumés à cette attitude généreuse et confiante dans sa brusquerie; empêtrés dans le *statu quo,* ils n'avaient point cette confiance en eux-mêmes, cette possession et cette fierté de l'idée servie par eux, la désinvolture en un mot, qui rendent très intéressante la manière de M. de Persigny. Tel que nous avons connu M. le ministre de l'intérieur, nous ne sommes point étonnés du ton d'estime qu'il a conservé à l'égard d'anciens adversaires, et des ménagemens qu'il demande aux préfets pour les opinions indépendantes. Sur ce point, il ne fait que payer une honorable dette de réciprocité, et nous avons particulièrement le droit de dire que sa politesse ne nous a point devancés.

Ce que nous aimons dans le langage des circulaires de M. de Persigny, c'est donc sa rondeur, c'est le contraste heureux qu'il offre sur le fond sec,

froid, terne et pédant des documens officiels ordinaires. M. de Persigny se soucie peu de la correction du style officiel; il secoue cette raideur maussade du langage fonctionnaire, qui rend si ennuyeuses les élucubrations habituelles des interprètes jurés du principe d'autorité; il ne nous morigène pas en régent de collége. Il encourage la discussion par sa façon d'entrer en matière, on pourrait dire qu'il la provoque par l'allure paradoxale de quelques-unes de ses assertions. Il a, comme on dit vulgairement, de l'entrain, et cet entrain est communicatif. C'est surtout sa curieuse circulaire sur la situation de la presse qu'en ce moment nous avons en vue.

M. de Persigny a fait preuve de son courage habituel en abordant tout de suite la question capitale de notre régime politique : la condition faite à la presse. Nous partageons, quant à nous, l'opinion qu'a exprimée M. Saint-Marc Girardin dans sa récente brochure, *le Décret du 24 novembre ou la Réforme de la Constitution de* 1852. « Qu'on le sache bien : l'épreuve du retour à la monarchie parlementaire ne sera décisive que lorsque la presse aura recouvré sa liberté légale, c'est-à-dire qu'elle ne dépendra plus que de la loi et des tribunaux. Jusque-là, la réforme de 1860 ne sera qu'une espérance à laquelle nous souhaitons tous les succès possibles, mais à laquelle aussi manquera le succès le plus significatif. » Qu'on l'aperçoive avec cette netteté sagace qui distingue M. Saint-Marc Girardin, ou qu'on le ressente instinctivement et confusément, tout le monde au fond est du même avis : la pierre de touche du régime politique de la France ne peut être que dans la condition légale qui sera faite à la presse. Nous oserons dire que M. de Persigny comprend comme nous la solidarité qui unit la liberté de la presse à la sincérité du rétablissement de la liberté politique en France. Cette préoccupation éclate partout dans sa circulaire; elle respire dans cette forme de discussion apologétique adoptée par le ministre; elle se trahit dans les efforts singuliers et imprévus qu'il tente pour justifier, par l'autorité des précédens anglais, la politique suivie depuis 1852 par le gouvernement envers les journaux. Ces efforts n'ont point été heureux : l'argumentation à laquelle ils ont abouti pèche au double point de vue de la théorie et de la pratique, des principes du droit et de l'expérience historique. En prenant acte de ce double insuccès, il nous sera permis de considérer comme le dernier effort d'une résistance prête à cesser cette vaillante sortie de M. de Persigny, et de voir dans sa circulaire une transition vers un meilleur régime légal de la presse.

Le décret de 1852 fait exception en deux points aux principes du droit moderne de la France tel qu'il est sorti de la révolution de 1789. D'une part, les principes de 1789 ont consacré l'égalité de tous les citoyens devant la loi; de l'autre, ils ont assuré au pouvoir judiciaire, distingué fondamentalement du pouvoir exécutif, l'appréciation et la répression des infractions commises envers les lois. Le décret sur la presse fait exception à ces deux principes.

Il soustrait au droit commun la faculté de créer ou d'acheter un journal, puisqu'il soumet à l'autorisation discrétionnaire du pouvoir exécutif l'acte par lequel les citoyens constitueraient ou se transmettraient un journal, c'est-à-dire cette forme de propriété au moyen de laquelle s'organise la manifestation des opinions politiques. Ainsi, suivant le décret de 1852, une catégorie de propriétés, celles que représentent les feuilles politiques, est, sur un point essentiel, retirée du droit commun; pour créer cette propriété ou pour l'acquérir, il ne suffit pas, comme pour les autres propriétés, de se conformer aux lois générales qui régissent la propriété ordinaire ou ses mutations : il faut obtenir l'approbation, le consentement d'un agent du pouvoir exécutif, du ministre de l'intérieur. A cet égard, le texte du décret n'est pas resté une lettre morte, et de récens débats judiciaires nous ont appris jusqu'à quel point la pratique du décret a été poussée.

Nous ne discutons point ici le décret même, nous savons que, tant qu'il demeure en vigueur, il doit être obéi et respecté comme loi de l'état; nous nous bornons à constater le fait établi par ce décret. Or le fait, c'est qu'en France tous les citoyens n'ont pas, en vertu de leur droit naturel, en vertu du droit commun, en vertu du principe de l'égalité devant la loi, le pouvoir de créer, de produire, d'acquérir, de transmettre cette forme de propriété qui s'appelle un journal à des conditions légales communes pour tous, constantes pour tous, égales pour tous. A l'origine et dans les mutations de cette propriété intervient un acte du pouvoir exécutif, — soit l'acceptation d'un cautionnement qui peut être refusé, soit la reconnaissance d'un gérant qui peut n'être pas agréé, — acte libre de la part du pouvoir exécutif, qui n'est déterminé pour lui par aucune règle légale, qui est abandonné à son appréciation et à sa volonté, acte par conséquent purement arbitraire et discrétionnaire. Il en résulte encore que, sous l'empire d'un décret que nous nous contenterons, comme M. de Persigny, d'appeler dictatorial, les journaux forment en France une sorte de propriété qui répugne à l'esprit de notre législation générale, et qui participe de la nature du privilége et du monopole dans un pays qui vit pourtant sur le pacte social et politique de l'égalité des droits et de l'égalité devant la loi.

Le pouvoir exécutif, dans le décret de 1852, ne s'est pas contenté d'attribuer à son domaine une si grande part du droit de propriété en ce qui concerne les journaux : il s'est encore assuré sur les journaux une sorte de pouvoir judiciaire; pour des infractions inconnues à la loi, échappant à toute définition légale préalable, qu'il dépend uniquement du pouvoir exécutif de fixer suivant son appréciation accidentelle et variable, le pouvoir exécutif s'est réservé la faculté d'appliquer aux journaux une pénalité d'une nature à la fois répressive et préventive, et que nous serions curieux de voir analysée et *définie* un jour dans les commentaires d'un jurisconsulte qui ne voudrait être que jurisconsulte. C'est le régime des avertissemens, des suspensions et des suppressions, régime dont une piquante compilation, celle

de M. Léon Vingtain, a permis au public d'embrasser la jurisprudence: étrange pénalité qui, dans un pays où l'on se faisait gloire d'avoir aboli la confiscation, peut aller jusqu'à supprimer une propriété, qui menace plus encore qu'elle ne frappe, et dont l'application n'est entourée d'aucune des garanties qui protégent l'administration de la justice ordinaire. Ici encore nous ne discutons point : nous énonçons simplement le fait. Nous ne décrirons pas même ce que ce régime a fait de la presse française, qui a pu avoir des torts et commettre des fautes à d'autres époques, mais qui a eu des jours si glorieux, et dont le patriotisme, le talent et la probité ont si souvent servi les intérêts et soutenu l'honneur du pays. Hébétée dans la grasse léthargie du monopole ou pétrifiée par les conditions qui rendaient son existence si précaire, elle a perdu tout ressort, elle s'est désintéressée de la vie publique intérieure du pays, elle a bercé, en le partageant, le sommeil du pays. En l'enlevant aux viriles et saines impulsions des opinions politiques, on l'a livrée aux intérêts. Et s'il est des gens qui rougissent aujourd'hui de la voir s'incliner sous les fourches caudines de la réclame, qu'ils aient au moins assez de logique dans l'esprit, assez d'énergie dans la conscience, pour remonter des effets à la cause, pour reconnaître que la liberté seule peut ramener les journaux au sentiment de leur responsabilité et de leur dignité, et leur donner la force de rendre à la morale publique les services qu'on leur demande.

De ces deux caractères fondamentaux du décret de 1852, lesquels constituent des dérogations positives aux principes de 1789 et à l'esprit de la législation française, M. de Persigny n'en aborde qu'un seul dans sa circulaire. Il laisse de côté l'investiture administrative, et ne s'occupe que du régime des avertissemens; encore décline-t-il la défense théorique de la mesure et ne cherche-t-il à la justifier que par un argument tiré des nécessités politiques, par la raison d'état. L'argument fondé sur la raison d'état est simple : la presse, suivant M. de Persigny, ne peut jouir de la plénitude de sa liberté dans un pays où le principe même du gouvernement n'est point accepté par tous les partis. C'est surtout par l'exemple de l'Angleterre, et en invoquant l'expérience du régime légal auquel la presse a été soumise dans ce pays depuis la révolution de 1688 jusqu'à l'anéantissement du parti jacobite, que M. de Persigny croit justifier le régime exceptionnel imposé à la presse française. Certes on a pu trouver étrange que l'on empruntât à l'Angleterre d'il y a cent cinquante ans des exemples dont on voulût faire la règle de la France actuelle. Nous n'insistons pas sur ce qu'il y aurait de peu flatteur pour notre pays dans une assimilation qui tendrait à nous retenir un siècle et demi en arrière de nos voisins. Si la comparaison était même exacte quant aux principes qui ont régi la situation de la presse anglaise dans la première moitié du XVIII[e] siècle et quant à ceux qui ont inspiré le décret de 1852, elle aurait bien peu de portée, si l'on songe au rôle restreint que les journaux jouaient dans les sociétés du XVIII[e] siècle, et aux be-

soins véritablement sociaux auxquels la presse répond de notre temps; mais l'analogie invoquée dans les procédés de législation n'existe même pas : la comparaison invoquée par M. de Persigny condamne sa thèse.

Il y a en effet une différence radicale entre la législation de la presse anglaise, même sous Guillaume III et les premiers Georges, et la condition actuelle de la presse en France. Nous avons vu qu'en France le régime de la presse, comme en convient M. de Persigny, est une exception au droit commun. En Angleterre, il fut au contraire toujours conforme au droit commun, sauf durant les sept premières années du règne de Guillaume III, où la presse fut soumise à la censure. Cette censure, qui exista ainsi quelque temps sous Guillaume III, était un héritage des Stuarts. Elle fut loin, sous le roi de la révolution, d'avoir l'importance d'un système fondé sur la raison d'état; elle finit du reste d'une façon comique, et qui montre combien d'esprit et de portée elle différait du système de précaution employé depuis 1852 contre la presse française. Le censeur sous Guillaume III était un nommé Bohun, écrivain ridicule, qui croyait pouvoir concilier la doctrine absolutiste des jacobites avec la plus entière fidélité au roi de la révolution. Un bel esprit indiscipliné de ce temps, un certain Blount, qui avait eu à souffrir de la sévérité du censeur, se vengea de lui par le tour suivant, au succès duquel le grand historien anglais, Macaulay, attribue l'origine de la liberté de la presse en Angleterre. Blount fit un livre calqué sur les opinions de Bohun, les outrant même de façon à les rendre odieuses à tout autre que le naïf censeur. Celui-ci, enchanté d'un si bon livre, se hâta d'en autoriser la publication. L'ouvrage parut sous le titre de *Guillaume et Marie conquérans*. C'était une théorie de l'absolutisme au profit du souverain révolutionnaire. En d'autres temps, en d'autres lieux, cet accouplement de doctrines hétérogènes eût obtenu peut-être un grand succès. Dans l'Angleterre de 1693, il produisit un violent scandale. La chambre des communes s'en émut, elle manda Bohun à sa barre, le punit pour avoir donné son visa à l'exposé d'opinions absolutistes aussi effrontées, et demanda au roi par une adresse la destitution du stupide censeur. Ce coup tua la censure, qui fut peu de temps après supprimée par un vote parlementaire, à la suite d'une discussion où, bien loin d'invoquer ces raisons d'état et cette politique de salut public dont parle M. de Persigny, on ne se décida que sur des raisons pratiques, triviales, vulgaires. On fit valoir les intérêts commerciaux et industriels, l'intérêt des capitaux engagés dans le commerce de la librairie et de l'imprimerie. A partir de ce moment, la presse fut libre en Angleterre; c'est de cette époque que datent la multiplication progressive et la diffusion des gazettes. Jamais depuis lors la presse anglaise n'a été ramenée sous un régime d'exception.

On a peine à s'expliquer la confusion qui paraît régner sur ce point dans l'esprit de M. de Persigny. Le ministre de l'intérieur reconnaît dans sa dissertation historique que les délits de presse étaient du ressort du *common*

law, c'est-à-dire étaient soumis au droit commun, et il avance que le système appliqué à la presse par les défenseurs de la maison de Hanovre n'était pas moins dictatorial que notre régime des avertissemens. Quel sens M. le ministre de l'intérieur attache-t-il donc aux mots liberté et dictature? Il nous semblait que ces mots n'avaient plus guère besoin de définitions, que la dictature est le régime où le pouvoir exécutif, ne fût-ce que temporairement et partiellement, contrairement au principe tutélaire de la division des pouvoirs, s'empare des attributions du pouvoir législatif et du pouvoir judiciaire, que la liberté est le régime où chaque citoyen peut participer par la discussion et la délégation à la confection de la loi, le régime où celui qui applique la loi n'est point celui qui l'a faite, où l'on ne peut être recherché que pour des délits qui tombent sous la définition antérieure de la loi, puni que par l'application de peines édictées par la loi. Or il n'est pas nécessaire de suivre M. de Persigny dans le délicat parallèle qu'il trace entre le juge hanovrien et le ministre napoléonien pour comprendre cette différence profonde. Il y a eu en Angleterre des procès de presse sous la reine Anne, sous la maison de Hanovre; qu'y a-t-il là d'incompatible avec la liberté? Qui ne reconnaît que des délits, des crimes même peuvent être commis par la voie de la presse contre les personnes, contre les lois du pays, contre la sûreté de l'état? On n'a jamais prétendu qu'en ce cas l'impunité de la presse fût une prérogative de sa liberté. Dans un pays où la presse est libre et jouit de toutes les garanties de la loi, il est possible que les écrivains et les journaux soient soumis à une législation sévère; il est possible qu'accidentellement, exceptionnellement, la passion ou la corruption du juge fasse violence à la loi et entraîne des arrêts iniques : les partisans de la liberté de la presse, ou, pour mieux dire, les partisans de l'indépendance et de la dignité de l'esprit humain, n'en regarderont pas moins la liberté comme protégée par la loi. Or c'est cette garantie de la loi qui n'a jamais manqué à la presse anglaise, et que les juges hanovriens n'ont jamais songé à lui contester. Ils ont été moins offusqués du fantôme du jacobitisme que M. de Persigny ne le suppose.

Quand ce bon, honnête et courageux Daniel de Foë était, sous la reine Anne, condamné au pilori, c'était un révolutionnaire libéral qui subissait la vengeance d'un magistrat jacobite. Quand, sous Walpole, les légistes de la couronne intentaient des procès au *Craftsman,* le journal où Bolingbroke lançait ses épigrammes acérées contre son heureux rival, le journal soutenu par l'éloquent et riche Pulteney, c'était simplement un organe de l'opposition, non une conspiration jacobite, que l'on poursuivait, car Bolingbroke était depuis longtemps brouillé avec les Stuarts, et Pulteney, ancien ministre, était destiné à rentrer encore dans le cabinet. Les journaux anglais de ce temps-là pouvaient compter, dans leur résistance au pouvoir, sur les sympathies de l'opinion et l'indépendance du jury. Le *Craftsman,* qui eut de nombreux procès, fut souvent acquitté, acquitté par les déclarations du

jury, beaucoup moins lié que M. de Persigny ne le croit, ce qui faisait dire à Pulteney dans une épigramme contre l'attorney-général, sir Philip Yorke, qui devint plus tard le lord chancelier Hardwicke : « Sir Philip sait bien que ses insinuations ne lui serviront plus de rien, car douze braves gens ont prononcé sur la cause, douze braves gens qui sont juges du fait aussi bien que de la loi. » Les journaux anglais pouvaient compter sur l'indépendance des juges; car dès le XVIIIe siècle les juges d'Angleterre avaient cette grande situation morale et matérielle qui assure l'indépendance du magistrat. M. de Persigny croit que les juges hanovriens étaient révocables; il se trompe, les juges étaient révocables sous les Stuarts; ils tenaient alors leurs charges sous le bon plaisir du souverain, *durante bene placito,* comme dit la formule anglaise. Sous Guillaume III, les commissions de judicature furent placées dans une condition équivalente à l'inamovibilité, sous le régime de la formule *quamdiu se bene gesserint*. Seulement les commissions expiraient avec le souverain et avaient besoin d'être renouvelées pour le nouveau règne par son successeur. George III, à son avénement, fit cesser cette intermittence dans les commissions à chaque transition de règne, et donna l'entière permanence aux fonctions judiciaires; mais entre Guillaume et George III il n'y eut à chaque règne nouveau qu'un très petit nombre de déplacemens parmi les juges : deux à la mort de Guillaume, trois à la mort de la reine Anne, un seul à la mort de George Ier. On voit donc que sous les Hanovriens il n'y eut qu'un juge révoqué à l'expiration de sa commission par suite de la mort du premier George. Ajoutez aux garanties d'indépendance que présentaient ces juges leur respect traditionnel pour les précédens, les bases qu'ont trouvées les libertés anglaises dans ce respect, l'obligation où ils étaient de prononcer publiquement, non de simples considérans, mais l'exposition raisonnée des motifs de leurs arrêts, cette publicité qui rendait encore les juges d'Angleterre justiciables de la presse, même au moment où ils la jugeaient, et dites s'il est permis d'appliquer à un pareil régime le mot de dictatorial. Au point de vue de la répression de la presse, il n'y a donc pas d'assimilation à établir entre le système pratiqué en Angleterre au XVIIIe siècle et le système appliqué chez nous depuis 1852. Il est heureux que M. le ministre de l'intérieur n'ait point touché à l'autre exception qui frappe chez nous la presse, et n'ait point recherché en Angleterre des analogies au système qui exige chez nous une autorisation ministérielle pour la fondation ou la transmission d'un journal; il eût été obligé de remonter plus loin que 1688 pour trouver de telles analogies. Le règne du dernier Stuart les eût fournies. En effet, les juges décidèrent en 1679, neuf ans avant la révolution, que personne en Angleterre, d'après le *common law,* n'avait le droit de publier des nouvelles politiques sans l'autorisation de la couronne; mais c'est là un précédent archaïque trop peu agréable à rencontrer pour qu'il valût en effet la peine d'en faire la recherche.

Cette discussion historique nous ramène à ce terrible argument de la raison d'état : il est impossible de donner la liberté tant que le principe du

gouvernement est contesté par l'existence de partis dynastiques. Cet argument, nous l'avouerons, est loin de nous accabler. Nous comprenons que, même sous un régime de liberté, un gouvernement ne laisse point attaquer son principe. Nous ne serions pas plus surpris de voir un journal poursuivi et condamné pour s'être livré à des provocations séditieuses que de voir arrêter un citoyen qui pousserait des cris séditieux dans la rue. Nous ne voudrions, quant à nous, imputer à aucun gouvernement la pensée qu'il lui serait impossible de se défendre par le droit commun et par la justice ordinaire du pays contre des attaques factieuses. S'il existe des partis chez nous, ce n'est la faute de personne; cela tient aux révolutions qui se sont opérées violemment parmi nous. Nous avons vu dans l'espace d'une vie humaine plusieurs gouvernemens tomber successivement par des coups de force, et c'est par cette intervention de la force dans la chute des gouvernemens que nous nous expliquons l'indocilité que certains esprits ont opposée aux arrêts changeans de la fortune, la fidélité qu'ils ont eu à cœur de garder à des convictions désintéressées qui défient les triomphes de la force; mais quand nous voyons opposer à ces fractions indépendantes la suprême autorité et la toute-puissance du suffrage universel, nous ne pouvons croire que cette poignée d'obstinés puisse nous priver longtemps encore du bienfait de la pleine liberté. Le suffrage universel se privant de la liberté par crainte de quelque minorité, c'est une mutilation et une contradiction qui surpasseraient notre intelligence. Le suffrage universel se condamnant à être aveugle, sourd et muet pour éteindre quelques regards malveillans, pour fermer quelques oreilles trop ouvertes, pour clore quelques bouches indiscrètes, nous paraîtrait pousser jusque par-delà les limites du croyable l'abnégation et l'humilité. Comment reculerait-il devant des expériences courageusement acceptées ou entreprises par des gouvernemens antérieurs, et dont le souvenir vaut à ces gouvernemens le bon renom qu'ils ont gardé? Puis, et c'est une considération que nous soumettons à demi-voix à la loyale raison de M. de Persigny, il se mêle à cette question de liberté certains élémens de droit, certains principes de justice. Pense-t-on affaiblir ses adversaires quand on laisse entre leurs mains le dépôt du droit, la revendication de la justice? Nous allons plus loin : nous supposerons tout ce que l'on voudra, que ceux en défiance de qui l'on suspend les progrès de la liberté sont de mauvais citoyens et des hommes pervers. Il y a une pensée qui nous a toujours fait frémir, c'est que des gouvernemens, des partis, des causes politiques, pussent de gaieté de cœur abandonner aux méchans cette fonction auguste en elle-même, terrible dans leurs mains, de défenseurs exclusifs d'une parcelle quelconque de la justice et du droit. Politique, vous commettez une faute envers vous-même, si vous laissez à vos adversaires cette supériorité sur vous; honnête homme, vous commettez une prévarication véritable, si vous livrez un tel avantage aux doctrines et aux passions mauvaises.

Mais ce n'est pas contre M. de Persigny que nous plaidons cette grande

cause, car il faut lui rendre cette justice que, s'il ajourne la réalisation de nos espérances, il est loin de les décourager. A la verdeur sympathique avec laquelle il parle de la liberté anglaise, on reconnaît la vivifiante vertu de ce bain de liberté, pour employer le mot de M. de Montalembert, qu'il vient de prendre en Angleterre. Aussi comptons-nous bien qu'il ne se contentera pas de témoigner d'honorables égards aux personnes, qu'il ne lui suffira pas de montrer sa sympathie à la presse par l'amnistie des avertissemens, et qu'il saura donner, lorsque les circonstances l'y aideront, les avis sagement hardis et les impulsions décisives.

Les préoccupations que nous inspire le nouvel ordre politique dans lequel entre la France seront notre excuse, si nous nous laissons plus difficilement distraire, par les questions extérieures, de l'intérêt qu'excite en nous la seule perspective de la renaissance de la vie politique dans notre pays. Nous prenons, sans choisir, les questions extérieures qui sont en ce moment posées. Il en est une qui s'élève sous une forme imprévue : l'état de la Turquie à propos de cet emprunt ottoman qui remplit de ses prospectus les vides colonnes de nos journaux silencieux. Certes, si nous avions eu besoin d'un fait pour démontrer l'influence qu'a eue sur l'esprit et les mœurs de la presse française le régime auquel on l'a mise depuis huit ans, il ne pouvait s'en offrir de plus actuel et de plus frappant que l'inertie muette de cette presse devant un emprunt qui soulève des questions politiques et financières si importantes. C'eût été à notre sens le moment pour la France d'examiner sérieusement la politique qu'elle veut suivre vis-à-vis de la Turquie, de se demander quelle vitalité réelle possède l'empire ottoman, quelles sont les réformes, si la Turquie doit vivre, que l'on peut exiger d'elle. Une presse active eût vivement interpellé sur ces questions notre gouvernement; elle lui eût demandé si l'opération financière à laquelle on engage les capitaux français, surtout les petites économies de nos classes industrieuses, présente au point de vue politique une convenance réelle, et au point de vue financier une sécurité suffisante. Ces questions eussent été agitées et se fussent éclairées par la discussion. L'effort, paraît-il, a été trop grand pour le marasme chronique de notre presse. Tout s'est tu, et ce sont les prospectus de l'emprunt qui ont cette fois exposé à notre usage, et au profit sans doute des prêteurs, la question d'Orient en 1860.

La situation financière de la Turquie est à la vérité depuis un an le point le plus compromis de cet empire malade. C'est par là que la vie matérielle de l'empire ottoman était, depuis un an, exposée à subir une perturbation profonde, et si la crise finale de la Turquie est aussi prochaine que quelques-uns le prétendent, on peut prévoir dès à présent que c'est par les finances qu'elle éclatera. Ce jour-là, s'il n'était pas possible de le prévenir, la Porte ne pouvant plus payer ses services publics, ne pouvant plus acquitter ses dettes, nourrir ses fonctionnaires et ses soldats, la décomposition de l'empire ottoman de chronique deviendrait aiguë, et tous les mem-

bres de ce grand corps se sépareraient avec des déchiremens et des violences dont l'humanité aurait à gémir. On a redouté à chaque instant, pendant la plus grande partie de cette année, d'être à la veille de ce jour suprême. On comprendra aisément le péril à côté duquel on a vécu, si l'on se fait une idée aussi nette que possible de l'état où se trouvaient les finances turques.

Le budget ottoman, qui, autant qu'il est permis de s'en assurer en face d'une comptabilité non contrôlée et vicieuse, porte en recette la somme de 286,187,000 francs et en dépense la somme de 293,721,000 francs, se solde par un déficit d'un peu plus de 7 millions et demi. En regard de ces chiffres, qui représentent les revenus et les charges ordinaires de l'empire, il faut placer le chiffre des dettes turques. L'ensemble des dettes de la Turquie s'élève approximativement à 846 millions de francs. Cette dette, égale à peu près au triple des revenus de la Turquie, ne serait peut-être pas trop effrayante, si elle était tout entière consolidée, et si elle n'imposait qu'un service d'arrérages annuels au budget ordinaire. Malheureusement il n'en est point ainsi. La dette consolidée, composée des trois emprunts conclus depuis six ans en Europe, et dont le service est compté au budget ordinaire des dépenses, est de 384 millions. La dette flottante est de 462 millions. Ce chiffre est énorme, si on le compare au revenu annuel, qui est de 286 millions.

Que l'on se représente un état européen vivant avec une dette flottante qui dépasserait dans une telle proportion son revenu : la France par exemple ou l'Angleterre demeurant sous le poids d'engagemens exigibles à court terme de 2 milliards et demi ! Le péril serait énorme même pour des pays disposant de ressources aussi considérables que celles de la France ou de l'Angleterre : que doit-ce être pour un empire aussi dépourvu d'ordre financier et de moyens de crédit que la Turquie ? Cette dette flottante se décompose, il est vrai, en deux catégories d'engagemens : les uns, à courte échéance, c'est-à-dire exigibles dès l'année 1860, et s'échelonnant jusque vers le milieu de 1861, forment une somme de 198 millions; les autres, sur lesquels il est difficile d'avoir des renseignemens précis, mais qui sont à des échéances de plus d'une année, — quelques-uns vont jusqu'à dix ans, — donnent un total de plus de 264 millions et demi. C'est sous le poids de cette dette flottante de près de 200 millions, immédiatement ou très prochainement exigible, que la Turquie vient de passer la présente année. On sait de reste que ses services ont tous été troublés et interrompus, que la solde de ses troupes est restée due, que les ressources du prochain exercice ont été consommées par anticipation. Si le crédit obtenu à des conditions usuraires eût fait défaut, si la banqueroute du gouvernement eût disloqué l'administration et ruiné les créanciers de la Porte, on pressent ce qu'eût été la crise politique, et l'on juge que la crise financière eût retenti des banquiers de Constantinople sur les places européennes qui sont en correspondance avec eux. Un emprunt, un emprunt qui permît de consolider au moins la portion de la dette flottante qui allait échoir, tel est le cri de dé-

tresse qui depuis six mois arrivait sans cesse de Constantinople à Paris et à Londres.

L'on était donc en présence d'une catastrophe imminente, et cette catastrophe, on pouvait la conjurer ou l'éloigner par un emprunt. On voit comment la question financière soulevait la question politique. A notre avis, pour apporter un remède efficace à la situation de l'empire ottoman, il eût importé de ne pas scinder ces deux questions. Il eût été à désirer que les gouvernemens européens prissent en considération l'état de la Turquie. L'on sait de reste en Europe que l'on n'obtient quelque amendement de la Porte que lorsque, étranglée pour ainsi dire par la nécessité, elle est contrainte d'écouter les conseils qu'on lui donne. La Porte paraissait bien sentir le poids de cette nécessité, et pour tenter le crédit européen elle ne fit pas difficulté de prendre dans des documens officiels les résolutions les plus méritoires. Elle sembla vouloir inaugurer le contrôle de son budget en érigeant en conseil permanent la commission des finances précédemment instituée. Des sujets chrétiens de la Porte devaient faire partie de ce conseil de contrôle et de surveillance; mais surtout pour donner des garanties à l'Europe on y appela des fonctionnaires européens : M. le marquis de Plœuc, inspecteur des finances français, M. Falconnet, qui veille à Constantinople aux intérêts des porteurs de l'emprunt anglais de 1858, et M. de Lackenbacher, conseiller privé autrichien. Fuad-Pacha annonça à l'Europe ces résolutions de réformes par une dépêche du mois de juin; les intentions les plus louables et les plans de conduite les plus corrects y étaient annoncés. Le conseil des finances, d'après la dépêche du ministre, devait avoir les attributions les plus étendues pour surveiller et contrôler les budgets des divers ministères, dresser le budget général, établir les règles d'une comptabilité sincère et régulière, étudier les modifications à introduire dans le système des impôts, créer des ressources nouvelles, etc. Certes, si ces promesses ont été tenues, si la Porte a effectivement donné au conseil des finances l'autorité efficace dont elle l'investissait aux yeux de l'Europe, on peut ne pas désespérer des finances turques. Le mal financier de la Turquie provient surtout en effet des dilapidations de ses hauts fonctionnaires; le ministre de la guerre et le ministre de la marine, pour citer les départemens les plus dispendieux, ont pu jusqu'à présent, sans rendre de comptes, suppléer aux insuffisances réelles ou supposées de leurs services par des émissions de bons spéciaux qui forment une partie considérable de la dette flottante exigible. S'il était possible de faire cesser ces abus ministériels, si des Européens compétens en matière financière étaient sincèrement consultés et réellement écoutés par la Porte, les ressources financières de la Turquie seraient peut-être assez vite replacées au niveau de ses besoins. C'est la raison qui, selon nous, rendait opportune l'action collective de l'Europe sur la Porte pour lui arracher des réformes sérieuses et lui porter un secours efficace. L'a-t-on tenté? A-t-on échoué? Pourquoi et contre quels obstacles? Il y a là des obscurités sur lesquelles il eût été utile d'obtenir des éclair-

cissemens dans un moment où des capitaux français, privés de tout concours politique, s'aventurent dans cet Orient.

Nous savons que ces capitaux sont surtout attirés par l'appât d'un gros revenu, et que le taux même de ce revenu les avertit des risques qu'ils affrontent. *High interest, bad security,* disait le duc de Wellington avec son bon sens ordinaire : gros intérêt, valeur précaire! Mais puisque l'argent français devait aller chercher fortune en Turquie, nous eussions mieux aimé qu'il y eût été précédé et soutenu par un actif concours politique. Nous aurions voulu avoir des garanties politiques que la Porte fera un bon usage de l'emprunt qu'elle a contracté, qu'elle l'emploiera en effet à éteindre réellement les 200 millions de dette flottante exigible qui ont été la cause de cet appel fait au crédit français; nous aurions désiré, pour que la situation financière de la Turquie fût améliorée par l'emprunt au lieu d'en être aggravée, que l'on exigeât de la Porte qu'elle mît la main à une modification de son système d'impôt qui lui permît de retrouver l'équivalent des 27 millions de francs qu'elle vient d'aliéner au profit des souscripteurs du nouvel emprunt. Les capitaux, ralliés par la spéculation parmi les épargnes françaises les plus modestes, méritaient bien, dans une aventure si nouvelle pour eux, d'être éclairés et guidés par une tutelle gouvernementale nettement accusée. Nous exprimons ce vœu ou ce regret, comme on voudra, à cause de l'étroite et naturelle union qui lie ici l'intérêt politique à l'intérêt financier : si la question était purement économique, nous nous garderions bien d'en appeler ainsi à l'état, car nous professons le principe anglais, que l'état n'a point à intervenir dans les affaires des particuliers, et que chacun doit rester maître de s'exposer aux chances qu'il veut courir.

Une remarquable brochure, *l'Empereur François-Joseph et l'Europe,* attaque avec une grande habileté et une rare maturité de raison un problème plus pressant et plus redoutable encore que celui des destinées de la Turquie. Il s'agit de cette guerre entre l'Italie et l'Autriche pour la possession de la Vénétie, guerre terrible dont l'approche répand sur cette fin d'année une ombre triste. L'auteur de cet écrit a le sentiment bien réel des maux que cette guerre, ou la menace qui la tient suspendue sur l'Europe, cause au monde, car ces maux, il les apprécie au point de vue économique, point de vue que trop peu d'hommes d'état en Europe ont présent à l'esprit. Dominé par la pensée du désordre, funeste pour tous, qu'engendrerait la reprise de la lutte, l'auteur plaide avec une conviction honorable la thèse de la cession de la Vénétie à l'Italie moyennant une indemnité qui pourrait relever les finances autrichiennes. Ce n'est, dira-t-on, qu'un lieu-commun et une utopie; en tout cas, l'écrivain a fait de ce lieu-commun une conception originale par la convenance et la généreuse sincérité de sa discussion. Et que faudrait-il pour que cette solution cessât d'être une utopie et rendît l'Europe à elle-même et aux prospérités de la paix? Une manifestation calme et souveraine de l'opinion publique. E. FORCADE.

REVUE MUSICALE.

—

Le temps marche, et les heures qui en mesurent la durée sèment la route infinie qu'elles parcourent d'incidens toujours nouveaux. La vie est un mouvement, et ce mouvement se propage de l'esprit à la matière, qui, elle aussi, s'agite et se transforme incessamment : il n'y a d'immuable que l'immuable mobilité des choses et des hommes.

Un événement s'est produit depuis notre dernière *revue musicale :* je ne veux pas parler du changement qui a eu lieu dans les lois politiques de la France, changement dont auront à se réjouir, espérons-le du moins, tous les esprits généreux qui préfèrent la liberté morale au bonheur matériel, les agitations de la vie aux douceurs de la mort. Non, ces choses-là ne sont pas de mon domaine. J'entends parler d'un événement qui s'est accompli dans le petit monde sublunaire où je m'agite, de l'épanouissement d'un compositeur idole de la belle jeunesse et des petits journaux. M. Offenbach enfin, puisqu'il faut l'appeler par son nom, fondateur, directeur et compositeur du théâtre des Bouffes-Parisiens, a donné à l'Opéra, le 26 novembre, un ballet-pantomime en deux actes et quatre tableaux sous ce titre séduisant : *le Papillon*. La cour et la ville assistaient à cette solennité, préparée depuis longtemps par l'administration de M. Fould, qui, en quittant le ministère d'état, a voulu sans doute laisser aux arts qu'il a dirigés pendant huit ans ce dernier témoignage de son goût et de sa sollicitude! C'est que M. Offenbach n'est pas ce qu'un vain public pourrait penser! Il n'est pas né au hasard et spontanément, comme certains champignons après un jour d'orage; il a été planté, il a été arrosé et on l'a vu naître sous les yeux de l'autorité, ce beau rosier qui a donné à la France *Orphée aux Enfers!* M. Offenbach est un type, il est le produit légitime de son époque; sa musique correspond à toute une littérature, à une forme d'art qui sont écloses sous la même influence depuis une dizaine d'années. A ce titre, M. Offenbach appartient à l'histoire, et son portrait ne peut qu'être agréable à la postérité.

M. Jacques Offenbach est né à Cologne de la race sémitique (comme dirait M. Renan), dont il porte l'empreinte fatale. Ni la muse de la grâce ni celles de la beauté et du sentiment n'ont voulu veiller autour de son berceau. J'ignore par quelles vicissitudes l'auteur du *Papillon* a passé avant d'arriver à la renommée, et quels ont été les instituteurs d'une tête aussi chère; mais je sais que de très bonne heure il a eu le bon esprit de conformer son humeur à la nature de ses facultés, et de choisir le rôle qui convenait à ses aspirations. M. Offenbach est une figure légendaire, qui n'est pas sans analogie avec ce Méphistophélès des marionnettes dont parle Goethe dans ses *mémoires :* on le vit surgir et se produire dans Paris, vers 1848, au milieu des éclairs et au bruit de la foudre des révolutions, les cheveux longs et en désordre, le regard douteux, le sourire satanique, tenant à la main un violoncelle, dont il jouait comme d'un mirliton. Apparaître, plaire et séduire le public particulier dont il était le musicien prédestiné, fut pour M. Offenbach l'affaire de quelques mois. Comme il jouait faux! comme il se démenait sur le manche de son violoncelle, sur lequel il se courbait et se

penchait ainsi que le spectre de la légende sur le cou de son cheval noir! comme il était irrésistible alors que, secouant sa chevelure trop abondante, il se donnait les airs d'un petit Paganini! Je le vis alors, je l'entendis, et je le compris. A son talent fascinateur de virtuose, M. Offenbach joignit bientôt le don précieux du compositeur. Il s'essaya sur toute sorte de sujets, et fit sur quelques fables de La Fontaine, selon l'énergique expression du poète,

Ce que les papillons, hélas! font sur les roses.

Tant de talens réunis ne pouvaient pas rester longtemps sans récompense, et à peine M. Arsène Houssaye fut-il nommé directeur du Théâtre-Français que M. Offenbach fut mis à la tête du vieil orchestre du théâtre de la rue de Richelieu. M. Offenbach joua de cet orchestre vénérable comme il jouait du violoncelle. Se démenant au fond de son entonnoir comme un diable dans un bénitier, il donna la parade en plein Théâtre-Français. Son succès fut grand. Les faveurs pleuvaient sur la tête de M. Offenbach, et chaque année on lui arrangeait une belle représentation à son bénéfice, où toute la Comédie-Française paraissait comme dans la cérémonie du *Malade imaginaire*. Enfin l'empire se fait, M. Fould est nommé ministre d'état, et dès juillet 1855 M. Offenbach obtient le privilége du théâtre des Bouffes-Parisiens, où il règne et gouverne depuis cinq ans. Ai-je besoin de parler de ce théâtre fameux, qui a inauguré en France un nouveau genre de musique dramatique que l'Europe nous envie? Qui ne connaît la série des chefs-d'œuvre qu'y a composés M. Offenbach : *les Deux Aveugles, Ba-ta-Clan, Croquefer ou le Dernier Paladin, Tromb-al-Cazar, le Savetier et le Financier,* enfin *Orphée aux Enfers,* qui a eu autant de représentations que le *Robert le Diable* de Meyerbeer? M. Offenbach pourra s'élever encore dans l'admiration des hommes, mais je doute qu'il puisse dépasser *Orphée aux Enfers,* qui me paraît être le suprême effort de son *bufonissimo genio.*

Comme tous les hommes supérieurs, M. Offenbach a compris les besoins de son époque, et y a répondu. Son œuvre est le double produit d'une libre fantaisie fécondée par l'esprit de la génération dont il a deviné les penchans et caressé les instincts. Son succès n'est point un accident, c'est un phénomène social parfaitement légitime qui aurait pu ne pas être, si M. Offenbach n'eût pas existé; mais l'auteur d'*Orphée aux Enfers* une fois admis, il devait pousser de vigoureuses racines sur le terrain où nous sommes. Les routiniers, les critiques pédans perdus dans les brouillards de l'idéal, comme j'en connais, les admirateurs intrépides du passé et des vieux chefs-d'œuvre, les esprits moroses, les politiques surannés, ont eu beau protester contre le théâtre et l'œuvre de M. Offenbach, qu'ils ont traité de haut en bas : l'auteur d'*Orphée aux Enfers* n'en a été que plus fort, plus acclamé, plus chéri par la jeunesse, par les femmes du monde, par tous ces hommes de bonne humeur, qui sont si nombreux et si puissans de nos jours! Fort de l'appui de l'autorité et de la faveur de l'opinion, M. Offenbach a pu braver le dédain des grands journaux, qui se sont refusés à parler de son théâtre; il a pu braver les anathèmes, les railleries des envieux, et vaincre tous les obstacles qu'on a voulu opposer à son essor. Il est arrivé, il est,... et bien aveugles sont ceux qui ont méconnu l'importance sociale d'un musicien qui a fait

école, qu'on chante dans toutes les capitales de l'Europe, et qui a produit à Paris toute une littérature qui parle sa langue, reproduit ses types, et vit de ses idées. Je vous le dis en vérité, M. Offenbach est un grand homme! Le public, lui, ne s'y est pas trompé. Qu'ils se pendent donc, tous ces critiques sublimes, ces mâcheurs d'esthétique, ces diseurs de billevesées métaphysiques, ces esprits fins et délicats qui, comme M. Montégut, cherchent la raison de l'art et du théâtre modernes dans d'ingénieuses combinaisons de vérité de mœurs, de style et d'imagination! Il s'agit bien de tout cela vraiment! M. Offenbach seul a compris son temps, et l'auteur d'*Orphée aux Enfers* est, comme l'auteur de *la Vestale,* le musicien de son époque.

Il ne faut pas s'étonner après cela que M. Offenbach ait été chargé d'écrire à la fois la musique d'un ballet pour le Grand-Opéra et un ouvrage en trois actes pour l'Opéra-Comique. Je suis même convaincu que M. Offenbach aura dû modérer le bon vouloir de ses illustres et puissans protecteurs, et que si on ne lui a pas confié la mission de composer un grand opéra en cinq actes pour le théâtre où nous allons bientôt entendre M. Richard Wagner, c'est que le fondateur des Bouffes-Parisiens aura été plus modeste qu'il n'en a l'air.

La scène du ballet-pantomime *le Papillon,* qui nous a suggéré les hautes considérations qu'on vient de lire, se passe en Circassie. Une fée méchante, vieille et jalouse, Hamza, tient sous sa dépendance une jeune servante, Farfalla, qu'elle maltraite fort. Un prince beau, jeune, amoureux et généreux, comme le sont tous les princes des contes bleus, le prince Djalma, survient dans la maison de la vieille fée, qui s'éprend pour lui d'une passion surannée et mal comprise. Le prince n'a d'yeux et d'oreilles que pour la jeune et jolie servante, qui danse à ravir. Hamza, la vieille fée, furieuse de se voir repoussée par le prince, s'en prend à la jeune servante Farfalla, qu'elle poursuit de sa colère et qu'elle transforme en papillon. De cette métamorphose naissent une foule d'incidens et de changemens à vue qui remplissent deux actes et quatre tableaux. Je n'ai pas besoin d'ajouter que Farfalla, redevenue la jeune fille du premier acte, finit par triompher des maléfices de la vieille fée, et qu'elle épouse le prince Djalma. On a vu cent fois à l'Opéra des ballets plus intéressans et plus variés que *le Papillon,* dont le *scenario* est de M. de Saint-Georges et de Mme Marie Taglioni, ce qui nous a un peu surpris; mais ce qu'on n'avait jamais entendu au grand théâtre de l'Opéra de Paris, c'est une musique comme celle qu'a écrite M. Offenbach. Nous qui nous attendions à quelque haute pasquinade digne de l'auteur d'*Orphée aux Enfers,* nous avons été surpris de la platitude et du néant de cette muse de *fantoccini* venant gambader sur le premier théâtre lyrique de l'Europe. La surprise a été générale, même pour ceux qui savent au juste ce que vaut M. Offenbach. Sa musique a produit sur moi l'effet de cet instrument que le montreur de marionnettes tient au fond de la gorge pour faire parler ses différens personnages, d'une *pratique* enrhumée. On peut dire littéralement, si ce n'est noblement, qu'en abordant l'Opéra, M. Offenbach a perdu son sifflet, et qu'il ne lui reste plus que les yeux pour pleurer sa profonde et légitime disgrâce.

Sans parler des costumes et des décors, qui ont de l'éclat, le seul intérêt de ce nouveau ballet que l'Opéra vient d'exposer aux yeux et aux oreilles

de l'Europe ébahie, c'est le talent, la grâce et la jeunesse de Mlle Emma Livry, qui représente Farfalla en ses diverses métamorphoses. Elle vole, elle s'élance, elle bondit, elle marche sur les flots sans se mouiller la plante des pieds. Son succès est réel, d'autant plus mérité, que l'affreuse serinette de M. Offenbach n'est pas faite pour aider un papillon à quitter la terre où il est éclos par un beau jour d'été. Quand donc nous donnera-t-on un ballet comme je le rêve, le produit exquis d'un vrai poète et d'un grand musicien, un *scenario* tracé par un Lamartine, illustré par un compositeur comme Mendelssohn ou Schubert, au lieu de s'adresser, je ne dirai pas à un artiste qui est au-dessous de l'impossible, mais à un musicien ordinaire, qui n'a que du métier sans imagination? Si l'homme d'esprit qui dirige l'Opéra n'avait pas été entravé de toutes manières, ce grand théâtre ne serait pas dans l'état affligeant où nous le voyons.

Le Théâtre-Italien continue le cours de ses agréables représentations, qu'il varie de plus en plus, et qui attirent dans la salle Ventadour un public empressé et parfois enthousiaste. M. Ronconi, après nous avoir donné un peu trop de comédie dans *il Barbiere di Siviglia,* a joué le rôle de Rigoletto avec talent et beaucoup de vigueur, surtout dans la scène finale du troisième acte. Je dis qu'il l'a joué et non pas chanté, car M. Ronconi n'a plus une seule note musicale au fond de son gosier tari. M. Mario chante la partie du duc de Mantoue avec charme et de manière à faire parfois illusion sur les irréparables outrages du temps. Tout récemment, le 4 décembre, le Théâtre-Italien a repris le charmant petit opéra de M. de Flottow, *Marta.* C'est de la musique légère, gracieuse, facile, qu'on écoute avec plaisir et sans contention d'esprit. Mme Alboni et M. Graziani y font merveille. Bientôt on nous donnera un nouvel opéra de M. Verdi, *Il Ballo in maschera,* dont on prédit le succès. Ainsi soit-il.

Le théâtre de l'Opéra-Comique fait peu parler de lui, ce qui n'implique pas qu'il en soit plus heureux pour cela. Il y a là aussi beaucoup de choses à refaire, un esprit nouveau à infuser dans ce vieux corps languissant, un personnel à remonter et à diriger avec sollicitude. Il est triste de voir tant de charmans chefs-d'œuvre, comme *la Dame blanche, le Pré aux Clercs, les Diamans de la Couronne, la Part du Diable,* estropiés par des chanteurs sans voix, dont la province aurait de la peine à se contenter. On peut être excusable de n'avoir sous la main ni compositeur original, ni interprètes d'un ordre élevé; mais on doit toujours, dans un théâtre de Paris subventionné par l'état, offrir une exécution passable et soignée du plus beau répertoire qui existe. Un petit acte sans importance, *l'Éventail,* a été donné le 4 décembre à l'Opéra-Comique. La musique de M. Ernest Boulanger, fils de l'ancienne et excellente cantatrice, a le mérite de rappeler un grand nombre de motifs bien connus qui ne sont pas de l'invention de M. Boulanger, mais qu'il a recueillis avec soin et qu'il a groupés avec goût. La pièce, qui n'existe pas, et qui forme une succession arbitraire de petites scènes à tiroir, est de l'invention de MM. Barbier et Michel Carré, grands faiseurs de bouts-rimés qui ne peuvent parvenir à tisser deux actes de vaudeville un peu raisonnables. Que l'Opéra-Comique se réveille, qu'on y donne autre chose que de petits actes d'une gaieté parfois excessive, et qu'on y respecte, plus qu'on ne le fait, un répertoire délicieux qui est un des titres distinctifs du génie de la France.

Voyez le Théâtre-Lyrique, comme il se défend vaillamment contre la destinée cruelle qu'on lui a faite! Celui-là rend de vrais services à l'art musical, et il est grandement à désirer que l'autorité, soucieuse de l'avenir de la musique dramatique, tende une main secourable à un théâtre qui a fait entendre à la France les chefs-d'œuvre de Gluck, de Mozart, de Weber et de Beethoven.

Cependant l'année approche de sa fin, et nous ne voulons pas quitter les lecteurs de la *Revue* sans leur recommander quelques publications intéressantes, qui peuvent être mises entre les mains de vrais amateurs de musique. Recommandons-leur tout d'abord les *Archives du chant* de M. François Delsarte, vaste répertoire de morceaux tirés des principaux chefs-d'œuvre lyriques de la France depuis Lulli et au-delà jusqu'à Spontini et plus tard encore. M. Delsarte, qui est un artiste amoureux des vieilles formes que le temps a consacrées, et qui expriment plus directement l'accent prosodique et le sens moral de la parole que les morbidesses de la mélodie pure, laquelle n'a d'autre raison d'être que le charme qu'elle procure, M. Delsarte a recueilli et annoté avec soin les plus beaux airs, les plus beaux trios et les scènes les plus pathétiques des opéras de Lulli, Rameau, Gluck, Piccinni, Sacchini, Cherubini, Spontini, dans le genre sérieux, de Duni, Monsigny, Philidor, Grétry et Dalayrac dans le genre de l'opéra-comique. Chaque morceau porte en tête de la page le nom de l'ouvrage d'où on l'a tiré et la date précise où l'opéra a été représenté pour la première fois. A cette série de morceaux dramatiques, d'où Haendel, Hasse, Haydn, Mozart et Beethoven ne sont pas exclus, M. Delsarte a joint un choix des chansons les plus piquantes des XVI[e] et XVII[e] siècles. C'est un vrai résumé de l'histoire du chant dramatique que les *Archives* de M. Delsarte, un ouvrage curieux, commode et très bien gravé, avec un simple accompagnement de piano, un beau cadeau à faire à une femme de goût, à un dilettante qui voudrait avoir sous la main les diverses manifestations que l'art musical a données des sentimens éternels du cœur humain.

Le *Répertoire du chanteur,* publié par la maison Brandus et Dufour, est pour ainsi dire, le complément des *Archives du chant* de M. Delsarte, dont nous venons de parler. Composé de huit volumes in-8°, dans le format connu des petites partitions, le *Répertoire du chanteur* contient les meilleurs morceaux des chefs-d'œuvre dramatiques modernes, en y comprenant des airs et des duos choisis dans des opéras plus anciens. Chaque genre de voix trouve dans un volume particulier les morceaux qui lui sont propres, et la réunion des huit volumes pour soprano, mezzo-soprano et contralto, ténor, baryton et basse, renferme la quintessence de la musique dramatique qu'on chante de nos jours sur les théâtres de Paris. Cette collection, commode et utile, fait partie d'une publication plus considérable, intitulée *Bibliothèque musicale* et composée de cent volumes choisis parmi les œuvres de tous les maîtres et de toutes les écoles.

Ce sont là, ce nous semble, de belles étrennes à donner à qui sait apprécier les belles choses qui ne passent pas de mode, et qui auront, en 1861, la jeunesse et l'enchantement qu'elles possèdent depuis si longtemps. Qu'on y joigne l'excellente méthode de chant de M. Panofka, que nous avons si souvent recommandée aux lecteurs de la *Revue,* ouvrage éminemment utile, où

l'auteur a su approfondir tous les élémens d'un art délicat qu'il possède à fond. M. Panofka possède deux rares qualités : il guérit les voix malades et il conserve les voix saines qu'on lui confie. Je voudrais bien savoir si la faculté de Paris a beaucoup de médecins aussi forts que M. Panofka!

Et maintenant, *alea jacta est!* que l'année nouvelle nous arrive avec son cortége inséparable de craintes et d'espérances! Nous l'attendons de pied ferme sans trop redouter l'énigme de l'avenir qu'elle nous réserve. Qu'elle nous soit bénigne cependant et toute pacifique, qu'elle achève par la persuasion, si c'est possible, le grand œuvre de l'entière émancipation de l'Italie, à l'aide de la puissante amitié de la France; que ces deux grandes et belles nations de la race latine, qui ont civilisé le monde occidental, s'étreignent de plus en plus et resserrent l'antique alliance qui exista entre elles depuis César jusqu'à Charlemagne, et depuis Charlemagne jusqu'à nos jours. Quelle immense variété d'intelligences et de grands hommes ont enfantés la France et l'Italie! que d'événemens glorieux n'ont-elles pas accomplis ensemble depuis les croisades jusqu'à la chute du premier empire! Les civilisations des deux peuples sont si souvent fécondées l'une par l'autre, qu'on ne sait à quelle heure de l'histoire on peut trouver le confluent des deux fleuves, à quel moment les deux esprits et les deux langues se pénètrent et se communiquent leurs propriétés diverses. C'est dans les romans chevaleresques produits par la France du XIe au XIIIe siècle que l'Arioste puise les élémens de son merveilleux poème, c'est dans les historiettes de Boccace que La Fontaine prend le thème de ses contes charmans, dont il a eu bien tort de se repentir. Par la papauté, par la théologie scolastique des saint Anselme et des Pierre Lombard, par les arts, par la science du droit romain et des finances, par les hommes éminens en tout genre qu'elle nous a donnés, tels que Mazarin, Mirabeau, Napoléon, l'Italie n'a cessé d'avoir de l'influence sur l'administration intérieure et la politique de la France, qui à son tour a souvent secouru l'Italie de sa puissante épée et formé le projet de l'arracher à la domination de l'Espagne et de l'Autriche. Ce fait immense est presque accompli de nos jours, et il doit nous être permis de souhaiter que l'année 1861 voie s'achever une œuvre qui, depuis Henri IV surtout, a été le rêve des plus grands rois et des plus profonds politiques qu'ait eus la nation française.

En revenant au sujet qui nous intéresse plus particulièrement, souhaitons aussi que la bouffonnerie musicale soit refoulée là d'où elle n'aurait jamais dû sortir. Que la nouvelle administration à laquelle sont confiés les intérêts de l'art soit bien pénétrée de cette idée, que la France doit une grande partie de son influence sur l'Europe à son esprit, à son goût, à sa munificence envers toutes les grandes et nobles manifestations du génie. Ses poètes, ses philosophes, ses savans et ses artistes ont plus fait pour étendre son empire moral sur le monde que ses politiques et ses grands capitaines. Que le Conservatoire de musique, que l'École des beaux-arts, que les théâtres subventionnés, que l'Opéra surtout, soient l'objet d'une sollicitude éclairée et ne deviennent pas le refuge des médiocrités princières de l'Europe. Enfin ne protégez que les travaux sérieux et repoussez bien loin de vous les artistes et les écrivains qui contribuent à fausser le goût public et à corrompre le sentiment du beau dans sa source première.

P. SCUDO.

RÉOUVERTURE DU COURS DE M. SAINT-MARC GIRARDIN A LA SORBONNE.

Le semestre d'hiver a commencé à la Sorbonne. M. Saint-Marc Girardin a, l'un des premiers parmi ses collègues comme de coutume, ouvert son cours de poésie française, et nous avons retrouvé l'auditoire et le professeur que nous connaissons et aimons depuis vingt ans.

C'est un curieux spectacle que présente ces jours-là la vieille Sorbonne. La France et l'Europe y sont représentées par les nouvelles recrues de jeunes étudians qu'envoient à Paris, au commencement de chaque saison d'hiver, nos académies provinciales et les universités étrangères. On y entend vingt langues; on y est assis entre un Arabe et un Persan, et l'Orient chrétien, arménien ou moldo-valaque, n'y manque pas, lui qui reconnaît dans M. Saint-Marc Girardin, depuis longtemps déjà, un éloquent ami et un chaleureux défenseur. Assemblé des quatre coins de l'horizon, complété par l'appoint de ceux qui, comme nous, ont appris depuis la jeunesse à aimer la parole du maître et le maître lui-même, cet auditoire devient, en dépit des provenances et des nationalités diverses, tout français. Oui, lui qui mêlait tout à l'heure tous les langages, le voilà qui se plaît au beau parler de notre pays, qui saisit avec une singulière finesse cette expression délicate, cette nuance seulement indiquée, ce sous-entendu spirituel; le voilà qui a du bon sens, de l'esprit et du goût. Et quant à l'ardeur, quant aux nobles entraînemens, quant aux sympathies généreuses, comme il frémit! comme il retentit sous un mot qui tombe! quel écho sensible! quel métal sonore! Où trouver ailleurs dans l'enseignement public un tel auditoire? Est-ce dans nos provinces? Il y a dans toutes nos grandes villes, cela est vrai, des facultés où un enseignement supérieur rend au pays des services que l'Université elle-même ne reconnaît peut-être pas assez. Cet enseignement ouvre à l'esprit du jeune homme des perspectives nouvelles que l'enseignement secondaire n'avait eu ni la mission, ni le temps de lui révéler; il rappelle à l'homme fait, engagé quelquefois dans les préoccupations exclusives d'une industrie ou d'un commerce spécial, les intérêts intellectuels et les plaisirs littéraires; surtout il perpétue et répand, — ce n'est pas le moindre de ses services, — les habitudes et les maximes de l'esprit français, sa critique intelligente et large, ses principes de composition claire et précise, son goût d'harmonieuse variété dans le cadre d'une unité savante.

Ce que répand de bon sens, de vraie lumière et de sage raison dans notre pays cet enseignement chaque jour répété, s'apprécierait difficilement, et le jour où cette source bienfaisante cesserait de couler, le ton général où s'est élevé l'esprit français dans le concert intellectuel de l'Europe commencerait à baisser. Plus d'une de nos facultés de province a réuni et réunit encore de nombreux et sympathiques auditoires, et plus d'un professeur habile s'y est fait un juste renom. Lyon, Toulouse, Montpellier, Bordeaux, Bordeaux au temps du regrettable M. Rabanis, en qui nous venons de perdre un esprit d'une rare vivacité et d'une singulière ardeur, ont offert à l'enseignement supérieur, avec bien d'autres de nos villes, une enviable carrière et un noble rôle à remplir; mais pourtant il y manque en général cet élément vivant des auditoires parisiens, le grand nombre des jeunes gens. Il y

manque aussi cet admirable concours des quatre bouts du monde que Paris seul peut offrir, et qui, réuni sous l'inspiration d'un enseignement depuis longtemps célèbre et justement vanté, crée autour de lui je ne sais quelle atmosphère électrique où la parole fait vibrer à l'instant les esprits et les cœurs. — Quant aux universités étrangères, interrogez tous leurs disciples : ils vous diront qu'elles tiennent en honneur dans leur enseignement littéraire la déduction savante, l'argumentation logique, non sans une science qui a valu aux professeurs la célébrité avec une juste reconnaissance de la part de l'Europe, mais ils vous diront aussi que l'enseignement y est moins libéral et moins vivant. Il y a certaines qualités que ne comporte pas l'allure ordinaire de leurs universités nationales, et qu'ils viennent chercher à Paris; comme autrefois leurs devanciers venaient s'asseoir sur la paille de la rue du Fouarre, ils viennent eux-mêmes, à six cents ans de distance, s'asseoir sur les bancs de l'antique Sorbonne; comme eux, en recherchant notre enseignement, ils deviennent Français pour deux ou trois de leurs plus belles années, et, quoi qu'ils fassent ou quoi que nous fassions, il leur en reste bien pour toute la vie quelque chose.

Il n'est pas un des cours qui leur sont offerts où leur avidité ne puisse rencontrer un bon nombre de traits de cette éducation française à laquelle ils rendent hommage; mais on peut dire que personne n'en a su réunir et présenter l'esprit et la forme avec autant de bonheur que M. Saint-Marc Girardin dans sa longue carrière. Si cet auditoire de plus de douze cents personnes devient tout à coup si intelligent, si bien doué, si généreux, c'est qu'il reflète l'esprit et le caractère de l'orateur qui l'anime, et ce dernier n'a pas cherché de meilleur instrument pour subjuguer et façonner de la sorte le milieu changeant et divers où sa parole devait jeter la lumière et l'ardeur que la méthode de haut enseignement inaugurée il y a trente ans par MM. Cousin, Guizot et Villemain, méthode éloquente dans le sens propre du mot, c'est-à-dire unissant la clarté et l'agrément de l'expression au choix sévère, à la subordination logique et à l'élévation constante des idées, méthode vraiment conforme à notre esprit national, et dont M. Saint-Marc Girardin est depuis si longtemps dans notre Université le maître et le modèle.

La première leçon du cours de cette année suffisait à elle seule pour montrer à l'œuvre toutes les ressources de cette méthode. Le professeur s'était proposé de comparer entre eux l'*Art poétique* de Boileau et *le Temple du Goût*. C'était déjà, rien qu'en instituant ce parallèle, saisir avec esprit deux hommes bien différens par leurs côtés communs, qui étaient leurs meilleurs côtés. La comparaison seule rendait justice à tous deux, en les présentant, avant même que le professeur n'eût parlé, comme les deux excellens défenseurs de la bonne critique littéraire et du goût, comme les deux sages amis des anciens contre les prétendus modernes, comme les deux adversaires également sensés de La Mothe et de Perrault. A l'un et à l'autre, à Voltaire comme à Despréaux, la comparaison profitait, et le souvenir des deux poètes gagnait à l'heureux rapprochement de l'élégance légère et de la grave raison. Ce n'était pas assez de montrer, comme l'a fait d'abord M. Saint-Marc Girardin, la conformité des jugemens littéraires, à un demi-siècle de distance, sous la plume de Boileau et sous celle de Voltaire. Fallait-il forcer la comparaison? la différence des dates ne parlait-elle pas très

haut d'elle-même, et ne s'était-il rien passé dans ce demi-siècle qui avait compris la fin du grand règne et les premières années d'un temps nouveau? La France avait-elle été témoin d'un simple changement de personnes sur le trône, ou bien l'esprit français n'avait-il pas subi une grave épreuve, dont les écrits de Voltaire, quels qu'ils fussent, devaient trahir les résultats? Nous rencontrons ici un des plus remarquables mérites de M. Saint-Marc Girardin. Il sait dire la vérité à ses auditeurs, et il sait la leur rendre acceptable. Que de fois nous l'avons entendu faire doucement la leçon à tous les travers de la jeunesse, blâmer les folles amours et les vagues pensées, et rendre enviables aux moins réfléchis d'entre ses auditeurs l'honnêteté sévère, la douce et forte humilité, le droit sens et la vertu!

C'est un des charmes les plus puissans de sa parole, c'est un des secrets de ces applaudissemens prompts et faciles, mais toujours mérités, qu'on sait à l'avance la sûreté de son inspiration. Vous pouvez vous y abandonner en toute liberté et vous y laisser séduire; elle ne vous trahira jamais, c'est-à-dire ne vous offrira jamais du suspect ou du faux brillant : son dessin léger, qui vous apparaît vif, alerte, sans apprêt, né sur l'heure, quelquefois aventureux, repose toujours sur une trame solide, ferme tissu de bon sens et de raison. Le désir de devenir sérieusement utile et la conscience de l'être s'ajoutent à ces qualités quand M. Saint-Marc Girardin exprime des conseils de conduite publique ou de vie privée. C'est ce qui fait accueillir de ce nombreux auditoire, bien qu'ils ne soient exempts ni de sévérité ni de tristesse, certains jugemens de l'orateur sur la façon dont nos aïeux, nos pères et nous-mêmes avons conduit en mainte occasion l'histoire de France. Il faut rendre cette justice à M. Saint-Marc Girardin, qu'il nous prêche dans la vie publique nos devoirs plus que nos droits. Et n'est-ce pas la sage conduite? Aurait-on si peu de foi qu'on oubliât qu'au devoir bien rempli correspond un droit, cette fois inébranlable? A ne considérer que les quinze années de la fin du règne de Louis XIV, qui résumaient facilement pour les auditeurs la période écoulée entre l'*Art poétique* et *le Temple du Goût*, il était du devoir de l'esprit français, au nom de la liberté civile, politique et religieuse, tout au moins au nom de la charité, au nom du bon sens, de ne pas se montrer exclusif et despote comme il l'a été envers les différentes oppositions qui se manifestaient alors. Louis XIV n'en voulut pas souffrir, et l'esprit français fut son complice. La révocation de l'édit de Nantes fut populaire en France, cela est triste à dire, mais facile à prouver, et détruisit la première opposition, celle des protestans. M. Saint-Marc Girardin a rappelé à ce propos un mot d'Alexandre Thomas, suivant lequel le malheur des protestans en France aurait été de se trouver à l'état de minorité chez un peuple qui a un goût décidé pour les majorités. N'est-ce pas aussi cependant à cette situation constante de minorité surveillée que les protestans ont dû une partie des vertus qui ont signalé les églises françaises et une partie de la considération morale qu'elles ont conquise dans notre pays? Il n'en est pas moins vraisemblable que la liberté du culte reconnue sous Louis XIV aux protestans aurait été un contre-poids utile, qui aurait sauvé l'église catholique en France de ses erreurs pendant le XVIII[e] siècle; tout au moins la lutte pouvait-elle être salutaire aux esprits et profitable aux combattans. Avec les jansénistes a succombé une seconde opposition; sommes-nous

bien sûrs cependant d'avoir remplacé par quelque qualité équivalente cette austérité de vie chrétienne, cette ferme obéissance à la loi divine qui eût ajouté peut-être un élément précieux au caractère français, et qui nous eût donné dans la vie publique, avec un inébranlable respect de la loi politique et civile, une inébranlable stabilité des institutions se développant suivant la règle d'un progrès non interrompu?

Si l'on craignait plus que tout au monde l'esprit sectaire, que ne s'abstenait-on du moins d'étouffer une troisième opposition, celle de Fénelon, du duc de Chevreuse et du duc de Beauvilliers? Y avait-il de ce côté-ci assez de religion et de vertu, assez de pureté d'âme et de charité? On peut s'aventurer à croire que le duc de Bourgogne, s'il eût régné, eût gouverné la France par ses qualités plutôt que par ses défauts; mais non; la majestueuse unité du règne de Louis XIV n'a rien voulu souffrir qui ternît son éclat officiel; la tolérance eût paru de la faiblesse; protestans, jansénistes, partisans de Fénelon et du duc de Bourgogne, on a écrasé par la persécution et les supplices, par la disgrâce et l'exil, ces trois oppositions diverses, et l'on a de la sorte déblayé la carrière devant une quatrième opposition, bien plus redoutable que celle-là, devant l'opposition dissolvante de ceux qu'on appelait les libertins, c'est-à-dire les railleurs et les libres esprits. Placée en face des autres partis et engagée dans une lutte loyale et au grand jour, peut-être la liberté d'esprit se fût-elle contenue dans de justes bornes, et aurait-elle été l'énergique levier des droits qui restaient à conquérir graduellement et légalement; mais mise en présence d'un despotisme royal qui, après avoir fait table rase, n'avait laissé vivre que les priviléges, elle engagea un sourd et obscur combat, avec le scepticisme et la raillerie pour dangereux alliés, avec l'épicurisme sensuel pour écueil. L'esprit philosophique du XVIIIe siècle, il est vrai, sauva une partie du naufrage, et pendant que l'église expiait par de cruels malheurs sa part de complicité avec le règne de Louis XV, il jeta sur le sable encore mouvant, comme bases d'un nouvel édifice, les principes de la révolution française; mais cette œuvre de nos pères est restée incomplète, et c'est à nous de ramener toutes les rênes, de reprendre en main toutes les forces vives, de les réconcilier ensemble, afin que le char de l'état ne reprenne pas, par le même chemin ou par quelque autre, sa marche écrasante, dangereuse à lui-même et à nous.

Notre analyse de cette première leçon ne serait fidèle que si elle rendait les citations et la forme toutes littéraires qui en adoucissaient l'allure, les mots heureux qui y répandaient le charme, la vive expression qui provoquait l'échange sympathique des idées et des sentimens, des regrets et des espérances, des repentirs et des aveux. S'il y a eu des allusions qui, hier encore, eussent paru suspectes à quelques esprits chagrins, ç'a été pour se réjouir de ce qu'apparemment elles ne l'étaient plus. Bien plus, M. Saint-Marc Girardin a exprimé l'espoir que ses auditeurs ne seraient pas surpris si, à la faveur des circonstances, il parlait plus librement encore désormais d'opposition et de liberté; ils le prendraient tout au plus pour un revenant, non pour un ressuscité, lui qui ne s'était jamais cru mort! En Sorbonne du moins, on n'avait jamais cru autre chose.

A. GEFFROY.

V. DE MARS.

TABLE DES MATIÈRES

DU

TRENTIÈME VOLUME.

SECONDE PÉRIODE. — XXXe ANNEE.

NOVEMBRE — DÉCEMBRE 1860

Livraison du 1er Novembre.

Livraison du 15 Novembre.

0.K. m.

Livraison du 1er Décembre.

Livraison du 15 Décembre.

Paris. — Imprimerie de J. CLAYE, rue Saint-Benoît, 7.